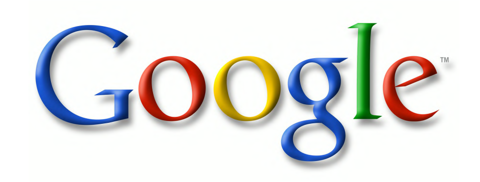
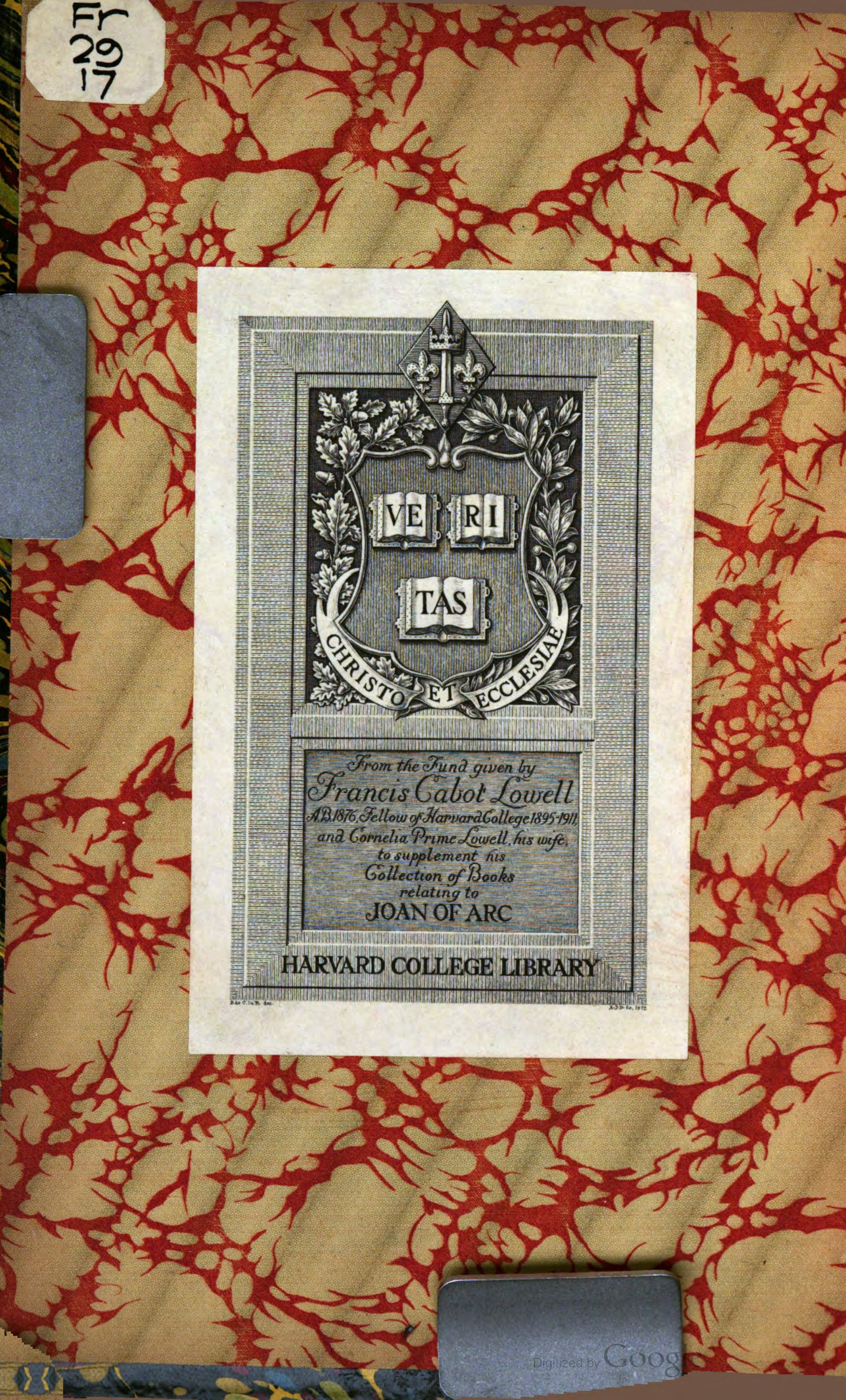

Google


WIDENER
HN H86P A



Fr 29 17
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
Digitized by Google



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

Religion et Honneur.



CHERBOURG
Imprimerie Émile LE MAOUT, 25, rue Tour-Carrée

1890-1891

MEMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG A ÉTÉ FONDÉE PAR LOUIS XV EN 1755.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

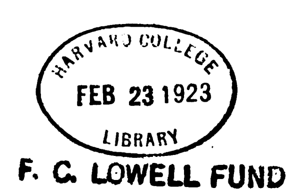
CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
IMPRIMERIE ÉMILE LE MAOUT, 25, RUE TOUR-CARRÉE

1890-1891


HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY

ERRATA & ADDENDA

Page III, ligne 22. *Le Rappel* a été aussi publié dans les « Mémoires de la Société Académique de Cherbourg », 1838.

Page III, ligne 29 : *au lieu de* 1854, *lire :* 1858.

Page v, ligne 23 : au lieu de *Gardeuse*, lire : *Gardienne*.

Page VII, ligne 18 : *après* 1860, *ajouter :* dans le volume de 1867, *La Suisse et le Nord de l'Italie.*

Ajouter aux Notices nécrologiques : DIGARD (de Lousta), Jean-Baptiste-Auguste, ancien Agent-Comptable du matériel de la Marine, Chevalier de la Légion d'honneur, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville, né à Saint-Germain-des-Vaux (Manche), le 19 décembre 1813, mort à Cherbourg le 12 avril 1879. — Membre de la Société Académique, le 1er mars 1845 ; Directeur de 1870 à 1875. Parmi les nombreuses productions littéraires et historiques de M. Digard, publiées, les unes dans le *Phare de la Manche,* les autres dans les volumes des Mémoires de la Société Académique de Cherbourg ou à part, rappelons principalement : *Jérusalem* (Mém. de la Soc. Acad. de Ch. 1861) en vers ; *Coup d'œil sur la Hague* (id. 1847) ; *De la manière de connaître le Beau* (id. 1847) ; *Joseph-Laurent Couppey, sa vie et ses écrits* (in-8°, Cherbourg, Feuardent, 1854) en prose. En plus de ces travaux imprimés, on doit signaler plusieurs lectures intéressantes (articles philosophiques, biographiques, etc.) faites au cours des séances mensuelles, et restées inédites. En 1847, M. Digard avait reçu de la reine Marie-Amélie un porte-crayon en or, enrichi de brillants, accompagné d'une lettre de remerciements, pour l'envoi fait à S. M. d'un volume de vers : *Visions d'un poète* (in-8°, Cherbourg, 1845). Il était Membre Correspondant de la Société de l'Enseignement de Paris, de l'Académie des Sciences, Arts

et Belles-Lettres de Caen, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Page 2, ligne 26, *ajouter :* Sur des pièces officielles, le gouverneur du Canada, Louis-Hector, signe : *Le Chevalier de Callières.*

Page 5. *Note* (1), *au bas de la page :* Guyonne et Hortense n'auraient-elles pas été les *sœurs* de Madeleine et non ses *filles*? C'est ce qui, *à priori*, semble résulter de la comparaison des dates de leurs mariages, 1629 et 1631, avec la date du deuxième mariage de Madeleine en 1643, douze ans plus tard. Madeleine aurait encore eu quatre enfants, ce qui paraît peu admissible. Cette supposition paraît bien être confirmée par des renseignements fournis tout récemment (juillet 1891), par un autre représentant des Potier de Courcy, qui habite la Bretagne.

Page 7, ligne 12 : *supprimer :* qui tenait pour la Fronde.

Page 8, ligne 21 : *au lieu de :* édition de 1887, *lire :* édition de 1883-1887.

Page 8, ligne 33. Le château de Bonnières est dans le département de la Dordogne, mais tout près de la rivière de ce nom qui, en cet endroit, sépare le département de la Dordogne du département de la Gironde, et il est desservi par le bureau de poste de Sainte-Foy la Grande (Gironde).

Page 8, ligne 34 et pages suivantes : *au lieu de :* Vijen, *lire :* Vigen.

Page 10, ligne 26 et suivantes. Le testament de François de Callières, dont l'auteur n'a eu connaissance que longtemps après que cette Notice avait été imprimée, modifie complètement cet alinéa. Dans ce testament, il est question des deux sœurs de François : *Anne,* mariée à M. *Dumesnil de Camproger,* gentilhomme normand, *Charlotte,* mariée à M. *de Carnanville.* Il est à supposer que *Renée* et *Bertrande*, que des traditions de famille donnaient pour filles à Jacques, appartenaient à une autre branche des de Callières (Saintonge ? Angoumois ?) ; c'était peut-être l'une d'elles qui avait épousé

un La Rochefoucauld, se mariant ainsi dans la région où elle était née. De même, les deux sœurs de François, *Anne* et *Charlotte,* s'étaient mariées dans leur province natale. La famille de Carnanville, dont le nom patronymique est *Dursus*, est encore représentée dans l'arrondissement de Valognes où il y a aussi (commune de Crasville) un *lieu dit* « Maison de Carnanville ». Il a existé en Normandie plusieurs familles nobles du nom de *Dumesnil* ; elles paraissent être éteintes aujourd'hui.

Page 13, ligne 6 : *au lieu de:* Gironde, *lire:* Dordogne.

Page 15, ligne 26 : Voir la rectification apportée à la page 10, ligne 26 et suivantes, au sujet des filles de Jacques de Callières.

Page 21, ligne 10. Il est à remarquer que dans le testament de Louis-Hector, dont l'auteur a reçu, du Canada, une *copie officielle* (le 25 sept. 1890), le testateur ne fait aucune mention de ses sœurs.

Page 21. — *Note se rapportant à la page 10 et à la page 21, au sujet du titre de Marquis dans la famille de Callières.* — Ce titre avait passé dans la branche de Clérac, à n'en pas douter d'après une lettre adressée à *M. le Marquis de Clérac, à Callières par Montguyon, Saintonge.* A la vérité, cette lettre ne porte pas de date, mais, à juger par l'écriture et le papier, elle doit être du dernier siècle, peut-être de la première moitié. La preuve que le titre de *Marquis* existait dans la famille bien avant la Restauration est fournie d'une manière incontestable par le contrat de mariage d'Hélène, fille du *Marquis* Charles-Raphaël de Callières, daté du 15 janvier 1722, c'est-à-dire cinq ans seulement après la mort de François.

Page 125, ligne 2: *au lieu de:* 15 rangs, *lire*: 5 rangs.

Page 125, ligne 15: *au lieu de:* Cornet, *lire :* Cornet de 5 rangs (32 notes).

Page 145, ligne 17 : *au lieu de:* en 1677, M. Le Térouilly étant curé, *lire:* en 1677, Me Michel Groult étant curé.

Page 201, ligne 15 : *au lieu de :* éblouissant les cieux, *lire :* éclaboussant les cieux.

Page 310, 3e alinéa, ligne 5 : *au lieu de* Jersey, *lire :* Guernesey.

Page 315, ligne 6 : *au lieu de :* à Eculleville, *lire :* vers Eculleville.



NÉCROLOGIE

Nous conformant à une tradition et obéissant à un pieux devoir qui nous ont été légués par nos devanciers de 1755, les fondateurs de la Société Académique de Cherbourg, nous consacrerons quelques pages à ceux de ses membres titulaires qui ont payé leur tribut à la mort depuis la publication du dernier volume de *Mémoires :* MM. Ternisien, de la Chapelle, Leroy, Besnard et Lepelley.

M. Ternisien (Théophile-Antoine-Timoléon), ancien Contrôleur des Douanes à Cherbourg, né à Cerisy-Buleux (Somme) le 31 janvier 1804, mort à Cherbourg le 27 août 1879, faisait partie de la Société Académique depuis le 5 mai 1865. Le 4 août 1874, il était nommé membre honoraire sur sa demande. Passionné pour l'horticulture, il avait réuni dans son jardin du quartier du Val-de-Saire — malheureusement trop petit — une remarquable collection de végétaux exotiques parmi lesquels il montrait avec orgueil un magnifique *Desfontainesia spinosa,* qui a été longtemps le seul exemplaire de son espèce en Europe. M. Ternisien doit être considéré comme un des pionniers — peut-être le premier — de la naturalisation des plantes exotiques, cultivées aujourd'hui avec tant de succès à Cherbourg. Il ne se bornait pas à l'horticulture; d'autres sujets étaient l'objet de ses études, entre

autres les *voies romaines* de notre région. Le volume des *Mémoires de la Société,* publié en 1867, contient un article de lui intitulé *Mémoire sur les voies romaines par rapport à la position de Coriallum (Cherbourg),* et celui de 1879, un deuxième article, sous le titre *Note rectificative et complémentaire d'une Notice sur Coriallum, publiée en 1867.* M. Ternisien apportait une ardeur toute juvénile dans la discussion — quelques-uns disaient même dans la *contradiction* — ce qui ne l'empêchait pas d'être le meilleur, le plus serviable des hommes.

M. de la Chapelle (Adrien-Edouard), ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, né à Cherbourg le 11 avril 1803, après avoir fait de brillantes études dans sa ville natale et suivi les cours de Droit de la Faculté de Caen, était reçu Licencié en Droit le 5 août 1823. Peu de temps après, il se faisait inscrire comme Avocat au Barreau de Cherbourg.

Il se destinait aux fonctions de Commissaire-rapporteur près les Tribunaux maritimes, mais diverses circonstances l'ayant empêché de donner suite à cette idée, il entra dans l'enseignement, débutant le 6 juin 1829, comme Régent de la classe de sixième, puis occupant successivement les chaires de cinquième, de quatrième, de troisième, de seconde et de Philosophie ; c'est dans cette dernière situation, dont il était titulaire depuis 1855, qu'il fut admis à la retraite, après 43 années de services universitaires. Il avait été reçu Docteur ès lettres le 20 août 1842, nommé Officier d'Académie le 30 septembre de la même année, et Officier de l'Université le 16 décembre 1847.

Le 20 septembre 1830, il avait épousé Mademoiselle

Marie-Aimable-Eugénie Mignot, appartenant à une honorable famille de la bourgeoisie de notre ville.

Le 1er août 1831, il entrait à la Société Académique de Cherbourg, dont son père (1) était membre depuis deux ans, et où, plus tard, son fils (2) devait venir prendre place à côté de lui. Après avoir, pendant de longues années, rempli les fonctions de Secrétaire, il était appelé à celle de Directeur qu'il occupa jusqu'en 1880, époque à laquelle il fut, sur sa demande, nommé Membre honoraire.

Toujours présent aux séances mensuelles de la Société, il était bien rare qu'il n'eût pas quelque communication, quelque lecture à faire : critique philosophique ou littéraire ; études sur la littérature anglaise qu'il connaissait à fond ; traductions en vers français des poètes grecs (l'étude incessante du grec faisait le charme de sa vie) : morceaux de poésie française, etc., etc. La plupart de ces travaux sont reproduits dans les *Mémoires de la Société ;* quelques autres ont été publiés à part, entre autres *Le Rappel,* pièce de vers couronnée dans un concours académique ; la traduction, en vers français, d'*Œdipe à Colonne ;* d'autres, et non les moins remarquables, *La Mansarde de l'ouvrier*, par exemple, sont restés inédits.

Le doyen de la presse cherbourgeoise, le *Phare de la Manche,* dans son numéro du 24 septembre 1882, ren-

(1) *Pierre-Adrien de la Chapelle,* né à Cherbourg le 22 juin 1780, décédé dans cette ville le 20 avril 1858. Les premiers volumes des Mémoires de la Société contiennent plusieurs articles de lui sur la Botanique locale, entre autres sur nos Mousses et sur les Plantes marines de notre littoral.

(2) *Henri de la Chapelle,* admis le 3 mars 1874 dans la Société dont il est aujourd'hui Trésorier-Archiviste.

dait compte ainsi qu'il suit de la mort de notre confrère et de ses funérailles :

« M. de la Chapelle, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, ancien Professeur au Collège, Officier de l'Instruction publique, ancien Directeur de l'Académie de Cherbourg, Membre de plusieurs Sociétés savantes, est décédé à Cherbourg le 21 septembre, dans sa quatre-vingtième année.

» Les obsèques de M. de la Chapelle ont eu lieu hier matin, en présence d'une assistance considérable.

» Nous saluons d'un dernier adieu l'aimable savant qui vient de disparaître. M. de la Chapelle professait pour les Lettres un culte qui ne s'est jamais démenti ; après avoir quitté le collège, il avait cherché pour son activité un autre champ d'action ; M. de la Chapelle est le premier conférencier, le seul qui ait existé à Cherbourg ; ses soirées de l'Hôtel-de-Ville étaient suivies assidûment par un public spécial qui prenait grand plaisir à l'entendre.

» L'Académie de Cherbourg a eu longtemps pour président ce philosophe et ce poète, et les annales de la Société gardent sa trace.

» Nous nous associons du plus profond du cœur à la douleur de ses parents, de ses amis, de ses élèves.

» Au cimetière, M. Jouan, ancien capitaine de vaisseau, a prononcé le discours suivant devant la tombe de M. de la Chapelle :

» Messieurs,

» Autour de cette tombe, j'aperçois, en grand nombre, des anciens élèves de M. de la Chapelle : qu'il soit permis à l'un des plus vieux — il y a plus d'un demi-siècle que j'entrais dans sa classe — devenu plus tard son collègue à la Société

Académique, d'adresser quelques mots d'adieu à ce vétéran de l'enseignement.

» La Société Académique de Cherbourg, Messieurs, bien qu'elle ait compté dans ses rangs des hommes qui auraient brillé partout par leur savoir — sans sortir de la famille de M. de la Chapelle, son père et son grand-oncle, M. Augustin Asselin — n'a jamais eu la prétention de renouveler la face des Lettres et des Sciences ; son ambition est plus modeste, mais ce qui n'a jamais été contesté, c'est la confraternité qui a toujours régné entre ses membres : depuis cent vingt-huit ans qu'elle existe, on n'a jamais relevé un mot d'aigreur dans leurs relations. La place de M. de la Chapelle, incarnation vivante de la courtoisie et de la bienveillance — ce qui n'excluait pas du tout une tournure d'esprit pleine d'originalité — était marquée dans cette Compagnie, mais ces titres n'étaient pas les seuls. Travailleur infatigable, il a rempli dignement cette place pendant cinquante ans, tour à tour Membre actif, Secrétaire, Directeur.

» Je n'ai pas besoin de rappeler à ses confrères son zèle, son assiduité aux séances, le charme de sa diction quand il récitait ses délicieuses fables, des poèmes tels que le *Rappel*, la *Mansarde de l'ouvrier*, la *Gardeuse d'enfants*, etc., etc., ou, quand s'élevant à une plus grande hauteur, il lisait des fragments de sa traduction en vers de l'*Odyssée*, rien que des fragments, malheureusement, qui font regretter que l'œuvre n'ait pu être achevée ; car, au dire de savants hellénistes, de critiques éminents, il avait compris comme pas un la grandiose simplicité d'Homère.

» L'absence imprévue de M. le Bâtonnier d'Ingremard vous prive, Messieurs, de sa parole éloquente qui vous aurait dit en quelle estime M. de la Chapelle était tenu par ses confrères du Barreau ; je ne puis être que l'interprète de leurs regrets, n'ayant ni la qualité, ni la compétence nécessaire pour vous dépeindre l'avocat ; cependant les hasards de ma carrière m'ont fréquemment montré M. de la Chapelle dans l'exercice de cette profession quand — alors que son âge l'autorisait déjà au repos — il venait plaider les causes, le plus souvent bien ingrates, qui se déroulent devant les Conseils de guerre ; il disait que c'était un bon exemple pour les jeunes ;

presque toujours, ou, pour mieux dire, toujours, ses plaidoyers sans art sans apprêt, mais où il mettait tout son cœur, faisaient fléchir la rigueur des lois militaires !

» Envisagé comme citoyen, M. de la Chapelle avait pour la Loi et la Patrie un culte auquel il aurait tout sacrifié sans hésiter. Dans les jours lugubres où la France agonisait, n'était-ce pas un spectacle touchant que celui de cet homme de paix, de ce vieillard, sollicitant l'honneur d'user ce qui lui restait de forces dans les rangs de la garde civique, et prenant, dans ses mains déjà débilitées par l'âge, un fusil pour avoir le droit de combattre et de mourir pour son pays ? C'était aussi un bon exemple.

» Ce dévouement a pu faire sourire quelques-uns : plaignons-les !

» Vénéré maître, modèle de piété filiale, modèle de l'époux et du père, après une belle vie, toujours soutenue dans ses épreuves par la foi et les espérances du chrétien, reposez en paix ! Au nom de vos anciens élèves, au nom de vos collègues du Barreau, de l'Enseignement, de la Société Académique de Cherbourg, au nom de vos nombreux amis, Adieu ! »

En plus de la Société Académique et de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, dont il avait été le troisième Président élu, M. de la Chapelle appartenait à plusieurs Sociétés savantes : *Société d'Archéologie de Belgique — Société Archéologique de Béziers — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen — Société Historique et Littéraire de Tournai — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux — Société Académique de Munich — Société Académique de Falaise.*

M. l'Abbé Leroy (Alfred), né à Cherbourg le 10 avril 1813, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Aumônier de la Marine, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Coutances, entra dans la Société Académique, com-

me membre titulaire, le 24 avril 1856, alors qu'il était Aumônier de l'Hôpital Maritime de Cherbourg, poste qu'il remplissait depuis plusieurs années déjà, et qu'il occupa jusqu'au 7 novembre 1867, date à laquelle il fut nommé Archiprêtre, Curé de la ville de Valognes; c'est dans l'exercice de cette fonction qu'il mourut le 25 septembre 1883.

M. l'Abbé Leroy se faisait remarquer par son assiduité aux séances de la Société pendant qu'il résidait à Cherbourg, et même plus tard, il lui arrivait fréquemment de venir de Valognes exprès pour y assister ; sa venue était toujours accueillie avec grande faveur parce que, le plus souvent, il avait quelque lecture intéressante à faire. Dans le volume de *Mémoires* publié en 1861, nous relevons deux articles de lui : *Quinze Jours à Rome en 1853* et *Excursions sur le Rhin et sur l'Escaut, 1860,* mais les principaux travaux de M. Leroy, les plus intéressants pour nous, sont ceux qui se rapportent à Cherbourg, sa ville natale, pour laquelle il avait un véritable culte. Les rares loisirs que lui laissaient ses devoirs sacerdotaux, il les employait à fouiller les Archives municipales et celles de l'Eglise Sainte-Trinité qui, jusqu'au tiers du siècle présent, avait été la seule église de Cherbourg. Les résultats de ses recherches sont consignés dans trois mémoires : le premier, *Cherbourg dans les trois derniers siècles,* est inséré dans le volume de 1867, le deuxième, beaucoup plus étendu, dans le volume de 1875, sous le titre : *Le Vieux Cherbourg, 1re série, d'après les Archives du seizième, du dix-septième et du dix-huitième siècles;* le troisième, sous le même titre, *2e série,* plus étendu encore que le précédent, a été publié à part, à Cherbourg, après la mort de l'auteur qui avait laissé, par

testament, une somme d'argent dans ce but. Ces travaux de M. l'abbé Leroy ne constituent pas, à la vérité, une histoire de Cherbourg, mais ils renferment une foule de documents, de pièces officielles, presque toujours reproduites intégralement et textuellement, qui seront une mine bien précieuse, non seulement pour nos historiens futurs, mais encore pour les écrivains qui se proposeraient de retracer la vie de tous les jours de nos devanciers. Le troisième, qui embrasse la période révolutionnaire et se termine en 1805, année que l'auteur assigne comme limite au « Vieux Cherbourg », est surtout plein d'intérêt pour les Cherbourgeois, déjà avancés dans la vie, qui ont connu la plupart des individus dont il y est question. Un des grands mérites de ce travail, — peut-être le plus grand — c'est l'impartialité absolue de l'auteur : *il constate, il raconte, il ne juge pas ;* à peine se permet-il, une ou deux fois, de faire part de ses appréciations au lecteur, et cela avee réserve, et dans des cas où les opinions ne peuvent guère différer les unes des autres.

M. l'Abbé Besnard (Augustin-Ambroise-Célestin), né à Bretteville-en-Saire (arrondissement de Cherbourg) le 6 décembre 1810, ordonné prêtre le 19 décembre 1834, Curé de l'église Notre-Dame du Vœu de Cherbourg, par décret du 15 mai 1855, Chanoine honoraire de la Cathédrale de Coutances, entra dans les rangs de la Société Académique le 4 juin 1858. La Société a gardé le souvenir de ses intéressantes lectures sur des points controversés d'*Histoire religieuse* aux premiers temps du Christianisme, sur le véritable emplacement de la station romaine de *Grannona,* etc.. etc. Les volumes de 1861, 1867 et 1871 contiennent

une suite d'articles de lui sur l'église Notre-Dame du Vœu, dans lesquels sont rappelés le vœu de l'impératrice Mathilde, la fondation de l'Abbaye de Cherbourg, l'histoire des petites chapelles dites « du Vœu », et les diverses phases de la construction de l'église actuelle. Les désastres de « l'année terrible » avaient frappé le vénérable curé Besnard au cœur ; il ne pouvait se remettre de cette atteinte. La Société Académique le nommait Membre honoraire le 1er août 1876 ; il mourait le 10 novembre 1883. Il repose dans le petit cimetière de Bretteville où la reconnaissance de ses paroissiens a élevé un tombeau à leur ancien pasteur, qui donnait sans compter à ses pauvres — trop nombreux dans sa paroisse ! — à tel point que, souvent, au presbytère de Notre-Dame du Vœu, on ne savait pas comment l'on dînerait !

M. l'Abbé Lepelley, (Paul), Archiprêtre, Curé de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, Chanoine honoraire, Chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé de Sainte-Hélène, le suivait dans la tombe quelques jours après. Né à Granville le 1er janvier 1800, avant d'entrer au séminaire, il figura, pendant les premières années de son adolescence, sur les cadres de la Marine. Il occupait la cure de Sainte-Trinité depuis trente-deux ans, lorsqu'il mourut, le 4 décembre 1883. Ses vertus, sa bienveillance qui n'excluait pas la fermeté, sa prudence, la dignité de sa vie, les bons conseils qu'il donnait avec une certaine brusquerie qui ne manquait pas de charmes, lui avaient attiré la vénération de tous les habitants de Cherbourg : sa mort fut, on peut le dire, un deuil public. Son caractère enjoué en dépit de l'âge, ami d'une douce gaîté, le faisait beaucoup

rechercher dans « le monde » où il savait tenir sa sa place avec un tact parfait. L'empereur Napoléon III, lors de son voyage à Cherbourg pendant l'été de 1858, lui avait remis la croix de la Légion d'honneur. Il entra à la Société Académique le 10 août 1859, comme Membre titulaire, et fut nommé, sur sa demande, Membre honoraire le 2 février 1875. Les *Mémoires de la Société* ne contiennent, il est vrai, qu'un article de lui : *Béatification de Saint-Thomas Hélye à Biville* (Vol. de 1861), mais on n'a pas oublié son assiduité aux séances — tant que l'âge le lui a permis — la part active qu'il prenait aux discussions soulevées parfois par les lectures, ses remarques fines, spirituelles et, en même temps, frappées au coin du plus parfait bon sens, quelquefois *un peu mordantes,* mais pas assez cependant pour que la morsure laissât la moindre trace.

H. JOUAN,

Directeur *en exercice.*

A PROPOS

DE

Jacques, François & Louis-Hector de CALLIÈRES

par M. Henri JOUAN.

Le « Cabinet d'Antiquités et d'Histoire naturelle » de Cherbourg possède un écrin renfermant deux anciennes miniatures sur vélin dont je ne saurais dire au juste la provenance ; très probablement, elles faisaient partie de la collection de feu M. Duchevreuil qui, achetée par la Ville en 1831, a été le commencement de notre petit musée. Une étiquette écrite à la main, déjà ancienne aussi, à juger par la décoloration de l'encre, indique que ces miniatures sont les portraits de « M. de Caillière, Gouverneur de la Ville et Château de Cherbourg et Madame son épouse ».

Vers 1840, une rue nouvellement ouverte était appelée rue de Caillères *(sic)* en souvenir de ce personnage.

Deux autres gentilshommes du même nom, ses fils, ont joué un rôle relativement important dans la deuxième moitié du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, le premier, *François,* membre de l'Académie française, comme diplomate, le second, *Louis-Hector,* comme Gouverneur du Canada, dans des circonstances difficiles. Leur père, *Jacques,* tout en remplissant ses devoirs militaires, s'était fait un nom parmi les lettrés de son temps. Tous les trois, le père et ses deux fils, tiennent à notre région, le premier

par les fonctions qu'il y occupa et les alliances qu'il y contracta, peut-être aussi par sa naissance, les fils par leur naissance.

Un enchaînement de circonstances, qu'il est inutile de retracer, mais que j'appellerai des circonstances heureuses à cause des agréables relations épistolaires qu'elles m'ont procurées avec plusieurs personnes, m'a mis à même de donner sur la famille à laquelle appartenaient ces trois personnages quelques renseignements qu'on ne trouve pas dans nos historiens locaux, et, surtout, de redresser, *dans l'intérêt de la vérité historique,* quelques erreurs provenant d'un sentiment exagéré de *patriotisme de clocher.*

Tout d'abord, comment doit-on écrire le nom de l'ancien gouverneur de Cherbourg? Sur d'anciens parchemins, de vieux titres de famille, on trouve souvent *Cailhères ;* les différents biographes écrivent *Caillière,* comme sur l'étiquette qui accompagne nos deux miniatures, *Caillières, Caillères,* et encore *Callières.* C'est cette dernière orthographe qui est usitée par les représentants actuels de la famille, d'accord en cela avec une lettre tout entière de la main de François de Callières, en date du 14 avril 1697, faisant partie de la collection d'autographes de notre regretté confrère, M. Henri Moulin (1).

Rappelons rapidement ce qu'on trouve dans nos annalistes sur Jacques de Callières et ses deux fils, François et Louis-Hector (2).

(1) *Les deux de Callières, Jacques et François,* par H. Moulin, in-8°, 23 p., Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

(2) Jacques avait, en outre, le prénom de Jean, ainsi que le témoigne la mention, sur un registre de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, de son inhumation, le 13 juin 1662. M. H. Moulin donne aussi le prénom de Jean au second fils de

M. H. Moulin fait naître Jacques à Torigni-sur-Vire (1), par conséquent dans le département actuel de la Manche, au commencement du dix-septième siècle ; son fils aîné, François, Seigneur de Rochelay et de Gigny, serait né également à Torigni en 1645, et le puîné, qu'il appelle le « Chevalier Jean », à Cherbourg pendant que son père était gouverneur de cette ville. « Tous deux, dit M. Moulin, en parlant du père et du fils aîné, les seuls dont il s'occupe, sont Normands d'origine ».

Voisin-la-Hougue, dans son *Histoire de Cherbourg*, écrite dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, fait naître Jacques, François et Louis-Hector à Cherbourg, sans donner de dates. Par ailleurs, il fait une confusion entre les deux derniers en attribuant au Chevalier, qui n'a jamais été un littérateur, des ouvrages en prose et en vers écrits par son frère.

D'après M. A. Pluquet (2), Jacques de Caillières *(sic)* serait né à Torigni à la fin du seizième siècle, et mort dans cette même ville en 1696.

Cette date, 1696, paraît erronée à première vue ; si elle était vraie, Jacques, né à la fin du seizième siècle, serait mort centenaire ou peu s'en faudrait, tandis que

Jacques; il ne l'appelle même que le « Chevalier Jean », mais il ne le cite qu'une seule fois, sa notice sur les *deux de Callières* étant consacrée au père et au fils aîné. C'est sur la foi d'un écrivain canadien-français, M. Sulte, qui s'occupe de l'histoire de son pays, que je lui donne les prénoms de Louis-Hector ; il ne se trouvent pas dans nos historiens qui se contentent de l'appeler le « Chevalier de Callières ».

(1) On trouve le nom de cette petite ville écrit *Torigny*, *Thorigny*. L'orthographe que j'ai adoptée est celle de l'*Annuaire du département de la Manche, 1889,* publication quasi-officielle.

(2) *Bibliographie du département de la Manche,* « Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg, 1873 ».

la date de son décès, en 1662, *à Cherbourg,* est certaine.

Selon le même auteur, François, né à Torigni, le 4 mars 1645, mourut à Paris, le 5 mars 1717. Le Chevalier, né à Cherbourg, *au commencement du dix-septième siècle,* décéda à Québec (Canada) le 26 mai 1703. On devrait conclure de là que le Chevalier de Callières aurait vécu très vieux, et qu'il était l'aîné de François.

Un manuscrit de la fin du dix-huitième siècle, de M. Giles-Pierre Avoyne de Chantereyne, faisant partie de la Bibliothèque de la ville de Cherbourg (1), parmi les *Indications sur divers hommes notables de Cherbourg ou des environs, ou bien y ayant vécu,* donne sur nos trois Callières des détails plus étendus que je résumerai comme il suit :

1° Jacques de Callières, Seigneur de Rochechellay (2) et de Saint-Romald, Maréchal de Bataille des Armées du Roi, s'était attaché de bonne heure aux Maisons d'Orléans-Longueville qui lui procurèrent le gouvernement de Cherbourg où il résida de 1644 à 1662, année où il mourut, le 12 juin (3). Il cultivait les belles-lettres, écrivant en prose et en vers. Pendant son gouvernement, il publia plusieurs ouvrages (4) dont le plus important, de beaucoup, est *La Vie du Maréchal de Matignon* (in-f°, Paris, 1661). Il lui valut les éloges de ses confrères de l'Académie de Caen, dont il était

(1) M.S.S. n° 121.

(2) Cette appellation est fautive, c'est *Rochelay* qu'on doit écrire.

(3) C'est à tort que l'abbé Demons, dans son *Histoire civile et religieuse de Cherbourg* (M. S. S., n° 107, de la Bibliothèque de la ville), le fait mourir en juin 1659, mais c'est avec raison qu'il dit qu'il fut inhumé dans l'église Sainte-Trinité.

(4) G. P. A. de Chantereyne, dans ses *Indications, etc., etc.,* donne la liste de ces ouvrages, ainsi que la liste de ceux de François de Callières.

un des premiers fondateurs, et ceux du poète Chapelain qui, alors, était l'oracle du goût en matière de critique.

Il avait épousé Madeleine Potier, fille de... Potier, Seigneur de Courcy, près de Coutances. (1)

2° Leur fils, François, Seigneur de Rochelay et de Gigny, naquit à Cherbourg, où il fut baptisé dans l'église du château, le 14 mai 1645 et non à Torigni, comme l'avance Moreri, et mourut à Paris, le 5 mai 1717, ainsi que l'indique son épitaphe dans l'église Saint-Eustache. (2)

Attaché comme son père à la Maison d'Orléans-Longueville, il était employé, à vingt-cinq ans, aux négociations ayant pour objet de faire élire le Duc d'Orléans-Longueville roi de Pologne, négociations qui étaient sur le point d'aboutir lorsque ce dernier fut tué au passage du Rhin, en 1672. Plus tard, il fut un des trois plénipotentiaires lors des pourparlers d'où sortit le traité de Ryswick, en 1697. A la suite de ces négociations, qui lui firent beaucoup d'honneur, le roi lui conféra une charge de Secrétaire du Cabinet et « lui fit des biens considérables » (3). Un panégyrique de Louis XIV lui ouvrit les portes de l'Académie fran-

(1) D'après un des représentants actuels de la famille Potier de Courcy, demeurant à Doucet-Séez (Orne), qui a mis la plus grande obligeance à répondre à diverses questions que je lui posais, le mariage de Jacques aurait eu lieu en 1643. Madeleine Potier était veuve d'un gentilhomme de l'Election de Valognes, Jean Dancel, Sr de Bruneval, dont elle avait deux filles: 1° Guyonne, mariée d'abord à Pierre de Beaumais, Sr de Bernières, et puis en deuxièmes noces, à Gédéon Dagobert, Sr de Saint-Vast; 2° Hortense, mariée à Louis de Brucan, Sr de Fresnay.

(2) Ne pas perdre de vue que c'est G.-P. de Chantereyne qui parle : je ne saurais dire si cette épitaphe existe encore.

(3) Le roi lui fit une gratification de 10,000 livres. (H. Moulin, *loc. cit.*).

çaise où il remplaça Quinault en 1689. Il avait du goût pour la poésie, et on trouve, de lui, plusieurs pièces de vers dans quelques-uns des cinq ou six ouvrages qu'il publia.

3° Le Chevalier de Callières, natif de Cherbourg, suivit de bonne heure la carrière des armes, et devint capitaine au régiment de Navarre, et ensuite capitaine des vaisseaux du Roi. Diverses missions au Canada lui firent beaucoup d'honneur et lui valurent, en 1684, le gouvernement de Montréal. En 1690, il mena heureusement un convoi de 6,000 (1) hommes au secours de Québec assiégé par les Anglais. Il était fait Chevalier de Saint-Louis en 1694, peu de temps après la création de l'Ordre. Nommé, en 1699, Gouverneur-général de la Nouvelle-France, de l'Acadie et de Terre-Neuve, il mourut à Québec, le 26 mai 1703 (et non en 1698, comme le dit Moreri), « autant regretté, dit le P. Charlevoix, que le général le plus accompli qu'eût encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus importants services. »

« L'historien de Normandie, Masseville, ajoute G.
» P. A. de Chantereyne, natif de Montebourg, mort à
» Valognes le 2 avril 1733, âgé de 85 ans *(Registre de*
» *l'Eglise de Valognes)*, contemporain de MM. de Calliè-
» res, affirme qu'ils étaient natifs de Cherbourg.
» Telle est aussi la tradition de cette ville. On ne trouve
» cependant pas leurs noms sur les registres de cette
» ville, non plus que sur ceux de Thorigny où nous
» avons fait faire la recherche, ce qui nous fait conjec-
» turer qu'ils ont été vraisemblablement baptisés dans
» l'église du château, démolie, en 1689, avec les forti-
» fications de la ville, et dont les registres ont été per-
» dus. »

(1) 600 ?

Jacques de Callières, dit M. l'abbé Leroy dans le « Vieux Cherbourg », 1re série *(Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg, 1875),* était-il originaire de Cherbourg? Les registres des baptêmes n'étant complets qu'à partir de 1628, le fait n'a pu être vérifié. On ignore aussi l'époque précise à laquelle il fut nommé gouverneur de Cherbourg; seulement, on le voit, au mois de mars 1649, sur l'ordre du Comte de Matignon, Lieutenant-général de la Province de Normandie, venir avec l'artillerie dont il pouvait disposer, au siège de Valognes qui tenait pour la Fronde, et contribuer puissamment à la reddition de cette place. Les archives de Sainte-Trinité nous fournissent la date certaine de son inhumation dans cette église, le 13 juin 1662.

M. de Gerville, dans ses *Etudes géographiques et historiques sur le Département de la Manche* (1), est en désaccord avec tout ce qui précède, et commet de grosses erreurs.

« Caillère *(sic),* dit-il, *famille originaire de Torigny,*
» arrondissement de Saint-Lô, qui a fourni dans le dix-
» septième siècle deux frères distingués par leurs écrits
» et leurs services : François de Caillère, membre de
» l'Académie française, né en 1647, mort en 1717, fut
» un des plénipotentiaires de la France au Congrès de
» Riswick..... Son *frère*, Jean ou Jacques, prend le
» titre de Maréchal de bataille des Armées du Roi,
» commandant pour son service dans la ville et le
» château de Cherbourg. On lui doit un ouvrage
» important pour l'histoire de la basse Normandie;
» c'est l'histoire du Maréchal de Matignon..... Il
» vivait encore *après* la démolition du château de
» Cherbourg. »

(1) Cherbourg, Feuardent, 1854.

2

Ainsi, pour M. de Gerville, Jacques et François de Callières auraient été les deux frères, et même il semblerait que François était l'aîné. Il ne dit rien du gouverneur du Canada : quand le château de Cherbourg fut démoli, en 1689, Jacques était mort depuis vingt-sept ans.

Tout ce qui précède, on peut le voir, même en ne tenant pas compte de l'article de M. de Gerville, ne laisse pas d'être assez confus, assez peu précis, et ne permet pas d'indiquer, avec certitude, la date et le lieu de naissance de Jacques, de François et du Chevalier de Callières; tout ce qu'on semble être en droit de dire, c'est qu'ils avaient vu le jour — sinon tous les trois, au moins les deux derniers — dans la partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département de la Manche. De là à supposer que leur famille, leurs ascendants étaient du même pays, il n'y a pas bien loin, et quelques-uns de nos annalistes l'insinuent. Dans un ouvrage récent, *Etat présent de la Noblesse de France,* édition de 1887, par Bachelin-Deflorenne, on lit que la famille de Callières, « qui paraît exister » encore en plusieurs branches, tire, dit-on, son nom » de la terre de *Callières,* en Normandie. »

Cette opinion, que, d'ailleurs, Bachelin-Deflorenne n'émet qu'avec doute, est erronée. En dehors des recherches que j'ai faites moi-même, j'en trouve la preuve dans des lettres à moi adressées par M. Benjamin Sulte, d'Ottawa, membre de la Section française de la Société Royale du Canada, dans une correspondance suivie, depuis huit mois, avec Madame la Comtesse de Callières, demeurant au Château de Bonnières, près de Sainte-Foy la Grande (Gironde), dans des lettres de M. le Docteur Vijen, de Montlieu

(Charente-Inférieure), et dans un tableau généalogique des Callières, dressé par lui sur des pièces communiquées par des personnes de la famille.

Les Callières ne sont pas originaires de Normandie, mais — du moins aussi loin qu'on peut remonter dans leur passé — de l'Ouest de la France; ce sont les hasards de la vie militaire qui ont conduit l'un d'eux, Jacques, ou peut-être son père, dans notre province, où il fut le premier d'une branche normande qui ne devait pas durer, ses fils, François, le diplomate, et Louis-Hector, le gouverneur du Canada, mourant sans laisser de postérité.

Madame de Callières avait entendu parler d'une terre appelée *la Callière* ou *la Calliérette*, dans le voisinage de Torigni-sur-Vire. L'examen des cartes les plus détaillées, les informations demandées à Torigni et ailleurs, à diverses personnes très au fait de ce qui concerne le département, ne m'ont révélé, dans la Manche, aucun *lieu dit* portant l'un ou l'autre de ces noms. Par contre, dans la Charente-Inférieure, à Clérac (canton de Montguyon), on trouve le *Château de Callières,* bâti à 200 mètres de l'emplacement occupé autrefois par un château du même nom qui aurait été brûlé pendant les guerres de Religion, et habité aujourd'hui par le Marquis de Callières, chef actuel de la famille. Le *Dictionnaire des Communes* en indique une appelée *la Caillère*, dans le département de la Vendée, la seule, en France, de ce nom.

Une tradition de la famille lui donne pour berceau le Poitou; Jacques (peut-être François), serait même né à Torigny, dans les Deux-Sèvres, mais les archives municipales de cette commune, ne remontant qu'à 1745, ne peuvent apporter aucune preuve *pour* ou

contre, et quand on considère les attaches de Jacques avec les Matignon qui étaient Seigneurs de Torigni-sur-Vire, il semble bien probable que c'est cette dernière localité que les biographes avaient en vue. Malheureusement, les recherches que G.-P. A. de Chantereyne y fit, au siècle passé, n'ont donné aucun résultat; les renseignements demandés, tout récemment, par Madame de Callières et par moi, n'ont pas abouti davantage. A vrai dire, ces investigations n'ont pas été poussées aussi loin qu'elles auraient pu l'être; ainsi il serait bien possible que l'examen de vieux papiers déposés à la Mairie, que *personne n'était, maintenant, capable de lire,* et remontant aux environs de l'an 1600, éclaircît des points restés douteux jusqu'à présent.

Ce n'est qu'à partir de 1654, jusqu'en 1659, que, sur les Registres de Catholicité de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, déposés à la Mairie en 1792, on voit figurer tantôt Jacques de Callières, tantôt sa femme, Madeleine Potier, ou leur fils François, comme parrains et comme marraine, mais, à partir du 13 juin 1662, date à laquelle est inscrite l'inhumation de « Jean-Jacques de Callières, gouverneur de ceste ville et chasteau », il n'est plus fait mention des Callières sur aucun de ces registres.

Jacques avait aussi deux filles, *Renée* mariée à un Montmorency, et *Bertrande* mariée à un La Rochefoucauld. Il n'est question, dans nos archives, ni de leur naissance, ni de leur mariage : peut-être avaient-elles été baptisées dans la chapelle du château, et leurs mariages y avaient-ils été célébrés, ou à Courcy, le lieu natal de leur mère. (1)

(1) Nos archives ne parlent pas davantage d'un troisième fils de Jacques, *Raphaël,* qui serait devenu lieutenant-colonel

Jacques de Callières portait les titres de Comte de *Chaillot*, Seigneur de *Rochelay* et de *Saint-Romald;* les Archives de France donnent à François ceux de Seigneur de *Clérac,* de *Rochelay* et de *Gigny.* Clérac est dans la Saintonge; dans les cinq départements normands, aucune commune ne porte un des autres noms; peut-être y a-t-il, en Normandie, des terres, des *lieux dits* appelés ainsi, je ne saurais le dire; en tout cas, ces noms, si je puis m'exprimer ainsi, n'ont pas une « physionomie normande. »

Mais ce qui me paraît le plus probant contre l'origine normande des Callières, c'est qu'on ne trouve ce nom — et pas davantage celui de *Portier*, le nom patronymique de la famille, celui sous lequel elle était connue avant qu'elle l'eût remplacé par un nom de terre — ni dans les *Nobles de Normandie* (1), ni dans le *Nobiliaire de la Généralité de Caen* (2), d'après Montfaut et Guy de Chamillart, remontant à 1463, ni dans l'armorial de Chevillard, *Noblesse de Normandie, fait et dressé sur les recherches de MM. les Intendants depuis l'année 1666*, etc., etc.

Si nous regardons dans l'Ouest de la France, nous y trouvons, au contraire, les traces de la famille de

de cavalerie. Il est très probable qu'il y a confusion avec un de ses parents, Raphaël de Callières, Seigneur de Clérac, né vers 1640, et devenu colonel du régiment de Milice locale de Montlieu, en Saintonge, ou avec un autre Raphaël, né en 1726, chevalier de Saint-Louis en 1752, mort, en 1798, au château de Valade, près de Callières. Dans un *Etat général de l'armée pour 1772,* que j'ai sous les yeux, le plus ancien capitaine, ayant rang de Major, du Régiment de Bourbon-Cavalerie est un M. de Caillière *(sic)* : on ne donne pas ses prénoms.

(1) M.S.S. in-f° du dix-septième siècle, Bibl. de Cherbourg, n° 57.

(2) M.S.S. in-f° du dix-huitième siècle, Bibl. de Cherbourg, n° 60.

Callières à partir de temps déjà bien éloignés de nous.

On aurait trouvé, aux Archives de France, qu'elle était une branche des Rohan-Soubise.

Un titre de 1492, en la possession de Madame de Callières, atteste la noblesse de Jehan de Callières qui eut deux fils; l'un, François, resta au château paternel, l'autre, Eutrope, devint Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. (1)

D'après le Docteur Vijen, le lieu d'origine de la famille — du moins aussi loin qu'on la retrouve dans le passé — serait une commune du département de la Charente, Rivières, tout près de la Rochefoucauld, (arrondissement d'Angoulême). Il y a, dans cette commune, un lieu dit du nom de *Callières*, avec une vieille « gentilhommière », existant encore aujourd'hui. En 1461, on y trouve Charles Portier, S[r] de Callières. En 1492, Jehan Portier devient, par son mariage, Seigneur de Clérac en Saintonge, et vient — ou bien, peut-être, un de ses descendants ? — se fixer dans cette localité et sa demeure prend, et garde à la longue, le nom de Callières; en même temps, ce nom remplace le nom patronymique, Portier. Les Callières sont restés Seigneurs de Callières en Angoumois pendant trois générations, et Seigneurs de Clérac, en Saintonge, jusqu'à la Révolution. (2)

(1) Répertoire des familles nobles de Bordeaux.

(2) Des renseignements donnés à Madame de Callières par le maire de Rivières, confirment le dire du Docteur Vijen. Il y a au village de Callières, dans cette commune, une très belle maison, montrant quelques traces de l'architecture et de l'ornementation de la Renaissance. On a gardé le souvenir d'une famille *Barairon* (ou *Barreiron ?) de Callières* qui y demeurait avant la Révolution. Il est probable que, les Portier installés en Saintonge et ayant vendu le fief de Callières, ce fief sera tombé, un jour ou l'autre, en la posses-

Le tableau généalogique dressé par M. le Docteur Vijen, comporte la sériation de trois branches de la famille de Callières: 1° ceux de *Clérac*, de 1479 à la mort de M. le Comte de Callières, décédé au château de Bonnières, le 23 janvier 1890 : 2° ceux du *Plessis et de Torigny*, de 161 .. à 1732: 3° ceux de *Saint-Martial de Mirambeau* (1), de 173... à 1780.

C'est à la deuxième branche, celle du Plessis et de Torigny, qu'appartiennent Jacques, François et Louis-Hector. D'après le tableau, elle ne commence qu'à la fin du seizième siècle, ou dans les premières années du dix-septième; on y voit figurer, de père en fils, en première ligne, Jehan de Callières (2), en deuxième, Magdelon, en troisième, Jacques, le gouverneur de Cherbourg; mais ce dernier, ainsi que le fait remarquer M. Vijen, au lieu d'être le fils de Magdelon, aurait, bien plus probablement, été son frère, d'après la comparaison des âges de ces trois personnages. Le contrat de mariage de Jehan est de 1615, et un individu marié en 1615 ne peut pas avoir un petit-fils né vers 1620, date présumée de la naissance de Jacques.

Il est bien possible que la branche des Callières du Plessis se soit séparée de celle de Clérac — qu'on doit, évidemment, regarder comme la tige — avant les premières années du dix-septième siècle, époque à laquelle

sion des Barairon qui auront pris le nom de la terre, mais il n'y a pas la moindre parenté entre les deux familles.

(1) Saint-Martial de Mirambeau, Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

(2) Dans les premiers temps, le nom est le plus souvent écrit *Cailhères*, quelquefois *Cailhieres*. Ce n'est qu'à partir du commencement du dix-septième siècle qu'on trouve constamment *Callières*, dans la branche de Clérac. La branche du Plessis est inscrite avec l'orthographe *Caillères*, sur le tableau généalogique de M. Vijen.

le tableau généalogique la fait commencer, peut-être avant 1492, date du départ des Callières qui demeuraient à Rivières, en Angoumois, pour aller en Saintonge, mais, faute de documents, je ne puis que faire des suppositions. D'autre part, il y a dans la Manche, dans l'arrondissement de Coutances, à dix ou douze lieues de Torigni-sur-Vire, une commune appelée Le Plessis, et quand on voit, sur le tableau du docteur Vijen, les trois Callières qui ont figuré en Normandie, inscrits dans une branche de la famille dite *branche du Plessis et de Torigny,* et qu'on rapproche ces deux noms, Le Plessis, localité normande, Torigny, lieu de naissance (?) de François de Callières, et peut-être de son père Jacques, on comprend que quelques personnes aient pensé qu'il y avait une branche des Callières établie en Normandie depuis un temps plus ou moins long, peut-être une autre famille, portant le même nom de terre, ce qui n'aurait pas été impossible, les mêmes noms de lieux se retrouvant souvent sur des points différents de la France, quelquefois très éloignés les uns des autres ; mais, comme le chef de la branche du Plessis, sur le tableau du docteur Vijen, Jehan de Callières, porte le titre de Seigneur du *Plessis-en-Bords,* il est présumable, pour ne pas dire évident, que c'est à *Bords* (Charente-Inférieure), ou à une des communes de *Bors* (canton de Baignes et canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux, Charente), que ce titre se rapporte ; d'ailleurs, ainsi qu'il a été dit précédemment, l'absence du nom de Callières dans les Nobiliaires de Normandie s'oppose, de la manière la plus formelle, à ce qu'on regarde cette province comme le berceau d'une famille de ce nom.

François, l'académicien, est le premier des Callières portant le titre de Marquis qui, sans doute, lui fut conféré en récompense de ses éminents services diplomatiques. Lorsqu'il mourut, en 1717, à Paris, léguant sa fortune à l'Hôtel-Dieu, sur l'inventaire de ses biens on lui donne le titre de Marquis qui passa à ses cousins de Saintonge (1). D'après le docteur Vijen, les Callières de Clérac n'auraient commencé à le porter què sous la Restauration. Le premier auquel il le donne, sur son tableau généalogique, est Louis de Callières, né en 1775. Cependant, d'après Madame de Callières, dans une liste des Nobles du Périgord et de la Saintonge, convoqués pour élire des députés aux Etats-Généraux, en 1789, on trouve le *Marquis* Charles de Callières, né en 1722, le père de Louis.

Madame de Callières m'a envoyé l'empreinte en cire d'un cachet qui témoigne que la famille avait des alliances en Normandie, mais qui, à un autre point de vue, ne laisse pas de m'embarrasser. Au centre de ce cachet les armes des Callières de Clérac, *d'argent à trois fasces contrebaissées de sable,* écartelées de quatre alliances : à droite, en pointe, les armes des La Rochefoucauld, *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.* (Une des filles de Jacques de Callières avait épousé un La Rochefoucauld) : à gauche, en pointe, les armes des Potier de Courcy (2), (famille

(1) Une quittance, signée par « François de Callières, Seigneur de Rochelay et de Gigny, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, Membre de l'Académie française, » datée de Paris, 23 juillet 1706, qu'on conserve parmi les Manuscrits de la Bibliothèque de la Rochelle *(Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, t. VIII, 1889),* témoigne, dans une certaine mesure, des relations des Callières de Normandie avec la Saintonge.

(2) Les Potier de Courcy sont encore représentés dans la Manche, dans l'Orne et en Bretagne.

dans laquelle Jacques avait pris femme), *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois croix de même, deux en chef, une en pointe:* à gauche en chef, les armes des Du Chatel (1), alliés et même parents des Potier de Courcy, *de gueules à la tour d'or, donjonnée de trois petites tours de même:* à droite en chef, des armoiries qui semblent bien être celles d'une autre famille normande, les Rouveraye (ou de La Rouveraye) (2), *d'azur à trois mains senestres d'argent, deux en chef, une en pointe,* mais sur le cachet, à la place d'une des mains (celle de gauche en chef), il y a un contre-écart, un écusson à *champ d'azur,* meublé d'un signe que, par suite des petites dimensions du cachet, je n'ai pu reconnaître, même avec une très forte loupe. Le tout est surmonté d'une couronne de marquis, et en bas, une croix de Saint-Louis se trouve à la rencontre des deux supports.

De qui provient ce cachet? De quelle époque date-t-il? La couronne de marquis, l'écusson des Potier de Courcy, famille à laquelle appartenait sa mère, porteraient tout d'abord à croire que c'était le cachet de François, l'académicien diplomate, mais la présence de la croix de Saint-Louis ne permet guère de s'arrêter à cette idée : cette distinction était toute personnelle et exclusivement réservée aux services militaires, et il ne comptait que des services civils. Le cachet proviendrait-il de Louis-Hector, le gouverneur du Canada, chevalier de Saint-Louis ? Mais, alors, comment expliquer la couronne de marquis? D'après le Docteur

(1) Le dernier représentant *mâle* des Du Chatel, dans la Manche, est mort tout récemment.

(2) D'après Bachelin-Deflorenne, édition de 1873, cette famille était encore représentée, cette année-là, dans l'Oise, le Calvados et l'Orne.

Vijen, il n'y aurait eu que deux militaires, dans la branche de Clérac, tous deux chevaliers de Saint-Louis, Raphaël, né en 1726, devenu lieutenant-colonel de cavalerie, mort en 1798, et son frère Charles : le cachet aurait-il appartenu à l'un deux ? Quoiqu'il en soit, les alliances normandes qui accompagnent les armes des Callières doivent être, — et même, la chose est pour moi évidente — une preuve que ce cachet n'est pas récent, qu'il remonte au dix-huitième siècle.

Il me paraît clair que, malgré quelques obscurités inévitables, provenant du temps écoulé, des époques troublées, etc., on doit tirer les conclusions suivantes de ce qui précède :

La famille de Callières n'est pas originaire de la Normandie, mais — du moins aussi loin qu'on peut remonter dans son passé — de l'ouest de la France, (Angoumois ou Saintonge) où sa principale branche, celle qu'on peut considérer comme le tronc, est encore représentée aujourd'hui par des descendants directs, à Clérac (Charente-Inférieure) et à Sainte-Foy la Grande (Gironde) (1) ;

Les hasards de la vie de soldat ont amené un des membres d'une branche collatérale en Basse-Normandie, dans le département actuel de la Manche, où deux, peut-être trois individus, sont nés ;

Aucune preuve authentique ne permet de dire exactement où sont nés Jacques de Callières, le gouverneur de Cherbourg, et ses enfants François, Louis-Hector, Renée et Bertrande. Jusqu'à ce jour, on n'a rien découvert qui puisse fixer les idées sur ce point,

(1) Il y a encore d'autres représentants de la famille de Callières, mais je n'ai aucun renseignement sur eux, sur le lieu de leur résidence, etc., ce qui fait que je ne parle pas d'eux.

à Cherbourg ou à Torigni-sur-Vire, deux villes sur lesquelles les biographes sont partagés. Tout au plus, peut-on supposer, comme le fait G.-P. Avoyne de Chantereyne au sujet de François et de Louis-Hector, qu'ils avaient été baptisés dans la chapelle du château de Cherbourg dont les Registres ont été perdus.

Par suite du mariage de Jacques dans notre région, une branche de la famille de Callières s'y serait peut-être perpétuée si ses deux fils n'étaient pas morts sans postérité, l'un à Paris, l'autre au-delà de l'Océan.

A partir du 13 juin 1662, date de l'inhumation de Jacques, il n'est plus question des Callières chez nous : en réalité, ils n'ont fait que passer dans notre pays.

On est toujours flatté de compter dans son pays natal des hommes qui ont brillé par leurs talents, aussi notre patriotisme local pourra-t-il souffrir de ces conclusions : il faut pourtant que nous les acceptions : le patriotisme local est, certes, un sentiment très louable, mais encore faut-il qu'il cède aux exigences de la vérité.

Mai 1890.

Quelques mots encore au sujet

DES

DE CALLIÈRES

En écrivant « A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières », mon but était avant tout de faire voir que ces trois personnages n'étaient pas d'origine normande, ainsi que le disent quelques-uns de nos historiens locaux, et j'espère y avoir réussi. Quoique la chose fût en dehors de mon sujet, et à peu près dénuée d'intérêt pour les lecteurs des *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg,* je consacrais quelques lignes à la description d'un cachet dont la date était douteuse, et au titre de *marquis,* porté par le chef actuel de la famille, et dont l'ancienneté était contestée. Depuis lors, j'ai eu l'occasion, il n'y a que quelques jours, de voir Madame la comtesse de Callières au château de Bonnières, le lieu de sa résidence, à trois kilomètres de Sainte-Foy la Grande (Gironde), et M. le Dr Vigen (1) chez lui, à Montlieu (Charente-Inférieure). On apprend toujours plus de choses en quelques heures de conversation que par correspondance, et si, dans ces entrevues, je n'ai pas acquis une certitude complète sur les points contestés, j'ai du moins recueilli des indices, j'ai été à même de voir des documents qui, à défaut de preuves authentiques, présentent des probabilités telles que, pour moi, elles valent celles-ci.

D'après M. Vigen, le cachet en question, aux armes des Callières de Clérac, avec quatre alliances, savoir : les armes des La Rochefoucauld, celle des Potier de Courcy, des du Châtel et des Rouveraye, trois familles normandes, pourrait

(1) C'est à tort que précédemment j'ai écrit Vijen; ce nom doit s'écrire par un *g*.

bien n'être qu'un cachet de fantaisie, d'une date récente : cette opinion me paraît peu soutenable. Si un membre quelconque de la famille de Callières avait fait graver ce cachet à une époque peu éloignée de nous, sous la Restauration par exemple, au lieu d'y faire figurer des armes de familles normandes alors que la famille ne comptait plus de proches parents en Normandie, n'avait plus avec cette province que des rapports de plus en plus éloignés, depuis la mort de François, le diplomate académicien, arrivée en 1717, c'est-à-dire un siècle auparavant, n'aurait-il pas plutôt choisi les écussons des familles de la région, Saintonge, Angoumois, Périgord, etc., avec lesquelles la sienne était alliée par de nombreux mariages ? La chose me paraît si logique que je la considère comme certaine.

Ce cachet n'est pas récent ; il doit remonter au dix-huitième siècle, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il aurait appartenu à Louis-Hector, le gouverneur du Canada, mort en 1703, dont la mère était une *Potier de Courcy,* proche parente des *Du Châtel;* il y avait probablement des liens de parenté rapprochée entre les Rouveraye et ces deux familles, et, enfin, une des sœurs de Louis-Hector avait épousé un La Rochefoucauld. Le cachet porte une croix de Saint-Louis, et le gouverneur du Canada avait été un des premiers chevaliers nommés après la création de l'Ordre. Le point embarrassant est, il ne faut pas se le dissimuler, la couronne de marquis dont le cachet est timbré ; mais si je ne fais erreur (car je confesse sincèrement mon peu de compétence en pareille matière), on voit des exemples de couronnes diverses, de ducs, marquis, comtes, des tortils de baron, accompagnant les écussons de gentilshommes qui, en réalité, n'avaient pas droit à ces titres lesquels étaient la propriété d'un seul des membres de la famille ; si d'autres membres se paraient de ces distinctions, c'était uniquement une affaire de tolérance de la part des titulaires.

Sur l'inventaire de ses biens qu'il laissa en mourant à l'Hôtel-Dieu de Paris, dont j'ai vu une copie chez Madame de Callières, on donne le titre de *marquis* à François, l'académicien, mort en 1717. Dans une étude sur « Louis-Hector de

Callières », par M. Benjamin Sulte (1), ce dernier reproduit *in-extenso* les dispositions contenues dans le testament que le gouverneur du Canada, gisant sur son lit de mort, le 23 mai 1703, dicta à Me Louis Chamballon, notaire royal à Québec; on y lit, entre autres choses, que le mourant « désire que son cœur soit séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent pour être gardé jusqu'à ce que M. le *marquis* de Callières, son frère, ait fait connaître son avis ». Plus loin, il « délaisse tous ses biens au *marquis* de Callières, son frère, qui est son seul et unique héritier. » D'après cela, il est difficile de nier que François fût en possession du titre de marquis. Ce titre après sa mort passa à ses cousins de Saintonge, les Callières de Clérac. D'après M. Vigen, ils n'auraient commencé à le porter que sous la Restauration. A cette opinion, j'opposerai deux lettres que j'ai eues entre les mains au château de Bonnières, datées de Besançon, l'une du 1er août 1779, l'autre du mois d'octobre (la décoloration de l'encre ne permet pas de préciser la date, mais la chose n'a aucune importance) de la même année, écrites par Raphaël de Callières, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur au régiment de Bourbon-Cavalerie, appartenant à la branche mère, celle des Callières de Clérac. Ces deux lettres n'étaient pas sous enveloppe, mais simplement pliées, et cachetées, à la cire rouge, avec un cachet aux armes des Callières de Clérac (d'argent à trois fasces contrebaissées de sable), accompagnées d'une croix de Saint-Louis et surmontées d'une *couronne de marquis*. Raphaël était chevalier de Saint-Louis, mais, le titre de marquis appartenant à son frère aîné, la présence de la couronne s'expliquerait par une tolérance comme celle dont je parlais tout à l'heure. Il est bien possible aussi que Charles, l'aîné, également militaire et chevalier de Saint-Louis, eût donné son cachet à son frère, ou l'eût autorisé à s'en servir. Quoiqu'il en soit, il y a ce fait certain qu'en 1779, le titre de marquis existait chez les Callières de Clérac.

Dans une brochure, publiée à Paris, en 1864, chez les libraires Aubry et Dentu, sous le titre de *Catalogue des*

(1) Le *National*, Lowell, Massachussets, E.-U. d'Amérique, 11 juillet 1890.

Gentilshommes de Périgord, Aunis, Saintonge et Angoumois qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélémy, on lit (textuellement), page 29 :

Charles, marquis Decaillères (de Callières), — Decaillères, son frère.

Il me semble que ces divers témoignages suffisent pour démontrer que les aînés dans la branche de Clérac étaient en possession incontestée du titre de marquis bien avant la Restauration, qu'ils n'avaient pas pris ce titre, par une fantaisie usurpatrice à cette dernière époque, et que, si M. le marquis de Callières, demeurant à Clérac, le chef actuel de la famille, vient à mourir n'ayant que des filles, ce qui a lieu jusqu'à présent, ce titre doit, d'après le tableau généalogique de la famille, revenir à l'aîné des petits-fils de Madame de Callières, de Sainte-Foy la Grande.

H. JOUAN.

Cherbourg, 14 août 1890.

LETTRES

DE

MARGUERITE DE RAVALET

DAMOIZELLE DE TOURLAVILLE-LEZ-CHERBOURG

EN BASSE-NORMANDIE

ET DE

MESSIRE JULIEN, SON FRÈRE

Décapités à Paris, en la place de Grève, le 2 décembre 1603.

Och Amon, Davids soon, moet dan u suster blusschen,
De vonken van u min, door dat blocdschandig Kussen ?
Uw lust is haast bekoelt. En och nu heeft u min
Wel oogen tot haar wil, maar niet tot haar gewin.

Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.

Quiconque a des enfants au vice abandonnez,
N'a point d'excuses légitimes :
Car sous quelque ascendant que ces monstres soient [nez,]
Sa seule nonchalance a causé tous leurs crimes.
Cotton.

De Paris ce 26 de mars [1594] ?

Ma chère Marguite, j'ay receu le 20 de mars vostre lettre escrite le premier du dict par laquelle j'ay atendu que vous estes saine ce qui m'est agréable et que vous avez grand désir de scavoir comme il nous est. Me voicy arrivé à Paris et ca n'a pas été sans corner

la guerre avec des maheustres qui voulurent nous ataquer devers Mantes ; mais nous estions douze de trouppe de la ligniée des escoliers et l'espée au poing avec nos valets armés de harquebuses ce qui leur donna bien tot le moien de se saulver et esvader aux bois.

Mardy dernier me trouvant à la porte Sainct Denys sur les trois heures de l'après midy je vis mons de Feria avec les garnisons Hespagnolles, Napolitaines et Walonnes partir de Paris par la dicte porte le Roy estant à une fenestre de la dicte porte à les voir passer. Mons de Feria le salua à l'Hespagnolle c'est à scavoir gravement et maigrement de quoy le Roy se moqua en luy ostant à moitié son chapeau, aucuns de ceste troupe estant mal contents attendu que mons d'O, gouverneur de Paris et sa compagnie avaient occis au quay de l'Escole un poste de lansquenets mutins au nombre de trente et les avoient jetés à l'eau.

De Vincenne ce samedy au soir (1)

Ma chère Marguite, le 27 avril dernier les gens des Flandres ont envoié ou Roy le pourtraict d'un monstre marin novellement prins et tué à coups de harquebuse à l'embouschure de l'Escluse. Il estoit long de 90 pieds, de la hauteur de deux piques et avoit cent dents longues comme le bras, ayant esté recogneu n'être point baleine ains un dragon marin. On m'a dict que Billy en ses astrologies de l'an passé avait prédit que quand on verroit en la Gaule Belgique un monstre

(1) Henry III, roi de France et de Pologne, qui avait étudié au collège de Navarre, avait fait don à cet établissement d'une propriété dans le bois de Vincennes où les écoliers de ce collège allaient souvent.

marin la paix universelle se feroit. Sur ce, mamie je vous baise les mains me recommandant très affectueusement à votre bonne grace. JULIEN.

De Ravalet-Tourlaville, ce lundi soir.

Mon amy, j'ay receu une lettre de vous de Paris qui contient plusieurs choses qui méritent considération d'aucunes des quelles il m'étoit souvenu des aultres, vostre lettre que j'ay bruslée m'en a rafraischy la mémoire et donné sujet de chérir à nouveau votre passion à mon bien dont les félicitez me sont encore présentes au cœur. Le pélerinage de mes jours estant depuis vostre departie devenu triste et langoureux, partant ne doubtez que je n'aye receu vos propositions come elles méritent et ne tiendra point à ce qui dépend de moy que vous n'obteniez entière satisfaction à ce que vous désirez et toutes les fois que vous le jugerez à propos de vous tesmoigner que je suis, mon amy, vostre fidèle sœur et amie. MARGUERITE.

De Valoignes ce mardy.

Mon amy, je vous escris de Valoignes ou je suis depuis une sepmaine sous la garde de madame d'Esmondeville. En y arrivant monsieur mon père me fit connoître qu'il allait me mener en la chambre de la dicte dame. Nous la trouvame a demi couchée sur une sorte de lictière. Après avoir présenté sa main à mon père qui la baisa, elle m'embrassa mais avec une sorte de pitié si froide et dédaigneuse que je demourai ferue de colère et prête de du tout à rejetter. Sans respondre à ce que lui disoit mon père, elle estoit, entre temps et tousjour couchée, occupée à rousler en ses

boigts un chappelet et à pincher du thabac qu'elle fischoit mignardement en son nez. A tout cecy j'estois restée debout près de la dicte d'Esmondeville qui jetteit sur moy des regards si sévères que j'en estois toute mourtrie. Peu après de là une vieille me vint prendre par mon escharpe et me conduisit maugré moy en une chambre au plus hault de l'hostel et m'y laissa seule jusqu'à la nuict.

De Paris, ce samedy.

Ma chère Marguite, le 27 d'aoust courant je suis allé en la place de Grève voir pendre et estrangler pour l'assasinat commis en la personne du feu président Brisson, Aubin, clerc de Saint-Germain-le-Vieulx, Jean Roso, boureau de la ville lequel ne pouvoit se résoulbre à morir, et ung sergent nomé Danez, avec un aultre sergent nomé Fourmentin condamné à voir cette pendaison et après aux gallères perpétuelles.

De Valoignes ce vendredy,

Mon amy, vos lettres avec toutes ses pendaisons sont la seule récréation que j'aye icy dans la gehenne ou me destient madame d'Esmondeville depuis que nostre père est party pour Blois. Vos récits de Paris me mettent en joie avec les marques seures de votre passion qui me sont plus chères que la vie. Je souhaite fort le retour de nostre père pour estre tirée de la geole ou je suis icy plorant jour et nuict et ne voiant que nostre vieille Magdeleine qui doit venir demain en ma chambre et qui portera ceste lettre au coche ordinaire de Caen.

De Valoignes ce samedi.

Mon amy, je vous diray que nostre père est venu ce jour d'huy en ma chambre en compagnie d'un gentil home déjà de vieil âge et nommé messire Le Faucolnier qui est des finances du Roy par devers Caen et amy de mons de Hambye. Ils m'ont faict tous deux bon visage et j'avise que nostre bon père a en teste quelque dessein de mariage pour moy; mais je vous diray vrai, mon amy, que j'aimerois mieulx morir plus tot que d'espouser ce barbon, maugré son argent et seigneuries. Madame d'Esmondeville est venue à la nuictée de ce jour là en ma chambre et m'a lasché quelques discours touchant ce riche mariage et en ajoutant que la beauté estoit d'un grand péril en les embusches et traquenards du monde de ce temps. A cela je n'ay faict response sy ce n'est que n'estant pas libre de mes volontez en ce moutier je ne pouvois rien adviser en fait de mariage.

De Paris ce samedy.

Ma chère Marguite, le 13 de ce mois de septembre le Roy est venu se proumener icy à la desrobée n'estant accompagné que de mons de Longueville, coucha à la Cousture Sainncte Katherine et le lendemain au matin s'en retourna seul avec madame de Liancourt sa mie dans son coche à Sainct-Germain-en-Laye. Le jeudy suivant le Roy revint faire son entrée à Paris aux flambeaux de vers huict heures du soir. Quand il passa sur le pont Nostre-Dame ou j'estais, accompagné d'une nombreuse cavallerie et entouré d'une magnifique noblesse, il avait un visage fort riant et content de voir tout ce peuple crier allègrement *Vive le Roy !*

avait presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et damoiselles qui estoient aux fenestres, entre les quelles il en salua trois fort belles qui portoient le deuil et estoient à des fenestres haultes vis-à-vis de Sainct Denys de la Chartre. Madame de Liancourt marchait un peu avant dans une lictière magnifique toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquoient la lueur des flambeaux et avoit une robbe de satin noir toute houppée de blanc. J'ay sceu qu'au soupper au Louvre la dicte dame avoit mangé tant de culs d'artichaux et de rognons de coq quelle cuida crever en la nuict.

De Ravalet-Tourlaville, ce mardy soir.

Mon amy, monsieur nostre père estant gentil-homme de la chambre du Roy de Poullogne et en la dicte qualité né pouvant à mon advis garder sa charge des forêts de Normandie je suppose que cette charge vous appartient de droict et avant nostre beau cousin de Guillotte qui a eu tousjours mauvais office à nostre endroit. Voiez à cela mon amy, si vous estiez pourveu de cette belle charge roialle nous en serions vous et moy bien plus réjouis. Vous avez deu voir nostre père à son passage par Paris ; si vous ne l'y avez pas veu escrivez luy à Blois à ce sujet car à mon advis vos estudes ès escoles de Navare doivent être parachevées et le moment est venu de revenir icy. Bruslez je vous prie ce papier.

CONCLUSION

Le roi Henri IV ayant fait rendre à Jean de Ravalet, seigneur de Tourlaville, gentilhomme de la chambre du Roy de Pologne, les corps de Marguerite et de Julien, ses enfants, décapités à Paris le 2 décembre 1603, ce père infortuné les fit inhumer dans l'église de Saint-Jean-en-Grève sous le vestibule de la chapelle de la communion avec cette inscription :

« *Cy gisent le frère et la sœur, passant ne t'informe* » *point de la cause de leur mort : passe et prie Dieu* » *pour leur âme.* »

Pour copie conforme à l'édition d'Anvers de 1619, attribuée au Père Cotton, aumônier de Henri IV.

L. DE PONTAUMONT.

DEUX CONTRATS DE VENTE

1565 — 1685

Les originaux de ces actes, sur parchemin, ont été donnés au Dépôt des Archives Nationales par M. L. de Pontaumont, à qui ils appartenaient.

— A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Jacques de Ravalet, Sieur de Tourlaville, garde des seaulx des obligations de la viconté et baronnye de Bricquebec, salut. Sçavoir faisons que, par devant Jacques Charles et maistre Guillaume du Moulin, tabellions au dict lieu de Bricquebec pour le siege de Vasteville, furent presentz nobles hommes maistres Pierres et Phelippes dictz Heuzey, Sieurs de Urville et du Valferrant, enfantz aisnés de noble homme Jehan Heuzey, Sieur de Greville, lesquelz ont vendu et transporté affin d'heritage, pour eulx et leurs hoirs, à Pierres Nicole, filz Jacques, de la parroesse de Urville, pour luy et ses freres, et à leurs hoirs, c'est à sçavoir troys camps de terre tenantz ensemble, assis en la parroesse de Urville, eu trans des Fontaines, telz qu'ilz soy pourportent et contiennent, jouxte les hoirs de Jehan Nicole, des costez, bute d'ung but à la vallée de Main, et d'aultre but au chemin venant de la Pierre à la Breque à l'Angloys, tenus de la Seigneurie de Durescu.....

... Ce fut faict et passé au dict lieu, es presences de Robert Rizebec et Germain Burnouf, de la dicte par-

roesse de Urville, le premier jour d'aougst, l'an mil cinq centz soixante et cinq.....

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, Jacques de Ravalet, Sieur de Tourlaville, garde des sceaulx des obligations de la viconté et baronnye de Bricquebec, salut. Sçavoir faisons que, par devant Jacques Charles et maistre Guillaume du Moulin, tabellions à Bricquebec pour le siège de Vasteville, fut present noble homme Jehan Heuzey, Sieur de Gréville, Urville, Durescu, Valferrant et des Fontaines, lequel ratiffia et eult pour bon et aggreable ung certain contraict d'heritage faict par nobles hommes maistres Pierres et Philippes dictz Heuzey, ses enfants, à Pierres Nicole.....

... Ce fut faict et passé au dict lieu de Urvile, es presences de .... et André Ravenel, sergent royal de Nacqueville, le cinquième jour d'aougst, l'an mil cinq centz soixante et cinq.

— A tous ceux qui ces lettres verront, le garde hereditaire des sceaux de la viconté de Vallongnes, salut. Sçavoir faissons que, l'an mil six cents quattre vingt cinq, le seizième jour de novembre, à Tourlaville, devant François Roussel, nottaire garde notte royal commis par Sa Majesté en icelle viconté pour le siège du dit Tourlaville, soubssigné, fut present Jean Baptiste de Lesdos, escuier, seigneur de la Rivière, conseiller du roy en ses conseils, procureur general en la cour des aydes de Normandie, heritier de Richard de Lesdos, escuier, Sieur de Grandmont, lequel volontairement a vendu, quitté, ceddé et transporté affin etc., à messire Robert de Franquetot,

chevallier, seigneur et patron de Tourlaville, aussy à ce present et acceptant, pour luy etc., le nombre de trente six livres tournois de rente hypotèque au denier quatorze, du faict et constitution de deffunct Richard Thyerry, fils Bertholle, Sieur de La Boullez, vivant bourgois de Cherebourg, au nom et profit du dict Richard de Lesdos, escuier, Sieur de Grandmont, à la cauption solidaire de Me Nicollas Gyrard, Sieur de La Magdelaine, bourgois du dict Cherebourg, par contract passé devant Jean Nouaynville et François Le Scelliere, tabellions au dict lieu de Cherebourg, le dix septieme novembre mil six cents cinquante et neuf, controllé le vingt et unieyme apvril mil six cents soixante. Et fut la dicte vente et transport faict par le prix et somme de cinq cents quattre livres pour le principal de la dicte rente, et la somme de quattre vingt dix livres pour deux années et demye escheantes le jour de demain de la dicte vente, lesquelles sommes le dict Seigneur de Tourlaville a presentement payez aux moyens qui ensuivent, sçavoir qu'il a aussy volontairement vendu, quitté, ceddé et delaissé affin etc., au dict Seigneur de La Rivière pour luy etc., la moittyé d'une piece de terre labourable, du contient de deux vergez de terres ou viron, scituée en la parroisse d'Urville, au triege de Cristot, jouxte le Seigneur de la Riviere, tant de butz que de costez, par le prix et somme de cent vingt huict livres, la dicte piece tenue de la Seigneurie de Durecu à Urville....

Faict au presence de Jean Heusey, escuier, Sieur du Taisson, de la parroisse d'Urville, et de Jean du Sauvage, bourgois et capitaigne de quartier de la ville de Cherebourg, à ce presents et tesmoingts....

La grande Cheminée sculptée

DE L'ANCIENNE

ABBAYE DE CHERBOURG

par M. G. AMIOT,

Bibliothécaire-Archiviste de la Ville.

La grande cheminée sculptée dont la principale salle de lecture de notre bibliothèque communale est ornée, et qui provient de la maison abbatiale, démolie vers 1839, de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, a déjà été l'objet de plusieurs notices. Les auteurs des études publiées à ce sujet (1) n'avaient, toutefois, à leur dispo-

(1) Description, par M. Plivard. (Pages 126-129 du *Guide du voyageur à Cherbourg*, par A. Berruyer. — Cherbourg, Boulanger, 1833.)

Moncel (Th. du). *Rapport sur les monuments de l'arrondissement de Cherbourg* fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 18 juillet 1841. — Cherbourg, Beaufort et Lecauf.

V^or^ Lesens. *Notice sur la cheminée de l'ancienne Abbaye de Cherbourg.* — Cherbourg, Noblet, 1848.

V^or^ Lesens. *Recherches relatives aux sculptures exécutées sur le manteau de la cheminée de la salle abbatiale de N.-D. du Vœu de Cherbourg.* — Cherbourg, Noblet, 1853.

sition, pour guider leurs appréciations, aucunes données concernant l'histoire même de l'Abbaye, de sorte que ces auteurs, obligés de rechercher dans les faits généraux historiques ou dans les légendes, la signification des bas-reliefs qui décorent le manteau de cette cheminée, n'ont pu fournir que des explications divergentes, et ne constituant, en réalité, que des conjectures individuelles, savantes sans doute, mais absolument dépourvues de preuves.

Or, ayant eu, dans l'accomplissement de notre devoir professionnel, à prendre connaissance, pour les inventorier, de documents manuscrits du seizième siècle, relatifs à divers procès soutenus, de 1501 à 1577, par les Commandants et les habitants de Cherbourg, contre les religieux de l'Abbaye du Vœu, il nous a semblé reconnaître entre les faits ressortant des pièces de procédure dont il s'agit, et les scènes représentées par la sculpture sur la cheminée de ladite Abbaye, une corrélation intime, et c'est pourquoi nous venons, à notre tour, essayer d'expliquer les sculptures en question d'après les documents, inédits, ci-dessus mentionnés, et en outre, d'après des indications de même ordre, et pour ainsi dire complémentaires, que contient l'inventaire sommaire des Archives du département de la Manche.

En outre, comme les différends auxquels nous venons de faire allusion concernent tout autant l'histoire de la ville de Cherbourg que l'histoire particulière de l'Abbaye du Vœu, nous croyons utile d'en présenter, tout d'abord, un résumé chronologique reproduisant, autant que possible, dans l'intérêt de la physionomie des temps auxquels les faits se rattachent, le texte même des pièces y relatives.

La première de ces pièces est un mandement de Robert Josel, lieutenant du bailli du Cotentin à Valognes, rendu le 5 avril 1501, (1) à la requête des religieux de l'Abbaye du Vœu, dans lequel il est relaté que, lors de sa fondation « l'Abbaye de Nostre Dame » du Vou *(sic)* fut mise en closture de haulte muraille » afin que la communauté fût en sûreté de vivre religieusement « et que personne ny peust entrer fors par la » porte en laquelle a continuellement portier ordonné » pour la garde dicelle ; que des malveullans se sont » neanmoins efforces et efforcent de jour en jour » demolir et abattre en ung et plusieurs lieux, la » dicte muraille pour avoir chemin et passage pour » aller et venir dans l'enclos de l'Abbaye ; que celle-ci » est située près du rivage de la mer... que chacun jour » arrivent et passent grant nombre de navires de » pays estranges et que par les abbattemens et rompture » dicelle muraille, on pourroit venir en l'Abbaye tant » de jour que de nuict au grant prejudice et dangier » des religieux ». Ce mandement, contenant défense de porter atteinte, sous peine de cent livres d'amende, à ladite clôture, déclarée en bon état par le sergent royal, fut signifié le lendemain dimanche, sixième jour d'avril « à liessue de la grant messe paroissial, » aux bourgeois, gens, manans et habitans de Chier- » bourg ». L'exploit de signification mentionne que, seul, Sanson Le Goubey se déclara opposant, mais sans requérir assignation « ni bailler aucun pleige » (caution judiciaire).

Cette protestation verbale de Sanson Le Goubey était, ainsi qu'il ressort des actes judiciaires qui vont

(1) Mss. 117 de la Bibliothèque de Cherbourg (cote 1).

suivre, basée sur ce fait que les Cherbourgeois avaient toujours, jusqu'alors, usé d'un passage laissé libre dans la muraille de l'Abbaye du Vœu pour aller à l'église de cette Abbaye sans être obligés de traverser la communauté, et que, par suite, la suppression de ce passage était, de la part des religieux, une mesure vexatoire envers les habitants de Cherbourg et contraire à leurs droits.

Du reste, des oppositions en règle ne tardèrent pas à se produire, notamment de la part de haulte et puissante dame, Madame Jehane de France, comtesse de Roussillon et dame de Valognes (1) et de celle de Guillaume de Rozel, escuier, substitut du procureur général au bailliage de Cotentin, à la requête desquels le mandement précité du 5 avril 1501, fut annulé par un autre mandement donné (2) par Gaultier Jehan, lieutenant du bailli de Costentin en la vicomté de Valognes. Forts de ce nouveau mandement, les Cherbourgeois rétablirent de leurs mains le passage supprimé par les religieux, qui introduisirent alors une action en réparation de préjudice contre le commandant et les habitants de Cherbourg. Ceux-ci répondirent par une fin de non-recevoir laissant lesdits religieux libres de se pourvoir, s'ils le jugeaient bon, contre l'auteur même du mandement donné en leur faveur et contre ceux qui l'avaient provoqué.

(1) Fille bâtarde de Louis XI et de Marie de Sassenage, veuve d'Amblard de Beaumont ; femme du bâtard Mathieu de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France. *(Procédures politiques du règne de Louis XII,* par M. de Maulde, pages 42, 650, 919.)

(2) L'état incomplet du dossier ne permet pas d'indiquer la date.

C'estce que firent, en effet, les chanoines du Vœu (1) et ils obtinrent, le 17 décembre 1501, de la chancellerie de la Cour souveraine de Normandie à Rouen, des « lettres roiaulx en forme de doléance » les autorisant à remettre leur muraille en état et à assigner devant « le prouchain eschiquier » de ladite Cour, pour les jours du bailliage de Cotentin, Gaultier Jehan, lieutenant du bailli de Cotentin, Thomas Anjot, procureur de Madame de Valognes, Guillaume de Rozel, substitut du procureur général au bailliage de Cotentin, les habitants de Cherbourg, « noble homme Guillaume » du Fou, seigneur du Mesnil-au-Vair et de Raouville, » capitaine dudit lieu sous noble et puissant seigneur » Monseigneur de La Marche, et enfin, Bertrand De » Laroque seigneur de Blaisains, lieutenant des ville » et chastel de Cherbourg ».

Les exploits de signification, en dates des 1er et 6 janvier 1502 (2), mentionnent que le sergent royal a fait « machonner en sa présence la brèche qui avoit » esté abattue à la muraille des religieux » et il est constaté dans les exploits que les intimés ont déclaré ne pas se porter parties contre les Lettres de doléance signifiées.

Bientôt cependant une nouvelle brèche fut ouverte dans la muraille du monastère et les religieux firent, le 11 mars 1502, assigner à comparaître en l'audience de la sergenterie de Cherbourg, « Jehan de Fontaines, » dit Cadet et Marc Lotin, escuiers de la garnison de

(1) L'Abbaye de Notre-Dame du Vœu était desservie par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Cette abbaye, fondée en 1145 par la Reine Mathilde, fut supprimée en 1774.

(2) Mss. 117 de la Bibliothèque de Cherbourg (cotes 3 et 4).

» Cherbourg et autres leurs complices et adhérens » pour avoir « de rechief, fait rompture dicelui mesme » mur et en mesme endroit » (1). La sentence du juge, Jehan de Saint-Germain, vicomte de Carentan, commissaire du roy, rendue le 13 mars 1502, à la requête de Jehan Lepaulmier, religieux bailli de l'Abbaye et procureur des aultres religieux, abbé et couvent, autorisa les plaignants à « reclorre certaine » breche qui faicte avoit esté par atemptat en leur » closture dicelle Abbaye par devers la ville de Chier- » bourg »..... Procès-verbal de la remise en état de la clôture fut dressé le 14 mars par Rogier Legoupil, sergent du Roy en la sergenterie de Valognes, lequel sergent termine comme suit ledit procès-verbal (2) : « au regard des aultres exploits a moi requis estre » faicts par le dit bailly (de l'Abbaye) ne les ay peu » faire ne accomplir lesquels accompliray le plus bref » que faire se pourra ». Il s'agit, évidemment, des significations à faire, aux Cherbourgeois et autres personnes en cause, de la nouvelle réparation effectuée à la muraille du Couvent. Les exploits en question manquent au dossier. Il est permis de croire que la clôture des religieux fut ensuite respectée, du moins pendant quelque temps. Mais la mésintelligence ne tarda pas à renaître entre l'Abbaye et la Ville. En effet, l'un des moines de l'Abbaye étant mort de maladie contagieuse, le commandant de la ville, Bertrand de Laroque, prétextant que les autres religieux pourraient introduire dans la ville le germe de cette maladie, donna des ordres pour qu'on ne les y laissât plus pénétrer. Les religieux adressèrent alors, dans les premiers jours de

(1) Mss. 117 (cote 5).
(2) Mss. 117 (cote 6).

novembre 1502, une requête à Robert Josel, lieutenant général du bailli de Costentin, afin qu'il leur fut « pourveu de remède » contre cet empêchement et il est exposé dans cette requête que « par ung mois » devant passé, Bertrand De la Roque, capitaine du » dit lieu de Cherbourg, soubs umbre daucune hainne » par lui conçeue contre les d. relligieux abbe et cou» vent, efforche et veult efforcher par forme de violen» ce empêcher les dits exposants leurs gens et servi» teurs aller et venir entrer et yssir en la dite ville de » Cherbourg selon qu'ils ont besoing pour tenir leur » juridiction, recueillir leurs rentes et revenues, et » pour leurs aultres besoingnes, négoces et affaires, » et que, en outre, le dit Bertrand de la Roque a dé» claré qu'il ferait démolir le *colombier* de leur cou» vent », etc. (1)

La requête susdite ayant été accueillie, un mandement en date du 5 novembre, de Robert Josel, lieutenant général du bailli de Cotentin, mandement signifié le surlendemain à Bertrand de la Roque, enjoignit à celui-ci de laisser les religieux pénétrer dans la ville comme par le passé.

Or voici, d'après la relation de Guillaume Du Val, sergent du Roy en la sergenterie de Tollevast, quelle fut la réponse de Bertrand de la Roque : «... ma respondu » que contre la teneur au dit mandement il se gardera » de mesprendre mais.... pour ce qu'il est noctoire et » congneu que puis nagueres sont trespassés en la dite » Abbaye aucun ou aucuns religieux et aultres de peste » ou aultre maladie contagieuse et que encore de pré» sent y en a plusieurs actains de la dite malladie en

(1) Mss. 117 (cote 7).

» grand dangier et inconvénient de leurs personnes,
» laquelle maladie ils ont prinse en la dite Abbaye en
» boyvant et mengeant avecques iceulx qui de nouvel
» y sont trespassés, par quoy, luy ayant la charge pour
» le Roy... de ladite ville et place qui est de telle et
» dangereuse garde que chacun congnoist et de bien
» petite estendue et qu'il ne vouldroit souffrir ne en-
» durer que aucun inconvenient deust avenir *(sic)* en
» icelle par fortune ou inconvénient de maladie ne
» aulcunement ou il peust mectre deffens et remede
» fust aux gens deglise, nobles, bourgeois et habitans
» dicelle et aultres illec survenans. Dist et respondi
» quil avoit deffendu et garde que aucun des dits reli-
» gieux et aultres demeurans et habitans en ladite
» Abbaye, entrassent, communiquassent en la dite ville
» jusques a ce quil soit bien congneu et approuvé que
» la dite maladie de peste ou inconvenient fust du tout
» espurgée et vuyde. Et se les dits religieux, abbé et
» couvent voulloient faire visiter la d. abbaye par mé-
» decins ou gens a ce recongnoissans savoir se le
» dangier en seroit hors et que en sy peuvent fyer que
» alors que le rapport luy en seroit fait il y feroit ce
» que il trouveroit par conseil estre affaire de raison ;
» Et entant que touche les inconvenients que les dits
» religieux dient avoir en la dite ville ma esté dit quil
» nentend point destourber (empêcher) que aucuns de
» leurs bailli, vicomte, leurs lieutenants ou aultres
» leurs officiers quilz ne soient demeurans ou commu-
» nicans en la dite abbaye, ne les puissent tenir quant
» mestier sera et y aller et venir et mesmes se ils y ont
» aucunes rentes ou revenues quilz ny puissent en-
» voyer procureurs pour y besongnier, *aultres que*
» *ceulx qui auront fréquenté la dite abbaye le temps*

» *dangereux durant.* Et en tant que touche le destour-
» bement du service divin et les fractions et menaces
» de y dilapider les ediffices de la dite Abbaye que en
» eust garde les exposans et que ainsy leur controvue
» (fable) c'est parley et inventé contre toute verité car
» jamais ny pensa ne voulente nen eult ; mais au con-
» traire de toute sa puissance vouldroit et tousjours a
» voulu souttenir et aidier et deffendre la dite Abbaye,
» les biens et revenus dicelle et jamais ne vouldroit
» souffrir que aucun tort y fust faict ny aucune dila-
» pidation *se on ne faisoit ne auroit fait aucune forte*
» *closture ou chose prejudiciable à la dite place,* au quel
» cas quant mestier seroit ne le vouldroit de soy entre-
» prendre sans deliberation et conseil de mondit
» seigneur le Bailly. »

Enfin à l'assignation que lui donne le sergent « d'estre et comparoir jeudi prochain venant à Val- » longnes » pour répondre, devant le bailli, aux plaintes des religieux, Bertrand de la Roque objecte « que impossible lui seroit de lisser et desemparer
» la dite place dont il a la charge expresse de par le
» Roy soubs mondit seigneur le Capitaine son maître
» et quant le bon plaisir de mondit seigneur le bailli,
» ses lieutenants, procureur, advocat et aultres officiers
» du Roy vouldroit ou leur plaira venir en la dite place
» pour icelle visiter et tenir leurs juridictions ou ils
» viennent et peuvent venir souventes fois comme en
» la place du Roy ou il y a cohue et auditoire et ou se
» tiennent toutes les septmaines les juridictions royaulx
» tant ordinaires que extraordinaires, il leur dira et
» communiquera plus applain des choses dessus dites »,
etc. (1)

(1) Mss. 117 (cote 8).

Bertrand de La Roque s'abstint effectivement de se présenter à l'audience du bailliage de Valognes, où les religieux l'avaient appelé (1) et, conjointement avec Guillaume Dufou, aussi lieutenant de la ville, il adressa une nouvelle requête au bailli de Valognes tendant à obliger ses adversaires à « faire rompture de la » muraille quils avoient close de nouvel, comme len » disoit, allendroit dune brèque pour aller à la » chapelle de l'Abbaye et quils y facent mettre et » assoir escalier tel que toutes gens à pié y peuvent » passer ». (2)

L'intérêt majeur de la défense de la place commandait d'ailleurs cette mesure, disait Bertrand de la Roque, attendu que la haute clôture du monastère « estoit très dangereuse pour la dite place, car au » long et pardans la dite closture se pourroient mectre, » couvrir et embuscher plus de dix mille hommes de » guerre, ennemys du Roy, sans que de la dite ville on » les peust voir et ne les pourroit ou aller descouvrir » à loccasion du dit escalier osté et la bresche dicelui » ostée et clos de muraille, sans aller jusques à la porte » de la d. Abbaye qui est ung très grand, long et » dangereux tour » (3). Une sentence favorable ayant été rendue par le bailli, la muraille de l'Abbaye fut ouverte de nouveau à l'endroit de l'ancien passage et cet acte, accompli par le sergent royal le 11 novembre 1502, fut signifié le lendemain par le même sergent au *Reverend Père Jean*, abbé de l'Abbaye, lequel répondit « quil retenoit à soy pourvoir en justice » (4) et fit bientôt ensuite réparer sa muraille.

(1) Mss. 117 (cote 9).
(2) Id. (cote 10).
(3) Id. (cote 13).
(4) Id. (cote 12).

Sur ces entrefaites, Gaultier Jehan, bailli de Valognes, étant venu à Cherbourg en compagnie des officiers et sergents du bailliage, Guillaume du Fou et Bertrand de La Roque lui présentèrent une requête pour qu'il se transportât auprès de la clôture du monastère afin de « voir et recongnoistre » par lui-même le bien fondé de leurs réclamations.

Le bailli et ses officiers se rendirent sur le lieu, où ils appelèrent à fournir des témoignages « plusieurs » notables personnes, bourgeois, manans et habitans » de la ville de Cherbourg dont les noms et surnoms » ensieuvent ; cest a sçavoir : Josel Le Vallois, Jacques » de Gonoy, André du Goullet, Henry Gosse, Pierrot » Torbel, Marc Baubigny, Thomas Clément, Josel » Bonamy le jeune, Pierrin Baubigny estant de Sainct- » Martin, Guillaume Allain, Josel Baubigny, Robert » Lelong, Guillaume Leblond, Josel de Lafontaine, » Jehan Guiffart, Yvon Pinchon, Bertran Latire, Josel » Baubigny, Thomas de Lafontaine, Guillaume » Crevon Pierrespont, Josel Bonamy laisné, Symon » Maugier, Fleury Julien, Josel Dufresne, Michiel de » La Chapelle, Michiel Laisné, Pierres Landrin, Michelet » Bonadet, Richart Germen, Colin Pinchon, Thomas » Adam, Pierres de Famichon, Jacquot Lemiere, » Josel Lelievre, Robin Pallefroy, Thomas Ouytre, » Josel Fossette, Colin Digart, Josel Maretz, Jehan » Symon, Yvon Le Gastoing, Jehan Poureté, Jehan » Cabart le jeune, Jehan Orenge, Jehan Lefourdrey, » Charlot Ravallet, Jehan Germen, Guillaume Boullart, » Laurent Gille, Thomas Bonnissent et autres », lesquels rapportèrent « par leurs sermens, tous » accordablement, nul contredisant, qu'ils ont toujours » veu, seu et cogneu que en ung endroit de la dite

» muraille quils montrerent avoit une bresche ou il y
» avoit ung escallier par ou lon entroit en la closture
» dicelle muraille et aussi aux aultres clostures estans
» entre icelle muraille et la dite Abbaye y avoit une
» planche et deux aultres escalliers par ou lon alloit a
» pied jusques a la *chapelle Nostre Dame du Vœu en la*
» *dite Abbaye* mais que dempuys deux ans en ça ou
» vuiron les religieux, abbe et couvent avoient fait
» demolir et oster le dit escallier et fait clore la breche
» de muraille et haulser plus haut que lancienne et
» que cependant à leur avis lesdits escallier, planches,
» etc., estoient propices, raisonnables, convenables et
» nécessaires » pour aller et venir à la chapelle de
l'Abbaye.

De plus ils confirmèrent les déclarations de Bertrand De la Roque au sujet des inconvénients et dangers qui pouvaient résulter de la clôture de la brèche « quand aurroit descente des ennemis du Roy ce » feroit que Dieu ne veuille ». Les mêmes bourgeois interrogés par le bailli au sujet de l'empêchement mis par Bertrand de La Roque à l'entrée des religieux dans la ville répondirent que cette mesure était bonne et raisonnable, attendu le danger réel de contagion qui l'avait occasionnée, « mais que de present leur semble
» que veu la longue espace de temps que le cas est
» advenu et aussi que la chose est de present, il ny a
» plus d'inconvenient de lesser aller et venir les
» religieux, leurs gens et serviteurs dans la ville ».

A la suite de cette enquête, le bailli fit signifier aux religieux « que incontinent et sans delay ils facent
» abattre et demolir la muraille quils ont fait faire a
» l'endroit ou il existoit autrefois une brèche et quils
» y facent mectre et assurer bon et suffisant escalier

» tel que gens a pied y puissent passer comme on » faisoit au temps passé ».

D'un autre côté, le bailli décida que les religieux pourraient dans l'avenir pénétrer dans la ville et que tous ceux qui s'y voudraient opposer y seraient contraints « par toutes voies deues et raisonnables ». (25 novembre 1502.) (1)

Mais les religieux ne tinrent pas compte de l'injonction que leur fit signifier le bailli de laisser un passage dans leur muraille et Bertrand de la Roque maintint de son côté sa défense de laisser les religieux pénétrer en ville.

Ceux-ci recoururent de nouveau à la Cour de l'Echiquier qui condamna, par défaut, Bertrand de la Roque à la peine de l'emprisonnement avec arrêt sur ses biens et gages.

Ce jugement fut signifié le 4 mars 1503 par le sergent royal à un lieutenant du nom de Jehan de Fontaines dit Le Cadet, en l'absence de Bertrand de La Roque lequel, d'après les déclarations de ce lieutenant, « estoit allé par devers Monseigneur de La Marche. »

Le Cadet, sommé par le sergent de lui faire ouverture du château et de la maison où demeurait de La Roque afin qu'arrêt fut mis sur ses biens, répondit qu'il n'y avait aucuns biens au château pour de La Roque hormis ses habillements de guerre et que le sergent n'y entrerait point ; il déclara en outre à celui-ci que les religieux « n'entreroient point jusqua ce quils » eussent faict un passage a la muraille de leur Ab» baye. » (4 mars 1503.) (2)

(1) Mss. 117 (cote 15).

(2) Mss. 117 (cote 16 bis).

Cette obstination à ne vouloir rien céder de ce que chacun considérait comme son droit ou son dû, n'était évidemment pas de nature à ramener la paix entre les parties, mais au contraire à accroître l'irritation des Cherbourgeois envers les religieux et, réciproquement, de ceux-ci envers ceux-là.

Du reste, les chanoines de l'Abbaye avaient à leur disposition un moyen d'user de rigueur envers Bertrand de la Roque et ils mirent bientôt ce moyen à profit ; voici :

La vallée de Quetivel « assise à Esqueudreville et » Octeville depuis le refoul de la Cauchie du moulin » Quetivel jusques à la Valete au tresorier de Coustances » (1) appartenait à l'Abbaye du Vœu à laquelle elle avait été donnée par le capitaine anglais Thomas Gower, gouverneur de Cherbourg, suivant acte passé le 8 août 1450 devant Jehan d'Ivetot, tabellion à Cherbourg. Cette donation, qui précédait de quatre jours seulement la reddition de la place par le dit Thomas Gower à l'armée de Charles VII (2), était faite à charge par les religieux de célébrer annuellement et à perpétuité deux obits pour le salut de l'âme du donateur et de ses amis « tant vifs que trespassés » (3). On contesta plus tard la validité de cet acte et l'on tenta de faire comprendre le val de Quetivel dans le nombre des confis-

(1) *Arch. de la Manche,* série H, art. 2653, voir aussi 2467. — Un champ de la commune d'Equeurdreville joignant l'entrée de l'avenue de la propriété Duchevreuil, du côté des Fourches, est encore, de nos jours, désigné sous le nom de *Quetivel* ou *Quetivet*.

(2) Le texte de la capitulation se trouve dans l'*Inventaire des Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2467.

(3) *Inventaire des Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2407.

cations qui furent exercées sur les biens ayant appartenu aux Anglais ; mais en 1456, une sentence des assises de Valognes maintint les religieux en possession du terrain en litige. (1)

Cette sentence ne fut toutefois pas accueillie avec soumission par les gouverneurs de la ville, lesquels persistant à considérer le val de Quetivel comme une dépendance du domaine royal y envoyaient leurs chevaux en pâture, et de La Roque, qui suivait à cet égard l'usage établi par ses prédécesseurs, fut mis en demeure par les religieux de faire cesser des agissements que ceux-ci considéraient comme un empiétement sur leurs droits.

De là, nouveau conflit dont l'objet fut d'abord soumis à l'extraordinaire du bailliage de Cotentin où il fut décidé que les religieux seraient maintenus en possession du val de Quetivel pendant la durée du procès engagé (1) et que le juge se rendrait sur les lieux « des cordables » pour y faire information. (2)

La sentence définitive fut favorable aux religieux et le sergent royal chargé de la signifier à Bertrand de La Roque se transporta à cet effet, le 7 mars 1503, devant la ville de Cherbourg « *laquelle estoit fermée et la barriere* » *abatue* et y avoit plusieurs personnes tenant les rous » invasibles en leurs mains tant verges alebardes que » aultres ferremens ». Sur la sommation faite par l'officier de justice qu'on lui fît ouverture de la place, satisfaction lui fut donnée et il put accomplir sa mission. Bertrand de La Roque, absent, était allé à la Cour pour

(1) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2689,

(2) Id., art. 2468.

entretenir le Roy et M. de La Marche, principal capitaine de la ville, des difficultés qui existaient entre lui et les religieux et ce fut son lieutenant Jehan de Fontaines dit Cadet qui reçut la signification, à laquelle il répondit que les capitaines de Cherbourg « avoient joy es » temps passés du grand val de Quetyvel et que les » religieux nen auroient aucune propriété ne jouis- » sance ». De plus, alléguant la défense formelle que lui avait faite son capitaine « sur le dangier de sa vie » de laisser pénétrer les religieux dans la ville, il refuse d'y laisser entrer plusieurs religieux nommés frères Jacques Jangtot, Jehan Guiffart, Jehan Legranchier, bailli de l'Abbaye, Aulbin Haire et Jehan Dannemont, lesquels avaient accompagné le sergent et attendaient, au dehors, le résultat de la nouvelle injonction de justice. (1)

Les religieux objectaient, de leur côté, à la raison d'ancien usage du grand val de Quetivel, invoquée par de la Roque et son lieutenant, que « si Jehan du Fou, che- » valier capitaine de la ville qui eut, par forfaiture, » grand nombre de bestes chevalines les y fit mener, » et que si Guillaume du Fou, pareillement capitaine » y fit mener ses bestes par permission des religieux, » ils ne purent acquérir le droit de propriete. » (2)

Une nouvelle instance, qui amena la confirmation des précédents arrêts, fut introduite par les religieux en l'extraordinaire du bailliage de Cotentin, et *Jean Loir,* sergent, en *signifiant* (19 août 1503) la *nouvelle sentence* à Bertrand de la Roque, lui déclara qu'en vertu

(1) Mss. 117 (cote 16).

(2) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2468.

de ladite sentence il avait « entertenu les religieux en » la saisine et possession du Grand Val de Quetivel », et lui fit « deffens qu'il ne attemptast à l'encontre. » Le capitaine répondit « quil se garderoit de mesprendre » et quil en garderoit la pocession pour le Roy et quil » nen feroit rien pour la dite sentence ; et oultre le dit » sergent lui fit commandement quil wydast ou feist » wyder du clos aucunes bestes tant aumailles que » chevalines a lui appartenantes qui estoient au dit » clos ; et respondit le capitaine quil nen wyderoit » rien ne feroit wyder et que se il trouvoit homme qui » y meist la main il le meurtriroit de son corps ; et » auxi (le sergent) lui fit savoir que en vertu de » la dite sentence, il avoit mis les bestes des dits reli- » gieux dedans le dit clos et que il les entertenoit en » leur pocession. *Lequel capitaine,* bientost *après, envoya* » *de ses gens darmes de la dite place atout* (avec) *chiens,* » *arbalestes bendées, hallebardes, javelines et aultres* » *bastons de guerre, dedans ledit clos,* lesquels ainxi » que ils avoient ja wydé du dit clos porcion des » bestes des dits religieux, *le dit sergent se transporta* » *en iceluy en la compaignie de labbé et plusieurs des* » *religieux ;* et *comme il s'efforçoit de remettre les dites* » *bestes dedens le dit clos, les dites gens de guerre vind-* » *rent au devant à la bresche du dit clos,* lesquels par » force et violence les empescherent de remettre les » bestes en iceluy en *jurant* et *faisant grands sermens* » *que sil approuchoit bestes ne gens il les tueroit ainxi* » *que leur maistre leur avoit commandé.* » (1)

Les choses prenaient, on le voit, une tournure

(1) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2745.

voisine du tragique ; cependant il ne paraît pas que les menaces aient été suivies d'effet.

La procédure se continua plusieurs mois encore mais à la suite d'une injonction nouvelle faite à Bertrand de La Roque, le 4 septembre 1503, celui-ci déclara que si les religieux « vouloient monstrer leur » droit de l'acquisition du dit val et leurs anciens » denombremens esquels le dit herbage soit contenu, » il fera ce quil trouvera par l'opinion de Monsieur le » lieutenant du Bailli, de Monsieur le Procureur et de » Monsieur le Vicomte. » (1)

Rappelons à ce propos que la revendication des religieux était notamment appuyée sur un titre de donation dont la validité avait été sanctionnée en 1456, validité que Bertrand de La Roque refusait encore de reconnaître, de sorte que la porte de la ville restait inflexiblement fermée pour les religieux. Et lorsque les sergents royaux de la sergenterie de Valognes ou de Tollevast avaient à accomplir dans la ville des actes de leur ministère, notamment à l'occasion de la procédure dont il est ici question, il fallait qu'ils demandassent à « François de Tourville, escuier » maistre portier » ou aux hommes qu'il commandait qu'on laissât « chaer » pour eux la barrière de la porte.

Enfin, Bertrand de La Roque se soumit à la suite d'un arrêt de la Cour de l'Echiquier de Normandie qui condamnait ses lieutenants Jehan Defontaines et Jehan Debyèvre à l'emprisonnement et qui frappait d'arrêt leurs gages et les siens « tant du temps passé que » advenir. »

(1) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2745.

Cet arrêt fut signifié à Bertrand de La Roque le 3 mai 1504 ; il répondit qu'il ne voulait point désobéir aux mandements et sentences de justice « ne empes-» cher ou faire empescher les droits des religieux ne » leur entrée et yssue en la ville de Chierbourg ne » même leur pocession et jouissance du clos de » Quetivel et quil sen rapportoit aux gens et officiers » du Roy » et sur la sommation que lui fit le sergent de lui « bailler et livrer les corps de Le Cadet et » Debyevre pour les apprehender et mener prisonniers » à Rouen » il déclara qu'il ne savait où ils étaient et qu'il n'empêchait pas que le mandement donné contre eux fut mis à exécution. Le sergent ajoute enfin dans sa relation, que Cadet et Debyevre se sont cachés « et fouys » en telle manière qu'il ne les put « recouvrer ne apprehender. » (1)

Ainsi prirent fin, après plus de trois années de débats judiciaires, les contestations qu'avait fait naître entre les Cherbourgeois et les religieux de l'Abbaye du Vœu, la maçonnerie dont ceux-ci avaient fait obstruer, en 1501, le passage jusqu'alors ménagé dans la clôture du monastère et dont les habitants de Cherbourg usaient pour pénétrer dans l'église de l'Abbaye.

La soumission forcée de Bertrand de La Roque ne pouvait que momentanément apaiser l'hostilité réciproque des parties adverses et l'on voit naître en effet, dès l'année suivante, en 1506, de nouvelles difficultés entre les Cherbourgeois et l'Abbaye du Vœu, au sujet d'un ruisseau partant du pré Bonamy, en la paroisse d'Octeville, et traversant un herbage appartenant aux religieux ; ruisseau que les habitants de Cherbourg

(1) Mss. 117 (cote 18).

voulaient détourner pour l'alimentation de la ville. Cependant, aux termes d'un accord intervenu en 1507, les bourgeois obtinrent les deux tiers du cours d'eau et le reste fut conservé par les religieux. (1)

Plus tard, en 1510 (2), un archer de la garnison du nom de Etienne de Saint-Martin dit Farise, s'oppose à la mise en clôture, par les religieux du Vœu, de leur bois du Fay, situé en la paroisse d'Octeville. Farise se désista mais les habitants de Tonneville, Sainte-Croix et Flottemanville, qui voulaient démolir ladite clôture, eurent à soutenir à ce sujet, contre les religieux, un procès dont l'issue fut favorable à ceux-ci.

Plus tard encore, en 1532, Guillaume Picot (Guillaume de Gouberville sieur du lieu et du Mesnil-au-Var *(sic)*, lieutenant du grand maître des eaux et forêts en la vicomté de Valognes, était détenu prisonnier pour ses excès envers l'Abbaye du Vœu. (3)

Enfin en 1539, il y avait procès au parlement entre Monsieur de Hotot, seigneur de Vauville et les religieux de l'Abbaye de Cherbourg, attendu, dit un mémoire relatif à cette affaire (4) « que le sieur de Hotot se » transporta à jour passé à l'Abbaye, quil y accabla » l'abbé de paroles diffamatoires, quil fit prendre par » ses gens le nombre de trois à quatre cents bestes a » laine sur le territoire des religieux, prétendant qu'el- » les avaient été prises sur ses communes, et quil les fit » conduire à son parc ; *quil fit abattre une* (sic) *herbage*

(1) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art 3120. (On croit trouver ici l'origine de la prise d'eau de la Polle).

(2) Id. art. 2108.

(3) Id. art. 2097.

(4) Id. art. 2388.

» *appartenante* aux religieux assez près de l'Abbaye et » qu'il se comporta en cette occasion à la *persuasion de* » *Janot de Lasnes,* lieutenant de *M. le sénéchal Du Genetz,* » *capitaine de Cherbourg ;* que le dit sieur de Hotot et » le dit lieutenant s'estoient vantés de faire abattement » de *la closture ancienne de l'Abbaye* et même du petit » bois du Fay, distant d'une lieue de la dite Abbaye à » laquelle il avoit été aumoné par les rois de France. »

Ce document est le seul que mentionne l'inventaire des Archives de la Manche relativement au procès dont il s'agit. Nous ignorons donc à quelle époque ce procès avait pris naissance et quand et de quelle manière il se termina.

Quoi qu'il en soit, le susdit document permet de constater que la clôture du monastère était encore, en 1539, un objet de récrimination de la part des Cherbourgeois.

Enfin, la paix fut de nouveau troublée entre la ville et le monastère à l'occasion de la construction d'une muraille, par les religieux, en septembre 1561, autour d'un terrain, voisin de l'Abbaye, que l'on nommait l'herbage ou la pâture Saint-Thomas. Les habitants de Cherbourg contestaient aux religieux la propriété de cette pâture et, conséquemment, le droit de l'entourer d'une muraille. Un procès, dont les habitants prirent l'initiative, s'engagea à ce sujet ; mais les guerres de religion qui troublèrent et ensanglantèrent notre pays au temps de ce procès, étaient évidemment de nature à en retarder la solution et il arriva du reste que des mesures prises en vue de sauvegarder Cherbourg d'un coup de main de l'armée protestante, amenèrent une assez sérieuse diversion dans ce nouveau litige.

A la suite, en effet, d'une apparition devant la ville, au mois d'août 1562, de trois cents religionnaires, lesquels, ayant trouvé la place trop bien gardée, se contentèrent avant de quitter le pays, d'aller saccager l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu (1), le baron de La Haye du Puits, alors gouverneur de Cherbourg, sous l'autorité du maréchal de Matignon, donna des ordres pour que les fortifications fussent réparées et augmentées. Des travailleurs et des harnais furent réquisitionnés dans les paroisses voisines (2) ; et les Cherbourgeois imaginèrent d'utiliser, comme matériaux, les pierres de la muraille dont les religieux avaient fait entourer l'herbage Saint-Thomas, muraille qu'ils allèrent, effectivement, démolir dans ce but. Il résulta naturellement de ce fait une extension du procès engagé au sujet du dit herbage et ce procès, commencé en 1561, ne se termina qu'en 1577 par la condamnation des Cherbourgeois.

Les religieux produisirent au cours des débats des titres établissant que la chapelle Saint-Thomas (anciennement hermitage de Saint-Achard ou de Saint-Achaire), dont ledit herbage était une dépendance, leur avait été donné par la reine Mathilde et que cette donation leur avait été confirmée par une charte de Henri II, roi d'Angleterre (3). Enfin, par une sentence du bailli de Valognes rendue le 17 février 1577, les habitants de Cherbourg furent condamnés, par contu-

(1) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 2138.

(2) *Journal manuscrit d'un sire de Gouberville* publié par M. l'abbé Tollemer, pages 761 et 762.

(3) *Archives de la Manche,* série H, tome 1er, art. 1955 et 2193.

mace, à 100 livres de dommages et intérêts envers l'Abbaye du Vœu. Cette sentence se termine comme suit :

« Nous avons ordonné, disons et ordonnons les
» contumaxes prinses par les d. sieurs Abbé et Relli-
» gieux bien et deubment prinses et la d. informacion
» bien faicte, par le moyen de laquelle veu la multipli-
» citédesadjournements, significations et inthimations
» réitérées aux dits sieurs bourgeois publiquement à
» la sortye de l'église du d. Cherbourg en général et
» particulier veu aussy la d. démolition faicte par *les*
» *dicts bourgeois estantz sortys d'un commun accord de*
» *la d. ville de Cherbourg avec le tambour, s'estantz as-*
» *semblez pour la d. démolition et prins les pierres ser-*
» *vantes de closture à la d. terre lesquelles ils avoient*
» *appliquées publiquement à la refection ou reparation*
» *des murailles du d. Cherbourg,* ce qui impliquoit une
» sorte d'entreprinse publique plustôt que privée.
» Nous avons condamné les d. bourgeois en général et
» saouf récompense les ungs sur les aultres aux inté-
» retz des d. Abbey et Relligieux de la d. entreprinse
» force et démolition et des *dommages faicts aux bleds*
» *et gerbes* estant pour lors sur les d. héritages men-
» tionnez au procès, lesquels intérestz réduisant le
» tout à lequitté nous avons tauxés parmy le tort à la
» somme de cent livres avecques despens. » (1)

Les faits qui viennent d'être sommairement retracés occupent évidemment dans l'histoire de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu une place assez considérable pour

(1) Mss. 117 de la Bibliothèque de Cherbourg (cote 22).

qu'il soit rationnel d'admettre que les religieux de cette Abbaye ayant plus tard à faire édifier, dans une pièce de leur communauté, une cheminée d'apparat, aient songé à utiliser comme motifs d'ornementation de cette cheminée — préférablement à des éléments étrangers à leurs annales — les principales données résultant des faits sus-relatés et à consacrer de cette manière la mémoire des luttes particulières qu'ils avaient soutenues avantageusement contre les commandants et les habitants de Cherbourg, aussi bien que le souvenir des autres événements mémorables dont leur Abbaye avait été le théâtre pendant le seizième siècle.

Après cet exposé, il devient assez facile, croyons-nous, d'établir la relation qui existe entre les sculptures de la cheminée de l'Abbaye et les événements mis ci-dessus en lumière.

Mais quelques mots sur l'état dans lequel se trouvait ladite cheminée au moment où elle fut concédée à la Ville, sont, tout d'abord, nécessaires :

L'ornementation sculpturale du manteau de cette cheminée (construite en pierres calcaires) se compose de deux bas-reliefs superposés et séparés par une frise de moyenne largeur, également sculptée ; ces bas-reliefs règnent sur le pourtour entier dudit manteau, qui est à angles arrondis.

Lorsque ce monument fut accordé à la Ville par l'autorité militaire, en raison de la démolition imminente du bâtiment qui le contenait et qui se trouvait enclavé dans une dépendance de l'Abbaye encore occupée de nos jours par la Direction d'artillerie de terre, les sculptures, ainsi qu'il résulte d'une lettre (ci-après

reproduite) (1) de M. le Sous-Intendant Escher, en étaient *parfaitement conservées.*

(1) Voici cette lettre, qui était adressée au Président de la Société Académique de Cherbourg, et par suite de laquelle, l'Administration municipale fit les démarches nécessaires pour recueillir le monument dont il s'agit :

« Cherbourg, le 11 juillet 1839.

» Monsieur le Président,

» M. le Ministre de la Guerre vient d'ordonner la démoli- » tion immédiate du bâtiment G de l'Arsenal d'artillerie, qui » menace ruine depuis longtemps. Ce bâtiment formait une » des dépendances de l'ancienne Abbaye de Cherbourg et » renferme, comme vous le savez, une cheminée non moins » remarquable par ses dimensions que par les sculptures *par-* » *faitement conservées* qui la décorent. Ce n'est pas à vous, » Monsieur le Président, qui avez acquis, par vos longs et » savants travaux, un droit de patronage sur tous les monu- » mens anciens de ce pays, que j'ai besoin de dire combien » celui-ci serait digne d'une protection toute spéciale. La » ville de Cherbourg partagera, je n'en doute pas, votre solli- » citude pour la conservation d'une œuvre aussi intéressante » et saisira avec empressement cette occasion de prouver » que l'activité commerciale et industrielle qui la distingue » n'exclut pas le sentiment des Arts et le culte des souvenirs » historiques.

» Veuillez donc, Monsieur le Président, informer M. le » Maire de Cherbourg de la décision prise par le ministre et » l'engager, dans le cas où il attacherait à la conservation » de la cheminée de l'arsenal la même importance que nous, » à faire le plus tôt possible une démarche auprès de M. le » chef d'escadron Maingard, directeur d'artillerie par intérim, » que j'ai lieu de croire tout disposé à seconder ces intentions » conservatrices et à en rendre la réalisation aussi peu oné- » reuse que possible à la Ville.

» Veuillez, etc.

» ESCHER,

» S.-Intendant m^re, membre de la Société Académique de » Cherbourg et correspondant de l'Académie de Caen. »

D'un autre côté, il ressort des anciennes descriptions de la Cheminée qui nous occupe et notamment de celle de M. Plivart, publiée en 1833, ainsi que d'un dessin lithographié dont nous avons vu un exemplaire chez M. Pouillat, notaire à Tourlaville, que le côté droit du manteau, pour le bas-relief inférieur, ne présentait à ce moment qu'une surface plane, dont le profil — indiqué sur la lithographie dont il vient d'être parlé — se raccordait avec celui des *fonds* du relief antérieur. Or, cet état de choses était évidemment anormal et c'est pourquoi, lorsque la Ville fit réédifier la cheminée dont il s'agit dans sa bibliothèque, on jugea que des sculptures avaient dû également exister sur ce point et l'on décida d'effectuer une restitution des détails absents.

Mais, toute description ancienne et authentique manquant, la difficulté de reconstitution était évidemment grande pour les artistes qui eurent à la réaliser. Nous n'avons pu savoir sur quelles données ils ont agi; toutefois, trois cavaliers, un sanglier et des lapins étant figurés dans la partie restée intacte du bas-relief, nous pensons que ces artistes ne virent dans les détails dont il s'agit, qu'une scène de *chasse*, et que, guidés en outre par quelque trace ou contour d'ancien relief, encore apparent alors, dans la partie du tableau qu'il s'agissait de faire revivre, — trace que nous croyons avoir été celle d'une *flèche tenue en l'air par une main* — lesdits artistes purent envisager cet indice comme constituant des vestiges de l'*attribut de la mort* et qu'ils en conclurent, assez naturellement, que la scène primitivement représentée devait être la *Légende des trois vifs et des trois morts*, c'est-à-dire *trois chevaliers étant à*

la chasse et rencontrant trois squelettes (1) ; erreur très compréhensible et qui conduisit à compléter par trois squelettes (le premier tenant une flèche, le second une pioche et le troisième une pelle), la figuration de cette légende. Il est d'ailleurs à noter que cet ouvrage nécessita la substitution d'une nouvelle pierre à l'ancienne.

Quoiqu'il en soit, les données historiques précédemment résumées nous permettent de présenter une description, selon nous plus rationnelle, de l'état primitif de la cheminée. Voici cette description, complétée par une explication des sculptures :

1° Bas-relief inférieur

Le centre dudit bas-relief est occupé par les armoiries de l'Abbaye, attachées sur une crosse abbatiale et tenues en outre par deux figures symétriques.

A droite, au dernier plan, est figurée une *Ville forte*, dont l'on ne voit aucune porte, sauf qu'une *entrée de cette ville est indiquée,* sur la droite de son enceinte, *par le profil d'un pont levis, levé,* et maintenu en cette situation par une chaîne, dont l'un des maillons est nettement apparent. Sur la gauche de la ville, on distingue une *tour* de forme *carrée.*

Ces détails, rapprochés des anciens plans de Cherbourg, démontrent que nous nous trouvons en présence de la *ville de Cherbourg*, vue du côté de l'ouest, au commencement du seizième siècle, et *fermée aux religieux de l'Abbaye du Vœu par les ordres*

(1) Voir au sujet de cette légende l'*Essai historique et pittoresque sur la danse des morts* par Hyacinthe Langlois. — Le Brument, éditeur, Rouen, 1851.

de Bertrand de La Roque. La situation de la *Tour Carrée,* et de la porte de la Ville, dont l'emplacement correspondait, *alors,* à peu près à la partie de la rue des Portes voisine de la propriété connue de nos jours sous le nom de Cour Marie (1) ainsi que d'autres détails du tableau sur lesquels nous croyons inutile de nous attarder, ne permettent pas, en effet, de douter qu'il s'agit bien de *Cherbourg.*

Autour de la place sont en outre figurés des amoncellements de pierres que l'on peut considérer comme les *matériaux* provenant *des murailles de l'herbage Saint-Thomas,* démolies par les Cherbourgeois en 1562, pour servir à la réparation des fortifications de la place. (2)

En avant de la ville est représenté un moulin, de la *chaussée ou écluse* duquel s'échappe un courant d'eau rapide. On voit le meunier, dans l'entrée du moulin, occupé à ouvrir un sac de blé. C'est le *moulin de*

(1) Porte Notre-Dame. — Voir le plan de Cherbourg dressé par Vauban en 1686.

(2) M. Victor Lesens *(Recherches relatives aux sculptures exécutées sur le manteau de la cheminée de la salle abbatiale de Notre-Dame du Vœu)* a cru voir un rocher dans cet amoncellement de pierres et a, par suite, pris la place dont il s'agit pour « *la ville de Saint-Lô, bâtie sur un rocher très élevé* »; mais cette apparence d'élévation n'est en réalité, selon nous, qu'un témoignage de la naïveté de l'art de la perspective à l'époque de la construction de la cheminée, époque où les artistes, pour exprimer l'éloignement des objets, les dessinaient pour ainsi dire en superposition. *Ce n'est donc pas une éminence mais une distance* que le sculpteur a eu en vue de représenter en asseyant cette ville dans une situation anormalement au-dessus des premiers plans. D'un autre côté, il semble que si l'artiste avait entendu représenter la ville de Saint-Lô, il n'eut pu s'abstenir de mettre en évidence les deux hautes flèches de sa cathédrale et que l'absence de ce détail caractéristique démontre également que l'explication proposée par M. Lesens procède d'un point de départ erroné.

Quetivel, où commençait la vallée de ce nom, objet de l'un des litiges sus-relatés, et où le commandant Bertrand de La Roque envoya des hommes de la garnison du château *pour s'opposer à l'exécution du jugement* prononcé contre lui en 1503. La scène sculptée figure le moment où le *sergent Jehan Loir se présente à la brèche du clos de Quetivel afin d'assurer le rétablissement des religieux dans la jouissance de leur terrain, et où les gens de guerre de Bertrand de La Roque, armés de* JAVELINES, *arbalètes, etc., menacent ce sergent de le tuer s'il approchait.*

Le cheval de Jehan Loir se cabre effrayé, mais celui-ci n'en continue pas moins énergiquement ses injonctions.

L'abbé du Vœu arrive à peu de distance, au galop de sa monture et fait, de la main gauche, signe à Jehan Loir de l'attendre. Un troisième et jeune cavalier — *le page de l'abbé,* sans doute (1) — *vient en arrière de celui-ci ;* mais son cheval s'arrête et détourne la tête ; le cavalier lui-même fait un geste d'effroi ; tout près, derrière son cheval, est figuré un sanglier réfugié dans une tanière, et dont l'on ne voit qu'une partie de la tête ; ce qui signifie, à n'en pas douter, que le courage, dont le sanglier est l'emblême, abandonne ce dernier cavalier et souligne, pour ainsi dire, la bravoure de l'abbé qui, malgré le danger, va se joindre à Jehan Loir, menacé par les soldats armés de Bertrand de La Roque.

Le bruit de l'altercation effarouche des lapins, dont le plus rapproché du lieu où elle se produit, rentre précipitamment dans son terrier.

(1) *Inventaire des Archives de la Manche,* série H, art. 3937 et 3938.

Il ressort ainsi de l'interprétation qui précède, que le côté droit du bas-relief en question a dû être autrefois occupé par la figuration d'hommes de la garnison du château de Cherbourg, menaçant le sergent du roi Jehan Loir, savoir : le premier d'une javeline (ou *flèche*), le second d'une arbalète sans doute, et le troisième d'une autre arme de l'époque.

Nous ferons d'ailleurs remarquer que ces détails, assurément susceptibles de paraître outrageants pour les commandants de la ville, ont bien pu être supprimés à la suite de légitimes protestations de ceux-ci, ou même, en exécution d'ordres spontanés de quelque sage abbé ou d'un évêque en visite pastorale à l'Abbaye. D'où il suit que la lacune formée par la susdite suppression, ainsi expliquée, fournit elle-même une nouvelle preuve du bien-fondé de notre thèse.

Quant aux reliefs accessoires du tableau dont il s'agit, ils comprennent, savoir :

A gauche du moulin, — Une haute croix de pierre, au croisillon surmonté d'un cartouche ; laquelle croix indique, vraisemblablement, que le terrain sur lequel elle est édifiée (le val de Quetivel) est une propriété des religieux. Nous devons, dans tous les cas, mentionner à ce sujet, que le fût et autres vestiges d'une grande croix de granite, qui gisaient dans le voisinage de la carrière d'Equeurdreville, située à Quetivet, ont été transférés, il y a quelques années, dans un petit champ qui borde, à l'ouest, la route des Fourches, à environ 200 mètres du chemin de la Polle, où cette croix, pourvue d'un croisillon moderne, a été réédifiée. Il semble donc résulter de là, que la croix figurée sur notre cheminée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, peut

avoir réellement existé, au seizième siècle, aux abords du moulin de Quetivet.

Sur la gauche de la chaussée du moulin, un pilier de maçonnerie, en partie en ruines, est figuré et peut avoir pour objet de représenter la *brèche du clos de Quetivel où,* selon le procès-verbal en date du 19 août 1503, *les soldats de Bertrand de la Roque vinrent au devant* de Jehan Loir.

Une maison à large cheminée, représentée sur le côté gauche du bas-relief, en arrière du 3e cavalier, est, probablement, la demeure de l'Abbé...

Le colombier de l'Abbaye qui, d'après un plan reproduit dans une notice de M. L. de Pontaumont intitulée « *Histoire anecdotique du vieux Cherbourg et de ses environs* » (1), était situé entre l'Abbaye du Vœu et le val de Quetivel, se voit en avant du cheval de l'abbé, au dernier plan du tableau. La forme polygonale de ce colombier concorde avec les indications du susdit plan.

A côté et à gauche du colombier, un homme monté sur un pan de mur en ruines prend des fruits dans un pommier. On croit trouver dans ce détail une allusion aux *torts faits aux récoltes des religieux,* par suite de la démolition de leurs murailles ; torts accusés par ceux-ci au cours du procès de 1561-1577.

Enfin des tas de pierres, éparpillés sur le terrain, achèvent de rappeler la susdite démolition, concurremment avec les matériaux figurés en avant de la ville ainsi qu'il a été dit précédemment.

2° *Frise intermédiaire*

La frise qui sépare le tableau que nous venons d'examiner, du bas-relief supérieur, est ornée d'ani-

(1) Paris, Dumoulin et E. Gouin, 1867.

maux fantastiques, ayant eux-mêmes, sans doute, quelque signification allégorique ou emblématique; et en outre on y voit figurer un personnage occupé à remplir une cruche au robinet d'un tonneau; un poignard est à sa ceinture. Une forme humaine, vaguement dessinée, est allongée sur le tonneau de telle manière, que l'artiste a eu, semble-t-il, en vue d'indiquer que le contenu de la futaille est dénaturé... La Vérité toute nue, *sauf qu'elle a des bas,* jette à l'aide d'une fourche un voile de feuillage vers le tonneau... (1)

3° Bas-relief supérieur

La partie centrale représente *La Salutation angélique.*

Ce tableau, tout en constituant un symbole de foi religieuse, rappelle particulièrement les dégâts commis à l'Abbaye par les protestants, au mois *d'août 1562*, en ce sens que ledit tableau est la reproduction d'une sculpture semblable, dont le pupitre ou lutrin de l'église, brisé par les religionnaires, était orné, ainsi qu'il résulte du procès-verbal du pillage de l'Abbaye, publié par M. Dolbet, archiviste du département de la Manche, dans la *Revue des Archives de la Manche* de la présente année. (2)

(1) Ces sortes de compositions étaient, on le sait, fréquemment employées par les sculpteurs ou peintres de la Renaissance ; mais celle dont il s'agit pourrait peut-être avoir un but anecdotique, se rattachant, par exemple, aux événements dont l'Abbaye fut le théâtre au mois d'août 1562. Ajoutons que, d'après le procès-verbal du pillage de l'Abbaye par les protestants, les religieux du Vœu s'étaient réfugiés dans l'enceinte de la ville avant l'arrivée des religionnaires, dont la marche sur Cherbourg avait conséquemment dû leur être signalée en temps opportun.

(2) Saint-Lô, imprimerie Jacqueline.

Ce procès-verbal, en date du 16 décembre 1562, établit en effet que dans l'estimation à deux cents livres des dégâts commis aux orgues de l'Abbaye par les protestants, se trouvaient comprises « les ruynes advenues » au devant du pupistre de la dicte église en quoy y » avoyt deux ymages, l'une de Nostre-Dame et l'autre » de sainct Gabriel, *en figure d'annonciation*, qui ont » esté rompus, brisez et cassez avec la bordeure et » arcomthe (?) de pierre de taille du dict pupistre... »

A gauche de l'Annonciation est représenté un assez vaste bâtiment dans la porte duquel on voit trois anges ou peut-être les trois archanges, Gabriel, Raphaël et Michel. Nos devanciers ont cru que ce bâtiment représentait le paradis. A notre avis, cette partie du relief doit se rattacher, comme tout le reste, à l'histoire même de l'abbaye du Vœu et, peut-être, ledit bâtiment est-il une figuration sommaire de l'église de cette Abbaye, à l'angle nord-ouest de laquelle se trouvait une tourelle analogue à celle d'où sortent les trois personnages ailés en question. Cette tourelle subsiste encore. Quoiqu'il en soit, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer l'allégorie qui se rattache à ce détail.

A l'angle de droite de la cheminée est figuré un jeune homme vêtu, dit M. Victor Lesens (1), d'un costume semblable à celui que les seigneurs portaient sous François Ier.

Nous croyons que ce personnage est le Dauphin, fils de François Ier, lequel visita l'Abbaye du Vœu, à l'occasion du voyage qu'il fit à Cherbourg, en compagnie de son père, au mois d'avril 1532.

(1) *Recherches relatives aux sculptures,* etc.

Une muraille crénelée, au loin derrière lui, indique qu'il se trouve au dehors de la ville. Un chien (emblême de la fidélité) dans la gueule duquel il laisse sa main droite avec confiance, est debout entre ses jambes et semble vouloir arrêter ses pas ; mais la situation de sa jambe droite, dessinée en mouvement tournant, fait comprendre que sa visite à l'Abbaye ne fut que de courte durée. (1)

L'angle opposé représente l'archange Saint-Michel foulant aux pieds le démon et lui tranchant la tête avec une large épée. Allusion, croyons-nous, au supplice subi en place de grève, le 26 juin 1574, par Montgommery (2), chef de l'armée protestante dans le Cotentin, précédemment, régicide involontaire, dans le malheureux tournoi du 30 juin 1559, de Henri II, roi de France, figuré lui-même, comme Dauphin, ainsi qu'il vient d'être dit, par la sculpture de l'autre angle.

Les faces latérales du bas-relief représentent, savoir : celle de droite, *l'Abbé du Vœu, la main droite levée* et tenant de la gauche un rouleau développé, ayant sans doute autrefois porté la formule peinte d'un *serment;* et la face latérale de gauche, le *prieur de l'Abbaye comptant sur ses doigts;* un large ruban, pittoresque-

(1) Le cortège royal se rendit ensuite sur les hauteurs environnantes, d'où se découvre le panorama de la côte et de la ville. (Demons. *Histoire de Cherbourg,* Mss. n° 107, p. 107, et *Relation historique du voyage de François Ier à Cherbourg, en 1532,* — n° 9660 de la Bibl. de Cherbourg.)

(2) « *Montgommery,* — dit M. A. Delalande dans son *Histoire des guerres de religion dans la Manche,* page 252, — *est demeuré longtemps et peut se voir encore appendu pour l'exemple à quelques sombres parois de nos chaumières et de nos manoirs. Il n'est pas jusqu'aux églises qui ne l'aient associé aux démons, aux péchés et aux autres monstres apocalyptiques de leurs verrières.* »

ment déroulé derrière lui, a dû porter aussi primitivement quelque légende ; mais dans l'incertitude où nous nous trouvons relativement à l'époque où cette cheminée a été édifiée, il nous est difficile d'exprimer une opinion sur la signification de cette dernière figure. Toutefois, en vue d'élucider le mieux possible la

Question relative à la date de la construction de la cheminée

nous croyons devoir relater les faits ou incidents ci-après :

Les religieux de l'Abbaye du Vœu étaient en désaccord en 1631 avec leur abbé, François Hotman, au sujet de leur nourriture, de leur vestiaire, des aumônes, des réparations de l'église, du cloître, des maisons et métairies dépendant de l'Abbaye, de l'achat et de l'entretien des ornements et des livres de l'église et un procès entre les parties était alors porté devant la Cour du Parlement de Normandie (1). L'abbé Hotman, successeur de Lancelot de Matignon, avait été mis en possession de son titre d'abbé le 21 décembre 1605 (2) ; il mourut en mai 1636 (3). Le différend dont il est ci-dessus fait mention était-il terminé à cette époque? Nous l'ignorons ; mais ce qui pourrait faire pencher vers la négative, c'est qu'un accord fut conclu,

(1) *Inventaire des Archives de la Manche*, série H, art. 2155.

(2) Id., art. 2145.

(3) Id., art. 2160.

en 1637, entre les religieux et le successeur de l'abbé Hotman et que, aux termes de cet accord, il fut décidé que « il sera fait un plan général des bâtiments ; » que l'on donnera, dans lesdits bâtiments, des loge- » ments et commodités pour l'abbé lorsqu'il y habitera » et tous les logements nécessaires aux religieux, qui » vivront en commun et auxquels il sera fourni les » ustensiles qui font *entièrement défaut ;* il leur sera » aussi fourni du linge de cuisine, des draps de lit, » des ornements, du linge et des livres d'église, » *choses qui n'existent pas.* » (1)

L'attitude sus relatée du prieur, supputant sur ses doigts, pourrait donc avoir pour objet de consacrer le souvenir des contestations somptuaires qui, nous venons de le dire, se produisirent entre l'abbé Hotman et ses religieux.

Rappelons aussi que le procès relatif à l'herbage Saint-Thomas, ne prit fin que le 17 février *1577,* et que l'objet, au moins incidentaire, de ce procès, c'est-à-dire la démolition par les Cherbourgeois de la muraille du dit herbage, étant particulièrement rémémoré dans le bas-relief inférieur de la cheminée, la construction de ce monument ne peut être que d'une époque plus ou moins postérieure à cette date. Enfin il semble rationnel d'admettre que les religieux du Vœu, ayant on ne peut plus gravement souffert, en 1562, du vandalisme des religionnaires, ne durent pas songer à entreprendre la construction, dans leur Communauté, d'un monument artistique, avant la pacification générale du royaume, c'est-à-dire antérieurement à l'Edit de Nantes, en date du 15 avril 1598. De plus, après cette

(1) Id., art. 2161.

date, les travaux les plus urgents furent rationnellement les premiers accomplis; et c'est ainsi que nous voyons les religieux réparer, en 1638 seulement (1), un manoir, nommé l'Abbaye Sartrine (2), qu'ils possédaient dans l'enceinte de la ville, bien que le procès-verbal des réparations à faire à ce manoir eût été dressé dès l'année 1595.

Nous concluons donc de ces diverses considérations que la cheminée de la Maison abbatiale de Notre-Dame du Vœu n'a pu être édifiée qu'au dix-septième siècle.

Les nombreux registres et documents relatifs à la dite Abbaye, conservés au dépôt des Archives de la Manche, fourniront peut-être un jour des renseignements précis, tant sur ce sujet qu'à l'égard des divers points restés forcément quelque peu obscurs dans les explications qui précèdent; nous formons des vœux pour qu'il en soit ainsi et, en même temps, pour que

(1) *Archives de la Manche,* série H, art. 2162.

(2) Les religieux avaient acheté ce manoir en 1360 d'un nommé Thomas du Sartrin, de Carentan; il leur servait de refuge en temps de guerre et c'est là où se tenait l'auditoire de leur haute justice. Ce manoir était pourvu d'un colombier qu'y avait fait construire Robert du Sartrin (prédécesseur de Thomas) d'après l'autorisation que lui avait donnée, par une charte de janvier 1325, Charles, roi de France et de Navarre, « nonobstant la coutume du pays, à cause de son long et fidèle service » (*Archives de la Manche*, série H, art. 2457 et 2459). Or, nous ferons incidemment remarquer que ce colombier est représenté, dans le bas-relief inférieur de la cheminée de l'Abbaye, par *un toit en poivrière, surmonté d'un oiseau*, en arrière de la tour (la tour Cornette) que l'on voit à gauche du pont-levis de la ville de Cherbourg. Le drapeau qui flotte en arrière et au-dessus de ce colombier, est celui du donjon du château.

L'Abbaye Sartrine était effectivement située entre l'extrémité sud de la rue au Blé et la tour Cornette, un peu en arrière de la maison actuellement occupée par M. Lévêque, quincaillier.

la cheminée de l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, si remarquable à tous égards, soit jugée digne d'être inscrite sur la liste officielle de nos monuments historiques.

Septembre 1890.

G. AMIOT.

LE PUITS ROMAIN

DE

GRENNEVILLE

par M. Henri JOUAN

Dans le courant du mois dernier, M. le commandant Lemardeley, chef du Génie à Cherbourg, avait l'obligeance de me prévenir que « le puits du camp romain de Grenneville était complètement déblayé. »

J'avais bien entendu parler de ce camp, qui n'est pas le seul dont on ait retrouvé les traces dans le nord de notre presqu'île, mais je ne le connaissais pas, pas plus, d'ailleurs, que la localité où il se trouve. Dans mes excursions de ce côté du département — dont la Société Académique a bien voulu insérer le récit dans le dernier volume de ses Mémoires (1) — il y a une lacune: je n'avais pas parcouru le pays entre Saint-Vaast, au nord, et Quinéville, au sud. On me signalait quelque chose d'intéressant juste au milieu de ce parcours: il n'y avait pas de danger que je manquasse une pareille occasion.

Parti de Cherbourg par le train de midi, après une halte d'une grande heure à Valognes, qui m'eût paru

(1) *Zig-zags aux environs de Cherbourg,* « Mémoires de la Société Académique, 1879 ».

longue sans une brochure (2) que M. Lemardeley avait bien voulu me confier, et qui avait pour objet les localités mêmes que j'allais visiter, j'arrivais dans le milieu de l'après-midi à la gare d'Aumeville-Crasville.

L'auteur anonyme de la brochure à laquelle je faisais allusion, il y a un instant, se propose de démontrer l'identité de *Grenneville* avec la *Grannona* des Romains que des antiquaires, M. de Gerville entre autres, placent de l'autre côté de la presqu'île, à Portbail. Je n'ai, bien entendu, aucunement l'autorité voulue pour trancher la question ; cependant les motifs qu'il invoque à l'appui de son opinion — en dehors du rapprochement qui, à première vue, paraît assez naturel entre les deux noms *Grenneville* et *Grannona* — semblent bien lui donner raison. Si je ne fais erreur, la même thèse a été soutenue par notre regretté confrère, M. l'abbé Besnard, curé de N.-D. du Vœu. Quoiqu'il en soit, ce coin de terre présente un certain intérêt. En arrière des mielles, des dunes qui bordent la plage de la vaste baie de la Hougue, une suite de collines forme un rideau d'une hauteur à peu près uniforme, et, dans un espace relativement peu étendu, sur trois de ces collines, que séparent des ravins étroits, trois points sont signalés à l'attention des curieux : *l'Église,* ou plutôt le *Cimetière de Grenneville,* le *Camp romain* dans lequel se trouve le *Puits aux Fées,* puis deux monuments mégalithiques, les *Pierres Jumelles.*

La petite commune de Grenneville a été réunie à la commune de Crasville pour l'administration, en 1817 si je ne me trompe, mais elle forme une *paroisse* à

(2) *Grenneville et Grannona; leur identité. Lettre et réponse à un antiquaire par un voisin de la Baie de la Hougue.* — 1872, Valognes, Veuve Carette-Bondessein.

part. L'église est à un kilomètre et demi, plus ou moins, de la gare d'Aumeville-Crasville. Elle était fermée, de sorte que je n'ai pu en voir l'intérieur. L'extérieur n'a rien d'extraordinaire ; sa construction est tout aussi simple, pour ne pas dire tout aussi grossière, que celle de la plupart de nos églises de campagne, avec un dédain marqué des moindres prétentions architecturales. A certains détails, on peut reconnaître qu'elle n'a pas été faite du premier coup telle qu'elle est, mais qu'elle a subi des remaniements. Dans le cimetière, en creusant des fosses, on a mis à jour, à plusieurs reprises, des cercueils en pierre. Je n'ai vu aucun débris de ces sarcophages, mais, d'après la description qu'on m'en a faite, j'ai tout lieu de croire que c'étaient des cercueils en calcaire coquillier de Sainteny, comme on en a trouvé aux Pieux, à Sainte-Croix-Hague, à Couville, à Tourlaville, à Cherbourg, etc., etc.

En descendant de l'église vers la mer, par un chemin très raide, encaissé dans un ravin étroit, on arrive, en quelques minutes, à la route qui mène à Saint-Vaast ; puis, en prenant cette route, on passe, la laissant à gauche, devant une grande habitation tenant à la fois de la ferme et du manoir seigneurial, appelée le Château de Grenneville. Autant que j'ai pu en juger par un rapide coup d'œil jeté à l'extérieur, ce manoir m'a paru être du commencement du dix-septième siècle, époque à laquelle, après la pacification du royaume, la Noblesse remplaçait ses antiques donjons, ses bastilles, par des demeures plus commodes, mais les restes d'une vieille tour indiquent que l'habitation des seigneurs de Grenneville n'a pas toujours eu cet aspect pacifique. On pénètre dans la cour, en partie encadrée par la maison de maître et les bâtiments

d'exploitation, par une de ces larges portes, qu'on voit partout dans le nord du Cotentin, à deux baies cintrées, une grande pour les charrois, une plus petite pour les piétons. Ici, les chambranles de ces portes présentent quelques moulures sculptées dans la pierre, au-dessus desquelles est un écusson surmonté d'un casque de chevalier.

En continuant dans la direction de Saint-Vaast, quelques minutes vous conduisent à un chemin qui débouche sur la route, à main gauche, et à l'entrée duquel une grande pancarte annonce aux passants qu'il est défendu de s'y engager sans autorisation. Ce chemin mène au sommet de la colline où l'on construit en ce moment, sur l'emplacement du camp romain, une formidable batterie qui, avec les gros canons à longue portée d'aujourd'hui, protègera une grande partie de la baie de la Hougue mieux que ne pourraient le faire les anciennes batteries jalonnant le rivage de place en place, que, vu leur inefficacité future, on vient de déclasser. Fort de la lettre du commandant Lemardeley, je pénètre dans le chemin et dans la batterie où je trouve le capitaine du Génie chargé des travaux. Il avait été prévenu de ma visite probable, et c'est avec une obligeance, dont je ne saurais être trop reconnaissant, qu'il se met à ma disposition pour me montrer ce qu'il y a à voir, ce qui, d'ailleurs, demande peu de temps.

La batterie occupe en partie l'emplacement du camp romain, dont on reconnaît encore bien le contour en plusieurs endroits. Il ne faudrait pas prendre trop à la lettre ce mot de « camp » qui fait penser tout d'abord à une armée, ou, au moins, à un nombreux corps de troupes ; le camp de Grenneville devait être simplement

un camp-vigie, un *Castellum exploratorium*, comme on en voit plusieurs dans notre région, dans lesquels les Légionnaires étaient mieux placés, au point de vue du maintien de la discipline, plus sous la main de leurs chefs, plus en dehors de l'influence des gens du pays, que s'ils avaient été logés dans l'intérieur des villes et des bourgs. L'assiette de ces camps-vigies était choisie de manière qu'ils eussent vue sur la plus grande étendue de pays possible, et qu'ils fussent à l'abri d'une surprise. Celui de Grenneville remplissait parfaitement ces conditions. La colline qu'il couronnait est naturellement escarpée, au moins de trois côtés, et il me semble bien que l'escarpement avait été augmenté artificiellement. Le regard embrasse un panorama aussi étendu qu'il est admirable : la mer jusqu'à une grande distance au large ; à gauche, la pointe de Réville, presque en face les remparts et la tour de la Hougue ; à droite, les dunes et, en arrière-plan, le rideau verdoyant des collines dont une arrive presque à la mer comme une falaise, celle de Quinéville, dominée par une église à la flèche élancée ; plus loin, les îles Saint-Marcouf, puis, tout à fait dans le lointain, les côtes du Calvados.

Dans la partie sud du camp, un pointement de roches, qui domine le niveau général d'une dizaine de mètres, plus ou moins, avait été utilisé par les Romains comme réduit. L'accès de ce bloc rocailleux, déjà défendu par son escarpement naturel, avait été rendu plus difficile encore au moyen d'un fossé qu'on reconnaît encore parfaitement, bien qu'on l'ait comblé avec les déblais provenant des travaux de la construction de la batterie. C'est sur le point culminant que s'ouvre l'orifice du *Puits aux Fées* qui, par la suite

des temps, s'était trouvé en grande partie comblé. Il y avait, sur le compte de ce puits, une légende qu'on retrouve, du reste, dans le pays, partout où il y a une excavation quelconque, naturelle ou artificielle, remontant à un temps éloigné : *inévitablement* elle communique par dessous terre avec quelque point remarquable des environs, ordinairement l'église la plus voisine (1) ; bien entendu, il devait en être de même pour le *Puits aux Fées*, dont personne, d'ailleurs, n'avait vu le fond depuis bien longtemps, mais la légende a pris fin après le déblaiement exécuté le mois dernier. Le Génie militaire fait creuser dans le rocher une poudrière souterraine à laquelle on accède par un couloir assez long, de sorte que la chambre aux poudres proprement dite ne se trouve pas très éloignée du puits. Il était prudent de s'assurer, pour pouvoir y remédier à l'avance, si, par le fait de ce voisinage, il ne se produirait pas, sinon un envahissement d'eau en quantité notable, au moins des infiltrations, des suintements ; une fois le puits complètement déblayé, on a été rassuré. Le fond, en forme de cuvette, ne contenait qu'une très petite quantité d'eau boueuse, venant, probablement, plutôt de la surface que des profondeurs du sol. Le puits, de forme cylindrique, a $2^{m}15$ de diamètre et une profondeur de 20 mètres dans le roc vif. Pendant les premiers mètres en contrebas de la surface, on rencontre des schistes qui se délitent facilement, mais, à mesure qu'on descend, ils prennent un caractère métamorphique et passent bientôt à une roche

(1) Le *Trou Baligan* à Diélette; le *Trou du Serpent* à Carteret, etc.

très compacte, très dure, dans laquelle des filons de quartz se croisent dans tous les sens. Dans la construction de ce puits, on avait évidemment en vue le cas où la garnison, étroitement bloquée, n'aurait pu prendre de l'eau dans le ruisseau qui coule dans la petite vallée au bas du camp, et on avait eu soin de le creuser dans le réduit, l'espèce de blockhaus naturel que ce pointement de roches constituait dans l'intérieur du camp, mais — à mon avis, du moins — il est probable qu'en présence des difficultés du creusement et du manque d'eau à une profondeur atteignant déjà 20 mètres, on n'avait pas poussé plus avant ; le puits aurait été, alors, utilisé plutôt comme citerne que comme puits.

Dans le creusement de la poudrière, on a rencontré les mêmes difficultés. A l'entrée du couloir, la roche se délitait facilement ; chaque coup de pioche produisait, pour ainsi dire, un éboulis, mais, à mesure qu'on s'enfonçait, elle devenait de plus en plus dure, compacte et traversée par de nombreux filons de quartz.

Les fouilles, les mouvements de terre, occasionnés par le déblaiement du puits et les travaux de la batterie, n'ont absolument rien produit ; on n'a trouvé ni monnaies, ni poteries, ni débris d'hommes ou d'animaux.

Les *Pierres Jumelles* sont sur le versant d'une colline faisant face à celle où l'on construit la batterie, et dont elle est séparée par le ruisseau dont je parlais tout à l'heure. Ces roches, de dimensions respectables, disparaissent au milieu des ronces, du lierre et autres plantes parasites. Je ne leur ai donné qu'un rapide

coup d'œil, mais mon cicerone, le capitaine du Génie, qui les a examinées à loisir, est d'avis qu'on doit voir en elles plutôt un simple accident de terrain que des monuments mégalithiques.

J'aurais pu reprendre un train pour revenir à Valognes, mais la perspective de baguenauder pendant trois ou quatre heures dans les rues de cette ville, en attendant le passage du train arrivant à Cherbourg à dix heures et demie, fit que je n'hésitai guère : mille fois mieux valait passer ces heures-là sur les routes, à travers un pays que je ne connaissais pas. Cependant quelques avertissements de mauvais augure, sous la forme d'épais nuages noirs entre lesquels le soleil dardait, par intermittence, des rayons de feu, auraient pu me faire balancer un instant, mais, tant pis ! Au petit bonheur ! J'avais eu l'idée, malgré le beau soleil du matin, d'emporter un parapluie ; j'en serais quitte, peut-être, pour avoir les pieds et le bas des jambes mouillés, inconvénient peu grave quand on marche. Je n'avais pas fait un kilomètre que je pouvais me convaincre que, présentement, le *riflard* n'était pas un objet de luxe ; sauf de courtes embellies, c'était une pluie continuelle, quelquefois comparable à ces pluies tropicales dont trois gouttes suffiraient, comme on dit, pour remplir un baquet !

Dans ce pays riche, la superficie des communes est, en général, peu étendue ; les églises sont très rapprochées les unes des autres. La première près de laquelle je passe est celle de *Crasville,* qui me paraît assez moderne, ou, au moins, réparée à neuf. Elle est fermée, de sorte que je ne peux en voir le dedans : cimetière bien en ordre, bien tenu. Un peu plus loin, je fais un

petit crochet pour visiter celle d'*Octeville-la-Venelle* (1). Cette église est grande, avec un clocher carré, surmonté d'un toit à deux eaux, plus élevé que nos clochers à *bâtière* du voisinage de Cherbourg. Elle me paraît être du quinzième siècle. Il n'y a qu'une seule nef sans bas-côtés, mais, du côté de l'épitre, une chapelle latérale fait saillie. A la naissance des arceaux gothiques de la voûte de cette chapelle, on remarque, grossièrement, ou, si l'on préfère, naïvement sculptés, les attributs des Quatre Evangélistes : l'Ange, le Lion, le Taureau et l'Aigle ; mais ce qui me frappe le plus — toujours dans la même chapelle, — c'est un tableau dont les couleurs ont grandement subi les atteintes du temps, un portrait de femme encore très jeune, en buste, de grandeur naturelle, à la chevelure noire, légèrement poudrée, tombant en boucles abondantes, portant le costume du milieu du dernier siècle, les bras nus jusqu'au dessus du coude, le droit replié, la joue droite s'appuyant sur la main, les yeux bleus lançant vers le ciel un regard extatique, un livre de prières ouvert, posé sur les genoux.

J'aurais bien voulu trouver quelqu'un qui m'eût expliqué la présence de ce portrait dans cette chapelle, au lieu d'être réduit à des conjectures ! Quelle pouvait bien être la personne qu'il représente ? Probablement quelque grande dame d'autrefois, bienfaitrice de l'église ?

Dans le cimetière, il y a un assez bel if sous lequel je remarque, rangées côte à côte, trois pierres tomba-

(1) On devrait écrire *Octeville-d'Avenel* ou *l'Avenel*, vu que cette commune tire son nom de la famille Avenel, fameuse en Normandie, en Angleterre et en Ecosse. (De Gerville : *Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche.* — Cherbourg, 1854.)

les taillées en forme de toit. Des étoles sculptées dessus indiquent que ce sont des ecclésiastiques qui dorment là de leur dernier sommeil, sans doute depuis longtemps déjà. (1)

L'église de Saint-Martin-d'Audouville, que je visitai ensuite, est pittoresquement située sur une petite éminence, au milieu d'arbres au-dessus desquels se dresse son petit clocher pointu. Elle était ouverte, mais je me contentai de regarder l'intérieur de l'entrée, ne voulant pas troubler un vieux prêtre, à l'aspect vénérable, qui lisait son Bréviaire en se promenant dans le chœur, et comme il faisait déjà sombre, je ne vis à peu près rien.

Tout ce pays paraît très peuplé, du moins, les habitations sur le bord des routes sont assez rapprochées. Dans le nombre, je remarque plusieurs anciens manoirs, des « gentilhommières » plus ou moins considérables. Sur les portes de la plupart d'entre elles, on voit encore les écussons des anciens maîtres, mais presque tous ont été plus ou moins maltraités par le marteau révolutionnaire. Malgré le désagrément causé par la pluie, je ne puis m'empêcher de m'extasier sur la beauté de ce coin de terre, et quand perce un rayon de soleil sur les grands arbres, — dont la verdure est encore avivée par l'eau du ciel, — on dirait parfois que la route traverse un véritable parc.

Ma dernière étape est Huberville. Je fais encore un crochet pour aller voir l'église, mais je la trouve fermée, ce qui, du reste, n'a rien qui doive surprendre, vu son isolement. Il n'y a pas encore bien des années que, dans notre pays, on allait travailler aux champs, quelquefois à une demi-lieue de distance, laissant la

(1) On voit des pierres tombales pareilles à Saint-Vaast, auprès de la chapelle de *Notre-Dame-Auxiliatrice.*

maison toute grande ouverte, toutes les clefs aux serrures : aujourd'hui, il ne serait pas très prudent d'agir ainsi. L'église d'Huberville a un porche, et si je ne pus entrer dans l'intérieur, j'eus au moins la ressource de m'abriter sous ce porche pendant une averse diluvienne. Le temps, à Valognes, de faire un frugal repas, et je prenais le train pour Cherbourg, heureux et satisfait de ma journée, en dépit des trois lieues ou trois lieues et demie faites sous la pluie.

Cherbourg, 1er Juin 1890.

H. JOUAN.

LE GABIER

par M. Charles FRIGOULT.

I

Lorsqu'il était gabier sur un vaisseau de guerre,
Maître Jean-Paul, un grand et solide gaillard,
A l'avant balancé par la brise légère,
De ses joyeux récits amusait le gaillard.
Tout le monde écoutait sa facile parole;
Les officiers, souvent, s'arrêtaient à sa voix;
Et le vieux commandant, un rude homme, parfois
Aux burlesques écarts d'une invention folle,
Étouffait un fou rire en se mordant les doigts.
Jean-Paul était aimé, non tant pour ses histoires
Que pour son cœur vaillant, son mépris du danger,
Car, mille traits présents à toutes les mémoires
Avaient, dans la tempête ou devant l'étranger,
Fait briller son sang-froid et son rare courage;
Jamais, au grand jamais, sur son mâle visage
Un pli n'avait trahi la peur; mais on voyait
Se dresser ses sourcils, son œil noir flamboyait.
Quand le premier boulet sifflait dans la mâture,

Quand la mer préludait à ses horreurs sans nom,
Jean-Paul tressaillait d'aise et haussait sa stature
Pour entendre ces voix, où l'homme et la Nature
Exhalent leurs fureurs : « L'orage et le canon. »

Un jour, dans un combat, criblé par la mitraille,
Il fut laissé pour mort ; on le guérit pourtant,
Mais le pauvre gabier rayé comme impotent
Dut prendre sa retraite, et reçut la médaille.
Ce modeste ruban le consola d'abord,
Il l'avait bien gagné !... Lorsqu'il allait à bord
Revoir tous les anciens, chacun lui faisait fête ;
Le commandant souvent l'appelait, tous les deux
Causaient comme de vieux amis ; Jean-Paul, heureux,
Dressait sa grande taille et portait haut la tête.
Un matin, le vaisseau leva l'ancre ; il allait
Faire campagne au loin, pour deux... trois ans peut-être.
Le gabier s'en revint tout triste ; il lui semblait
Avoir vu s'éloigner une part de son être.
Le navire, on le sait, est pour l'homme de mer
Ce qu'est au cavalier l'ardent cheval qu'il monte,
Et le chien au chasseur ; il l'aime, il en est fier,
Il lui parle, et souvent l'on voit ces cœurs de fer
Faiblir en le quittant et se fondre sans honte.

Donc, le brave Jean-Paul de pleurs silencieux
Sentit mouiller sa joue ; il essuya ses yeux
Du revers de sa main, se traita... Dieu sait comme !...
Et, retroussant ses bras, dit :
« Allons, soyons homme ! »

Ses blessures l'avaient éclopé quelque peu,
Mais le gabier était d'une trempe solide ;
Un éclair traversa ses prunelles en feu :
« C'est jouer trop longtemps, dit-il, à l'invalide, »
Et son parti fut pris.
Au bout de quelques jours
Il vient dans son village, à la plage normande,
Auprès de ses amis il s'installe, et commande
Une barque de pêche à clin, aux fins contours.

Dieux ! comme elle filait sous sa voile latine !
Comme il la gouvernait en savant du métier !
Tous, pêcheurs de la côte et marins du quartier
Admiraient manœuvrer l'agile brigantine.
Jean-Paul s'inquiétait fort peu du mauvais temps ;
Terrible était la mer, et contraires les vents ?...
Qu'importe !... vigoureux, en quelques coups de rame
Il gagnait hardiment le large, puis hissait
Ses voiles, et la barque au travers de la lame
Plongeait comme une mauve, et fièrement glissait,

Secouant sous le vent sa coquette voilure
Ainsi qu'un dieu marin sa longue chevelure.

Lorsqu'en mer des pêcheurs par un grain étaient pris,
Jean-Paul poussait un gros juron — (qu'on lui pardonne
Ces rudes matelots ne sont pas bien appris,
Peut-être !... mais qui donc est sans défaut ?... personne)
Vite, montant sa barque, alors il gouvernait
Sur ces gens en péril, ranimait leur courage,
Dirigeait la manœuvre, et puis les ramenait
Aux femmes, aux enfants anxieux sur la plage.
Aussi, de tout le monde aimé, considéré,
Jean-Paul vivait heureux, et monsieur le curé
Lui disait quelquefois :

« Corrigez, je vous prie,
» Votre vilain défaut; vous croyez au bon Dieu,
» Vous allez à la messe, et venez au saint-lieu
» Implorer bien souvent la divine Marie,
» Allons donc, du courage ! et moi... je vous marie. »

« Ah ! monsieur le curé ! que vous ai-je donc fait ? »
Répondait le gabier ; et tous les deux de rire !
Car ils étaient amis ; il existe, en effet,
Je ne sais quel lien qui l'un vers l'autre attire
Le prêtre, ce vieillard — le marin, cet enfant.

Le curé l'emporta ; radieux, triomphant,

Il maria bientôt Jean-Paul. La haute taille
Du gabier, son ruban où pendait la médaille,
Et puis — n'oublions rien — un beau millier d'écus
Amassés à la pêche..... il n'en fallait pas plus
Pour attirer sur lui les yeux des jeunes filles;
L'attaque vint surtout d'une des plus gentilles,
Tous les gabiers du monde auraient été vaincus.
Jean-Paul amena donc pavillon.

Pas d'histoire,
A-t-on dit bien souvent, pour les peuples heureux;
De même pour certains maris... s'il faut en croire
La chronique maligne... hélas! trop peu nombreux.
Jean-Paul fut de ceux-là; citons-le pour mémoire.

II

Sur le couple béni le temps a déroulé
Lentement, jour par jour, un long bout de sa trame;
Maître Jean-Paul est vieux; souvent avec sa femme
Il parle en soupirant du bonheur écoulé.
La maison est charmante et gaie; on y respire
Un air sain, le seul luxe est dans la propreté;
Aux fêtes, cependant, la maîtresse retire
De l'armoire de chêne un service argenté.
Il sert peu, maintenant; autrefois, le dimanche,

Il brillait sur la nappe en fine toile blanche,
Quand le curé venait, quoique déjà perclus ;
Mais le saint homme, hélas ! depuis longtemps n'est plus.

Entre deux pots de fleurs ornant la cheminée
Est un beau crucifix d'ivoire ; à chaque bout,
Un flambeau de métal bien luisant, puis, debout,
De superbes épis, les premiers de l'année.
Au-dessus de la glace, au milieu du panneau,
Jean-Paul a suspendu tout une panoplie :
Des sabres d'abordage, une hache, un faisceau
De poignards effilés, à la lame polie ;
Des pistolets de bord, des grenades, enfin
Couvrant tout, un fusil de l'acier le plus fin ;
On se croirait vraiment dans une salle d'armes.
Chaque objet pour Jean-Paul était un souvenir ;
Le gabier se voyait jeune, plein d'avenir,
Et, se retrouvant vieux, il versait quelques larmes.

Le reste du logis est d'un tout autre aspect,
Là, se révèle seul l'art de la ménagère :
Sur un meuble, voilé d'une gaze légère,
Un coussin de velours supporte avec respect
Une belle croix d'or avec une couronne
De fleurs d'oranger, puis, quelques pièces d'argent,
Autre cher souvenir, qu'une sainte Madone

Contemple, en souriant, d'un regard indulgent.
Un lit monumental avec rideaux de serge,
Un grand fauteuil qui tend les bras vers le foyer,
Dans un cadre doré l'image de la Vierge,
Et, devant, pour qu'on puisse à genoux la prier,
Un petit escabeau : voilà le mobilier
Modeste, mais coquet, de l'honnête ménage.
Dehors, à la fenêtre ouvrant sur le rivage,
Quelques caissons de bois disposés en gradin
Et remplis de terreau ; c'est le petit jardin
Où poussent, déroulant volutes et doucines,
Les pois-fleurs odorants, les folles capucines,
Qui lancent jusqu'au haut leurs jets capricieux,
Et tressent leur guirlande en arceaux gracieux.

Sur l'heureuse maison, dans leur cours entraînées,
Légères ont passé les rapides années ;
Mais leur poids, cependant, lentement amassé,
A de l'ancien gabier courbé la tête blanche,
Et, comme un chêne altier par les siècles cassé
Laisse enfin vers le sol s'incliner chaque branche,
Jean-Paul, un jour, laissa, sans force, anéanti,
Retomber lourdement son bras appesanti.

Son fils, — avions-nous dit que Jean-Paul était père ? —
A l'honnête homme aucun bonheur n'avait manqué —

Son fils avait déjà bien souvent remarqué
Que sa manœuvre était moins sûre que naguère.
Le généreux garçon feignait de ne rien voir;
Il eût craint de causer de la peine au vieux brave;
Il se multipliait de l'arrière à l'étrave,
Et revenait brisé, mais content, chaque soir.

Jean-Paul comprit enfin que l'heure était venue
D'abandonner la mer; il suivit lentement
Son fils jusqu'au rivage, et, quand hors de sa vue,
Dans l'horizon brumeux, la barque fut perdue,
A son humble cabane il revint tristement.
Dès lors il regàrdait, assis à sa fenêtre,
Le départ des pêcheurs, attendait leur retour,
Et son cœur bondissait quand il voyait paraître
Sa barque, son regret, et son fils, son amour;
Pour lui ces instants seuls comptaient dans tout le jour.
Il semblait résigné, mais au fond de lui-même
Il rongeait sourdement un invincible ennui;
De son cœur désolé le bonheur avait fui;
Quand il n'est plus bercé par cette mer qu'il aime,
C'est du dernier sommeil que le marin s'endort...
Jean-Paul le savait bien; ... il attendit la mort.

III

Le soleil s'est levé pâle ; un petit nuage
Isolé dans le ciel paraît comme un point noir ;
La mer clapote avec un bruit sourd, hier soir
Elle était d'un vert sombre et présageait l'orage...
Tous leurs apprêts sont faits, les pêcheurs vont partir ;
Assis dans son fauteuil, Jean-Paul hoche la tête,
Il appelle son fils :
« Jean, dit-il, la tempête
» Menace, les amis ne devraient pas sortir ;
» Toi, reste, je le veux. »
Jean, regardant au large,
Huma le vent.
« Bah ! bah ! répondit-il, après
» Un instant d'examen, nous avons de la marge,
» Ce n'est qu'une bourrasque, et nous serons rentrés
» Quand elle éclatera ; va, ne crains rien, cher père. »

Le vieillard abritant ses deux yeux de sa main
Plongea dans l'horizon un long regard :
« Demain,
» Mais pas aujourd'hui ; non, reste auprès de ta mère,
» Qu'elle sera contente !... et toi ?... méchant gamin ? »

Le gamin... un luron taillé comme un hercule,

Sourit, et de son doigt menaçant le vieillard :
« Tu n'es donc plus Jean-Paul ?... le vieux gabier recule !... »
Le père lui montrant d'un geste le brouillard
Qui s'avançait toujours plus épais vers la plage :

« Vois-tu, mon fils, vois-tu ?... douter n'est plus permis ;
» Sois brave, mais pas fou ; va dire à nos amis
» Que le gabier défend de quitter le rivage. »

Quelques instants après — la jeunesse est ainsi, —
Les pêcheurs avec Jean, sans crainte ni souci,
Levaient l'ancre...
Jean-Paul, depuis son mariage,
Jurait moins ; cependant, il s'oubliait parfois ;
La maison retentit des éclats de sa voix,
Puis, quand il fut calmé :
« Hum ! dit-il, à leur âge
» J'en aurais fait autant ; le diable ou le bon Dieu
» N'eût pu me retenir... et me voilà, morbleu ! »

Hélas ! le vieux gabier avait raison ; la crête
Des vagues tout à coup blanchit ; les grondements
D'abord sourds et lointains de la mer et des vents
Eclatèrent bientôt, et l'horrible tempête
Exhala sa fureur dans de longs hurlements.
Jean-Paul devint tout pâle ; assis à sa fenêtre,
Dans son large fauteuil, l'œil fixe, il essayait

De voir si quelque barque au large louvoyait
Pour rentrer; bien longtemps il ne vit rien paraître,
Et le vieux matelot inquiet et tremblant
Priait le Christ d'ivoire et la Vierge.
Un point blanc
Enfin dans l'horizon noir surgit :
« Une voile !
» Ma barque ! cria-t-il. »
Le marin, seul, peut voir
Son navire sur mer, au loin; comme le soir
Le savant, dans le ciel, retrouver son étoile.
D'autres barques encor parurent; devant lui
L'ouragan les chassait sur les flots en furie;
Comme un troupeau de bœufs affolés s'est enfui
Poursuivi par le taon à travers la prairie,
De même, sur l'abîme, en bonds désordonnés,
Les barques semblaient fuir tous les vents déchaînés.

Dans ses détails poignants Jean-Paul suivait ce drame;
Quand il eut reconnu la barque de son fils
Faisant bonne manœuvre, il sentit dans son âme
Renaître l'espérance, et vers le Crucifix
Il étendit les mains et pria.
Le mystère
Du cœur est insondable! un moment, le gabier
Par ces dangers connus captivé tout entier,
Ne pensait qu'au moyen de regagner la terre;

Il blâmait, approuvait, et l'homme du métier
Devant ce grand spectacle avait vaincu le père.
Le père et le gabier, dans un cri triomphant,
Se retrouvaient ensemble, alors qu'avec audace
Le fils, d'un coup de barre, évitait en lofant
La vague qui déjà l'écrasait de sa masse;
Tout Jean-Paul était dans ce cri:
« Bravo! l'enfant! »

IV

Cependant la tempête augmentait; le village
Consterné n'avait plus d'espoir pour les pêcheurs,
Les mères, les enfants réunis sur la plage
Mêlaient aux bruits du vent leurs sanglots et leurs pleurs.
La femme de Jean-Paul, à l'autel de la Vierge,
Dans l'église accourut, tremblante, mettre un cierge,
Et, sans force, à genoux tomba près d'un pilier;
Elle y resta longtemps essayant de prier;
Enfin, de sa maison, brisée, à demi-morte,
Elle prit le chemin; arrivée à la porte,
La pauvre mère eut peur et n'osa pas entrer.
Dans les yeux du gabier elle craignait de lire
L'arrêt qui défendrait à son cœur d'espérer.
Elle ouvrit; ... et Jean-Paul l'accueillit d'un sourire...
Le vieux marin l'avait devinée...

« O mon Dieu ! »
S'écria-t-elle.
« Quoi ?... »
« Le danger ?... »
« Allons, femme,
» Dit Jean-Paul, que de bruit pour rien ! un peu de lame !
» Le fils sera trempé, voilà tout ; fais bon feu. »

« Tu ne mens pas ? »
« Pourquoi donc veux-tu que je mente ?
» Rassure-toi, la mère, allons, dépêchons-nous. »
Mais la voix de Jean-Paul faiblissait ; ses genoux
Tremblaient, car il venait d'entendre la tourmente
Pousser des hurlements qu'on peut affronter, mais
Que, loin du péril même, on n'oubliera jamais.
Le malheureux gabier sentit dans tout son être
Courir un long frisson ; au bord de la fenêtre
Il appuya ses mains et se dressa debout
Pour mieux voir ; mais, hélas ! il ferma tout à coup
Les yeux, épouvanté !...
C'était l'instant suprême !
Prise par un remous, sans pouvoir en sortir,
La barque de son fils tournant sur elle-même
Dans l'abîme entr'ouvert venait de s'engloutir !
Les mains jointes devant cet horrible spectacle,
Le père, hélas ! priait :

« Je serais trop puni,
» Disait-il, rendez-moi mon enfant! »
Ce miracle
Dieu le lui refusa... tout était bien fini!...

Jean-Paul ne maudit pas la colère divine,
Mais lançant à la mer un regard enflammé,
Terrible, il lui montra son large poing fermé;
Puis, un rauque sanglot déchira sa poitrine,
Et dans son vieux fauteuil, avec un râlement,
Comme une masse inerte il tomba lourdement.
Sa femme accourut vite; hélas! la pauvre mère
Pour le retour du fils avait tout préparé;
Aux pieds du crucifix tant de fois imploré,
Tremblante, elle adressait sa fervente prière.
Elle appela Jean-Paul;... il lui tendit la main,
L'entoura d'un regard à la fois triste et tendre,
Et, laissant retomber sa tête sur son sein,
Murmura, mais si bas qu'elle ne put entendre,
Des mots entrecoupés, sons vagues et confus;
Une larme furtive acheva sa pensée,
Puis un faible soupir de sa lèvre glacée
S'exhala... ce fut tout...
Le gabier n'était plus!...

NANINE

par M. Charles FRIGOULT.

I

Ah ! qu'il est loin le temps où le même village
Voyait naître et mourir les générations,
Où, pour le paysan, c'était presque un voyage
D'aller au bourg payer ses contributions ;
La cloche au timbre aigu de la petite église,
Quelque éloigné qu'il fût, le rappelait toujours,
Et lorsque, par hasard, il bouclait sa valise,
L'événement prêtait matière à longs discours :
« Pourquoi donc Pierre... ou Jean a-t-il pris la patache ?
» Où va-t-il ? — On ne sait. — L'ambitieux ! — un fou !
» Pour avoir de l'argent il a vendu sa vache !
» Il reviendra ! bientôt il n'aura plus le sou. »
Et ceci, puis cela... la langue des commères
S'en donnait !... donc, les fils faisaient comme leurs pères,
Ils restaient à la ferme, et, dans un dur labeur,
Sans désirs étrangers, ils trouvaient le bonheur ;
Leur vie ainsi coulait dans une paix profonde,
Et le bout du village était le bout du monde.

Aux sources du progrès le paysan a bu;
Il a noyé dedans sa simplesse rustique,
Et le dernier cheval de la patache antique
Est mort depuis longtemps tout poussif et fourbu.
Car la locomotive à la puissante haleine,
Qui l'effrayait d'abord de ses terribles cris,
L'a bientôt attiré par ce seul mot : Paris,
Que le monstre en courant hurle à travers la plaine.
Paris ! Paris ! Paris ! Ah ! c'est là seulement
Que l'on comprend la vie et toute son ivresse ;
Paris, c'est le plaisir, le bonheur, la richesse,
C'est de la Volupté le long enchantement.
Pauvre homme ! laisse là ta houe et ta charrue ;
A ton triste foyer quand tu reviens le soir
Brisé par la fatigue, hélas ! ta table nue
Te présente à regret un morceau de pain noir.
Au lieu de t'épuiser à ce travail servile,
De creuser ce sillon, puis un sillon encor,
Et demain, et toujours, va dans la grande ville
Où tu vivras heureux en gagnant beaucoup d'or.

Et la locomotive à chaque instant transporte
Dans l'ardente fournaise un aliment nouveau,
On déserte les champs ; déjà dans tout hameau
Une maison, au moins, a dû fermer sa porte.
Comme elles ont passé les mœurs des bons aïeux !

Le paysan n'a plus le cœur aussi joyeux;
L'ardeur de jouir vite et l'amour du bien-être
Ont tué son courage et la gaîté champêtre.
Le grand Pierre ne peut plus aimer Jeanneton;
Il revient de Paris; quel langage! quel ton!
Françoise rit au nez du brave et bon Guillaume,
Elle rêve un hôtel et non un toit de chaume.
Le luxe a changé tout; on a beaucoup écrit
Sur ce grave sujet, et mis beaucoup d'esprit
A prouver que le siècle est dans la décadence;
Deux mille ans sont passés qu'Horace avec prudence
Condamnait le *laudator temporis acti.*
Voir, combattre le mal, c'est le meilleur parti.

II

La maison délabrée, à cent pas du rivage,
Ouvre, devant la mer, ses fenêtres au Nord;
La tempête, souvent, sous son puissant effort,
Fait craquer le vieux toit en balayant la plage.
On monte trois degrés par le temps ébréchés;
La porte aux ais pourris sur ses gonds rouillés grince,
On entre en trébuchant sur l'aire molle et mince
Où le pied va buter dans des trous mal bouchés.
L'intérieur, pourtant, n'offre rien qui repousse;
Il révèle sans doute, hélas! la pauvreté,

Mais l'humble mobilier luisant de propreté
Fait monter jusqu'à l'âme une impression douce.

Ce jour-là, le soleil par les vitres glissait
Un de ces beaux rayons que l'aube d'août colore;
Dans un arbre voisin un pinson agaçait
De son gazouillement la matinale aurore;
Le modeste logis s'emplissait de clarté,
La vaisselle d'étain brillait sur l'étagère,
Et sur la cheminée un vieux Christ argenté
Semblait, les bras ouverts, bénir la ménagère.
La bonne Catherine, à genoux devant lui,
Priait avec ferveur ce Dieu qui la console,
Et, comme à son insu, toujours cette parole
De ses lèvres sortait: « Seigneur, c'est aujourd'hui! »
Et l'on eût dit qu'alors rayonnait sur sa tête
Une vive auréole et d'amour et d'espoir,
Le logis paraissait avoir un air de fête
Chaque objet semblait dire: « Ah! je vais la revoir. »

Celle qu'on attendait ainsi, c'était Nanine;
Depuis un an déjà la vieille Catherine,
Sa grand'mère, le soir, ne la voit plus, hélas!
Déposer sur son front, qui chaque jour se penche,
Le sonore baiser que, dans sa gaîté franche,
L'enfant accompagnait de ses joyeux éclats.

Nanine avait perdu ses parents, mais l'aïeule
Était alerte encore et travailla pour deux :
Le bon Dieu, disait-elle, eût pu me laisser seule,
Qu'il soit béni ! quelqu'un me fermera les yeux.
Un jour vint, cependant, où, malgré son courage,
Son corps usé ploya sous le fardeau de l'âge,
Et l'ouvrage tomba de son bras alourdi ;
Mais pendant ce temps-là Nanine avait grandi,
Elle alla repasser et coudre à la journée,
Et la vieille grand'mère, alors, put à loisir
S'occuper du ménage, et, dans l'après-dînée,
Dormir son petit somme, heureuse et sans désir.
Nanine était habile et très prompte ouvrière,
La besogne fondait sous son doigt diligent,
Aussi, bientôt elle eut amassé quelque argent ;
Dans son esprit, pourtant, chose bien singulière !
Entra je ne sais quel ennui vague et confus,
Sa gaîté disparut, elle ne chanta plus.
« Bon, c'est un brin d'amour, murmurait la voisine,
» Le beau François lui fait la cour ; où donc le mal ?
» C'est un brave pêcheur ; elle est pauvre, orpheline,
» Vite donc les accords, puis la noce et le bal. »
François, à ce discours, se sentait l'âme pleine
D'un vaniteux espoir ; il avait quelque bien,
Mais Nanine restait triste et ne disait rien
A sa mère, aux amis, pas même à Madeleine

Qui l'aimait tendrement et lui disait parfois :
« J'ai pris pour mari, Jean, le frère de François,
» Nous étions presque sœurs, nous le serons encore
» Davantage, j'en suis bien heureuse !... il t'adore ;
» Allons, me permets-tu de lui porter ton OUI ? »
Et Nanine, toujours, disait : « Pas aujourd'hui. »

Peut-être eût-elle aimé ce garçon simple, honnête,
Mais partout autour d'elle on parlait de Paris ;
Un projet insensé hanta sa jeune tête,
Elle lutta d'abord, puis son parti fut pris.
La pauvre Catherine en faillit mourir folle,
Mais Nanine fit tant par sa douce parole
Qu'enfin la brave femme approuva ses raisons :
« L'avenir l'effrayait... si les quelques maisons
» Qui l'occupaient, un jour, hélas ! lui faisaient faute,
» Que devenir alors ?... Son âme était trop haute
» Pour mendier de porte en porte un peu de pain,
» Plutôt cent fois souffrir la misère et la faim.
» Elle voulait donner à sa vieille grand'mère
» Cette aisance qui rend heureux les derniers jours ;
» La quitter était bien une douleur amère,
» Mais elle ne partait certes pas pour toujours ;
» Elle reviendrait !... puis la bonne Madeleine
» Et son mari viendraient au coin du feu s'asseoir,
» Et l'on parlerait d'elle au logis chaque soir ».

... L'aïeule, avec effort, dissimula sa peine.
Une dame étrangère, hélas ! avait promis
De bien placer sa chère enfant chez des amis,
Le bonheur était là... peut-être ; Catherine,
Le cœur brisé, laissa donc s'éloigner Nanine.

Or, depuis ce départ, un an s'était passé ;
Les plaisirs de Paris n'avaient pas effacé
Dans le cœur de l'enfant sa pieuse tendresse ;
Chaque mois, une lettre arrivait à l'adresse
De la bonne grand'mère, et bien souvent encor
Quelque objet de toilette avec des pièces d'or ;
Et l'on savait cela partout dans le village ;
Et l'on disait : « Nanine a bien fait de partir,
» Elle est riche, là-bas ; quand on a du courage,
» Vivre aux champs, c'est folie ; il faut vite en sortir. »

Donc, c'était le grand jour où la Parisienne
Allait, pour quelque temps, revenir au hameau ;
François, dès le soleil levé, s'était fait beau,
Et Catherine, avec l'aide de Madeleine,
Ayant servi la table auprès de son foyer,
Joyeuse, alla s'asseoir au pied d'un vieux noyer
Au détour du chemin ; de là, la brave femme
Pouvait au loin plonger et ses yeux et son âme,
Afin de voir plus tôt sa Nanine accourir...

On ne meurt pas de joie... elle aurait dû mourir
Quand soudain une grande et belle demoiselle
Se jeta dans ses bras... « Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est elle !
» Dit Catherine ; attends que je te voie un peu...
» Non, je ne t'aurais pas reconnue... oh ! mon Dieu,
» Pardonnez-moi !... Seigneur ! mais elle est si changée !
» Les beaux habits !... vois donc, vois, Madeleine ?... Eh bien !
» Tu ne l'embrasses pas ?... Quoi ! tu ne lui dis rien ? »
Madeleine, en effet, restait toute plongée
Dans un étonnement grave et silencieux ;
Elle semblait chercher à lire dans les yeux
De Nanine, qui vint pleine de gentillesse
Aux baisers attardés offrir son front charmant ;
Madeleine chassa sa rêveuse tristesse,
Et puis, vers le logis on s'avança gaiement.

Vous rappelez-vous bien ces contes, où la fée
Change une Cendrillon pauvrement attifée
En superbe princesse éblouissante d'or
Et de beaux diamants ?... Si vous avez encor
Le joyeux souvenir de toutes ces merveilles,
Le cœur vous battait fort ; dans vos nuits, dans vos veilles,
Vous ne cessiez de voir, en un rêve enchanté,
Son front resplendissant de grâce et de beauté.
Ainsi, les paysans, quand ils virent Nanine :
C'était comme une extase, un long ravissement ;

Chacun voulait toucher sa robe; l'orpheline
Leur revenait princesse... A Paris seulement,
Où l'on fait aujourd'hui tant de si belles choses,
La Fée opère encor de ces métamorphoses.
François, sans en rien dire, avait, de sa façon,
Ecrit un compliment de forme très galante;
Il l'avait bien appris; mais le pauvre garçon,
Quand vint le grand moment, oublia sa leçon,
Et, frappé de stupeur, resta bouche béante.
Nanine eut un fou rire, et, de sa douce voix,
Railla bien l'orateur devant tout l'auditoire,
Mais, pour le consoler de son peu de mémoire,
Elle lui fit baiser ses jolis petits doigts.

III

Un mois s'est écoulé depuis que la grand'mère
A serré dans ses bras son enfant de retour;
La maisonnette rit et chante tout le jour;
Un rayon de bonheur la transforme et l'éclaire.
Les voisins, bien souvent, y montent en passant:
« Bonjour, belle Nanine! — Eh, bonjour, maître Claude!
» — Le poisson donne-t-il? Le temps est menaçant,
» Mais c'est le bon moment, n'est-ce pas, pour la fraude?
» — Méchante! un dur métier!... mais enfin, il faut bien
» Gagner sa pauvre vie... — Allez donc, grand vaurien. —

» Au revoir. — Au revoir. » Puis, c'était Marianne
Qui venait de la ferme, apportant sur son âne
Quelques cruches de lait : « — Nanine, en voulez-vous
» Une tasse ? il est chaud encore. — Entrez donc. » — Tous
Faisaient le même accueil à cette belle fille,
Car elle n'était pas fière, elle était gentille
Pour chacun, et surtout, bonne pour les enfants.
Seul, le pauvre François la voyait avec peine ;
Il n'avait plus, hélas ! ses grands airs triomphants,
Et, souvent, il allait se plaindre à Madeleine
Des rires de Nanine, ou bien de sa froideur.
« Ah ! pourquoi, disait-il, est-elle revenue ?
» Peut-être aurais-je pu l'oublier, mais sa vue
» Augmente mon amour et me brise le cœur. »
Un jour, il ajouta: « L'on devient grande dame
» Promptement, à Paris ! A-t-elle tant d'argent
» Qu'elle dédaigne un homme honnête, intelligent,
» Qui peut, par son travail, rendre heureuse une femme ?
» Riche en si peu de temps !... Qu'a-t-elle fait là-bas ?
» On l'ignore ; du moins, moi, je ne le sais pas. »
« — Tais-toi, malheureux fou, répondit Madeleine ;
» C'est de fiel, non d'amour, que ta pauvre âme est pleine ;
» Avant de nous quitter, t'avait-elle jamais
» Donné de l'espoir ? — Non ; elle était pauvre, mais
» Elle ne t'aimait pas ; mon Dieu, c'est une chose
» Fâcheuse, j'en conviens ; voilà la seule cause...

» Qui t'a dit qu'elle soit riche? Allons donc, butor!
» Elle a mis de côté, dans un an, un peu d'or
» Qu'elle vient dépenser auprès de Catherine
» Pour que la pauvre vieille ait une douce fin;
» Peux-tu l'en accuser ? — Hélas ! non, mais enfin,
» Ce luxe ? ces bijoux ? — Tu voudrais que Nanine
» Portât comme au village — à Paris ! — un bonnet
» De linge tout uni ! tais-toi donc, grand bénêt ! »
« C'est vrai, pourtant, reprit François; que je suis bête ! »
Puis il partit plus calme en lui tendant la main.
Madeleine une fois seule hocha la tête :
« Ah ! dit-elle, il faudra recommencer demain ! »
Puis, d'un tressaillement tout à coup agitée,
Elle fit à grands pas le tour de sa maison ;
Un affreux penser vint à son âme attristée;
« O mon Dieu ! si François, dit-elle, avait raison ! »

IV

Lorsqu'en suivant la mer on quitte le village,
On aperçoit bientôt une charmante plage
Dont le doux sable, uni comme un moelleux tapis,
Voit s'endormir les flots par le calme assoupis.
L'anse est étroite mais profonde et bien couverte;
Quelques Parisiens ont fait la découverte
De ce petit réduit dans la côte perdu;

Le nom ne s'en est pas encore répandu,
A-t-il d'ailleurs un nom ? Qu'importe, il est commode,
Et, jusqu'à ce qu'il soit envahi par la mode,
Ils viennent, écrivains ou peintres, gais, heureux,
Vivre là, chaque année, ensemble, un mois ou deux.
A l'abri d'un ravin est la modeste auberge;
Du mieux qu'il peut le brave hôtelier les héberge ;
Si parfois l'on fait trop maigre chère, on en rit,
Et, par économie, on prodigue l'esprit.

Nanine, un jour, par là se promenant rêveuse
Se vit au beau milieu de la bande joyeuse ;
Elle voulut s'enfuir, mais il était trop tard :
« — Nanine ! c'est Nanine ! oh ! quel heureux hasard !
» ... C'est le Diable, c'est Dieu... c'est l'amour qui l'envoie ! »
Et ce furent des cris et des hurrahs de joie ;
Autour d'elle, en riant, on se tendit la main,
Et le cercle formé lui barra le chemin.

Athènes, autrefois, livrait au Minotaure
Des vierges au front pur, doux espoir de l'amour,
Et, quand des hauts sommets de l'Hymète, l'Aurore
Venait leur annoncer, hélas ! le dernier jour,
Sur le point de quitter pour jamais la patrie,
Les victimes tenaient cachés au fond du cœur
Leurs éternels regrets, et puis la théorie

Saluant l'Ilissus et sa rive fleurie,
Emportait son tribut au monstrueux vainqueur.
Mais le monstre moderne est plus doux, il n'inspire
Nulle crainte, l'on est moins timide aujourd'hui;
Les vierges qu'il dévore accourent, le sourire
Sur les lèvres, avant de se donner à lui.

O plaisir! que fais-tu de tant de vierges folles
Que pour d'autres, bientôt, tu chasses de tes bras?
Quand tu ne leur dis plus d'enivrantes paroles,
Ton souvenir, du moins, ne les poursuit-il pas?
Ah! nous le savons tous ce que de tes maîtresses
Tu fais honteusement lorsque vient le dégoût;
Pour raviver ailleurs tes lascives ivresses,
Tu les jettes, ô monstre! aux fanges de l'égout.
Et le nombre, pourtant, des pauvres insensées
Qui se brûlent au feu des faciles amours,
Malgré leur fin hideuse, augmente tous les jours;
Sous ton souffle empesté les pieuses pensées
De l'enfant d'autrefois se sont vite effacées;
Et pour l'humble travail dont le modeste prix
Donnait le pain du jour, n'ayant plus que mépris,
De sa maison honnête, hélas! la jeune fille
Part, le cœur transporté d'un immense désir,
Son rêve inassouvi sans cesse à ses yeux brille,
Il faut à ses vingt ans le luxe et le plaisir.

Ce rêve éblouissant, hélas! on le devine,
Dans ses nuits sans sommeil avait troublé Nanine;
Au démon tentateur elle avait succombé
Sans penser à la chute... et l'ange était tombé.

Quand elle se revit, presque dans son village,
Avec ces jeunes gens, elle eut peur: « Oh! mon Dieu,
» Dit-elle, si ma mère... elle en mourrait! » Le feu
Des mots plaisants cessa lorsqu'on vit son visage
Pâlir soudainement, et son corps tressaillir;
On crut même un instant qu'elle allait défaillir,
Mais elle se remit, et sa parole grave
Acheva d'arrêter tout sourire moqueur;
Chez les plus débauchés nul, peut-être, ne brave
Cette émotion vraie où s'épanche le cœur.
Nanine, en quelques mots, leur exposa sa crainte;
Elle fut simple et franche, aussi les gais amis,
Dans un bon mouvement, vite, eurent-ils promis
De s'imposer à tous une dure contrainte:
« On ne se verra pas sur la plage, pour eux
» Elle sera, puisqu'il le faut, une étrangère,
» Mais on peut rendre, enfin, leur peine plus légère...
» Qu'elle vienne... parfois — comme ils seraient heureux! —
» A l'auberge, causer, dans leur cénacle intime;
» Nul n'en saurait rien... puis, d'ailleurs, serait-ce un crime ? »
Nanine consentit; elle vint, en secret,

Visiter ses amis ; l'hôtelier fut discret ;
Tout alla pour le mieux ; — mais, bientôt, le mystère
Fut dévoilé ; passant, un soir, par là, François
S'arrêta tout à coup, et reconnut la voix
De Nanine ;... un jaloux ne put jamais se taire.

Le lendemain matin, on se disait tout bas
Au village, la grande et terrible nouvelle :
« Quoi ! Nanine, une fille ! » — On épia ses pas ;
Le récit de François n'était que trop fidèle ;
Quelle honte ! dès lors chacun s'éloigna d'elle,
Et quand elle parlait on ne répondait pas.

La grand'mère ne sut rien, car la bonne vieille
Dans son calme bonheur doucement s'endormait ;
Elle ne sortait plus, et puis, comme on l'aimait,
Aucun bruit du dehors ne vint à son oreille.

Quand Madeleine apprit ce grave événement,
Une immense douleur vint envahir son âme ;
Ce coup l'anéantit, mais l'excellente femme
Ne laissa pas Nanine à son isolement.
Sans un mot de reproche, à cette infortunée
Elle tendit la main. Nanine la serra
Sur son cœur oppressé, puis, tout bas murmura :
« Ah ! toi, tu ne m'as pas, du moins, abandonnée !

» Madeleine ! merci ! » Ce fut tout, et dès lors
Entre sa vieille mère et sa vaillante amie
Nanine partagea son temps, et raffermie
Par ces bons cœurs, elle eut du calme en ses remords.

François, quand sa colère une fois fut passée,
Eut honte de lui-même, et, plein de repentir,
Implora son pardon de la pauvre blessée ;
Elle eut bien quelque peine, hélas ! à consentir,
Elle obéit pourtant, au vœu de Madeleine ;
L'habile ménagère avait un grand projet :
François était honnête, au fond, un bon sujet,
L'amour l'avait poussé bien plutôt que la haine,
L'amour réparerait sa faute ; avec un peu
D'adresse, elle ferait bientôt le mariage,
Et Nanine sauvée oublierait en ménage
Ses rêves insensés. Elle mit tout en jeu
Pour réussir ; François fut assez difficile
A gagner : « Pourrait-il être jamais heureux ? »
Elle fut éloquente, il était amoureux.
Il céda ; mais Nanine, hélas ! fut moins docile ;
Outre qu'elle n'aimait pas le brave garçon,
Elle craignait qu'un jour ne vint, trop tôt peut-être,
Où chez lui les regrets ne fissent disparaître
L'amour... Nanine, hélas ! n'avait que trop raison.
François sentit s'enfuir sa dernière espérance ;

Madeleine avait tu le motif du refus
Mais il l'avait compris et cachant sa souffrance,
De sa lâche faiblesse il gémit tout confus.
Hélas ! le cœur de l'homme est fait de sorte étrange,
Il approuvait Nanine, et pourtant, chaque jour,
Il sentait augmenter son invincible amour
Pour cet ange déchu, mais qui restait un ange,
Quoique dans cet enfer de honte et de mépris.

Un seul moyen s'offrait à la triste orpheline
De fuir tous ces tourments : rentrer vite à Paris ;
C'est ce qu'elle eût fait, mais la vieille Catherine
Tomba très gravement malade, alors Nanine
Dut rester au village, et subir à la fois
Et la haine de tous, et l'amour de François.
La grand'mère mourut ; quand vint sa dernière heure,
Elle retint sa chère enfant près de son lit,
Et, d'une voix éteinte, avec peine lui dit :
« Il faut nous séparer ; reste en cette demeure ;
» Ta mère y vint au monde, et moi j'y vais mourir ;
» Quoique pauvre, pour toi qu'elle soit deux fois sainte,
» Et je te quitterai sans regrets et sans plainte,
» Si tu gardes ici ce double souvenir. »

Au suprême moment la bonne et digne femme
Avait-elle entrevu l'affreuse vérité ?..

Peut-être?... Son regard sur Nanine arrêté
Exprimait tout l'effroi qui torturait son âme;
L'orpheline promit, de sanglots étouffant,
Et la mère expira bénissant son enfant.

V

Le vent grondait au large et soufflait en tempête;
Rugissant de fureur la vague bondissait,
Et des sombres rochers l'écume blanchissait
Ou les flancs caverneux, ou la sauvage crête.
Au fond du petit port les pêcheurs consternés
Avaient mis à l'abri leurs barques immobiles,
Parmi les plus hardis, parmi les plus habiles,
Nul n'osait s'élancer sur ces flots déchaînés.
Tout à coup, ô stupeur! on vit sortir de l'anse
Une barque amurant sa grande voile au vent;
Quel était donc ce fou qui, les yeux sur l'avant,
Barre en main, affrontait cette mer en démence?
C'était François! Jamais on n'avait fait tant fi
De l'ouragan, jamais une pareille audace
N'avait émerveillé la rude et fière race
De ces vieux loups de mer; mais pourquoi ce défi
Au danger, à la mort? Pourquoi ce vain courage?
Tous, l'esprit inquiet, observaient du rivage
Sa manœuvre savante, admiraient son sang-froid:

Quand la barque passait sous la lame, l'effroi
Serrait les cœurs, et puis un long hurrah de joie
S'élevait quand le gouffre avait vomi sa proie.

François lutta longtemps, mais un terrible coup
De mer vint sur le mât fondre comme une trombe;
La barque tournoya, puis sombra tout à coup
Comme un mort au cercueil qui descend dans la tombe.
On ne revit plus rien ; l'abîme, cette fois,
Garda bien sa victime, et le soir, sur la plage,
La vague rejeta, triste et cruelle épave,
Le corps inanimé du malheureux François.
On savait son amour ; d'une commune voix
De sa mort si tragique on accusa Nanine :
« Ce garçon lui faisait, pourtant, bien trop d'honneur. »
Madeleine voulut défendre l'orpheline :
« Sa présence est pour nous un scandale, un malheur, »
Dit-on de tous côtés. « Que cette belle dame
» Aille vivre à Paris de son métier infâme,
« Sa mère est morte, alors pourquoi rester ici ? »
» — Serez-vous donc toujours sans pitié ni merci !
» Pour cette pauvre enfant ! » répondit Madeleine.
On ne l'écouta plus.

Du haut des monts, à peine
Le soleil commençait, quoique invisible encor,

A couper l'Orient de splendides hachures;
Le matin s'éveillait dans de vagues murmures,
Et la rosée aux fleurs pendait en perles d'or.
Près d'une tombe fraîche, au coin du cimetière,
Déjà Nanine était à genoux, en prière,
Et de ruisseaux de pleurs inondait le gazon.
« Mère ! murmurait-elle, ô bonne Catherine !
» Tu le vois, je ne puis rester dans ta maison ;
» On me repousse, adieu, pardonne à ta Nanine. »
Elle allait s'éloigner quand par son vêtement
Une ronce arrêta la triste jeune fille :
« O mon Dieu ! dit-elle, est-ce un avertissement ?
» Que me conseillez-vous ? »
« Ceux qui sont sans famille,
» Dit une voix, toujours ont ici rencontré
» Un père qui les aime, un cœur qui les console,
» Entrez donc, mon enfant. » Et le digne curé,
Joignant avec douceur le geste à la parole
Lui désignait l'église. —
« Oh ! que vous êtes bon,
» Mon père ! » dit Nanine. — Elle entra ; le vieux prêtre
La suivit ; un rayon glissant par la fenêtre
Les entoura tous deux de lumière ; peut-être
Etait-ce Dieu lui-même échauffant d'un rayon
De son amour le cœur de l'humble pécheresse :
Quand elle ressortit, une sainte allégresse
Transfigurait son front lavé par le pardon.

VI

Quelques mois ont passé ; calme, aujourd'hui, Nanine
A repris son travail modeste d'autrefois ;
Comme autrefois, sans doute, on n'entend plus sa voix
Rieuse et folle ; au fond du cœur de l'orpheline
Des souvenirs amers, hélas ! ont amassé
Un chagrin qui ne peut jamais être effacé.
Le village, pourtant, en la voyant si douce
Et résignée, enfin comprend qu'elle a souffert ;
On ne l'évite plus et nul ne la repousse ;
Mais, entre elle et le monde, un abîme est ouvert.
Monde ! monstre dressant ses millions de têtes
Dont chacune combat ce qu'une autre a pensé,
Amalgame bizarre, assemblage insensé
De membres discordants comme ceux de ces bêtes
De la vision qu'eut l'apôtre de Pathmos,
O monde ! sois maudit ; ton souffle impur renferme
La mort ; il a bientôt corrompu dans son germe
Le bien, et laisse croître au soleil tous les maux.
Hélas ! la pauvre fleur, follement transportée,
Dans sa terre natale aurait pu refleurir,
Mais près d'elle a passé ton haleine empestée,
O monde ! et sur sa tige elle se voit mourir.

Dans son lit de douleur Nanine est étendue ;
La mort la délivrait ; Dieu l'avait entendue
Et la purifiait par le saint dévouement ;
Jour et nuit, au chevet, Madeleine la garde ;
La malade avec peine ouvre les yeux, regarde
Son amie, et prononce un seul mot faiblement :
« Ton fils ! »
— « Le cher enfant, en ce moment repose,
» Répond la mère, oh ! oui, Dieu me l'a conservé :
» Grâce à ton noble cœur, Nanine, il est sauvé,
» Déjà le chérubin a repris son teint rose ;
» Je te l'apporterai ; tu le verras demain. »
Nanine, avec effort, put lui tendre la main,
Et sourit tristement en secouant la tête,
« Demain ! dit-elle !... hélas ! » — Madeleine étouffant
Ses sanglots, dit tout bas : « Tu le veux ! Je suis prête
» A t'obéir, je sors... » Puis, au bout d'un instant,
Elle rentra, tenant dans ses bras son enfant.

La joie illumina l'œil fixe de Nanine ;
Sur le front de l'enfant elle voulut poser
Sa lèvre ; un long soupir souleva sa poitrine...
Son âme s'exhala dans ce pieux baiser.

L'horrible croup s'était laissé ravir sa proie,
Car l'enfant par un bon ange était protégé ;

Mais, sur l'ange sauveur qui s'offrait avec joie,
Sa rage s'assouvit ;... le monstre était vengé !...

Le noble dévouement de la jeune orpheline
De sa faute effaça le triste souvenir ;
Et le village, ençor, ne cesse de bénir,
Trop tard, hélas ! le nom respecté de Nanine.

ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ

DE CHERBOURG

AVANT LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

par M. l'Abbé LEROUX,

Curé-Archiprêtre de Sainte-Trinité.

Les renseignements qui vont suivre sont tirés des Archives paroissiales de Sainte-Trinité. Voici notamment les sources où nous avons puisé nos documents :

1° Les comptes annuels des Echevins de la Confrérie de Notre-Dame, fondée à Cherbourg en 1466 ; la collection de ces pièces, à laquelle il manque plusieurs années, ne s'ouvre qu'en l'année 1504 ;

2° Les comptes des Echevins de la Confrérie du Saint Nom de Jésus, établie le 25 mai 1504, le jour même de la dédicace de notre église ; cette nouvelle série, également incomplète, ne remonte qu'à l'année 1510 ;

3° Les comptes des Trésoriers de l'église, dont le premier ne date que de 1620 ;

4° Les procès-verbaux des délibérations des Marguilliers, dont la collection commence seulement vers la moitié du dix-septième siècle.

ORGUES ET ORGANISTES

Il est certain qu'en l'an 1504, Maistre Guillaume Le Bacheler étant curé, et très probablement à une époque antérieure, l'église de la Sainte-Trinité possédait des orgues. Les Archives des Confréries de Notre-Dame et du Saint Nom de Jésus nous ont conservé les noms, sinon de tous, au moins de plusieurs de ceux qui les touchèrent dans le cours du seizième siècle.

Le premier organiste connu est Jehan Morel; en 1504, la Confrérie de Notre-Dame, dont il était membre ainsi que sa femme, lui payait 15 solds, par quartier, pour *saonner* les orgues, aux cinq fêtes de Notre-Dame et à la messe qu'elle faisait chanter un dimanche de chaque mois.

Il eut pour successeurs, en 1509, un prêtre, Missire Guyon de la Planque ; de 1510 à 1513 et peut-être plus longtemps, Guyon du Marest, qui probablement était laïque, ou simple clerc. Missire Richart Besnel est désigné comme organiste de 1515 à 1519 ; il était prêtre. Ses gages furent plus élevés que ceux de ses prédécesseurs : il recevait 20 solds, par quartier, pour sonner les *ogres* aux fêtes de Notre-Dame et un dimanche de chaque mois. La Confrérie de Jésus, dont les comptes ne commencent à faire mention de l'organiste qu'en 1518, l'employait aussi aux services généraux, qu'elle faisait célébrer quatre fois chaque année pour ses confrères défunts, et lui accordait dix deniers à chaque service. De 1520 à 1545, quelques années manquent à la collection des comptes ; dans ceux qui subsistent, il est question du salaire payé aux organistes, mais leur nom n'est pas indiqué. Le compte

de Maistre Pierre Angot, eschevin de la Confrérie de Jésus en 1538, porte que cette Confrérie *bailla 10 solds à Maistre Jehan Symon, prestre, qui avait acoustré les orgues.* Trois ans après, en 1541, le gouverneur ou échevin de la Confrérie de Notre-Dame, Guill[e] Le Fourdrey, note la dépense suivante : « *A l'organiste, qui fait les orgres, baillé en la présence de Cardin Julien, de Jehan Guiffart et de Jehan Pinchon, l'aisné, la somme de onze livres, cinq sols* ». La Confrérie de Jésus fit aussi une offrande. Par ces contributions les Confréries venaient en aide au Trésor ; s'agissait-il de l'établissement de nouvelles orgues, ou seulement d'une réparation des anciennes ? Les comptes du Trésor pourraient éclairer la question, mais ils nous manquent pour cette époque.

Les comptes de la Confrérie de Notre-Dame recommencent, en 1545, à donner le nom de l'organiste. Il s'appelait Jacques Auber. Jacques Auber exerça cette fonction au moins jusqu'en 1593, d'abord simple clerc, puis prêtre vers 1551, et enfin à partir de 1557, curé de Nouainville, ce qui ne l'empêchait pas de rester organiste à Cherbourg, et d'acquitter une messe tous les jeudis pour la Confrérie de Notre-Dame, et les messes du mois de mars pour la Confrérie de Jésus. La première de ces Fraternités lui payait 8 livres chaque année pour le service de l'orgue ; la seconde lui donnait, chaque année, 30 sols de gages fixes, et, à chaque service qu'elle faisait célébrer, un salaire de dix deniers.

Dans le compte de Jehan Auber, gouverneur de la Confrérie de Notre-Dame de 1573 à 1575, il est fait mention d'une réparation de l'orgue, à laquelle contribuèrent, avec le Trésor, les Confréries de Notre-Dame, de Jésus et du Saint-Sacrement : « *Item baillé à Jehan*

Faussillin, organiste, par la deslibération des bourgoys pour ayder à le rescompencer de avoir reffaict les orgues, ainsy que les aultres confraries, pour ce 60 sols ». On peut conjecturer que cet organiste, ou facteur d'orgues, était un étranger.

Dans les Annales des Confréries, depuis 1593, où l'on trouve encore Maistre Jacq. Auber, il ne sera plus question d'orgue ni d'organistes, si ce n'est, à partir de 1762, dans celles de la Confrérie du Saint Nom de Jésus.

Il faut maintenant nous porter aux comptes des Trésoriers de l'église. Le premier qui nous reste, celui de Pasquet Feuardent, trésorier en 1620, prouve que l'orgue existait toujours ; on lit : « *Item payé 10 solds pour avoir faict reffaire les souffletz des orgues, tant pour l'achapt d'une peau de veau, colle, cloux, et sallaire de celuy qui les a refaictz* ». Le même document nous donne le nom de l'organiste : « *Item payé à Jehan Robin, organyste, que à Messire Pierre Davyd* (prêtre) *pour jong et feuillye et blanchysage du linge pour toulte la dicte année, 16 livres* ». Les gages de l'organiste entraient pour 8 livres dans cette somme. En 1623, le trésorier, Me Denys Soleil, enregistre une nouvelle dépense *pour les souffletz de l'orgue,* à laquelle il ajoute les gages de l'organiste, *qui sont de 40 solds par quartier.*

A partir de cette année 1623, les orgues paraissent réduites au silence : du moins les comptes postérieurs ne font aucune mention des organistes, ni de leur salaire. Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans la reddition de compte de Maître Nicolas Vichard, Sieur de Monduroc, bourgeois de Cherbourg et trésorier en 1636 : « *Item payé 35 solds, 6 deniers pour la collation faicte aux personnes qui vinrent voir les orgues de la dicte*

esglize pour les refere.... Plus, baillé 54 solds, lorsque M. le Curey et M. le Verdier furent à Vallongnes trouver les organystes pour fere marchey des orgues de ce lieu ». Toutefois ces démarches n'eurent pas de suite immédiate.

Ce ne fut que vingt-quatre ans après, que l'église de Sainte-Trinité fut enrichie de nouvelles orgues. En 1659, on travaillait, à Cherbourg, à leur établissement, sous la direction de Jean Hémen, facteur de Paris. Cette année-là, mourut et fut enterré dans l'église, le 19 avril, un prêtre de Cherbourg, Messire Guillaume Cosme ; avant de mourir, il avait, par son testament, *aumosné* cent livres de rente, *pour servir aux gages de l'organiste.* Cette rente fut constituée en deux portions égales, l'une le 21 avril, et l'autre le 6 mai 1659. En reconnaissance de ce bienfait, la Communauté des eschevins, marguilliers et bourgeois fonda et fit célébrer chaque année un obit pour le repos de l'âme de Messire G. Cosme (1) ; et une inscription gravée sur le marbre, que l'on peut lire encore aujourd'hui dans notre église, fut consacrée à la mémoire de cette pieuse libéralité. Cependant l'entreprise de l'orgue approchait de sa fin. En 1660, le trésorier en exercice, Me Nicolas Le Fourdrey, Sieur du Pont, capitaine de quartier, inscrivait au chapitre des dépenses du Trésor diverses réparations faites à la muraille et à la vitre de derrière l'orgue, à la montée de l'orgue, *laquelle était en ruine;* on restaura la couverture de la petite tour de l'orgue et la montée qui y conduisait,

(1) La célébration annuelle de cet obit ne cessa qu'à l'époque de la Révolution; il a été rétabli depuis; chaque année, le 2 novembre, la Fabrique de Sainte-Trinité fait acquitter une messe pour G^{e} Cosme et autres anciens bienfaiteurs de la Ville et de l'église.

et il fut baillé 25 livres à Guill[e] Avoyne, serrurier, pour le gaudion *qui a esté placé sur le haut de la petite tourelle.* Tout était prêt pour recevoir le nouvel instrument. Le maître facteur n'eut pas la satisfaction de voir son œuvre terminée ; il mourut à Cherbourg au commencement de cette année 1660 ; on lit en effet au chapitre des recettes du Trésor : « *Le 29 Febvrier, Maistre Jean de Hémen, maistre facteur d'orgues de Paris ; payé 40 solds pour l'ouverture de sa fosse dans l'église.* » Enfin l'orgue commença à jouer dans le mois de décembre suivant. Il fut confié au Sieur Noël Coigné, organiste, dont les appointements furent fixés à la somme de 150 livres par année. Quant à la visite du nouvel instrument, elle n'eut lieu qu'en 1661, ainsi que le constatent ces lignes du compte de M[e] Fr. Tanqueray, sieur de la Communière, procureur du Roy en l'Admirauté, et marguillier en exercice : « *Ayant fait venir, au mois de juin 1661, deux organistes pour la visite de l'orgue, il a cousté tant pour le voyage, que pour la despense pendant deux jours, 49 livres, 6 solds, 9 deniers. — Plus pour le vin fourny pour la visite de l'orgue, 18 livres* ».

A l'aide de deux devis qui furent dressés, un siècle plus tard, pour la réparation de ces orgues, il a été possible d'établir la composition de l'œuvre de Jean de Hémen.

Les claviers à main avaient 48 notes ; celui de pédales, 25.

Grand orgue

Montre de 8,	Bourdon de 8,
Prestant de 4,	Petite flûte de 4,
Bourdon de 16 (coupé),	Nazard,

Quarte de nazard de 2,	(15 rangs),
Tierce,	Fournitures (4 rangs),
Flageolet de 2,	Cymbale (3 rangs),
Doublette de 2,	Trompette de 8,
Grand cornet de 25 notes,	Clairon de 4.

Positif

Montre de 8 (basse et dessus sur le sommier),	Tierce,
	Larigot,
Bourdon de 8,	Fourniture de 3 rangs,
Petite flûte de 4,	Cymbale de 2 rangs,
Nazard,	Cromhorn de 8,
Doublette de 2,	Voix humaine de 8.

Echo

Cornet.

Pédales

Flûte de 8,	Trompette de 8.

En tout, 30 registres et 29 jeux. Le vent était fourni par quatre soufflets cunéiformes.

Quant au buffet, voici la description qu'en fait M. Demons, dans son *Histoire de Cherbourg :* « Le buffet de cet orgue était très majestueux; on voyait sur le haut trois statues de grandeur naturelle. Celle du milieu était le Sauveur du monde armé de sa croix, venant juger l'Univers; les autres étaient deux anges, qui avec leurs trompettes annonçaient le dernier jour ».

Maintenant, combien coûtèrent ces orgues ? A partir de 1628, époque où Messire Michel Groult devint curé de Cherbourg, le Trésor réalisait des économies en vue de la facture d'un orgue; les comptes des trésoriers,

jusqu'en 1662 environ, présentent un excédent de recettes sur les dépenses. Lorsque, en présence du gouverneur de Cherbourg, M. le baron de la Luthumière, ou M. de Callières, son successeur, avait lieu l'examen et l'affinement d'un compte par les Sieurs curé, échevins, trésoriers et autres bourgeois députés à cet effet, ces bénéfices étaient, par leur ordre, remis entre les mains du Sieur curé, *pour être employés à la décoration et aux nécessités les plus pressantes de l'église.* Le total de ces reliquats, accumulés pendant plus de trente ans, ne saurait être apprécié exactement, attendu que les comptes de plusieurs trésoriers de cette époque sont perdus; les reliquats connus, et que les comptes déclarent avoir été affectés à l'orgue, peuvent s'élever à 6,000 livres environ. Il est vrai, que dans deux assemblées de police, tenues l'une le 7 août 1664 et l'autre le 30 janvier 1665, Me Michel Groult rendit un compte exact et détaillé des sommes qu'il avait dépensées pour l'orgue; mais ce document n'existe pas dans nos Archives paroissiales. M. l'abbé Leroy, dans le *Vieux Cherbourg,* estime à 9,000 livres la dépense faite pour l'orgue de 1660.

Nous avons dit que le Sieur Noël Coigné était l'organiste du nouvel instrument. Il ne garda pas longtemps cette fonction : le compte de 1662 nous apprend que « *pour les gages de Noël Coigné, organiste, qui se montent à 150 livres par an, n'a esté payé ceste année cy que 49 livres 10 solds, parce que le Sieur Coigné a quitté et s'est retiré tout à fait sans en parler et sans que l'on ait pu si tost rencontrer un autre organiste* ».

L'année suivante, on rencontra le Sieur Claude Foucques. Le nouvel organiste entra en fonctions en 1663, avec des gages plus élevés que ceux de son prédé-

cesseur; le Trésor lui alloua 200 livres par an, et il était logé : on lit en effet, dans le compte de Me Pierre Roquereul, Sieur de l'Épine, trésorier en 1671, une dépense faite « *pour demie journée de travail de deux hommes à la maison de M. Foucques et pour leur vin de relevée* ». Trois ans après, cessant probablement de fournir lui-même un logis à l'organiste, le Trésor ajouta 30 livres à ses honoraires, comme indemnité de logement. Jusqu'en 1791, les gages de nos organistes, y compris l'indemnité de logement, seront maintenus à ce taux ; quant au souffleur, il recevra 10 livres jusqu'en 1758, et 20 livres les années suivantes. Claude Foucques exerça son art à l'orgue de Sainte-Trinité jusqu'en 1691, c'est-à-dire pendant vingt-huit ans.

Il eut immédiatement pour successeur son fils, le Sieur Prélauney-Foucques. Celui-ci resta en fonctions pendant le long espace de cinquante-sept ans. Dès les premières années, il exécuta diverses réparations à l'orgue ; mais la plus importante eut lieu en 1736. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans les comptes de Me Jacques Norry, avocat, trésorier en cette année :

« 10 mai. — Payé à M. Pivet, prêtre, venu de Coutances pour visiter l'orgue, pour ses frais de voyage...................... 12 livres ;

» Garde et nourriture de son cheval...................... 1 livre, 5 solds ;

» A Pierre Bourget, pour deux voyages faits à Coutances, d'être allé chercher et conduire le Sieur Pivet.................. 16 livres, 5 solds ;

» Pour 3 journées de cheval de L. Leparmentier fourni au susdit voyage de Coutances... 3 livres ;

» Quatre journées de cheval d'un autre voyage............	4 livres ;
» A Nicolas Pezet, souffleur, pour ses journées de travail à l'orgue (acquit du 16 août)....	27 livres, 15 solds, 6 deniers ;
» Pour façon et fourniture de 12 tuyaux, payé à Jean Enault.	8 livres, 8 solds ;
» Payé à M. Pivet, prestre, au presbytère de Cherbourg, en présence de M. le curé (Me Michel Le Hericey) et de M. Mancel, pour le travail et reparation de l'orgue, suivant son acquit du 7 août 1736.........	235 livres ;
» Payé à la dame veuve du feu P. Groult, pour avoir fourny, pendant plus de 2 mois, une chambre garnie audit sieur Pivet, suivant acquit du 8 août	9 livres ;
» Payé à M. le curé de Cherbourg pour la pension de M. Pivet pendant 2 mois..............	30 livres ;
» Baillé dans l'orgue, en présence de ces Messieurs, pour 10 pots de cydre, en plusieurs fois, à ceux qui firent un plancher et une établie dans. l'orgue, dont la plus part ne prenoient rien »........................	1 livre, 10 solds ;

Suivent d'autres dépenses pour 12 canons de fer blanc, 7 planches de sap, du charbon,

4 peaux de veau, et une planche
de chesne.................... 15 livres, 8 solds ;

L'emploite totale s'élève à 372 livres, 17 solds, 6 deniers.

En 1748 et pendant une partie de l'année suivante, Prélauney-Foucques reçut encore ses gages d'organiste. Vieux et infirme, il faisait écrire ses quittances par le Sieur Dutaillis-Foucques son fils, et il ne touchait plus l'orgue. Sa mort arriva en 1749 ; on lit au chapitre des recettes du Trésor de cette année : *Sonnerie et sépulture de Prélauney-Foucques dans l'église, 45 livres.* Plus tard, le Trésor fit remise de cette somme à ses héritiers, *en recompense des longs services rendus à l'église par le Sieur Prélauney-Foucques.*

Dès 1748, avant le décès de Foucques, on se préoccupa de lui choisir un successeur. La Communauté des bourgeois, qui avait en certains cas le droit d'assister aux délibérations des échevins et marguilliers, tenues dans l'église, au banc de l'Œuvre, fut convoquée pour le dimanche 3 mars. L'assemblée fut orageuse ; le maire et les échevins durent se retirer avant la fin de la séance, qui continua après leur départ. Ils rédigèrent immédiatement un procès-verbal et un acte de protestation, que l'on nous permettra de rapporter en entier.

« L'an 1748, le dimanche 3 mars, à la table du Thrésor de la ville de Cherbourg, à l'issüe des Vespres, devant M. le Curé de la dite ville, en présence de MM. les maire, eschevins et thrésoriers ;

» La Communauté assemblée suivant l'usage ordinaire, tant par l'avertissement fait aujourd'hui au prosne de la grande messe parroissialle de cette ville, qu'au son de la grosse cloche de cette église, pour

dellibérer et choisir une personne capable pour toucher l'orgue de cette église à la place vacante par la maladie et longue infirmité du S[r] Michel Foucques de Prélaunay resté grabataire par vieillesse ; et comme l'on estoit près de dellibérer devant M. le Curé, s'est presenté le S[r] Giot, prestre, lequel s'est planté sur la table du Thrésor couverte en tapis, et a dit qu'il faisoit comme le Père Irlande (1), et après avoir fait plusieurs mouvements sur la ditte table, ce qui a attiré par ses discours une grande affluence de peuple de l'un et de l'autre sexe et de différents aages autour de la ditte table du Thrésor, qui auroient bouché le passage à plusieurs des principaux bourgeois qui venoient pour dellibérer, ce qui auroit été cause qu'ils se seroient retirés ; de laquelle contenance du dit S[r] Giot le S[r] curé de Cherbourg a paru surpris, ce qui a obligé le dit S[r] Giot, prestre, de dire en ces termes au S[r] curé : C'estoit pour vous laisser passer, Monsieur le Président ; et le S[r] curé ayant pris sa place et le S[r] Giot estant aussy descendu de dessus la ditte table, le S[r] curé a dit que le sujet de l'assemblée de ce jour estoit pour choisir et élire un organiste. En même temps le S[r] Giot s'est levé de sa place et a dit que le nommé Bosvy estant du lieu qu'il devoit avoir la prefférence, quand même il seroit moins capable que tout autre ; après quoi le sieur Girard, le plus ancien des prestres, a dit que la prefférence doit estre accordée à un enfant du lieu, toutes choses cependant égales, mais qu'il faut avoir égard aussi à la capacité et à la conduite du sujet ; après quoi le S[r] Luce, aussi prestre, s'est levé de la place qu'il occupait

(1) Le père Irlande était un Jésuite qui avait prêché une mission à Cherbourg, en 1742.

en dedans de la table du Thrésor, et frappant sur la table a dit que Bosvy doit avoir la prefférence ; et le Sr Dutot, aussy prestre, a dit que ce sera Bosvy et que jamais il n'y aura d'autre organiste que lui ; et plusieurs autres prestres aussy presents à l'assemblée ayant tous pris la parole en même temps, disant avec emportement et chaleur que Bosvy devoit estre prefféré, et ont en même temps demandé la voix du public, avant même que l'on eût proposé personne et même avant d'avoir demandé le suffrage du Sr Curé président, des Srs Thrésoriers, ni le nôtre, ce qui a excité un si grand désordre et tumulte dans l'église par les cris du peuple, que l'on ne pouvoit s'entendre les uns les autres ; ce qui nous a obligés, nous maire, eschevins, de nous retirer, sans avoir proposé aucuns sujets, attendu même que la place n'estoit pas tenable, et crainte de plus grand désordre nous nous sommes retirés dans la maison du Sr Liais, l'un des maires eschevins, dans laquelle estant entrés nous maires eschevins de cette ville, assistés de Guill^e^-Louis Dorange nommé par la Communauté de Cherbourg à l'exercice du greffe de l'Hotel de Ville au dit lieu, avons fait et redigé le présent procès verbal à nos protestations contre toutes et telles délibérations qui pourroient estre faites à notre inseu et sans nostre participation.

» Signé : HEBERT ; — BOURDON ; — LIAIS ; — G.-L. DORANGE.

» Controllé à Cherbourg le 4 mars 1748. Reçu 12 sols.

» Signé : LUCAS. »

Après le départ de ces Messieurs, la séance continua et l'assemblée dut prendre une décision. En effet, le

jeudi suivant, les maire et échevins firent dire et déclarer par le ministère de Desprès, huissier, à Maître Michel le Héricey, curé, qu'ayant appris qu'en leur absence, le dimanche dernier 3 mars, il s'était passé un prétendu acte à la Table du Thrésor, concerté entre lui Sieur curé et son clergé, qu'il leur avait été impossible de découvrir le lieu du dépôt de cet acte ; qu'en outre, ayant été commis une voie de fait à l'orgue à l'insu de MM. les Echevins et Marguilliers, ils font sommation au dit Sieur curé d'indiquer le lieu du dépôt du dit acte et les noms de celui ou ceux qui ont commis la voie de fait à l'occasion du dit orgue.

Le Sieur curé répondit immédiatement qu'il n'avait rien concerté avec le clergé, que la délibération en question était chez le notaire de Cherbourg, qu'il n'avait nulle connaissance de voie de fait à l'égard de l'orgue, et qu'enfin il n'avait donné à ce sujet ni ordre ni commission.

De l'exposé de ce conflit il semble ressortir que Bosvy était le candidat du clergé et du peuple, et non celui du Sieur Maire et des Echevins. Cependant Bosvy fut installé en qualité d'organiste en 1749, aux mêmes conditions que son prédécesseur ; mais il n'occupa cette place que jusqu'à la moitié de l'année 1755. Le 23 mars de cette année, dans la réunion des Anciens et nouveaux Marguilliers, tenue à l'issue des vêpres, à la table du Trésor, le Sieur Duval-Postel, trésorier en exercice, ayant remontré que l'orgue était en très mauvais état, demanda que *pour éviter un plus ample dépérissement,* le Sieur Renouf fût admis à faire par intérim les fonctions d'organiste, jusqu'à une plus ample délibération. Cette proposition fut acceptée, et la Communauté autorisa le trésorier à faire venir des

personnes *à ce connaissant,* pour remettre le dit orgue en état. Le 9 novembre suivant, la Communauté, satisfaite des services du Sieur Renouf pendant son intérim, le nomma définitivement organiste en titre, avec les mêmes prérogatives, charges et conditions *que le Sieur Prélauney-Foucques, son prédécesseur.* Ces derniers mots permettent de conjecturer que Bosvy ne jouissait pas du titre officiel d'organiste. Avant sa nomination définitive, Renouf avait réparé l'orgue ; il reçut du trésorier pour son travail dix pistoles de gratification.

Il y avait à peine un an que Renouf était installé, sa nomination fut attaquée et donna lieu à un procès, qui du Bailliage de Valognes se poursuivit jusqu'en la Cour du Parlement de Rouen. Bosvy était dans cette affaire, soutenu ou poussé par un nommé Le Cavelier, lequel prétendait agir au nom des habitants de Cherbourg. S'autorisant de je ne sais quelle délibération irrégulière, ils obtinrent une sentence en Bailliage de Valognes. Cette sentence, rendue le 19 janvier 1757, entre le Sieur Renouf et les Sieurs Bosvy et Jacques Le Cavelier, portait que la Communauté serait convoquée et appelée à choisir un organiste, en présence de M. Ficquet, conseiller du Roy et de M. de Vaubourg, procureur du Roy audit Bailliage.

Les Marguilliers de Sainte-Trinité, mécontents de cette sentence contraire à la disposition des Règlements qui attribuent aux Marguilliers le droit de nommer un organiste, et considérant que l'arrêt de Valognes avait été rendu sur un faux énoncé, virent avec satisfaction qu'il y avait appel du jugement du Bailliage au Parlement de Rouen. En outre, ils intentèrent un procès à Le Cavelier, à propos de la voie de

fait commise précédemment à la porte de l'orgue, et dont ils l'accusaient d'avoir été l'instigateur.

Pour s'entendre sur ces affaires, une assemblée des Marguilliers fut indiquée par bulletins, pour le dimanche 20 février, à l'issue de la grande messe. Mais la réunion ne put délibérer, à cause du tumulte *que firent un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, même montées sur les bancs.* Cependant, grâce à l'intervention de M. le baron de Copley, alors commandant de Cherbourg, qui envoya huit grenadiers et un sergent pour empêcher le trouble, les Anciens et Nouveaux Marguilliers, de nouveau et immédiatement convoqués, purent se réunir le soir à l'issue des vêpres, et délibérer en paix.

Dans cette séance, ils chargèrent le Sieur Cresté de Beuzeville, Marguillier en exercice, d'intervenir au procès pendant en la Cour entre Renouf, Bosvy et Le Cavelier, y prendre fait et cause pour ledit Renouf, dont ils approuvent la nomination, prendre telles conclusions qu'il appartiendra contre le dit Le Cavelier, et poursuivre l'annulation du premier arrêt. De plus le Sieur Cresté fut autorisé à continuer l'instance du procès pendant au Bailliage de Valognes contre Le Cavelier et complices au sujet de la voie de fait commise à la porte de l'orgue. Il fut en outre arrêté qu'il ne serait plus désormais convoqué aucune assemblée générale, sans que l'assemblée des Marguilliers ait délibéré et ordonné la dite convocation ou annonce.

Le procès-verbal de cette séance est signé des Sieurs Marguilliers, dont les noms suivent : Cresté de Valaval ; — G. Mosqueron-Duperré ; — Liais ; — Duval-

Postel; — Cresté de Beuzeville; — Forges Bouillon; — B.-L. Demons.

L'un des jours qui suivirent cette réunion, les Marguilliers firent remettre *6 livres aux grenadiers du régiment de Clare pour la garde du Banc de l'Œuvre pendant une assemblée des Anciens Marguilliers, où la populace vouloit dominer.*

Quant au procès porté par devant la Cour du Parlement, les comptes du trésorier enregistrent plusieurs dépenses faites à cette occasion: Assignation à Le Cavelier pour comparaître devant la Cour; Signification d'un arrêt de la Cour au Sieur vicaire de l'église de Cherbourg; Signification de la sentence de Valognes à Le Cavelier, etc. Nos Archives ne possèdent pas de renseignements plus précis. Le Sieur Renouf demeura organiste, mais peu de temps. Dès le 17 juillet de l'année suivante, 1758, une assemblée des Marguilliers se réunit au banc de l'Œuvre à l'effet de choisir un organiste. Maître Jean Paris, curé de Cherbourg, était présent. « *Ils choisirent et nommèrent, d'un commun consentement, le Sr Charles Dufour, bourgeois de Paris, de la paroisse de Saint-Laurent, après l'avoir entendu jouer pendant quelque temps;* » et il fut réglé que ses gages partiraient du 18 juin précédent à raison de 230 livres par an. Outre la fonction d'organiste, Dufour fut chargé de donner des leçons de plain-chant aux enfants de chœur, trois fois par semaine, et *d'enseigner pareillement la musique à deux d'iceux pendant deux ans, au bout desquels il commencera d'enseigner deux autres, continuant d'enseigner les premiers, tant qu'ils seront enfants de chœur.* Il devait recevoir pour cette fonction 20 livres de la Fabrique, et 18 livres sur

la part attribuée aux enfants de chœur à l'occasion des obits.

Le Sieur Dufour était installé ; il conserva ses fonctions jusqu'à la destruction de l'orgue, en 1794.

S'il y avait un nouvel organiste, l'orgue n'était pas en meilleur état. En 1767, il fut décidé que l'organiste dresserait un devis de réparations ; le devis fut sans doute établi, mais on ne trouve pas qu'il y fut donné suite. Dufour ne resta pas toujours à l'abri de reproche : le 12 janvier 1768, dans une assemblée de Marguilliers réunie sous la présidence de M. Le Térouilly, curé, un rapport fut lu, relativement *aux indécences qui se commettent à l'orgue par certaines personnes qui y sont admises par l'organiste.* Défense lui fut faite d'y admettre qui que ce soit, et dans la crainte que des clefs de l'orgue ne fussent aux mains de quelques étrangers, le trésorier, M^e^ Fr. Vittrel, fut autorisé à faire changer les gardes de la serrure et les clefs.

Au commencement de 1772, un facteur d'orgues se trouvant de passage à Cherbourg, on résolut de profiter de sa présence pour restaurer l'orgue, *qui se perdait de jour en jour faute de réparations ;* il dressa un devis, qui, non compris les matériaux nécessaires, s'élevait à 700 livres. Les Marguilliers l'adoptèrent d'abord ; puis, se ravisant en présence des *difficultés et demandes extraordinaires que faisait ce facteur, lequel d'ailleurs était inconnu et ne produisait que trois certificats de travaux peu intéressants,* ils décidèrent d'attendre un facteur habile et connu.

Ils attendirent pendant treize ans. Un facteur d'orgues du Mans, le sieur Henry Parizot, fut appelé à visiter nos orgues ; le 2 novembre 1785, il présenta un devis des réparations nécessaires, et d'une augmentation notable

de l'instrument. Le travail et les fournitures nécessaires à la réparation étaient évalués à 2,400 livres; les augmentations et changements, à 2,672 livres. Soit que le Trésor ne fût pas en mesure de supporter cette dépense, soit tout autre motif, ce devis ne fut pas exécuté. Faut-il le regretter? L'époque du Vandalisme révolutionnaire était proche; nos orgues n'avaient plus qu'un avenir de huit années.

Le 15 décembre 1791, Desquesnes étant curé constitutionnel de Cherbourg, depuis le mois de janvier précédent, la Communauté des Marguilliers, réunie au presbytère *vu la rigueur du temps*, et statuant sur diverses demandes d'augmentation de salaire, éleva le traitement de plusieurs employés de l'église; Dufour reçut une augmentation de 50 livres, et le souffleur, une de 10 livres. Ils n'en jouirent pas longtemps.

Le 19 janvier 1794, sous les yeux et à l'instigation du représentant Bouret, des Basses-Alpes, secondé par le citoyen Devillère, procureur du District, en présence de la municipalité et des membres du District, l'église de la Sainte-Trinité fut dévastée; les ornements, les autels, les statues, les tableaux, les stalles, les confessionnaux, le célèbre monument de Notre-Dame montée, *les orgues*, rien ne fut épargné. Quatre objets seulement échappèrent à la rage des destructeurs: un tableau des *Saintes femmes au Tombeau*, sauvé par un nommé Robin, luthier; la cloche; les fonts baptismaux, qui se trouvèrent cachés sous un amas de décombres; et la chaire, qui fut réservée pour servir, dans les jours décadaires, à la lecture des lois, des journaux, et aux discours des patriotes.

Le soir de ce jour néfaste, la plupart de ces débris furent brûlés sur la place d'Armes.

Au début de l'année suivante, sous les auspices du Représentant Le Got, alors en mission à Cherbourg, une réaction s'opéra contre le terrorisme. Devillère, qui avait pris une part acharnée à la ruine du mobilier de l'église, fut accusé d'avoir contribué à la dévastation du *Temple de la Raison, dont beaucoup d'objets, et particulièrement l'orgue, auraient pu servir aux fêtes civiques.* A cette occasion, la Société populaire le raya du nombre de ses membres.

Dufour, le dernier des organistes des siècles précédents, mourut à Cherbourg, le 13 février 1802, à l'âge de 67 ans.

CLOCHES

Dans la tour centrale de l'église Sainte-Trinité, il y avait au moins deux cloches à la fin du quinzième siècle : une fondation d'obit, faite en 1483, stipule *douze deniers pour la sonnerie.* Les statuts de la Confrérie du Saint Nom de Jésus, rédigés en 1504, portent que les messes, dites pour les Confrères le mercredi et le vendredi de chaque semaine, seront sonnées par dix ou douze coups, *en tintant la grosse cloche.* Enfin, dans des *lettres,* en date du 28 décembre 1512, contenant la fondation de trois services solennels faite par Jehenne, veuve de Jehan Avoyne, S[r] de Canteroyne, on lit que les *coustours* recevront *douze deniers pour saonner les cloches, et servir à fere les dits services ainsi que l'on a acoustumé.*

En 1516, une cloche nouvelle fut fondue. La Confrérie de Notre-Dame en fit les frais, sans doute pour avoir

le droit de l'employer à son usage. L'échevin de cette année, Pierres Groult, a laissé le détail des *mises faictes pour la cloche de Nostre-Dame, faicte aux despens de la Confrarie.* On y trouve qu'il a *achatté* à diverses personnes, et en diverses fois, 361 livres et demie de mitraille à 2 sols la livre ; — 70 livres de *matierre* à cloche à 3 sols la livre ; — 90 livres de métal, à 3 sols 4 deniers ; — 34 livres et demie d'*estain* à 3 sols ; — 151 livres de *pallin* à 1 sol 10 deniers ; — et enfin les *bachins du luminaire Sainct-Pierre, lesquellz pessent dix livres,* à 3 sols la livre. Il serait trop long de citer tous les articles du compte de Pierre Groult ; nous nous bornerons à quelques-uns :

« Item baillé à Thomas, ung des fondeurs, par l'accort de Missire Gyon, Jehan Tybert, et Jehan Cabart et plussieurs aultres la somme de 42 sols.

» Item baillé à Jehan Bonamy pour quatre chartées de terre pour faire le fourneau où les matierres furent affinés, 4 sols.

» Item baillé pour ung fustz de pipe pour faire le d^t fourneau, 5 sols.

» Item baillé à Margaritte Vauchys pour le soupper de quant nos mattierres furent affinés, pour ce, 12 sols, 6 deniers.

» Item baillé à Jehan Solmont pour deulx jours de sa paine pour aider affaire le fourneau, 4 sols.

» Item baillé à Maistre Phelipes l'ung des fondeurs des dictes cloches et à Xristofle Horion sur la fachon des d^es cloches, 14 livres.

» Item baillé à Guillaume Mase marechal pour avoir fait le batail, 34 sols.

» Item baillé à Margaritte Vauchys pour neuf potz de byere portés à la levée de la cloche, 3 sols.

» Item baillé au maistre charpentier de l'église qui en estela la d^{e} cloche, pour 4 jours, 14 sols.

» Item baillé pour une corde pour soner la d^{e} cloche, pour ce 4 sols. »

Le poids total des matières achetées fut de 717 livres, qui coûtèrent 82 livres, 13 sols, 4 deniers. Si l'on pouvait connaître ce que *l'affinement* leur fit perdre, on saurait le poids de la cloche.

L'échevin termine ainsi son compte : *Some totalle pour la cloche Nostre-Dame, six vingtz douze livres* (132), *10 deniers.*

Une autre cloche fut encore fondue par les soins et aux frais du trésor, vers 1528 ; Me Robert Sereur, bachelier en théologie et official de Valognes, était alors curé de Cherbourg. Les Confréries contribuèrent à la dépense ; voici en effet ce qu'on lit dans le compte de la Confrérie de N.-D., en 1528 : « *Item pour la cloche qui a esté faicte, baillé la somme de 15 livres* » ; de son côté, vers la même époque, l'échevin de la Fraternité de Jésus note qu'il a versé *ès trésoriers, pour la cloche, 5 livres.*

Nous arrivons maintenant aux comptes du trésor, dont le plus ancien qui nous reste ne date que de 1620.

Le compte de 1624 nous apprend que la grosse cloche était alors cassée : « *Item payé 15 livres tournois pour avoir faict coupper un morceau de la grosse cloche qui est lors cassée.* » Il fallut la refondre. Cette opération eut lieu l'année suivante, Me Thomas Picquerey, bourgeois de Cherbourg, étant trésorier, et Me Gratien Bouillon, curé. Le trésorier nous a transmis, en détail, la recette et la dépense, qui furent faites à cette occasion.

Voici d'abord la *recepte faicte par le d^{t} comptable de*

deniers pour ayder a refondre la grosse cloche de l'esglize tant par les dons qui ont esté faictz par la ville que par les luminaires et trésor de la d^{e} esglize :

« La queste faicte par la ville vallut........................ 33 livres ;

» Pour de la toille vendue qui apartenoyt au Trésor......... 16 livres ;

» Reçeu du Lumynaire de Jésus....................... 20 livres ;

» Du Lumynaire Nostre-Dame. 20 livres ;

» Du Lumynaire de la Trinité. 20 livres ;

» Du Sr Curey.............. 23 livres, 18 solds ;

» De Mr de la Motte......... 64 solds ;

» Pour la vente du reste du boys....................... 14 livres ;

» Plus reçeu du dit Sr Curey de l'argent provenent des mains de Richard Boulley.............. 41 livres.

» Somme tottalle neuf XX XI (191) livres, 2 solds. »

« Ensuyt les emploictes faictes par le d^{t} comptable pour avoir faict fondre la grosse cloche ». Nous en détacherons quelques articles :

« Pour avoir donné à soupper au fondeur et à son vallet le jour qu'ilz arrivèrent, 28 solds ; — pour avoir mené le d^{t} fondeur à choisir de la terre, 5 solds ; — pour l'achapt de sept centz d'œufz, 4 livres, 4 solds ; — pour avoir donné à boire aulx mathelotz qui aydèrent à descendre la d^{e} cloche, 30 solds ; — pour un sac de charbon, 14 solds ; — pour l'achapt de trois centz de thuylle, 42 solds ; — pour 23 chartez d'ergille, 5 livres, 15 solds ; — pour 18 livres de chanvre, 54 solds ; — Item achatté une estalabre du poids de quatre livres et demye, 24 solds ; — pour cinq glyeux, 5 solds ; — pour

avoir faict apporter de la fyente de cheval, 21 solds; — pour avoir envoyé ung homme à fere graver les armes de M[r] le Baron (1), 10 solds; — pour deulx livres de cyre, 30 solds; — pour deulx pacquetz de boys pour cuyre des gallettes, 4 solds; — pour avoir faict graver les escussons par ung orfebvre, 15 solds; — pour deulx livres de chandelle, 2 solds, 6 deniers; — pour 7 livres de bousle, 5 solds; — pour achapt de 36 livres de paslin, 12 livres, 8 solds; — baillé au fondeur pour avoir esté à Villedieu achatter des creusetz, 100 solds; — pour ung cheval à faire le d[t] voiage, 50 solds; — pour une rasière d'avoyne, 10 solds; — pour le soupper du fondeur, lorsqu'il commença de fondre les matyeres, 9 solds, 6 deniers; — pour quarante livres d'estain, 20 livres; — pour le vin des mathelotz qui aydèrent à lever la chappe et la remettre, 50 solds; — payé au S[r] Dumont du Roc pour achapt de boys pour fondre la cloche, 12 livres; —pour dix potz de sildre pour ceulx qui remplyrent la fosse, 20 solds; — pour des taffestes, 8 solds; — pour des perches à fere des rabotz à escracher la fonte, 3 solds, 6 deniers; — pour le desieuney des fondeurs et de ceulx qui leur aydèrent à fondre, 30 solds; — et lorsque l'on fist lever la cloche de dedans sa fosse, despencé 14 solds; — despencé avec les mathelotz qui levèrent la d[e] cloche, lors quelle fut nommée, 17 solds; — payé soixante solds pour le louage de la maison où le fondeur demeura durant qu'il travailla à la d[e] cloche, cy 60 solds; — payé aux fondeurs pour leur sallaire suyvant le marchey faict avec eulx, 75 livres; — plus encor payé 18 livres; — Item en plus encor payé 7 livres 6 solds par le com-

(1) M. le Baron de la Luthumière, alors gouverneur des ville et château de Cherbourg.

mandement de M. le Baron et des Sieurs Eschevins, etc., etc.

» Somme tottalle pour l'emploicte de la dicte cloche deulx centz soixante et sept livres, deulx solds, six deniers. »

Pendant les cinq années suivantes, les comptes du Trésor n'ont à enregistrer, relativement aux cloches, que des dépenses de réparation et d'entretien. Il est remarquable que les dépenses de ce genre furent toujours très nombreuses ; pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, il n'est guère d'année où il ne soit question de réparations aux cloches et à leur charpente, ou de fournitures de cordes neuves, de beslières, de *goutran,* de graisse, etc. La raison en est que les sonneries étaient alors très multipliées.

Il y avait à peine cinq ans que la grosse cloche venait d'être rétablie, et déjà, je ne sais pour quel motif, il fallut la refondre une seconde fois. En 1630, le trésorier, Me Guilleaume Cauvin, Sr du Val, *baillait à Me Jacques Enault, en troys fois, la somme de sept vingtz livres pour payer les fondeurs de la grosse cloche.* Ce travail eut lieu l'année suivante, dans la Tour Carrée. Me Michel Groult était alors curé de Cherbourg depuis trois ans. Le trésorier de 1631, Me Jean Gyrard, Sr des Coursières et bourgeois de la ville, a détaillé toute la dépense, sous ce titre : « Emploicte faicte par le dt comptable pour la grosse cloche, qui a esté *refondue* pendant sa gestyon. » Voici quelques-uns des articles : « Payé 30 solz 6 den. en despens avec le fondeur lorsque on accorda le marchey avec luy ; — payé sept solz, six deniers à deulx hommes pour oster les boys de desoubs la voûte de la *Tour Carrée,* pour y faire les moulles et fourneau ; — payé 49 livres 17 solz pour 79 livres de

paslin; — Item, 42 livres tourn. baillez encore pour 70 livres de paslin, achattez à Vallongnes; — Item, payé traize livres, seize solds, six deniers en estayn; — payé deulx solz pour l'apport et raport de la Romayne pour poyser la d[e] cloche; — pour avoir faict porter et reporter du poids du Roy la menytraille, payé 2 solds; — payé aux fondeurs en pain et vin lorsquilz fondoyent, 12 solds, 6 deniers; et 45 solz payés le d[t] jour pour leur soupper; — Item, payé par le comptable aux d[ts] fondeurs la somme de neuf vingtz livres tournois.

» Seroyt partant pour la totallité de la d[e] emploicte de cloche seullement la somme de deulx centz quattre vingtz quattre livres, deulx solz, quattre deniers. »

Tout n'était pas fini; on dut l'année suivante exécuter divers travaux *à l'esseu de la grosse cloche, manque de quoy la d[e] cloche estoyt en voye de tomber et casser.* (Compte de M[e] Jacques Laudrin, S[r] du Rontpays, 1632.)

Une douzaine d'années plus tard, ce fut le tour de la troisième cloche d'être refondue. Elle se nommait *Françoise.* A cette occasion, en effet, on lit que, en 1643, M[e] Jean Auber, S[r] des Prises, trésorier, bailla 168 livres au S[r] Curé, pour faire fondre la cloche nommée *Françoise;* en outre, le 5 septembre 1645, M[e] Pierre Le Court, S[r] de la Haye, trésorier de l'année précédente, remit, sur les deniers qui lui restaient de sa gestion, 100 livres *pour achapter du métail pour refondre la troisième cloche,* et il ajoute : *cet article est dans le compte de la cloche.* Ce compte, qui donnerait sans doute quelques renseignements plus précis, nous manque. On peut conjecturer que cette refonte se fit en 1645. Alors, en effet, la charpente du clocher fut

l'objet d'un travail assez considérable ; on y plaça deux poutres qui étaient dans l'église au-dessus de l'*Agneau pascal,* et deux autres qui coûtèrent 43 livres ; le salaire des charpentiers, y compris leur vin *de relevée,* s'éleva à la somme de 70 livres 4 solds ; de plus, pour réparer la couverture de la tour *ébranlée en plaçant les poutres, et remassonner les endroits de la d^e tour, par où on avait passé les poutres,* il fut payé, *tant en pierres ardoises que autres pierres à massonner, et travail, 36 livres 14 solds.*

Pendant les 50 années suivantes, il n'est pas de trésorier qui n'ait à enregistrer des fournitures de cordes, de *goutran,* etc., ou des réparations aux rouets, aux essieux, au plancher. Pour certaines réparations, ils notent que l'on a été obligé de démonter et de remonter quelque cloche. En 1677, M. Le Térouilly étant curé, Me Louis Bernard, Sr de la Bernardière, trésorier, acheta des arbres, les fit abattre et travailler, et un plancher neuf fut établi dans la tour ; en même temps, il acheta pour les coustours des *cordes à galletter* (carillonner).

A l'époque où M. Gaudebout était curé, en 1687, le trésor fit placer deux petites cloches *pour sonner les messes basses.* Trois ans après, M. Anthoisne Paté, successeur de M. Gaudebout, fit refondre l'une d'elles, en l'augmentant de poids, par le Sr Jonchon, fondeur ; elle fut bénite et nommée avant de remonter dans la tour. Alors notre sonnerie se composait de cinq cloches.

En 1694, au commencement d'août, une flotte ennemie, qui venait de bombarder Dieppe et le Havre, parut devant Cherbourg. On ne douta point que notre ville n'eût le même sort. M. Paté, curé, pour soustraire

les ornements de l'église aux mains de l'ennemi, les fit transporter à Tollevast : « *Au Martrier pour avoir porté les ornements à Tollevast, 50 solds.* » Quant aux cloches, par l'ordre du curé, on creusa de larges fosses, et elles y furent cachées, ainsi que le témoigne le compte de M[e] Jacques Le Fourdrey, S[r] des Roqueries, alors trésorier : « Aux journaliers qui ont travaillé à diverses fois aux cloches, 16 livres ; — à Guéret pour la dépense des d[ts] ouvriers, 5 livres, 4 solds ; — à Gardin pour la dépense de ceulx qui ont monté les cloches, 15 solds ; — aux charpentiers *qui ont enfoui et d'efoui les cloches,* et aidé à les remonter, 4 livres, 16 solds. » Ces précautions furent inutiles ; la flotte ennemie remit à la voile et disparut, sans avoir essayé aucune attaque contre Cherbourg.

Nous avons déjà assisté à la refonte de la première et de la troisième cloche ; la deuxième dut subir la même opération en 1700. Ce travail fut exécuté par Jonchon, dans la grange du presbytère, et coûta environ 350 livres. Voici encore, à titre de documents, quelques articles de la dépense inscrits par le trésorier, M[e] Fr. Quiévastre, S[r] de Valmarest, avocat au Bailliage et Vicomté de Vallognes : « A Morin, pour avoir fendu deux cordes de bois, 12 solds ; — une pièce de 34 solds au fondeur, le jour que la d[e] cloche fut placée dans l'église et en état d'être nommée ; — trente-quatre solds au maître charpentier, pour luy et ses gens, pour avoir voituré avec d'autres personnes la d[e] cloche à la d[e] église de la grange du presbytère du d[t] Cherbourg où elle fut fondue et l'avoir suspendue pour être en état d'être nommée ; — à ceux qui fendirent l'ancienne cloche pour être refondue, 5 solds, etc., etc. Enfin la grange du presbytère, *qui avait été découverte*

pour placer des machines, afin de tirer la d^e^ cloche, fut réparée aux frais du Trésor.

En 1704, nos cloches carillonnèrent *pour la resiouissance* de la naissance du duc de Bretagne, ce qui coûta au Trésorier 15 solds de gratification remis au Sr Groult, custos. Il est probable que, jusqu'à cette époque, on sonnait de l'intérieur de l'église ; car en 1707, suivant une délibération des S^rs^ curé, maire, eschevins et trésoriers, il fut accordé aux custos 20 livres de gages pour sonner d'en haut, c'est-à-dire de l'intérieur du clocher. En outre, dans la même séance, ils établirent un Règlement *concernant la sonnerie des cinq cloches* ; le genre et la durée des sonneries étaient déterminés suivant le degré des fêtes et la qualité des cérémonies. Nous en citerons les particularités suivantes : « L'agonie sera tintée par la deuxième cloche, par deux reprises de seize coups chacune, qui seront tintez lentement avec un intervalle d'un *Ave Maria* entre chaque coup ; — Pour porter le Saint-Sacrement aux malades, sera tintée la grosse cloche trente-trois coups ; — La veille Saint-Jean, pour le feu, on sonnera la grosse cloche en vol avec carillon..... Ce Règlement, signé de M. Paté et des marguilliers, fut lu, le 30 janvier 1707, au presbytère, devant les custos, auxquels il devait être payé 20 livres de gages annuels pour la d^e^ sonnerie.

La grosse cloche fut encore refondue en 1721 : c'était la troisième fois depuis 1624. Exécutée par Jonchon, dans la grange du presbytère, cette nouvelle refonte coûta au Trésor 912 livres environ. Le fondeur reçut pour sa part 568 livres, 9 sols, tant pour son travail que pour les matières qu'il avait fournies. Le Trésorier en exercice, Me J.-J. Groult, Sr de Grouville, bailly de

la Haute-Justice de Cherbourg, a, comme ses prédécesseurs, fidèlement enregistré toutes les dépenses de cette opération. Nous nous permettons encore d'en donner le résumé :

Salaires des journaliers et autres ouvriers, employés pendant une quinzaine de jours à fossoyer dans la grange du presbytère pour faire le moule de la cloche, à faire le fourneau pour la fondre, à cuire le fourneau et à aider pendant deux ou trois nuits à la fonte des matières ;

Achats divers : de la bousle pour 12 sols ; — 40 livres de chanvre pour faire le moule ; — de la fonte qu'un homme et deux chevaux allèrent quérir à Villedieu, *et pour laquelle il y eut à payer des droits aux passages où ils se perçoivent ;* — de l'argile prise à l'Hermitage pour faire le moule ; — quatre cordes de bois qui coûtèrent 30 livres ; — 8 sacs de charbon payés 32 livres, 10 solds ; — 21 livres un quart d'étain pour 29 livres, 10 solds ; — du métail, fourni par l'Hôpital, qui coûta 62 livres ; —une livre de cire jaune pour la fonte ; — plusieurs pièces de bois pour le moule ; — des soutiens au comble de la tour pour pouvoir tirer la cloche.

Autres dépenses : réparation de la pompe employée pendant plusieurs jours et plusieurs nuits à épuiser les eaux, qui sourdoient de la fosse où était le moule de la cloche ; — la somme de 15 livres, 11 solds, 6 deniers payée à Nicolas Poutrel, cabaretier, tant pour avoir fourny à boire et à manger à plusieurs maîtres de barque, matelots et autres au nombre de quinze, lors de la descente de la vieille cloche, et lorsqu'ils portèrent la neuve à l'église et la montèrent au clocher, que pour avoir donné par plusieurs fois à boire aux ouvriers qui travaillaient à la refonte de la d^e^

cloche, suivant le mémoire quittancé du d[t] Poutrel du 30 avril 1721 ; — la somme de 4 livres 12 solds payée à Jeanne Devillaire pour le vin qu'elle a fourny lors de la refonte de la d[e] cloche.

Au commencement d'août 1758, les Anglais, qui avaient débarqué à Urville, s'emparèrent de Cherbourg et l'occupèrent du 8 au 16 de ce mois. On sait les grands ravages qu'ils firent dans cette ville. L'église ne fut pas épargnée ; ils se disposaient à enlever toutes les cloches, mais grâce à l'intervention de M[e] Jean Paris, alors curé, le général anglais Bligh se contenta d'une des petites, qu'il emporta avec les cinq de l'Abbaye. M. Demons dit, dans son *Histoire de Cherbourg,* qu'on la voit encore dans la Tour de Londres. Il n'est fait nulle mention, dans les comptes du Trésor, de cet enlèvement d'une de nos cloches ; le trésorier d'alors, M. Michel Lenfant, bourgeois et marchand de Cherbourg, rapporte seulement, qu'ayant enfoui et caché dans son jardin une somme d'argent appartenant au Trésor, elle fut découverte et prise par les Anglais ; qu'ils commirent plusieurs déprédations dans les pièces du Trésor, où ils campèrent ; et enfin, qu'à cause de leur séjour, il n'y eut pas de quête à l'église, le jour de l'Assomption et le dimanche précédent. L'année suivante, 1759, le trésor se procura une petite cloche, *une tinterelle,* destinée sans doute à la sonnerie des messes basses ; elle coûta 119 livres payées au S[r] Clément.

Les cloches qui restaient sonnèrent au service célébré pour M. le Dauphin en 1766, et en 1768 au service de la Reine. Les trésoriers ont enregistré les gratifications que les sonneurs reçurent du Trésor dans ces occasions. Celui de 1767 nous apprend, en outre, que

l'un de ces sonneurs étant tombé du haut du clocher, M. Vittrel, marguillier, lui fit remettre 6 livres pour le faire *penser*. On doit croire qu'il fut bien *pensé*, puisque, au bout de peu de temps, il reprenait son service.

Il semble qu'une sorte de fatalité s'attachait à nos cloches. Dès l'année 1772, la deuxième cloche se trouva de nouveau cassée; elle ne servait plus, ou elle rendait un son faux. Les Marguilliers, réunis le 28 février sous la présidence de M. Le Térouilly, curé, non pas au banc de l'Œuvre, mais dans la sacristie, *comme lieu plus spacieux, plus tranquille et plus commode,* furent d'avis *qu'en la changeant de côté et la tournant, et faisant passer un trait de fer dans la fêlure,* elle pourrait retrouver son ton naturel. Ils autorisèrent le Marguillier en exercice à tenter cet essai. Si ce procédé fut appliqué, il est très probable qu'il ne réussit pas. D'ailleurs, pour comble d'infortune, une nouvelle épreuve allait frapper MM. les Marguilliers: une deuxième cloche se trouva encore cassée. Il fallut nécessairement aviser. Une assemblée importante eut lieu dans l'église, sous la présidence de M. le curé, le dimanche 17 juillet 1774, après vêpres. Elle se composait des Marguilliers anciens et nouveaux, ainsi que des habitants et possédant fonds, tous, suivant l'usage, convoqués par billets, par trois annonces faites au prône et par le son de la cloche. La Communauté ainsi réunie et *considérant que les ressources de l'église diminuaient, aux baptêmes et inhumations, parce que deux cloches étant cassées et deux seulement sonnant, on ne pouvait plus distinguer les offices de l'église, le solennel d'avec le simple, le joyeux d'avec le lugubre,* on décida qu'il serait procédé à la refonte des quatre cloches

dont le poids serait proportionné au poids actuel de la grosse, et qu'il en serait fondu une cinquième à la place de celle que les Anglais avaient enlevée, *pour former une quinte en bon ton et accord.* Le Sieur de la Martinière, ancien Marguillier, fut autorisé à faire marché avec le Sieur Dubosq, fondeur, ou tout autre, et le Sieur Delair, trésorier, à faire les dépenses nécessaires ; et, en cas que le trésorier n'eût pas de deniers suffisants, la Communauté autorisa *la voye d'une quête,* ou autre moyen, sans cependant en venir à aucune répartition. Enfin Delair fut chargé de presser les Marguilliers en retard de rendre immédiatement leurs comptes. Cette délibération fut signée des noms suivants : Groult des Fontaines, l'aîné ; — de Chantereyne, ancien marguillier ; — Marion de la Martinière ; — Vittrel ; — Belhoste ; — de Fontenelle Postel ; — Caubisson de Bailly ; — Dusaussey de Cocquerel ; — Groult Desfontaines, le jeune ; — Lucas ; — Dorival Feuardent ; — Dorange ; — Couey Dulongpré ; — Avoine ; — Cresté de Valaval ; — Rouxel ; — Lambert, prêtre ; — Avoyne ; — Belhoste de Grandcamp ; — L. Postel, prêtre, titulaire de la chapelle du château ; — Jean Ledos ; — G. Belhoste ; — De Mons de Garantot ; — Couey du Couaysele ; — Jacques Delair ; — Mosqueron ; — J. Le Térouilly, curé de Cherbourg.

On s'empressa de mettre la main à l'œuvre. Huit jours après la décision prise par la Communauté, la quête commença par la Ville. Un marché fut conclu avec Dubosq, et le 8 octobre suivant les anciennes cloches furent descendues. De leur matière, à laquelle on ajouta 2000 livres de métal, le fondeur fit six cloches, au lieu de cinq que portait le premier projet. Coulées avec succès, le 2 novembre, dans le jardin des

Frères, devenu aujourd'hui la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville, elles furent montées le 12, sans accident. M. Demons, à qui nous empruntons ces détails, donne encore, dans son *Histoire de Cherbourg*, le poids exact de ces cloches. Elles pesaient ensemble 9150 livres et demie, dans la proportion suivante :

La 1re pesait	2822 livres		La 4e pesait	1230 livres
La 2e —	2112 —		La 5e —	864 —
La 3e —	1498 —	1/2	La 6e —	624 —

Disons dès maintement que de ces six cloches il ne reste aujourd'hui que la grosse, les autres ayant été brisées pendant la Révolution. Elle portait l'inscription suivante, que l'on peut encore lire en partie : « L'an 1774, nommée Charles, par Mgr Charles Maurice, *prince de* Monaco, *comte de* Valentinois, *grand* d'Espagne. .... Basse-*Normandie, gouverneur* des ville et citadelle de Cherbourg, representé par *M.* Jean Dutot, subdélégué, porteur de sa procuration. Jean Le Thérouilly, licencié ès lois, curé de cette ville et doyen de la Hague, nous a bénites, étant Marguilliers en charge, *MM. Demons de* Garantot, *Coucy du* Couaysel, négociant, et de Laire, directeur de la poste.

» Dubosq l'aîné nous a faites. »

Les mots soulignés ont été mutilés par le marteau des révolutionnaires.

Cette œuvre importante avait coûté, y compris le salaire du fondeur, la somme de 5.129 livres, 18 sous, 2 deniers.

Le clocher de Sainte-Trinité s'était enrichi de six belles cloches ; mais le Trésor restait appauvri. Il fallut créer des ressources, et l'on résolut de les demander à la sonnerie. Donc, le mardi 24 janvier

1775, la Communauté des Marguilliers se réunit dans la sacristie sous la présidence de M. Le Térouilly. On choisit ce lieu comme plus commode, et le mardi fut préféré au dimanche *pour éviter le tumulte et la confusion que le peuple pourrait occasionner à l'Assemblée.* Considérant que la Fabrique était épuisée et en arrière..... ; qu'il y avait six cloches au lieu de quatre ; que le poids proportionnel des nouvelles surpassait celui des anciennes, conformément au vœu de la population, l'Assemblée fut d'avis qu'il devait en résulter un bénéfice proportionnel à la Fabrique ; et conformément à l'arrêt du Parlement de Rouen, de 1751, elle fit un Règlement relatif aux diverses sonneries des inhumations et des baptêmes, fixant leur nature, les droits de la Fabrique et le salaire des sonneurs.

Ce Règlement distingue trois classes de sonneries pour les inhumations : la première comprend les six cloches à vol ; la deuxième, les quatre cloches médiaires ; la troisième, les trois dernières. A la première classe, il devait être payé 3 livres au Trésor par chaque volée et 22 sous aux sept sonneurs, c'est-à-dire à chacun 3 sous et 4 sous au maître sonneur : à la deuxième, 40 solds au Trésor par chaque volée, et 13 solds aux sonneurs ; à la troisième, 20 solds au Trésor par chaque volée et 10 solds aux sonneurs. Un article de ce Règlement portait que, à la première classe, les agonies seraient sonnées par trente coups de battant sur la deuxième cloche, plus ou moins allongés suivant la distinction des agonisants, et qu'en plus des trente coups, il y en aurait trois pour le sexe masculin et deux pour le sexe féminin. Le salaire des sonneurs était facultatif. Le décès devait être annoncé

par 60 coups de battant sur la grosse cloche, pendant l'espace d'une heure, pour quoi le Trésor recevait 12 solds et le sonneur 5 solds. Immédiatement après avait lieu la grande sonnerie. Les articles suivants contenaient les tarifs adoptés pour les agonies et trépas dans les autres classes, ainsi que les règles concernant la levée du corps, l'office, l'inhumation, les baptêmes, etc.

Dans la même assemblée, la Communauté reconnaissant à Pierre Picot, bourgeois de cette ville, des dispositions et une aptitude spéciales pour bien carillonner, elle l'établit carillonneur et maître sonneur. Il fut, en outre, décidé que les sonneurs seraient tenus de sonner gratis les agonies des pauvres de l'Hôpital et de la Ville, ainsi qu'une volée des deux petites cloches pour les inhumations à la charité. Enfin la Communauté ordonna que l'ancienne petite cloche des messes basses, laquelle avait d'abord été passée au compte du fondeur, lui serait payée et rendue à sa première destination,

Cette délibération ayant été soumise au Parlement de Rouen, celui-ci, par un acte du 21 février 1775, en arrêta l'homologation et l'enregistrement ; et, le 5 mai suivant, M. Le Térouilly donna lecture de la délibération, et de l'arrêt du Parlement, au prône de la messe paroissiale. L'augmentation du tarif avait été mal accueillie du public ; les Marguilliers, accusés d'abus de pouvoir, jugèrent opportun de consulter deux avocats de Valognes sur cette question. Il semble même que le Sr Avoyne, prêtre, receveur du casuel, n'osait ou ne voulait pas appliquer le nouveau Règlement ; en effet, la Communauté des Marguilliers, réunie le 28 mars 1775, autorisa celui d'entre eux qui était en exercice, à lui

signifier un extrait de leur délibération concernant le tarif actuel, avec déclaration de la part du S[r] Marguillier qu'il entendait recevoir par lui-même ou faire recevoir les droits fixés. Quand l'arrêt du Parlement eut été notifié, il est probable que le public prit le parti de se soumettre.

Le S[r] Maurice, entrepreneur des ouvrages du Roy au port de Cherbourg, ayant rendu des services et fourni gratuitement des meubles pour la fonte des cloches, la Communauté reconnaissante lui concéda, moyennant une redevance annuelle de trois livres, un banc de cinq places, qui allait être construit incessamment auprès de la chapelle Sainte-Anne, pour devenir plus tard le banc du Commandant.

Les gages de Picot, carillonneur, furent fixés à 48 livres, et ceux de chacun des six sonneurs à douze. Plus tard, en 1783, M. Le Vacher étant curé, à la suite de quelques abus, la direction de la sonnerie et des sonneurs fut confiée aux ecclésiastiques-sacristains, moyennant une allocation annuelle de 24 livres. A cause de la cherté des vivres, survenue en 1785, le Trésor éleva à 18 livres le traitement des sonneurs. En même temps, il chargeait un invalide de l'Hôpital de sonner chaque matin pour les messes basses, au moment où le prêtre se disposait à prendre les ornements ; et il lui accordait 12 livres de salaire pour sa peine.

La Révolution arriva. Dans beaucoup de fêtes civiques, auxquelles le clergé de Cherbourg était invité et prenait part, les six cloches de la vieille tour sonnèrent à toute volée ; puis, elles furent descendues, brisées et jetées à la fonte. Une seule, la grosse, resta pour le service des Décades. Enfin, en 1829, elle quitta son vieux clocher ; transportée alors dans la tour du

grand portail que l'on venait d'achever, cette aînée de nos cloches, plus que séculaire, mêle aujourd'hui sa voix à celles de ses sœurs plus jeunes ; mais, par son poids, elle n'est plus que la deuxième des cloches de la paroisse de la Sainte-Trinité.

HORLOGE

C'est seulement en 1575 que nos Archives commencent à faire mention d'une horloge à l'église de la Sainte-Trinité. Les Confréries en prenaient soin, je ne sais à quel titre. L'échevin de la Confrérie de Notre-Dame, dans son compte de 1575, déclare qu'il *a payé 11 sols, 6 deniers pour du vin donné à Symon Hébert, marchandant avec lui pour refaire la petite orloge de l'eglise et la faire soner et entretenir pour l'advenir, présence de Mes Robert Roze et Jehan Symon, vicaires;* et il ajoute qu'il a *baillé 10 sols à Maistre Guilleaume Quesnel, prestre, pour ung an de sa payne d'aller journellement gouverner la dicte orloge, ainsy qu'il a des autres Confraries du Nom de Jesus et du Saint-Sacrement, et qu'il a esté ordonné par les eschevins et frères d'icelles Fraternités.* De son côté, en 1578 et 1579, l'échevin de la Confrérie de Jésus mentionne *10 sols par année, donnés à Me G. Quesnel, pour faire sonner l'orloge de l'église.*

Il est possible qu'il y eût alors deux horloges, l'une, *la petite,* à l'intérieur de l'église, entretenue par les Confréries ; et une autre, à l'extérieur, à l'usage du public et au compte du Trésor.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'en 1620, époque où commencent les comptes du Trésor, l'église possédait une grande horloge, dont le Trésor prenait soin.

A partir de cette époque, les trésoriers signalent de nombreux *racoustrages* faits à l'horloge, et donnent même les noms de ceux qu'ils chargeaient de la gouverner : ainsi, en 1623, Me Denis Solleil paie 20 sols *pour avoir faict racoustrer l'orloge de la dicte esglise.* — « *A Guille Lefebvre 10 sols pour paindre le quadran ;* » (1662). — Payé à M. Pillon *qui a peint le cadre ou la* » *monstre de l'horloge, 3 livres.* » (1675.) En 1675, le souffleur d'orgues gouverne l'horloge, et il reçoit 10 livres pour son salaire annuel.

Jusqu'à cette époque, l'horloge ne sonnait que les heures. Un perfectionnement fut introduit en 1677 ; le trésorier l'enregistre : « A M. des Francheries, pour » avoir raccommodé l'horloge, et y avoir adiousté » *une demie heure sonnante,* et avoir mis *une monstre* » *dans le cœur,* et paint les deux *monstres,* 18 livres, » 5 sols. » L'une de ces deux monstres fut même dorée : « *Baillé de l'or pour dorer une des monstres.* » (Compte du Sr Bernard de la Bernardière, 1677.)

Un acolythe, Guille Messent, gouvernait l'horloge vers 1688, et dans le même temps, Me Pierre de Genestre, prêtre, y faisait une réparation : « A Me P. de Genestre *pour avoir accommodé l'orloge et avoir fourni aux necessitez de la reparation, 30 livres.* » (1691.) Enfin, le Sr Joseph Groult, clerc, custos et gouverneur de l'horloge, la répara à son tour en 1717, et reçut 40 livres pour son travail.

L'horloge était vieille. En 1727, le Sr Joseph Groult, devenu acolythe, en fit placer une nouvelle à ses frais ; les accessoires furent réparés aux frais du Trésor sous la direction du Sr acolythe. On lit dans le compte de Me Louis Fr. Arthur Groult, Sr de la Viéville, procureur du Roy, en police, à Cherbourg, et tréso-

rier : « Payé à Me Joseph Groult, acolithe, pour » travail qu'il a fait faire à l'horloge neuve par luy » donnée à l'église, se consistant en un cadre de bois » chesne pour la posser ; d'avoir fait raccommoder le » marteau et appesantir ; fait faire un ressort pour le » dessous, une fenêtre pour aller à la cloche, ainsi » que d'avoir fait raccomoder le cadran, peindre » et mettre une aiguille, un croc et un anneau pour » l'accrocher, la somme de dix livres. » Me Joseph Groult mourut acolythe en 1733, après avoir été lui-même le gouverneur de son horloge. Il eut pour successeur un horloger de Cherbourg, Yves Simon, dont les gages s'élevaient à 18 livres par an.

Lorsque de nouvelles cloches furent placées en 1774, les heures furent frappées, non plus sur l'ancien timbre, mais sur la petite cloche. On évitait par ce moyen la réparation de la tonnelle du timbre fort endommagée ; mais il avait fallu charger excessivement les poids de l'horloge, si bien qu'elle menaçait ruine. Alors, le 17 décembre 1775, la Communauté des Marguilliers se réunit sous la présidence de M. Le Térouilly, curé, et considérant qu'il y avait à l'Abbaye une horloge beaucoup plus forte, que l'on pourrait se procurer à bon marché, elle autorisa le trésorier à donner l'horloge actuelle, en échange de celle de l'Abbaye, *aux personnes charitables, qui voudraient s'offrir de la placer, sans qu'il en coûte rien à la Fabrique.* Il se trouva des personnes charitables qui se dévouèrent ; car, dès le 2 juillet de l'année suivante, le Sr Beslon, vicaire, fit savoir aux Marguilliers qu'il était prêt à faire placer l'horloge de l'Abbaye ; il fut aussitôt autorisé à l'établir dans la tour de l'église, et

à la faire sonner sur les cloches, *avec les quarts, où les tons se trouveraient plus convenables.*

L'horloge nouvellement installée fut confiée aux soins de Simon, S[r] des Fosses, qui reçut pour gages annuels 32 livres d'abord, puis 48 livres en 1783. A sa mort, en 1790, la Communauté des Marguilliers lui donna le S[r] Costard de Saint-Martin pour successeur. Ce dernier gouvernait encore l'horloge en 1796. A cette époque, le clergé constitutionnel de Cherbourg avait repris l'exercice du culte dans l'église; or, le citoyen horloger se permettait, pour aller au clocher, de traverser l'église pendant les catéchismes et la tête couverte. Desquesnes, curé, et Le Gallois, son vicaire, lui ayant fait quelques admonestations, Costard *ne connaissant,* disait-il, *aucune loi qui l'obligeât à se découvrir,* résista à leurs prétentions, et il écrivit à l'administration de la ville, se plaignant de ces citoyens, dont les élèves fanatisés l'avaient poursuivi à coups de pierre et même traité de *chouan ;* et craignant d'être blessé dans l'exercice de ses fonctions, il demandait protection et justice. Cette accusation ayant été communiquée aux citoyens Desquesnes et Le Gallois, ceux-ci rédigèrent une réponse, où, rétablissant les faits, ils accusaient Costard d'insolence et demandaient à leur tour que Costard fût admonesté.

Comme on le voit, l'horloge avait échappé à la dévastation de l'église. Il n'en fut pas de même du coq de la vieille tour : deux mois après la profanation de l'église, le 18 ventôse an II, le Conseil général de la Commune décréta son enlèvement, et il fut remplacé par un pavillon tricolore surmonté du bonnet de la Liberté. Le peuple de Cherbourg, ne comprenant pas sans doute les raisons de cette mesure, regrettait le

coq, qui lui indiquait, par le passé, la direction des vents. Aussi le Conseil général, obéissant au sentiment populaire, crut-il devoir rapporter son décret de bannissement; et le vieux coq, après trois années de relégation, fut réintégré dans ses fonctions, aux applaudissements de la population toute entière. La délibération du Conseil général de la Commune est datée du 23 pluviose an V (12 février 1797): elle porte que « *pour satisfaire au vœu des habitants,* » *désireux de connaître la direction du vent, le vieux* » *coq sera retiré du grenier de la maison commune, et* » *rétabli sur le clocher.* » C'était une hardiesse; et le Conseil sentit le besoin de la justifier: « *D'ailleurs,* » dit-il dans un des considérants de l'Arrêté, *le coq est* » *un symbole payen, et qui n'a aucune connexité avec* » *les rites du culte catholique.* » Grâce à cette ingénieuse interprétation des symboles, les citoyens de Cherbourg purent savoir, chaque matin, de quel côté soufflait le vent. Quant au bonnet de la Liberté, il fut, en vertu de la même délibération, transporté du clocher sur le comble de la Maison commune.

CLOCHETTES

Depuis leur fondation jusqu'à la Révolution française, les Confréries de Notre-Dame, du Saint Nom de Jésus et du T. S. Sacrement faisaient proclamer par la ville la mort de leurs membres décédés. Un clerc, revêtu d'une aube et d'une tunique, parcourait les rues, agitant une clochette; et, s'arrêtant de temps en temps, il annonçait le décès d'un frère ou d'une sœur de la Confrérie, après quoi il récitait cinq fois le *Pater* et l'*Ave* avec les fidèles présents, qui ne manquaient pas de s'associer

à cette prière pour le repos de l'âme du trépassé. A chaque clochette portée, comme disent les anciens comptes, le petit clerc recevait neuf deniers.

Le premier compte de la confrérie de N.-D., qui date de 1504, fait mention de cet usage et enregistre vingt clochettes pour l'année.

En cette année 1504, le 24 mai, jour de la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité, fut établie la Confrérie du Saint Nom de Jésus ; et en même temps, les statuts furent *ordonnés* par les fondateurs, *notables bourgoys marchands de la ville de Chierbourg*. Nous possédons une copie et collation de ces statuts, *faitte en 1735 par V. Mancel, nottaire royal à Cherbourg*. Voici ce qu'on y lit relativement aux clochettes : « Item quand aucun des dits frères ou
» sœurs, soit de la ville ou de dehors, ira de vie à
» décès, incontinent que l'un des parens du trepassé
» le fera sçavoir à l'un des dits échevins, iceluy éche-
» vin sera sujet faire porter la clochette de la dite
» Confrérie par un jeune clerc élu et choisi par le dit
» échevin, qui servira vêtu de la tunique à ce ordon-
» née, qui ira par toutes les ruës de lad. ville, faire
» cry de son trepas, en dénotant qu'il est de lad.
» Confrérie, afin qu'un chacun frère et sœur de lad.
» Confrérie, et tous autres qui entendront lad. clo-
» chette, et le cry que fera led. clerc, soient incitez
» et émûs à prier Dieu pour l'âme de luy ; à quoy
» plaira à un chacun desd. frères ou sœurs qui
» entendront faire led. cry et sonner lad. clochette,
» en ensuivant ces pn̄s statuts dire cinq fois le
» *Pater Noster* et *Ave Maria*, en rememoration des
» cinq playes de nôtre Sauveur et Redempteur
» Jésus-Christ, pour l'âme dud. trepassé. Et aura

» led. clerc pour son salaire pour chacun trepassé » neuf deniers tournois, et par ce sera sujet led. » clerc être vêtu de lad. tunique au convoy du corps » dud. trepassé avec sa clochette. »

Le plus ancien compte de la Confrérie de Jésus, celui de 1510, rapporte que « *Cristofle Horion, rendu à la Confrarie, donna une clochette pour porter parmy la ville, quand aucun des frères est décédé, disant cinq fois* Pater noster *et* Ave Maria. » L'échevin de 1511, Germain Le Martrier, note que la clochette a été portée par Julien Ravallet pour onze frères ou sœurs décédés dans le cours de l'année.

Nous nous bornerons maintenant à quelques extraits des comptes du seizième siècle :

« *Pour avoir fait paindre la tunique du clerc qui porte la clochette pour les frères et seurs de la Confrérie, 20 solds.* » (Compte de la Cie de N.-D., en 1541.)

« *Payé à Me Simon pour la tunique du porte-clochette, 20 solds.* » (Compte de Me Jean Jullien, eschevin de la Confrérie de Jésus, en 1554.)

Alors, vers le milieu du seizième siècle, chacune des deux Confrérie de N.-D. et de Jésus faisait porter et sonner sa clochette, année moyenne, pour une trentaine de membres défunts.

La paroisse avait également des clochettes. Elles étaient portées aux processions ordinaires des Rogations, de l'Ascension, de la Pentecôte, etc. On les sonnait aussi dans les processions extraordinaires, qui se faisaient, de temps à autre, à quelque paroisse des environs : à *Bivyle* en 1631 ; — à Brix et à Tourlaville en 1636; « Item, payé 22 solds, 6 deniers à ceulx qui portèrent tant la croix, bannyere, que clochettes durant les processions qui furent faictes tant à Brix que à

Tourlaville dans la d^e année 1636 » ; — à Brix en 1717; — à Tourlaville, au commencement d'une mission, en 1724, etc.

La clochette de la paroisse était aussi sonnée par la ville, pour annoncer les décès de ceux, sans doute, qui n'appartenaient à aucune confrérie. « *Payé 8 livres 2 sols pour toile à faire une aube au porteur de clochettes de cette ville, et pour la façon, 15 solds.* (Compte de 1623.)

Chaque année, pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, lorsque les cloches demeuraient silencieuses, les marguilliers faisaient annoncer les offices au moyen d'une crécelle. Les comptes ne font mention de cet usage, pour la première fois, qu'en 1725 ; on lit dans le compte de M^e Fr. Avoyne, Sr de Chantereyne, avocat au Bailliage de Valognes, trésorier : « Payé à Jean Simon, menuisier, pour façon d'une crescelle, 10 solds ; — A Henry Legendre, 15 sols, pour avoir porté la crescelle par la ville, le jeudy, vendredy et samedy saints, pour avertir le peuple de venir à l'office. » D'ordinaire, cet instrument, qui prenait aussi le nom de *brie*, était confié aux talents de quelque petit garçon ou d'un pensionnaire de l'Hôpital : « A Cleret, pour avoir porté la brie, 15 sols. » (Quittance de Madame Le Capelain, supérieure de l'Hôpital en 1748.)

L'usage d'annoncer les décès, par le son de la clochette, à travers les différents quartiers de la ville, subsistait encore en 1792 ; mais alors il fut modifié par un arrêté du Conseil général de la Commune. Dans sa séance du 26 septembre 1792, ce Conseil supprima les quêtes dans l'église, excepté celles des pauvres, et il abolit la pratique du pain bénit ; quant à l'usage de sonner dans les rues pour annoncer la mort et l'inhu-

mation des citoyens, il en autorisa le maintien, mais à condition de lui ôter son caractère religieux et de supprimer toute invitation à prier pour les morts, et dans ce but, il décréta que la proclamation ordinaire serait remplacée par celle-ci : « *Le citoyen un tel est mort, et on l'inhumera tel jour, à telle heure.* »

LA CHAIRE

La chaire de l'église Sainte-Trinité est remarquable par l'élégance du style et la délicatesse de la sculpture. Elle date de l'année 1763. L'exécution de cette chaire fut décidée, le 22 décembre 1761, *par l'assemblée de Mrs les Marguilliers de l'église de Cherbourg, convoqués en la manière accoutumée par Mr Dienis de l'Aubépine, premier marguillier en charge, tenue au Banc de l'Œuvre, présence de M. Jean Paris, curé.*

Le procès-verbal de la séance porte que « l'Assem-
» blée a authorisé le Sr Marguillier à s'abonner avec
» des ouvriers capables pour faire construire une
» chaire à prescher dans la ditte église de Cherbourg
» propre et convenable à la dignité du lieu, attendu
» que celle qui existe aujourd'huy est incommode,
» vielle et même indécente (1) ; le tout cependant à
» moins de frais que faire ce pourra, et en consé-
» quence d'un devis qui sera présenté à l'ouvrier avec
» lequel il sera passé marché par écrit. »

Mr de L'Aubépine passa marché avec P. Fréret, notre artiste Cherbourgeois, le 1er juin 1762. Voici le texte de cette convention, écrite de la main de Fréret, dont nous respectons l'orthographe :

(1) Cette ancienne chaire était en pierre et de style gothique. Demons).

« Nous sousignez marguiliers de leglise de Cher-
» bourg et Pierre Freret sculptur bourgois du dit
» Cherbourg, somme convenus que moi dit Freret
» feray une chaire à prêcher pour la ditte eglise de
» bon bois chaine et sans nœuds autant que la choce
» sera possible la dite chaire telle et avec les mêmes
» dimensions que dans le plan et profil qui mes reste
» aux mains pour modelles aux dos duquel est le
» double du present signe du dit marguilier et de moi
» aux moyen et parce qu'il me sera paye tant pour
» fourniture de bois chevile et autre a l'exetion de la
» ferrure seullement qu'il ne sera point sur mon conte
» que mon travail et mains d'œuvre la somme sept
» sens livres et un louis d'or de vin sur laquelle somme
» je reconnais avoir reçu ce jour duy celle de trois
» sens livres convenu en outre que je travelre inse-
» samment à la consturcion de la ditte chaire ce que
» nous avons signez après lecture faites ce premier
» juin 1762.

» DIENIS DE L'AUBÉPINE. P. FRÉRET. »

Outre les 724 livres versées entre les mains de Fréret et dont il donna quittance générale, le trésorier dut encore payer pour la chaire :

1° A Louis Avoyne, son mémoire de ferrure depuis le 3 juillet jusqu'au 20 octobre 1763, jour où il ferre la porte de la chaire........... 105 livres, 4 solds;

2° A Le Grancher, son mémoire pour fourniture de vernis, où le dernier article fourni est du 16 décembre 1763................. 13 livres, 14 solds;

3° A Nicolle son mémoire pour fourniture et façon du bourrelet

de la chaire, acquitté le 24 janvier 1764...................... 41 livres, 17 solds;

4° Aux petits Dubois et Agnès pour travail lors de l'emplacement de la sus dite chaire...... 1 livre;

5° A Agnès, le muet, pour avoir en deux différentes fois travaillé tant à démolir l'ancienne chaire qu'à ayder à placer la nouvelle...................... 24 solds;

Il résulte de ces documents, que la chaire, œuvre de P. Fréret, commencée vers le mois de juin 1762 et terminée vers la fin du mois de décembre de l'année suivante, coûta au Trésor la somme de 886 livres, 19 sols.

Quelques années après son installation, notre chaire reçut l'un des plus célèbres orateurs sacrés de l'époque. Mgr de Beauvais, évêque de Senez, enfant de Cherbourg et membre de son Académie, vint dans sa ville natale, en 1776, et prêcha plusieurs fois dans l'église de Sainte-Trinité.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la chaire échappa à la destruction, qui, le 19 janvier 1794, anéantit presque tout le mobilier de l'église; elle fut épargnée pour servir, dans les jours décadaires, à la lecture des lois, des journaux, et aux harangues des patriotes.

LEROUX.

LITTÉRATURE ORALE DES POLYNÉSIENS

(OCÉANIE)

par M. Henri JOUAN.

Par toute la terre, aussi bien chez les hordes qui sont encore à l'état social le plus rudimentaire que chez les nations arrivées au plus haut degré de la civilisation, on trouve une antique littérature populaire, bien connue dans le cas de ces dernières, grâce aux recherches, aux publications dont elle a été l'objet, surtout depuis quelques années. Les vieilles légendes, les vieux chants ont été fixés par l'imprimerie : il n'y a pas à craindre de les perdre. Il n'en est pas de même pour beaucoup de populations, plus ou moins sauvages, chez lesquelles la littérature populaire est encore orale ; leurs légendes, leurs chants, transmis de bouche en bouche, de génération en génération, doivent fatalement s'écarter de plus en plus des textes primitifs, et sont exposés, si l'on n'y avise, à être perdus tout à fait par suite des modifications apportées dans le caractère des générations nouvelles qui, subissant l'influence des envahisseurs civilisés, ne tarderont pas à oublier les traditions de leurs aieux. Heureusement que, parmi ces envahisseurs, il s'est rencontré — et il se rencontre encore — des chercheurs, amoureux du passé, qui ont entrepris la tâche, plus ardue qu'on

ne le croirait, de recueillir le plus possible de ces souvenirs d'autrefois.

On demandera, peut-être, quel intérêt peuvent présenter les résultats de ces recherches : à quoi bon « faire gémir les presses » pour conserver des légendes puériles, des « contes de bonne femme » qui, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, n'ont, suivant l'expression vulgaire, « ni queue, ni tête ». A cela je répondrai d'abord que rien de ce qui a trait à l'Homme ne mérite un pareil dédain, puis qu'il est rare qu'on ne puisse pas tirer un parti avantageux de ces « balivernes », de la littérature des peuples primitifs quand on l'a dépouillée du merveilleux qui s'y mêle, quand on a écarté les nuages amoncelés sur elle par la tradition dans la suite des siècles ; c'est ainsi que la littérature orale de l'Océanie a joué un rôle important quand il s'est agi de reconstituer l'histoire de cette partie du monde qui n'a été révélée à l'Europe, dans ses grandes lignes, que par les voyages de découvertes accomplis dans le dernier tiers du dix-huitième siècle.

I

Le nom d'Océanie a été donné à l'ensemble des terres répandues dans l'immense étendue de mer limitée, d'un pôle à l'autre, par les deux Amériques du côté de l'est, et, du côté de l'ouest, par l'Asie et par une ligne se dirigeant vers le pôle austral, partant du sud de ce continent et laissant dans l'est le grand-archipel qui le prolonge au sud-est, l'Australie, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande. Cette cinquième partie du monde a été divisée, plus ou moins logique-

ment, par les géographes en un certain nombre de régions ; la division adoptée le plus généralement est celle qui a été établie par notre grand navigateur Dumont-D'Urville en quatre parties : *Polynésie*, *Micronésie*, *Malaisie* et *Mélanésie*, et qui est basée presque uniquement sur les caractères physiques, moraux et intellectuels des populations.

C'est de la Polynésie et de la littérature orale des Polynésiens que je vais m'occuper présentement, parce que je connais cette partie de l'Océanie mieux que les autres, puis parce qu'elle me semble mériter la préférence à cause des étonnements que subirent les premiers navigateurs qui la visitèrent, et des discussions auxquelles elle a donné lieu.

La Polynésie de D'Urville, et de la plupart des cartographes, a pour limites une ligne sinueuse qui part de l'île de Pâques (Latit. S. 27° ; Long. O. 111°), fait le tour des îles Hawaii (ou I. Sandwich ; Latit. N. 24° ; Long. O. 157°), et, laissant les îles Gilbert dans le nord, vient passer près de l'île Tikopia, sa borne occidentale, au nord des îles Fidji, entre cet archipel et celui de Tonga, puis se dirige vers le sud-ouest, enclavant l'archipel Néo-Zélandais. Des îles Sandwich à la Nouvelle-Zélande, il y a 1580 lieues marines dans la direction N.-E. — S.-O., et de l'île de Pâques à Tikopia, 1750 lieues, E.-S.-E. — O.-N.-O. (1)

Ce ne fut pas un mince sujet d'étonnement quand sur les îles, pour ainsi dire innombrables, éparpillées

(1) Le capitaine anglais Moresby (1874-1875) a trouvé à l'extrémité sud-est de la Nouvelle-Guinée une population polynésienne, ce qui porterait les limites de la Polynésie à 400 lieues plus loin vers l'ouest ; en outre, on constate des *infiltrations* polynésiennes sur des terres habitées par des races noires (Mélanésiens), les îles Fidji, les îles Loyalty, la Nouvelle-Calédonie, etc., etc.

entre ces vastes limites, on trouva de belles populations ayant le même aspect, les mêmes caractères physiques, à très peu de chose près les mêmes mœurs, les mêmes croyances ou, si l'on veut, les mêmes superstitions, des traditions communes, parlant des dialectes souvent très peu différents d'une même langue, telles, en un mot, qu'il était impossible de ne pas les considérer comme étant toutes de la même race, n'ayant subi que des altérations peu sensibles, dues évidemment à l'influence des milieux et à un long isolement. — Quelques îles sont éloignées de plus de 600 lieues des terres les plus voisines.

Comment cette race se trouvait-elle occuper ces îles éparses ? Très probablement par le fait de migrations ; mais, quand et comment ces migrations s'étaient-elles accomplies ? Aujourd'hui, la science moderne a résolu ce problème. En discutant, en coordonnant sans idées préconçues les matériaux fournis par les investigations les plus diverses, sur la météorologie de ces régions, les relations de position des terres, l'étude de la nature dans les différents archipels, les caractères physiques et moraux des habitants, leurs coutumes, leurs *traditions*, etc., en un mot en groupant les faits de toute sorte recueillis, souvent sur des points très éloignés, par des individus travaillant à l'insu les uns des autres, dans des voies et pour des buts différents, elle est arrivée à reconnaître que le peuplement de l'Océanie a été, en effet, accompli par des migrations parties en premier lieu du grand archipel qui prolonge au sud-est le continent asiatique, à fixer le point de départ, ou, au moins, un des points de départ de l'exode primitif, les points de départ de plusieurs migrations secondaires, à retracer leurs itinéraires, à établir les

dates de ces événements, au moins d'une façon relative. Il est bien clair qu'en pareille matière, en l'absence de documents autres que des traditions orales, on n'a pas le droit d'être trop exigeant, et que c'est déjà beaucoup que de pouvoir affirmer que la première apparition dans le Pacifique des immigrants qui, par eux et leurs descendants, devaient peupler la Polynésie, a eu lieu à une époque relativement peu éloignée de nous en arrière, un peu avant ou un peu après le commencement de l'ère chrétienne.

Je disais que la tâche des chercheurs ne laissait pas d'être assez ardue. Si parmi les missionnaires protestants anglais qui, les premiers, ont entrepris d'évangéliser l'Océanie, quelques-uns recueillaient les légendes et les chants des indigènes, par contre la plupart avaient à cœur de les chasser de la mémoire de leurs néophytes. Dans quelques archipels, où leur influence était toute puissante, la moindre allusion à ces légendes qui rappelaient les dieux d'autrefois était regardée comme un gros péché ; en outre le temps, les rapports de plus en plus fréquents avec les navigateurs étrangers faisaient parallèlement leur œuvre. Pendant le long séjour que j'ai fait aux îles Marquises, il y a trente-cinq ans, à peine rencontrait-on quelques vieillards ayant conservé un souvenir confus de ces chants, œuvres de générations de bardes et de rapsodes, et pourtant cet archipel était un de ceux qui avaient été le moins entamés par les influences étrangères ; peut-être aussi, par une sorte de honte vis-à-vis des gens civilisés, n'aimaient-ils guère à me répondre quand je les questionnais sur ces matières. Quant aux jeunes gens, leur ignorance à cet endroit était à peu près

complète, et beaucoup même se défendaient de rien entendre à ces *radotages*.

Cependant, à une époque assez récente, des investigateurs persévérants, ayant gagné la confiance des insulaires et favorisés par les circonstances, ont pu rassembler une quantité notable de ces documents autrefois transmis, dans chaque archipel, de génération en génération, consistant principalement en chants religieux, en *chansons de gestes*, plutôt des espèces de *litanies*, qui relatent les généalogies des chefs, les événements survenus pendant leur règne, récits de guerre, d'expéditions maritimes, etc., etc., en contes où le merveilleux tient une grande place, et qui donnent une idée de la tournure d'esprit des conteurs. Les généalogies des chefs ont surtout été très utiles pour établir l'ordre de succession des migrations et la date de l'apparition des immigrants dans les différents archipels, et cela par un calcul très simple, et avec un *à-peu-près* qu'il est permis de considérer comme suffisant en pareil cas, en admettant, par exemple, pour la durée du règne de chacun de ces chefs, la moyenne du temps pendant lequel ont régné les rois de France de Clovis à Louis XVI, ou, comme ont fait les auteurs anglais, les rois d'Angleterre de Guillaume-le-Conquérant à Guillaume IV.

Parmi ces divers travaux, il y en a deux qui se rapportent, chacun, à un des points extrêmes de la Polynésie. Sous le titre de *Polynesian Mythology*, un ancien gouverneur de la Nouvelle-Zélande, Sir George Grey, a réuni, dans un fort volume de plus de quatre cents pages, dont la deuxième édition a paru à Auckland en 1885, *vingt-quatre* légendes écrites par lui sous la dictée des vieillards, des chefs et des prêtres, dans le dia-

lecte des indigènes, le *maori*, qui lui est aussi familier que l'anglais ; la traduction dans cette langue, jointe au texte maori, ne comporte pas moins de deux cent vingt-deux pages in-8° (1). Dans quelques-unes de ces légendes, au milieu d'histoires plus ou moins merveilleuses, on trouve des récits assez explicites, assez concordants, au sujet du peuplement de la Nouvelle-Zélande, pour qu'on puisse les regarder comme des documents historiques ; aussi, à la suite d'enquêtes ordonnées par le gouvernement anglais, la plupart de ces documents *font foi en justice* dans les questions de propriété. A Tahiti, l'autorité française a fait procéder, dans les premières années du Protectorat, à des enquêtes semblables pour confirmer les droits de la dynastie des Pomaré. Si je ne fais erreur, quelque chose d'analogue a été fait aux îles Sandwich.

Dans cet archipel, à l'extrémité opposée de la Polynésie, un Suédois, M. Abraham Fornander, en un séjour de trente-quatre années, dont dix-neuf passées au service du gouvernement local (2), a recueilli en légendes, en chants, en récits divers, plus de cent-quarante pièces qui lui ont servi, non seulement à reconstruire l'histoire des Hawaiiens sur les îles qu'ils habitent aujourd'hui, mais encore à retracer leurs pas en arrière, dans l'espace et dans le temps, jusqu'aux lieux et aux époques où vivaient deux grandes

(1) Ces vingt-quatre légendes ne sont pas les seules ; le R. Taylor, Thomson et d'autres auteurs ont donné la traduction d'un certain nombre de contes plus ou moins fantastiques, mais les traditions rassemblées par Sir George Grey sont les plus importantes, à cause du jour qu'elles jettent sur les origines des Néo-Zélandais.

(2) Comme Juge de Circuit à l'île Maui. M. Fornander est mort aux îles Sandwich le 1er novembre 1887.

races qu'on voit paraître à l'aurore de l'histoire, les *Koushites* et les *Aryas.* (1)

Je ne dois pas passer sous silence les noms de quelques-uns des auteurs qui, depuis les premières apparitions des Européens dans l'Océanie, ont également fourni des renseignements sur le *folk-lore* polynésien; prenant au hasard, je citerai: Quiros, Bougainville, Cook, Mariner, Marsden, John Williams, Ellis, Rienzi, D'Urville, Mœrenhout, Dieffenbach, le Rd. Taylor, Thomson, R.-P. Lesson et son frère Adolphe Lesson (2), Horatio Hale, Gaussin, de Bovis, Jules Remy, traducteur de l'Histoire de l'Archipel Hawaiien (3), etc., etc.

Bien entendu je ne reproduirai pas ces documents dont la simple analyse demanderait à elle seule des volumes; je me contenterai de rappeler, aussi brièvement que possible, la substance de quelques-unes de

(1) Cette hypothèse qui fait remonter *directement* les Polynésiens aux antiques Aryas — et qui pourrait bien être vraie, appuyée qu'elle est sur de sérieux arguments — est développée dans l'ouvrage publié par Fornander, à Londres, en trois volumes, de 1878 à 1885: *An account of the Polynesian Race, its origin and migrations, and the ancient history of the Hawaiian peuple to the times of Kamehameha.*

(2) Adolphe Lesson, ancien Médecin en chef de la Marine, compagnon de D'Urville dans l'immortelle campagne de l'*Astrolabe* (1826-1829), a publié (1880-1884) un immense ouvrage en quatre volumes: *Les Polynésiens, leur origine, leurs migrations, leur langage.* Bien qu'il arrive, au sujet du peuplement de la Polynésie, à des conclusions très difficilement admissibles, son livre, par la multitude de détails qu'il contient, par l'esprit méthodique avec lequel il est écrit, sera désormais un guide indispensable pour les études océaniennes. Cet aimable vieillard est mort à Rochefort en 1888.

(3) Cette traduction, précédée d'une longue introduction très instructive, a paru en 1864, avec le texte hawaiien en regard du français. L'ouvrage original, datant de 1838, est dû aux élèves indigènes de l'école de Lahaina (île Maui).

ces traditions remarquables par leur ressemblance — presque leur identité — avec des traditions qui, depuis bien longtemps, ont cours dans le Vieux-Monde, sur la création de l'Univers et des êtres qui l'habitent.

II

Pour la plupart des Polynésiens, c'est un Dieu *(Tanaoa, Taaroa, Tangaloa*, etc., etc., suivant les différents dialectes) qui, en pêchant à la ligne, a retiré les îles et les rochers du fond de la mer, mais cette croyance n'est pas primordiale : elle aurait succédé à de plus anciennes ; ainsi, dans des temps plus reculés, les Hawaiiens adoraient un Dieu en trois personnes égales en nature, mais ayant des attributs distincts. Par un acte de leur commune volonté, ces dieux *(Kané, Kou, Lono)* dissipent *Po,* « la Nuit », créent la Lumière, un ciel pour chacun d'eux, le soleil, la lune, les étoiles, puis un essaim d'esprits pour garder et administrer le tout. Ils passent ensuite à la création de l'homme, façonnent son corps avec de la *terre rouge* délayée avec leur salive, sa tête avec de la boue blanchâtre ; l'image de *Kané*, le Dieu *primus inter æquales,* ainsi fabriquée, ils l'animent en lui soufflant dans le nez ; pendant que l'homme dort ils tirent la femme d'un de ses os, et tous deux deviennent les ancêtres de l'Humanité. Les légendes leur donnent quantité de noms, mais, le plus souvent, le premier homme est appelé *Koumouhonoua (Koumou,* « fondation », « principe » ; *honoua,* « terre »).

Aux îles Marquises, dans la « Prophétie de Tanaoa »

(Te Vanana na Tanaoa) (1), la création de l'homme est racontée un peu différemment, mais le fond est le même: la Nuit et le Silence sont dissipés par la Lumière et le Son; l'armée des dieux inférieurs est créée, puis les animaux et enfin l'homme. Dans le même archipel, à Noukouhiva, on reconnaît le premier homme (?), *Toupa,* sous la forme d'un gros bloc de rochers dans la vallée adossée à la petite baie qui porte son nom, *Haa-o-Toupa* (« Baie de Toupa »), et *Hina,* la première femme (?), dans une sorte de colonnade basaltique sur la crête qui sépare cette baie de celle de Taïo-Haë. Sur le rivage de cette dernière, se dresse un véritable *menhir* qui aurait été apporté de l'île d'en face, Oua-Poou, par des fourmis: la légende a bien soin d'ajouter qu'elles étaient très nombreuses.

D'après une très vieille tradition tahitienne, il n'y avait « au commencement » que le Dieu *Jhoïho* (le « Vide » ?) ; il vint un immense débordement des eaux et le dieu *Tino taata* flottait à la surface. *Tino taata* (*Tino*, « corps humain »; *taata,* « homme ») aurait été la source de l'espèce humaine. Une autre tradition fait fabriquer par le dieu *Taaroa*, qui avait pêché les terres à la ligne, l'homme avec de la terre rouge, et la femme avec un des os de l'homme, d'où son nom : *Ivi*, « os ».

(1) Ce petit poème, de quatre-vingt-dix lignes, plus ou moins rimées, est rapporté, avec la traduction anglaise en interligne, par Fornander qui le tenait d'un nommé C. T. Lawson, un Anglais qui était, pour ainsi dire, le chef d'une petite colonie anglo-américaine établie à Oua-Ouka, île voisine de Noukouhiva où je résidais. Lawson, que j'ai eu très souvent l'occasion de voir pendant mon séjour de trois années aux îles Marquises, il y a trente-cinq ans, était un individu très intelligent, plus instruit que ne l'étaient, en général, les aventuriers de toute nation qu'on rencontrait alors dans toutes les îles du Pacifique, même les plus sauvages.

Aux îles Samoa, la création de l'homme se mêle à l'histoire du Déluge. La terre était couverte d'eau, le ciel était seul habité ; le grand dieu *Tangaloa* envoie un *touli* (sorte de bécasse) à la découverte de la terre sèche ; après bien des allées et des venues, l'oiseau finit par découvrir un endroit exondé ; il y porte de la terre et une plante traçante ; la plante croît, meurt, se décompose ; ses débris deviennent des vers, puis des hommes et des femmes.

Quelques légendes néo-zélandaises attribuent l'origine de toutes choses à *Rangi* et à *Papa*, le « Ciel » et la « Terre »; *Po*, la « Nuit », enveloppait tout. Une autre légende indique trois grands dieux qui créent le premier homme et tirent la femme d'une de ses côtes.

Des traditions racontent la création des animaux, porcs, chiens, reptiles, spécialement des lézards. Parmi ces derniers, les légendes en mentionnent d'extraordinairement grands qui étaient amphibies, vivaient dans des cavernes et inspiraient aux hommes une profonde terreur. Si l'on considère que dans la Polynésie les serpents manquent presque partout, et que les lézards et autres sauriens sont tout petits, on est bien tenté de croire que ces traditions se rapportent à un temps où les ancêtres des Polynésiens actuels demeuraient dans une contrée où abondent les grands sauriens, tels que les crocodiles.

On trouvait chez les Hawaiiens des traditions se rapportant à une « fontaine de vie », à un Paradis dans lequel un arbre à pain et un pommier-rose *taboués* jouent un rôle dans la disgrâce et la mort du premier homme et de la première femme. Une légende cite le *Moo-pélo,* « lézard rampant », et l'*Ilioho,* peut-

être le même animal rusé, intervenant dans ces calamités. D'autres légendes hawaiiennes font encore allusion à la chute de l'homme.

Dans plusieurs archipels polynésiens et aux îles Fidji, on s'est transmis le souvenir d'un déluge; dans certains endroits la catastrophe est racontée comme ayant été universelle; ailleurs elle n'a été que locale; elle était due à des pluies torrentielles et continues, ou à des invasions de la mer, des ras de marée, quelquefois à ces diverses causes agissant ensemble. Fornander donne tout au long un chant des îles Marquises (1) sur le déluge, dont la ressemblance avec le récit mosaïque est frappante. Rien n'y manque: le répit accordé par *Fétou Moana* (le Seigneur Océan) à ceux qu'il veut sauver pour qu'ils puissent construire un radeau et rassembler les animaux qu'on y conduit attachés par couples; la tempête; l'oiseau *noir,* envoyé à la recherche de la terre sèche, qui revient sans l'avoir découverte; l'autre oiseau qui, plus heureux, rapporte de jeunes branches; l'eau s'abaissant, les grands sommets de *Hawaii* (1) et de *Matahou* s'exondant peu à peu et devenant habitables, etc., etc.

Les récits hawaiiens diffèrent, mais pourtant se rapprochent encore du récit biblique. *Noupoulé* ou *Nouanou* échappe au Déluge dans une pirogue, tandis que sa femme, *Lilinoë,* se sauvait au haut d'une montagne.

De la Nouvelle-Zélande aux îles Sandwich, on redit

(1) Ce chant, de cent quatre-vingt-quinze lignes, a été également fourni à M. Fornander par C.-T. Lawson.

(1) Evidemment ce n'est pas *Hawaii*, la principale des îles Sandwich, que vise le barde polynésien, mais plus probablement *Hawaïki*, le berceau, le pays d'origine de sa race.

les aventures et les exploits surprenants d'un dieu, ou demi-dieu, *Maoui*. Bien que les traditions se rapportant à lui présentent souvent des variantes d'un archipel à l'autre, toutes s'accordent pour le montrer arrêtant le soleil pour pouvoir terminer une besogne commencée, puis régularisant la course de l'astre, et faisant connaître l'usage du feu aux hommes.

Dans tout ce qui précède, il est impossible de ne pas voir des rapports très étroits avec les vieux récits chaldéens de la Création et avec la Genèse des Hébreux.

En présence de ces quasi-concordances, on s'est demandé si les traditions, ayant cours dans la Polynésie sur la Création et le Déluge, n'y auraient pas été importées par les navigateurs espagnols de la fin du seizième siècle et du commencement du dix-septième (2). C'est peu admissible, ces navigateurs n'ayant fait que passer dans quelques îles, n'y séjournant qu'un petit nombre de jours. Les traditions hawaiiennes rapportent, à la vérité, que des étrangers, naufragés sur leurs îles, y demeurèrent plus longtemps, mais est-il probable, ainsi que le dit Fornander, que ces étrangers, en admettant qu'ils eussent entrepris la conversion des insulaires, se fussent bornés à leur citer seulement quelques passages de l'Ancien Testament ? Ou bien, il faudrait admettre que les néophytes auraient perdu le souvenir du reste de ce qu'on leur enseignait : c'est peu supposable.

Ces coïncidences ont été aussi un argument invoqué

(2) Il est bien démontré que les galions espagnols, qui faisaient des voyages réguliers d'Acapulco à Manille, avaient reconnu les îles Sandwich bien longtemps avant que Cook ne les signalât, en 1778, mais, suivant l'usage des navigateurs de ces temps-là, les Espagnols s'étaient bien gardés d'ébruiter leurs découvertes.

par ceux qui, à la vue des profils quelque peu aquilins de certains Polynésiens, et de la manière dont leur barbe est plantée, se fondant, en outre, sur quelques usages — la circoncision entre autres, — sur quelques formes grammaticales dans la conjugaison des verbes qui rappellent les conjugaisons *hiphil* et *hophal* de l'hébreu, etc., etc., ont voulu voir dans les Polynésiens des descendants des Hébreux qui ne revinrent pas de la captivité de Babylone ; mais, n'est-il pas tout aussi probable que les traditions sur la Création du Monde, sur le Déluge, les ancêtres des Polynésiens actuels les avaient en leur possession avant leur exode dans le Pacifique ? Si les traditions recueillies dans la Polynésie y avaient été importées par des Hébreux fugitifs, ne parleraient-elles que de la Création et du Déluge, et resteraient-elles muettes sur tant de grands événements qui ont marqué dans la vie nationale d'Israël ?

Les « eaux saintes », les « eaux lustrales », étaient célébrées à cause de leurs vertus d'un bout à l'autre de la Polynésie. Dieffenbach *(Travels in New-Zealand)* rapporte l'hymne que chantaient les Néo-Zélandais à l'occasion de la cérémonie du *Riri,* un véritable baptême.

Dans les récits des différents archipels, on relève des passages qui rappellent l'introduction de certains animaux et de certains végétaux ; les légendes de la Nouvelle-Zélande sont remarquables et, en même temps, bien précieuses sous ce rapport. L'arbre à pain aurait été apporté aux îles Marquises par un chef — ou plutôt une *cheffesse,* à juger par son nom, *Otahia (O,* « c'est », *Tahia,* « demoiselle », « dame ») — à peu près cinquante ans avant notre ère, en appliquant à une de ces traditions le procédé de calcul indiqué pré-

cédemment. Une tradition tahitienne raconte l'apparition de l'arbre à pain à Tahiti comme spontanée, mais il y a tout lieu de supposer que cette légende avait été inventée pour encourager, par un pieux souvenir, la conservation et la culture de cet arbre si précieux. « Dans un moment de disette, dit-elle, un père » conduisit ses nombreux enfants sur une montagne » et leur dit : Vous allez m'enterrer à cette place et » vous reviendrez demain. — Les enfants, ayant ainsi » fait, furent très surpris, le lendemain, de trouver le » corps de leur père métamorphosé en un grand et » bel arbre. Ses pieds formaient les racines ; son corps, » jadis fort et robuste, constituait le tronc ; ses bras » étendus s'étaient changés en branches et ses mains » en feuilles ; sa tête chauve, enfin, était devenue un » fruit succulent. » (1)

Je pourrais multiplier, indéfiniment pour ainsi dire, les citations, mais il me semble que ce qui précède est suffisant pour donner une idée du *folk-lore* religieux de la Polynésie.

III

Je disais plus haut que les anciennes traditions n'étaient plus guère connues des nouvelles générations. Lorsque j'étais à Tahiti, il y a trente-cinq ans, les indigènes avaient l'habitude de se réunir, le soir, dans les cases ou sous les grands arbres ; ce n'était plus les vieux chants de guerre ou d'amour qu'alors on chantait en chœur, mais les chants religieux, les *himéné* (hymnes) que les missionnaires Méthodistes

(1) G. Cuzent, *O'Tahiti*, 1860.

avaient importés et traduits en tahitien. D'autres fois, on se pressait autour d'un conteur ; ce n'était pas non plus les antiques légendes qui tenaient les auditeurs attentifs, mais des contes fantastiques empruntés au Vieux Monde : l'histoire d'*Aladin et de la Lampe merveilleuse,* entre autres, avait beaucoup de succès. La Bible, à la lecture de laquelle le dimanche était consacré, et dont la traduction par Pomaré III — le père de la reine Pomaré qui a eu son jour de célébrité, il y a quarante-cinq ans — est, à juste titre, considérée comme un chef-d'œuvre de prose tahitienne, n'en avait pas moins. Quelques chapitres surtout étaient lus et relus sans cesse. Je ne saurais dire si les Tahitiennes, qui sont toujours les mêmes vierges folles qu'au temps où Bougainville appelait leur île la « Nouvelle-Cythère », saisissaient bien, dans le « Cantique des Cantiques », l'union mystique de l'Eglise et du Christ, ou si elles ne voyaient dans le poème que l'expression, parfois assez réaliste, de la passion — ce qui, par parenthèse, était davantage dans leurs « cordes », — toujours est-il que les feuillets du gros volume, en cet endroit, dénotaient qu'il était ouvert là beaucoup plus souvent qu'ailleurs.

A Tahiti, dans les autres îles de la Société et aux îles Sandwich, à cette époque déjà éloignée de nous, tout le monde savait lire et écrire, et aujourd'hui il commence à en être de même dans la plupart des archipels polynésiens. Les Tahitiennes abusaient même de l'écriture à tel point que si l'Européen laissait sa case ouverte pendant qu'il était dehors, d'indiscrètes visiteuses, s'il avait l'imprudence de laisser du papier, des plumes et de l'encre à leur portée, ne manquaient jamais de profiter de cette négligence pour

exercer leurs talents en calligraphie; les marges des livres ne trouvaient même pas grâce devant leur manie de griffonnage.

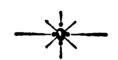
On comprend qu'avec des dispositions pareilles, ces gens-là écrivent volontiers des lettres, plus avancés en cela que la plupart des habitants de la campagne dans beaucoup de pays civilisés. La forme des lettres varie peu. Au commencement, les mêmes mots de salutation : *Ia ora na oe*, « que la vie (le salut éternel) soit sur toi », qui, évidemment, leur ont été dictés par les Méthodistes; ensuite, l'objet de la lettre est exposé en quelques lignes qui se terminent invariablement par *tirara parau*, « fini », « parler », le *dixi* antique, puis, après une nouvelle salutation : *Ia ora na oe i te Atua mau*, « Salut à toi dans le vrai Dieu », la signature.

On n'écrit pas que des lettres d'affaires; la correspondance amoureuse, souvent la plainte élégiaque de quelque Ariane qu'un ordre de départ imprévu va priver des soins de son ami le marin ou le soldat — pour être plus vrai généralement, de la bourse du susdit, — tiennent une grande place dans la littérature actuelle des Tahitiens. On a traduit nombre de ces lettres, ainsi que des chants d'amour, ou plutôt, pour parler le langage moderne, on les a « adaptées », car, si l'on trouve dans ces morceaux littéraires les idées les plus sentimentales, exprimées dans un langage enfantin qui les rend encore plus touchantes, trop souvent la naïveté est poussée trop loin, jusqu'à la crudité; il y a des passages que, même par ce temps de « réalisme », il serait peu aisé de traduire à la lettre, le polynésien, plus que le latin, dans les mots bravant l'honnêteté

Cependant on aurait tort de ne pas recueillir avec soin tous ces documents, lettres, chants, etc., etc., tels qu'ils sont, pour les joindre aux documents des anciens âges qu'on a pu sauver de l'oubli, et qui sont à peu près inintelligibles pour la génération présente, car qui sait, lorsqu'on voit la mortalité effrayante qui décime les îles du Pacifique, si cette *littérature* ne sera pas tout ce qui restera — et cela, dans un avenir peut-être très prochain — de la belle race polynésienne? La loi fatale, impossible à nier, qui fait que certaines races se fondent et disparaissent au contact de races mieux outillées pour la lutte pour l'existence, s'applique peut-être plus rigoureusement en Polynésie que partout ailleurs ; les chiffres qui suivent en fournissent une démonstration sans réplique. La Nouvelle-Zélande, où l'on comptait 56,000 habitants indigènes en 1858, n'en avait plus, d'après un recensement officiel, que 41,828, le 31 décembre 1886. Tahiti, si peuplée au temps de Bougainville et de Cook, n'en a plus que de 6 à 7,000. Un recensement, fait aux îles Sandwich en 1861, leur donnait 67,000 habitants contre 130,313 en 1832, et, à la fin de 1878, on n'en comptait plus que 44,088. En 1858 j'estimais le nombre des naturels des îles Marquises à 11,900, nombre qui, soit en plus, soit en moins, ne devait pas s'écarter beaucoup de la vérité. Un recensement fait en 1872, dans des conditions bien plus favorables que celles dans lesquelles je me trouvais, réduisait ce nombre à 6,045 : la moitié des habitants aurait donc disparu en quatorze ans ! Depuis lors les choses ont encore empiré ; ainsi, d'après une lettre que je recevais dans le courant de 1888, à Noukouhiva, dans les vallées de la baie de Taïo-Haë où l'on comptait près de 300 individus, il y a trente-cinq

ans, il n'y en avait plus guère qu'une centaine, presque tous des étrangers à l'archipel ; à peine restait-il sept ou huit individus de ceux que j'avais connus et qui étaient des enfants dans ce temps-là : tous les autres étaient morts. On constate les mêmes faits dans la plupart des îles habitées par les Polynésiens, sinon dans toutes. Les malheureux sentent, du reste, qu'ils sont condamnés, que leur fin est proche ; j'entends encore l'accent résigné avec lequel, à la Nouvelle-Zélande, un vieux Maori me disait : « Vos plantes » étouffent les nôtres ; le rat et le chien *pakeha* (étran- » gers) ont tué le rat et le chien *maori ;* de même, le » peuple *maori* disparaîtra devant le peuple *pakeha !* »

Cherbourg, Mai 1890.



LA FLORE LITTORALE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

par M. L. CORBIÈRE,

Professeur de Sciences naturelles au Lycée de Cherbourg.

Un simple coup d'œil jeté sur une carte de France montre combien est considérable le développement des côtes du département de la Manche (1) et permet de préjuger l'influence de la mer sur cette longue bande de territoire qu'elle baigne, ronge et pénètre à l'ouest, au nord et au nord-est, des bouches du Couesnon à celles de la Vire. Et, de fait, c'est à l'action de la mer que notre département doit ses meilleures espèces végétales et la richesse de sa flore. C'est la mer qui donne au climat sa douceur relative et par suite permet à de nombreuses plantes méridionales de vivre chez nous comme sur les bords de la Méditerranée ; c'est elle qui, sur un sol éminemment siliceux, procure à toute une catégorie de plantes le calcaire nécessaire à leur existence, et ajoute ainsi aux espèces de l'intérieur, la presque totalité des plantes calciphiles des départements voisins ; c'est elle enfin qui enrichit

(1) 330 kilomètres pour une superficie de 592,838 hectares.

notre flore régionale de toutes ces plantes spéciales pour lesquelles le chlorure de sodium est un aliment indispensable. Notre littoral ne réunit pas seulement ces conditions climatériques et chimiques, déjà si importantes pour la dispersion des plantes ; il offre aussi la plus grande diversité au point de vue physique : côtes basses, falaises escarpées, dunes et graviers, vases salées, mares et marécages saumâtres s'y succèdent à diverses reprises et de la façon la plus pittoresque. Il en résulte une foule de stations plus ou moins étendues, mais qu'il est facile de ramener, quant à leurs productions naturelles, à trois zones principales :

1° Falaises ;

2° Sables maritimes, comprenant, outre les dunes meubles ou fixées, les galets et graviers du cordon littoral ;

3° Vases salées accumulées dans les havres ou à l'embouchure des rivières.

En outre des plantes spéciales à ces trois zones, nous en signalerons plusieurs qui semblent assez indifférentes aux conditions physiques et que l'on rencontre, par conséquent, sur presque tous les points du littoral, mais pour qui le sel marin semble cependant un aliment indispensable.

I. — FALAISES.

Les falaises de la Manche comprennent : le *Grouin du Sud*, sur la commune de Vains ; les falaises de Saint-Jean-le-Thomas et de Carolles ; celles de Granville, qui commencent à Saint-Pair ; puis les pointes de Carteret et du Rozel ; les falaises de Flamanville ; celles de la

Hague, de beaucoup les plus importantes, s'étendant depuis Vauville jusqu'à Landemer. A l'est de Cherbourg, la côte ne se relève un peu qu'à partir du Becquet, pour atteindre son maximum à la pointe du Brick, sur Maupertus. De là jusqu'à Barfleur, la côte est rocheuse, mais ne forme point de falaises proprement dites. Les roches qui constituent nos falaises sont ou des schistes souvent métamorphiques ou des granites, syénites, diabases, etc., toutes essentiellement siliceuses. A peine constate-t-on parmi les schistes dévoniens de Carteret quelques traces de calcaire, que décèle la présence de l'*Eucladium verticillatum* Schimp.

Les plantes caractéristiques de cette zone sont :

Brassica oleracea L. : roc de Granville, où il semble bien indigène ;

Raphanus maritimus Sm.
Spergularia rupestris Lebel,
Trifolium arvense var. *littorale* Bréb.
— *Bocconi* Savi,
Anthyllis vulneraria var. *sericea* Bréb.
Helianthemum guttatum var. *maritimum* Lloyd,
Daucus gummifer Lam.
Inula crithmoides L.
Rumex rupestris Le Gall,
Festuca arundinacea var. *littoralis* Masclef, (1)
Cynosurus echinatus L.
Asplenium marinum L.
Grimmia maritima Turn.
Philonotis rigida Brid.

(1) Catalogue raisonné des plantes vasculaires du département du Pas-de-Calais, 1886, p. 190.

Quelques autres, sans être aussi exclusives, ont cependant une prédilection marquée pour les falaises ; telles sont : *Silene maritima* With., *Crithmum maritimum* L. et *Euphorbia portlandica* L. Mais on les rencontre aussi sur certaines pelouses pierreuses et même dans les sables maritimes.

Armeria maritima L. se trouve à la fois dans les falaises et dans les sables vaseux recouverts par la marée ; toutefois il offre dans ces stations si différentes deux formes assez tranchées que certains botanistes — en particulier Brébisson (Flore de Normandie) — considèrent comme deux espèces distinctes. Il nous est impossible de nous ranger à cet avis, car nous avons trouvé tous les intermédiaires possibles entre les deux formes, et de plus, très fréquemment, des échantillons, pris pourtant parmi les formes extrêmes, qui ne réunissaient nullement les caractères prétendus distinctifs (1). Tout ce que l'on peut dire de plus précis, c'est que la forme des sables vaseux *(A. maritima* L. *in* Bréb. Fl. Norm.) est courte et trapue ; les feuilles sont relativement raides, plus courtes et plus larges ; la hampe moins allongée, peu velue et le capitule souvent plus gros. Les autres caractères sont très inconstants. — La forme ou variété des falaises *(A. pubescens* Link *in* Bréb. *l. c.; A. maritima* var. *Linkii* GG. Fl. Fr. II, p. 733) est plus développée ; les feuilles sont longues, minces, étroites, souvent flexueuses ; la hampe plus allongée et généralement plus velue. Ces différences, évidemment, sont fort légères, et encore, je le répète, s'effacent-elles chez de nombreux intermédiaires.

(1) *Vide* Bréb. *loc. cit.*

Statice occidentalis Lloyd donne lieu à une remarque analogue, avec cette différence que le type — tel du moins qu'on le conçoit habituellement — habite les falaises. Il est élancé ; les rameaux inférieurs sont dépourvus de fleurs ou pauciflores ; les feuilles allongées sensiblement aiguës. — La forme des sables vaseux *(S. Dodartii* Bréb. *non* Gir.) est plus courte et trapue ; les rameaux sont ordinairement tous pourvus de fleurs un peu plus grosses ; les feuilles sont moins allongées et moins aiguës. Il y a une tendance marquée vers *S. Dodartii,* mais non identité ; et un examen attentif, fait sur place, montre tous les passages entre les deux formes, — formes qui sont évidemment une conséquence de la station.

II. — SABLES MARITIMES.

Les dunes de notre littoral commencent, vers le sud, au Bec d'Andaine (commune de Genest), et de là se continuent sur toute la longueur de la côte ouest, interrompues seulement par les falaises de Carolles, de Granville, de Carteret, du Rozel et de Flamanville. Au nord, on ne trouve que quelques petites dunes sur les communes d'Urville-Hague, de Nacqueville et de Querqueville, puis çà et là du cap Lévy à Gatteville ; celles du nord-est sont plus importantes et s'étendent principalement de Quinéville au Grand-Vey.

Les plantes qui, chez nous, caractérisent cette zone, sont :

Glaucium flavum Cr.
Matthiola sinuata R. Br.
Cakile maritima Scop.

Crambe maritima L.
Cerastium tetrandrum Curt.
Arenaria Lloydii Jord.
Alsine hybrida Jord.
Halianthus peploides Fr.
Viola nana DC.
Polygala ciliata Lebel,
Bupleurum opacum Willk. et L. var. *nanum* Timb.-Lagr.
Eryngium maritimum L.
Galium verum var. *littorale* Bréb. et *G. neglectum* Le Gall,
Diotis candidissima Desf.
Convolvulus soldanella L.
Erythræa Morieri Corb. et *E. littoralis* Fr.
Linaria arenaria DC.
Atriplex farinosa Dum.
Salsola Kali L.
Polygonum maritimum L. et *P. Raii* Bab.
Hippophae rhamnoides L.
Euphorbia paralias L. et *E. peplis* L.
Asparagus prostratus Dum.
Juncus acutus Lam.
Carex arenaria L.
Phleum arenarium L.
Psamma arenaria Roem. et Sch.
Lagurus ovatus L.
Koeleria albescens DC.
Festuca oraria Dum.
Vulpia uniglumis Parlat.
Bromus hordeaceus L.
Agropyrum junceum Pal. B.
Elymus arenarius L.

Parmi ces espèces, trois surtout sont très répandues, et par leurs longs rhizomes contribuent largement à la fixation des dunes ; ce sont : *Carex arenaria, Psamma arenaria* et *Agropyrum junceum*.

A la zone des sables maritimes se rattache aussi la végétation des mares littorales et des fossés pleins d'eau que l'on rencontre souvent à la limite des dunes et des cultures. Cette végétation comprend peu de plantes spéciales. On ne peut guère citer que :

Ranunculus Baudotii Godr.
Ruppia rostellata Koch,
Zannichellia pedicellata Fr.
Chara crinita Wallr.

D'autres espèces semblent rechercher le littoral, mais ne peuvent être indiquées que comme *préférantes,* car on les rencontre parfois fort loin dans l'intérieur, sur des points où l'action de la mer est évidemment nulle. Telles sont : *Potamogeton Zizii* Mert. et K. et *P. pectinatus* L. ; *Scirpus maritimus, S. pungens* et *S. Tabernæmontani* Gmel.

Deux phanérogames seulement habitent la mer : *Zostera marina* L., commun sur tout le littoral, et *Z. nana* Roth, trouvé sur la côte de Saint-Vaast et aux îles Chausey.

III. — VASES SALÉES.

Les vases salées se rencontrent spécialement sur le pourtour de la baie du Mont-Saint-Michel ; au fond des

havres de Bricqueville, Regnéville, Geffosses, Saint-Germain-sur-Ay, Portbail et Carteret; dans la baie de la Hougue, et enfin dans celle des Veys, entre les embouchures de la Taute et de la Vire. Ces vases, nommées *tangue,* sont un mélange en diverses proportions de sable, d'argile plus ou moins marneuse, de débris coquilliers et de sel marin ; elles constituent un précieux amendement, que les cultivateurs de la région exploitent avec le plus grand succès.

Les espèces propres à cette station sont :

Cochlearia anglica L.

Spergularia marina Bor. et *S. marginata* Bor.

Frankenia laevis L.

Aster tripolium L.

Artemisia maritima Willd. et *A. gallica* Willd.

Erythræa tenuiflora Link,

Statice limonium L. et *S. lychnidifolia* Gir.

Glaux maritima L.

Plantago maritima L. — Une forme à feuilles plus larges (*P. graminea* Lam.) se rencontre spécialement dans les falaises.

Obione portulacoides Moq.-Tand.

Salicornia fruticosa L., *S. radicans* Sm. et *S. herbacea* L.

Suæda fruticosa Forsk. et *S. maritima* Dum.

Chenopodium rubrum L. var. *crassifolium* Moq.-Tand.

Triglochin maritimum L.

Juncus maritimus Lam.

Scirpus Savii Seb. et M.

Carex extensa Good. et *C. punctata* Gaud.

Polypogon monspeliensis Desf. et *P. littoralis* Sm.

Glyceria maritima Wahlb., *G. Borreri* Bab. et *G. distans* Wahlb.

Hordeum maritimum With.
Lepturus filiformis Trin.
Spartina stricta Roth,
Pottia Heimii Fürn.
Bryum warneum Bland. et *B. intermedium* Br. eur.

IV. — PLANTES LITTORALES ASSEZ INDIFFÉRENTES A LA STATION.

Les plantes de cette catégorie s'accommodent, en effet, assez aisément de la plupart des stations, pourvu toutefois qu'elles restent soumises à l'action saline de la mer. Si plusieurs pénètrent à quelque distance dans l'intérieur, je crois que leur présence est accidentelle et dépend des varechs ou de la tangue qu'on a introduits dans les cultures.

Citons :
Cochlearia danica L.
Sagina maritima Don.
Erodium maritimum Sm.
Tamarix anglica Webb, dont l'indigénat est douteux sur notre littoral : nulle part je ne l'ai vu autrement que dans les haies et avec toute l'apparence d'y avoir été *planté*.
Polycarpon tetraphyllum L. f.
Erythræa capitata Willd.
Beta maritima L.
Atriplex littoralis L.
Agrostis maritima L.
Agropyrum acutum Roem. et Sch., *A. pycnanthum* Godr., *A. pungens* Roem. et Sch. et *A. obtusiusculum* (Lange).

Pottia Mittenii Corb.
Trichostomum littorale Mitt.

Nous croirons avoir donné un aperçu suffisamment complet de notre flore littorale si, pour terminer, nous mentionnons les plantes calcicoles qui ne se rencontrent sur nos rivages que grâce aux sels calcaires contenus en dissolution dans les eaux de la mer et aux débris coquilliers accumulés sur les grèves ou dans les dunes.

Les plus typiques de ces plantes sont :
Diplotaxis muralis DC. et *D. tenuifolia* DC.
Arabis sagittata DC.
Hutchinsia petræa R. Br.
Viola hirta L.
Hippocrepis comosa L.
Anthyllis vulneraria L.
Poterium dictyocarpum Spach,
Eryngium campestre L.
Asperula cynanchica L.
Onopordum acanthium L
Cirsium acaule L. et *C. eriophorum* Scop.
Carduus nutans L. et *C. tenuiflorus* Sm.
Centaurea calcitrapa L.
Barkhausia fœtida DC.
Helminthia echioides Gaertn.
Specularia hybrida Alph. DC.
Chlora perfoliata L.
Anchusa italica Retz,
Hyoscyamus niger L.
Veronica spicata L.
Salvia verbenaca L.
Calamintha acinos Clairv.

Ajuga chamæpitys Schreb.
Teucrium chamædrys L.
Thesium humifusum DC.
Iris fœtidissima L.
Satyrium hircinum L.
Ophrys aranifera Huds.
Chara aspera Willd.
Pottia Starkeana C. Müll., *P. pusilla* Lindb., *P. lanceolata* C. Müll.
Trichostomum brachydontium Bruch, *T. brevifolium* (Dicks.), *T. crispulum* Bruch, *T. flavovirens* Br.
Encalypta vulgaris Hedw.
Funaria calcarea Wahl.
Philonotis calcarea Schimp.
Eurhynchium circinnatum Br. eur.
Rhynchostegium megapolitanum Br. eur.
Hypnum falcatum Brid.

Cherbourg, 25 Août 1890.



LA JEUNESSE

DE

JEAN-FRANÇOIS MILLET

par M. Jean FLEURY,

Lecteur en Littérature française à l'Université Impériale
de Saint-Pétersbourg.

(Ces vers ont été couronnés au concours ouvert par la Société la *Pomme* en 1887; ils ont paru dans la *Revue de l'Avranchin,* n° 5, 1889.)

I. — GRUCHY

Au bas d'un sentier creux qui se dirige en pente,
Bordé d'ormes feuillus et de ronce agrippante,
Vers la mer qu'on soupçonne au-delà des toits gris,
Dans un pli de terrain, que des hauteurs protègent,
Se blottit un hameau, que vainement assiègent
Les vents du Nord courbant les chênes rabougris.

Les maisons sont en grès, avec d'étroites baies
De granit, encadrant des touffes de fleurs gaies,
Où quelque frais minois surgit de temps en temps,
Où l'on entend causer, rire des jeunes filles,
Qui, tournant leur rouet ou poussant leurs aiguilles,
Exhalent sans grand bruit leur gaieté de vingt ans.

Aucun alignement n'a rangé les bâtisses :
Chacun en construisant a suivi ses caprices:
Tel poussa son pignon, tel renfonça le sien ;
L'un s'enferme en sa cour, tel autre non. Qu'importe !
Personne en s'éloignant ne ferme à clé sa porte.
Le chat seul sert de garde à qui n'a pas de chien.

Le canard se dandine au milieu de la voie ;
Le coq tient son sérail en sultan jaloux ; l'oie
Se rengorge et parfois cherche noise aux passants ;
Près du puits, bourdonnant, comme abeilles aux ruches,
Les femmes, le matin, en apportant leurs cruches,
Font leur provision d'eau fraîche et de cancans.

Tout auprès un vieux lierre aux robustes racines
Sous un lourd manteau vert étouffe des ruines;
Un ruisseau, qui s'évase en un lavoir joyeux,
Fuit vers la mer, cachant sa course murmurante
Sous un pont de verdure, où la menthe odorante
Rit aux cressons piquants, aux myosotis bleus.

Une de ces maisons surtout est signalée.
Entrons-y : le plancher est de terre foulée ;
La porte, en deux coupée, ouvre sur l'escalier,
Le cellier est à droite, à gauche, la cuisine,
C'est là qu'on se rassemble et qu'on couche et qu'on dîne,
Et qu'on se groupe au soir autour du grand foyer.

Auprès de la fenêtre aux vitres en losange,
Une table et des bancs, un placard où l'on range
Les nappes, les boissons, les livres et le pain.
Le lit du maître, au coin, près de la cheminée,
Au pied une lucarne étroite, condamnée,
Dont le haut atteint presque au niveau du jardin.

Pour meubles, dans un angle une baratte à beurre,
Une horloge en sa caisse, à grand bruit sonnant l'heure,
Des terrines à lait, la cruche au col étroit,
Au ventre rebondi, que la fille trayeuse
Porte — pose élégante autant qu'audacieuse —
Sur son épaule gauche en tendant son bras droit.

Deux fauteuils près du feu, quelques chaises de paille,
Près du lit, un rouet qui, lorsqu'on y travaille,
Chante le chant du chat caressant et content;
Des assiettes le long d'une triple étagère,
Dans l'âtre, un feu flambant d'ajoncs et de fougère
Sous la marmite où cuit le souper qu'on attend.

C'est dans ce milieu, calme et noble en sa simplesse,
Que Jean-François naquit et passa sa jeunesse;
Cette chaumière obscure eut son premier regard;
C'est là qu'un prêtre ami, qui le trouva docile,
Lui fit lire la Bible et traduire Virgile,
Là qu'un Poussin gravé lui fit comprendre l'art.

II. — LA FALAISE

Millet vécut bien moins chez lui qu'à la falaise.
Enfant, il allait là pour respirer à l'aise,
S'imprégner d'air salin, pour lire et dessiner,
Oublieux de l'école, oublieux du dîner,
Et plus tard, en rentrant de ses longues tournées,
Il allait y rêver des premières années.

Le sol est un tapis vert et nu, parfumé
De serpolet, d'ajoncs piquants, et parsemé
De rocs pointus et de fougères :
De rares animaux, chevaux, vaches, brebis,
Libres, ou deux à deux, broutent sur ce tapis,
Sans avoir besoin de bergères.

La falaise en ce lieu forme un vaste croissant,
Coupé d'anses, de rocs, d'îlots aboutissant
A deux caps que le soir allume :
Dans un enfoncement, Cherbourg avec ses forts,
Sa digue au sein des eaux, ses navires, ses ports,
A peine aperçus dans la brume.

Au milieu la mer vaste et confinant au ciel,
De grands vaisseaux portant un salut fraternel

A des régions inconnues ;
De gros cormorans noirs, des mauves au corps blanc,
Effleurant l'eau, pêchant leur proie, et s'envolant
Pour disparaître dans les nues,

En bas la mer toujours mouvante, frémissant,
Soulevant les varechs gonflés d'air, se glissant
Entre les rocs qu'elle submerge,
Reculant, revenant, poussant ses flots fouilleurs
Blancs d'écumes et bleus, imitant les couleurs
Dont Murillo revêt sa Vierge.

Quelquefois on la voit s'avancer à grand bond,
Mugissant, tour à tour crête, abîme profond,
Battant les rochers avec rage,
D'écume blanche et fine éblouissant les cieux,
Arrachant la falaise et laissant pour adieux
Un flot de varechs qui surnage.

Millet observait tout, la couleur, le contour,
La lumière changeant suivant l'heure et le jour ;
Il observait surtout les hommes,
Laboureurs, charretiers ou haleurs de varech,
Laveuses aux buissons mettant leur linge au sec,
Cueilleuses de noix ou de pommes.

L'un bêche avec effort un sol ingrat et dur,
Tel autre emprunte au sol les éléments d'un mur,
Le pêcheur passe avec sa gaule,
Le meunier poudreux suit ses gros sacs gravement,
La trayeuse revient en portant crânement
Sa cruche luisante à l'épaule.

Mais l'artiste observait avec les yeux d'autrui,
Les dessins de Poussin se dressaient devant lui,
Il s'exaltait à ce haut style ;
Il voulait, comme fit son Virgile autrefois,
Des regards d'un Consul rendre dignes les bois,
Et l'effort demeurait stérile !

III. — LA VOIX MYSTÉRIEUSE

Un jour qu'il constatait, en se désespérant,
Qu'il n'arrivait qu'au faux en aspirant au grand,
Il s'endormit sur la falaise ;
Quelqu'un alors, quelqu'un qu'il ne reconnut pas,
Lui dit : Change de but, et tu réussiras,
La voie où tu cours est mauvaise ;

Laisse à ton Poussin ses grands bois,
Ses personnages grandioses,

Laisse à David ses doctes poses,
A Boucher ses buissons de roses,
Chacun voit à son point les choses,
Peins-les-nous comme tu les vois.

A quoi bon chercher une idylle
Parmi ces rudes paysans ?
Vois-les toi-même dans leurs champs,
Tu peux, sans évoquer Virgile,
Les représenter d'un grand style :
Peins-les faisant leur œuvre utile,
Reste sincère, ils seront grands.

Peins-nous le batteur qui cadence
Les coups dont il frappe son blé,
Et sourit du grain envolé
Qui crépite et partout s'élance ;
Peins-nous le vanneur essoufflé,
Persistant dans sa rude danse,
De poussière tout aveuglé.

Peins-nous l'active ménagère
Rentrant avec ses haricots ;
Montre, assise sur ses sabots,
La fille des champs cuisinière
Attisant un feu de bruyère,

Ou s'appuyant à la barrière,
Pour prendre un moment de repos.

Attache au rouet la fileuse
Qui, tordant son fil, se redit
Quelque complainte langoureuse
Qui la charme et qui l'attendrit;
Représente la lessiveuse
Versant l'eau bouillante et fumeuse
Sur le linge qu'elle blanchit.

Montre une famille rustique
Réunie au soir pour veiller
A la clarté problématique
D'une lampe de forme antique,
Pendue au *veilleux* familier;
Cherche partout le trait typique,
En te gardant de détailler.

Peins-nous le veau qui vient de naitre
Et que sa mère avec amour
Lèche, tout en suivant son maître
Dont elle craint un mauvais tour.
Peins les poules qu'on vient repaitre,
Le chat sautant par la fenêtre,
Ou le porc grognant dans la cour.

Peins-nous la ferme qu'environne
Le noir silence de la nuit,
Le jardinier que passionne
Le greffage d'un arbre à fruit;
Peins-nous le vent qui tourbillonne,
L'averse chaude aux champs si bonne,
La pluie épaisse qui leur nuit.

Quand on voit approcher l'orage,
Montre le moissonneur zélé
Courant et se mettant en nage
Pour tasser en trézeaux son blé;
Montre le haleur faisant rage
Pour attirer jusqu'à la plage
Le varech par les eaux roulé.

Figure-nous d'humbles faneuses
Râtelant les foins dispersés;
Montre-nous les pauvres glaneuses,
Ainsi que Ruth aux temps passés,
Allant ramasser, besoigneuses,
Les épis que les moissonneuses
Ont dédaignés ou délaissés.

Mais s'il advient que tu déploies
Ton art à peindre Louison,
Coupant aux brebis leur toison,

Oublie, il faut que tu m'en croies,
Et Galathée et Corydon;
Si tu peins la gardeuse d'oies,
Ne songe pas à Maintenon.

Peins-nous, lorsque l'*Angelus* sonne,
Un pieux couple, avec ferveur
Suspendant son rude labeur,
Pour prier la sainte patronne
D'obtenir de Dieu qu'à l'automne
Une ample récolte couronne
Les longs travaux du laboureur.

Peins le grave semeur qui sème,
D'un geste auguste, le bon grain;
Montre, sur ses talons, l'essaim
Des oiseaux picoreurs, emblême
Des faiseurs emportant le gain,
Pendant que l'inventeur lui-même
Dans son grenier crève de faim.

La voix se tut; l'artiste ouvrit les yeux. Personne!
Rien! Aucun autre son que le bruit monotone
Du flot qui, par degrés, dans les rocs s'infiltrait.
La voix, c'était son âme exhalant son secret.
Millet s'était tenu bien souvent ce langage;
Mais comment résister à tout son entourage?

Protecteurs empressés, soi-disant connaisseurs,
Critiques en renom et doctes professeurs,
Tous prêchaient le grand art; il suivit leur méthode,
Peignit en noble style et s'enquit de la mode;
Le public pour son œuvre eut à peine un regard,
Et l'acheteur alla se pourvoir autre part.
Un jour enfin lassé de se voir méconnaître,
Bravant les conseillers et reniant son maitre,
Il ose être lui-même, et le public séduit,
Sur ce nouveau terrain l'encourage et le suit.
Il est triste, d'accord, mais il émeut les âmes:
La grâce est étrangère à ses robustes femmes,
Mais l'objet le plus humble, et même la laideur
Sous son pinceau magique atteint à la grandeur.
Il révèle à nos yeux, dans ses pages sommaires,
La poésie enclose en des êtres vulgaires;
Il sait fixer un type en un trait souverain,
L'invisible devient visible sous sa main,
Dans son art patient d'autant plus admirable
Qu'il n'eut pas de modèle et reste inimitable.

A son rang à la fin Millet est parvenu,
Mais vivant il fut pauvre, oublié, méconnu;
La gloire impose aux siens un programme sévère:
Jésus ne fut cru Dieu que tombé du Calvaire.

SONNETS MISANTHROPIQUES

I. — LUTTE POUR LA VIE

On est né sans fortune et sans nom, sur la paille,
Mais le savoir fascine, on ne peut s'enfermer
Dans ce recoin abject où le sort fit germer ;
On veut s'instruire, on veut s'élever, on bataille.

L'heure de l'amour vient, mais l'amour veut primer ;
Il entend régner seul et hait que l'on travaille,
Et fût-il jeune et beau, la jeune fille raille
Ce piocheur qui lit quand il pourrait aimer.

Vous triomphez enfin, le monde vous admire,
Toute bouche de femme a pour vous un sourire,
Mais la lutte acharnée a brisé le ressort.

Que faire de l'amour quand la force abandonne ?
Que faire du festin si la faim n'aiguillonne ?
Quand le succès arrive, on est las, on est mort.

II. — RÉSIGNATION

Lorsque l'amour s'envole, effrayé de nos rides,
Quand le corps s'alourdit et craint de se mouvoir,
Lorsque l'œil se rebelle et se lasse de voir,
Quand nos mets favoris deviennent insipides,

Lorsque tous les objets de nos désirs avides
Sont en notre puissance ou hors de notre espoir,
Quand les amis de cœur que nous pouvions avoir
Sont entrés dans la tombe ou reconnus perfides,

Pourquoi voir dans la Mort un fantôme effrayant?
Ou, sortis du néant nous rentrons au néant,
Ou la Mort nous révèle une nouvelle aurore.

Sans doute il serait doux d'espérer le réveil,
Mais quand on est bien las, un doux et long sommeil,
Croyez-moi, mes amis, c'est du bonheur encore.

III. — LA FOI DE NOS PÈRES

Elle eut du bon pourtant, l'humble foi de nos pères!
On allait à la messe, en famille, joyeux,
On dormait au sermon s'il était ennuyeux,
Sans y comprendre rien on disait ses prières,

Nul n'était soucieux de sonder les mystères,
Pascal seul s'effrayait du grand vide des cieux,
Le monde semblait bon, Dieu miséricordieux,
On usait de la vie en viveurs peu sévères.

Quand au terme fatal on était parvenu,
Quand la Mort arrivait, inexorable, un prêtre
Donnait un passeport pour le monde inconnu ;

On s'endormait alors, assuré de renaître.
Qui de nous, en sentant se dissoudre son être,
N'a jamais envié cet espoir ingénu ?

IV. — MON TOMBEAU

Amis, quand vous m'aurez conduit au cimetière,
N'entourez mon tombeau que d'objets souriants.
De signes de regret, de cyprès larmoyants
Gardez-vous d'attrister ma demeure dernière.

Placez-y des lilas aux thyrses ondoyants
Que le zéphyr balance ainsi qu'une crinière,
D'humbles fleurs émergeant de ces touffes de lierre
Qui rampe, l'hiver même, en tapis verdoyants ;

Que l'ombre y soit touffue et que l'herbe y gazonne,
Que le pinson y chante et la mouche y bourdonne,
Qu'on entende les cris des oiseaux querelleurs.

Loin des prés odorants, loin des coteaux fertiles,
J'ai vécu de longs jours exilé dans les villes,
Laissez-moi m'endormir au doux parfum des fleurs.

JEAN FLEURY.

PASSÉ ET PRÉSENT

Chanson.

(Cette chanson a obtenu le prix du Doyen au concours du *Caveau* en 1888.)

S'ils revenaient, que diraient les vieux Sages,
Les vieux Savants, voyant l'homme aujourd'hui
Forcer l'éclair à porter ses messages,
L'air invisible à lui servir d'appui,
Et la fumée à travailler pour lui ?
C'est beau! c'est grand! Notre siècle en l'histoire
Aux premiers rangs doit être un jour placé.....
Notre chemin pourtant était tracé,
On nous avait préparé la victoire.....

Gloire au présent, mais respect au passé!

Nos romanciers, que la foule idolâtre,
Sont fort savants, mais ils voient tout en noir.

Dans leurs écrits la Nature marâtre
Nous pousse au mal, nous voue au désespoir.
Ont-ils raison? Je n'en veux rien savoir.
Leurs devanciers ne montaient pas en chaires,
Ils nous montraient le bien récompensé,
Le beau vainqueur, le crime terrassé,
Et nous faisaient oublier nos misères.....

Gloire au présent, mais respect au passé !

Nos vers du jour brillent d'exactitude,
Fermes et durs comme un marbre poli;
Mais les comprendre est parfois un peu rude,
Mais sitôt lus, ils vont vite à l'oubli,
Et leur recueil reste intact et sans pli.....
Ceux qu'on rimait jadis parlaient à l'âme;
Par leur chaleur, par leur rythme pressé,
Aux nobles faits on se sentait poussé,
Notre jeunesse y nourrissait sa flamme....

Gloire au présent, mais respect au passé!

Pour se priver de décors magnifiques,
Le drame est-il moins joyeux, moins piquant?
Nous n'avions pas de meubles authentiques,
Mais le caissier était moins exigeant,

On le louait d'épargner notre argent.
Sobre d'apprêts, l'intrigue littéraire
Se déroulait selon le plan fixé ;
L'intérêt même était plus condensé
Lorsque alentour rien n'en venait distraire.

Gloire au présent, mais respect au passé !

Que le public se plaise à ces peintures
Où l'art est tout, le sujet sans valeur,
Moi, j'aime mieux celles dont les figures
Restent en nous et nous chantent au cœur
Quelque refrain grandiose ou moqueur.....
Je goûte fort la moderne musique,
Ses chœurs puissants, son orchestre corsé......
Mais j'aime encore les chants qui m'ont bercé,
Je me délecte à l'Opéra-Comique.

Gloire au présent, mais respect au passé !

J'admire aussi la Sagesse morose
Qui nous soutient que tout est au plus mal,
Que l'homme naît et meurt comme la rose,
Et que, suivant un principe fatal,
Nous descendons d'un certain animal.....

Mais j'ai regret à la Philosophie
Qui, déclarant le problème insensé,
Nous engageait, l'esprit débarrassé,
A nous livrer aux charmes de la vie.

Gloire au présent, mais respect au passé !

JEAN FLEURY.

L' « ANGELUS »

DE J.-F. MILLET

Le soir luit à travers des nuages striés,
Deux époux dans un champ bêchent encor la terre,
La cloche neuf fois tinte, et puis, dans l'atmosphère,
Lance sa grosse voix qui dit : Chrétiens, priez !

A cet appel, joignant les mains, les mariés
En versets alternants commencent la prière
Qui, comme un legs sacré, passe de mère en mère :
Angelus Domini nuntiavit Mariæ.....

Le texte est en latin; comprennent-ils ? Qu'importe
Que l'on comprenne ou non, que la langue soit morte ?
Qu'est-ce que la prière ! Un pur élan du cœur.

La tendre émotion, qui de leurs cœurs rayonne,
Va s'étendant à tout ce qui les environne :
L'humble scène revêt une austère grandeur.

JEAN FLEURY,
Lecteur en Littérature française
à l'Université Impériale de Saint-Pétersbourg.

LA FÉE DE LA MONTAGNE

LÉGENDE

par M. Adrien LEGRIN,

Avocat.

Cherbourg passait au seizième siècle pour une des places les plus fortes de la chrétienté, ses gouverneurs avaient entassé dans son château toutes les ressources militaires de l'époque, ce n'étaient que barbacanes et machicoulis, et du haut du donjon, la sentinelle signalait au loin les flottes de l'ennemi. Aux pieds du château, d'un côté, s'étendait la ville, elle lui était reliée par une ceinture de remparts qu'interrompaient çà et là des tours massives aux créneaux dentelés ; des autres côtés le château était protégé par la mer, dont les vagues venaient mourir au pied de la montagne du Roule, haut rocher abrupt, dernier contrefort des collines du Cotentin.

Entre la montagne et la butte du Fauconnier, dansla délicieuse vallée de Quincampoix, serpentait en gracieux méandres une petite rivière, la Divette ; sur ses bords les lavandières avaient coutume d'aller accomplir leur besogne, pendant qu'auprès d'elles leurs enfants cueillaient en jouant les pâquerettes et les boutons d'or.

Par une belle après-midi du mois d'août 1541, plusieurs jeunes femmes étaient réunies, les battoirs allaient leur train et les langues aussi, car il est bien

vieux le proverbe qui dit que si l'on veut savoir des nouvelles, c'est au *foue*, au *douet* ou au moulin qu'il faut aller. Elles parlaient de tout, des baptêmes et des mariages, de la robe de brocart que portait à la grand'-messe le jour de la mi-août, dame Jacqueline d'Ursus, la femme du gouverneur, de la *monstre* des arquebusiers qui avait eu lieu l'après-midi dans les mielles de Tourlaville, le vainqueur du tir, un enseigne, avait reçu le prix, une touffe de plumes d'aigle pour sa toque, des mains du gouverneur lui-même, noble homme Louis d'Ursus, écuyer, sieur de Lestre, de Hautmesnil, de Varouville et de Carnanville.

Pendant ces joyeux devis, elles virent s'avancer à travers la prairie une pauvre vieille ; sa robe de bure était toute rapiécée, elle avait les pieds nus dans des sabots tout troués, sa coiffe annonçait une bretonne de Douarnenez, elle marchait toute courbée en s'appuyant péniblement sur un bâton de houx ; à la voir, on lui eût donné cent ans, son visage était ridé comme une pomme de reinette au carême.

— Comme vous êtes joyeuses, leur dit-elle, on vous entend rire jusque de la Roche qui pend, vous avez bien raison, vous êtes jeunes ; moi aussi j'ai bien ri, bien chanté, mais il y a longtemps, c'était du vivant de mon pauvre Allain ; un soir il est parti sur sa barque avec ses trois aînés, le vent soufflait du Nord, le lendemain la mer a apporté des débris sur la grève, et deux jours après, on les a tous retrouvés sur le sable au fond de la baie des Trépassés. Je n'avais plus que mon dernier, mon petit Yves ; lui aussi a voulu être marin, il est parti il y a eu trois ans à la Sainte-Anne, sur le *Bel-Lys-d'Or*, l'un des vaisseaux du roi François. On m'a dit qu'ici j'apprendrais peut-être où il est, je me

suis mise en route, je marche depuis bien des jours, je suis lasse et je n'ai rien ; et après l'été viendra l'hiver. Qui de vous me donnera une des pièces de fil que vous lavez pour aider à me faire un mantelet ? Cela lui portera bonheur.

Les jeunes filles ne répondaient pas et se regardaient : leur fil, c'était de leur trousseau ; mais l'une d'elles prenant une de ses pièces la lui tendit : — Bonne mère, lui dit-elle, prenez et puissiez-vous retrouver votre fils. — Merci, ma fille, répondit la vieille Bretonne, souviens-toi, un bienfait n'est jamais perdu. Elle dit, et se dirigea vers la ville, du côté de la porte Neuve.

— Qui est-ce ? se dirent les jeunes filles, une vieille mère ? Nous avons peut-être mal fait de ne pas lui donner chacune une pièce de fil. Si c'était une des fées de la montagne ? Et craintives, elles regardaient au pied du Roule le trou des fées, une grotte profonde où nul n'avait jamais pénétré. C'est qu'elles étaient méchantes, les fées de la montagne ; on racontait que la nuit, quand tout dormait, elles allaient traire les vaches blanches dans les champs, enlever les poules noires dans les fermes ; quelquefois on trouvait le matin les chevaux affolés, la crinière tressée si dur qu'on était obligé de la couper, le grand valet de Bellefeuille l'avait vu il n'y avait pas trois mois ; la Havette emportait les enfants égarés dans le bois de Sennecey ; et qui pour son malheur regardait la Milloraine quand elle errait, ses longs cheveux gris au vent, avec son cortège de goublins sur la montagne du côté du Maupas, tombait de haut mal.

Mais la jeune fille qui avait compati au malheur se leva, et son paquet sous le bras, rentra dans la ville ; ce jour-là, l'enseigne des arquebusiers qui gardaient

la porte Notre-Dame la regarda longuement passer, et la suivit des yeux jusqu'à ce qu'elle eût gagné la rue du Nouët.

C'était une belle jeune fille, blonde comme les blés murs, elle avait vingt ans, elle s'appelait Marie, du doux nom de la Vierge ; son père, un officier bleu, était parti lui aussi depuis trois ans sur le *Bel-Lys-d'Or,* sa mère était morte quand elle était toute petite, elle était seule au monde, mais jamais on ne la voyait à la danse au jardin d'Amour ; chose rare en ces temps, elle savait lire, et le dimanche après vêpres elle lisait son unique livre, la Chronique de Jehanne la grande pastoure, sa seconde patronne, comme elle disait : et quand à la Toussaint, le curé quêtait pour les pauvres et les lépreux, il frappait à sa porte sachant qu'il y trouverait toujours bon accueil... Mais le temps passait et le *Bel-Lys-d'Or* ne revenait pas.

C'était le soir de Noël, les six cloches de la Trinité sonnaient à toute volée appelant les fidèles à la messe de minuit, la neige tombait en flocons épais que faisait tourbillonner l'âpre vent du Nord, tout était noir dans la ville ; seule l'église brillamment illuminée répandait à travers ses verrières des rayons qui allaient éclairer le blanc linceul recouvrant les tombes du cimetière ; les lanternes des bourgeois dansaient dans la nuit comme des feux-follets. Marie était dans la chapelle Sainte-Anne, à genoux sur le prie-Dieu où avant elle s'étaient agenouillées sa mère et son aïeule ; debout dans la nef, du côté de l'épître, se tenait un enseigne des arquebusiers, les bras croisés, sa toque à plumes d'aigle à la main. Quand après l'élévation, la jeune fille releva la tête, leurs yeux se rencontrèrent et elle rougit sans savoir pourquoi : à la table

sainte, ils se trouvèrent l'un près de l'autre, on eût dit deux fiancés. Dans l'église, le peuple chantait les vieux Noëls ; au dehors la tempête mugissait.

Comme sonnait la messe de l'aurore, quelqu'un frappa à la porte de Marie, elle ouvrit et poussa un cri de joie, c'était son père. Le *Bel-Lys-d'Or* était revenu pendant la nuit de Noël et se balançait dans la rade sur la mer redevenue calme ; et son père lui raconta qu'ils étaient allés aux grandes Indes, ils avaient combattu les Anglais, des prises précieusement chargées l'avaient enrichi, il ne quitterait plus sa fille.

On fêta les Rois en famille chez un voisin, Jacques Grimoult, le vieux badestamier ; l'enseigne des arquebusiers, Jean Nouainville, quelque peu son parent, était invité ; on tira la fève, il fut roi, elle fut reine ; on but au roi Jean et à la reine Marie.

On les maria au temps des roses, dans la semaine du Saint-Sacrement, Me Jehan Guiffart le tabellion royal fit le contrat et usa du privilège, aujourd'hui perdu, d'embrasser la mariée ; le vieux curé, messire Robert Le Serreur les unit devant le maître-autel aux pieds du grand crucifix d'or ; les arquebusiers et les jeunes filles emplissaient la nef, derrière un pilier se cachait une vieille.

Le repas eut lieu à l'*hostellerie* de la Corne de cerf, y vint le commandant des gardes, messire Jean des Fontaines, écuyer, seigneur de la Fage, il but à la mariée, et à tous il donna rendez-vous quand les lilas seraient fleuris.

Et quand sur les minuit, les nouveaux époux gagnèrent les bras enlacés leur petite maison de la rue au Fourdrey, une vieille assise sur le seuil se leva et met-

tant sa main sur le bras de Marie murmura à son oreille : — Que t'avais-je dit, ma fille, un bienfait n'est jamais perdu.

SOUVENIRS D'UNE EXCURSION

A

SERK ET A GUERNESEY

par M. H. de la CHAPELLE.

La Société Académique ayant fait appel à tous ses membres titulaires, afin d'obtenir d'eux quelque travail pour son volume de Mémoires, il m'a bien fallu faire un effort, et, en ma qualité de sociétaire déjà ancien, contribuer à donner le bon exemple. Mais, ayant, depuis quelques années, consacré la majeure partie de mon temps au jardinage, faisant de temps en temps une excursion dans laquelle la botanique et la géologie ne sont pas complètement oubliées, je ne vois pas bien quel travail, digne de ses Mémoires, je puis offrir à la Société. Quel intérêt pourront trouver mes lecteurs dans un article où ils verront que, à telle époque, j'aurai fait une excursion qui m'a laissé des souvenirs agréables, si, dans mon récit, je n'ai rien à mettre qui puisse les instruire ?

Si pourtant, en parlant d'un pays peu connu de mes lecteurs, je puis engager ceux-ci à faire le même voyage, dans lequel ils trouveront matière à s'instruire, et dont ils pourront faire profiter à leur tour leurs lecteurs, j'aurai du moins atteint le but que je me propose.

J'ai renoncé à ma première idée de parler de mon récent voyage dans les Pyrénées, à Luz, Saint-Sauveur et Gavarnie. De nombreux ouvrages ont été écrits sur cette admirable partie de la France : ce que j'en ai lu m'avait inspiré un vif désir de la connaître, je l'ai fait, j'en ai été émerveillé, ce que j'ai vu correspond parfaitement aux descriptions que j'en avais lues, mais je n'ai rien à y ajouter.

Je chercherai donc dans un pays bien plus voisin de Cherbourg, bien que situé en dehors de la France, le sujet de mon article d'aujourd'hui, qui ne sera que le complément et la suite de celui qui figure dans les Mémoires de la Société, pour l'année 1879 : *Les îles Anglo-Normandes*.

Depuis que j'ai publié cet article, j'ai fait, aux îles sus-désignées, deux voyages : en 1884 et en 1890.

En 1884, ce voyage a été tellement court, que je n'ai pas couché à terre. Je désirais parcourir un peu Serk pour en étudier la géologie — c'est-à-dire recueillir quelques échantillons de ses principales roches. Mais, le steamer *Rescue*, qui m'y transportait, n'ayant point d'autres passagers à en ramener, n'y est resté qu'une heure, afin de déposer et de reprendre les dépêches. Je n'ai eu que le temps de recueillir quelques fragments de roches, et de constater, de loin, que l'église avait été un peu agrandie.

Une compensation m'était réservée, toutefois. Le même steamer m'a transporté à l'île de Herm, que je ne connaissais pas encore, et que j'ai visitée pendant deux ou trois heures, autant que le permettaient les inscriptions : « *private* » ou « *no road* » que l'on rencontrait à chaque pas. J'ai recueilli des échantillons d'un joli diorite granitoïde qui est la principale roche de l'île.

j'ai visité ses falaises du sud qui, bien que peu élevées, sont très pittoresques, j'ai vu de loin la grève située au nord-ouest qui est couverte de charmants coquillages, et n'ai pas cherché à en recueillir, car j'en avais déjà un assez bel assortiment que m'avait envoyé M. de Monteyremar.

Il est à remarquer, à propos de ces coquillages, que l'on retrouve exactement les mêmes dans un endroit très restreint de nos côtes, situé exactement en face de Herm : dans l'anse de Biédal, à Flamanville ; mais ici ils sont tous plus ou moins brisés. Je ne doute pas qu'ils n'aient été apportés de Herm par les courants. Je citerai parmi eux l'*arca pilosa* et le *dentalium entalis*.

Mais depuis deux ou trois ans, Herm est devenue la propriété d'un allemand, et... on n'y va plus !

Cette année, le 12 juillet, j'ai pris part à l'excursion de Guernesey à Serk par le même steamer *Rescue*. Les nombreux passagers du steamer avaient à leur disposition six heures pour parcourir l'île. C'est ce qui arrive tout l'été : le steamer anglais *le Courier*, de Guernesey (celui qui vient à Cherbourg tous les mardis), fait une excursion à Serk le lundi ; le *Rescue* y va régulièrement le jeudi, quelquefois le vendredi et aussi le samedi. (Tous les lundis, un autre steamer y apporte des excursionnistes Jersiais).

Le *Rescue* a doublé la pointe sud de Serk, en passant entre celle-ci et un rocher isolé, couvert d'herbe, nommé l'*Etac*. C'est le sommet d'une montagne sous-marine que l'on voit très bien des côtes françaises. Puis il a longé l'île, le plus près possible dés falaises, afin de permettre aux voyageurs d'admirer celles-ci à leur aise. Le pied de ces falaises est criblé de nombreuses

grottes creusées par la mer dans une roche souvent friable : deux de celles-ci, aboutissant au *Creux*, qui est le port de l'île, ont été perforées jusqu'à une vallée parallèle à une partie de la côte, dans laquelle se trouve la route qui aboutit au centre de l'île. La jetée qui entoure ce port, n'est pas, comme je l'avais dit après un examen insuffisant, construite en porphyre ; elle a été allongée et son prolongement est en pierre de nature granitique : toutefois le porphyre y a été employé, du moins dans la partie ancienne ; j'en ai recueilli un échantillon tout près de là. M. Bigot, de Cherbourg, aujourd'hui docteur ès sciences naturelles et chargé de cours à la Faculté de Caen, a parcouru Serk en 1887, et m'a rapporté un échantillon du même porphyre, trouvé par lui entre les *Autelets* et les *Boutiques*, en filons traversant les diorites. Ce porphyre est à pâte gris foncé et cristaux blancs.

La falaise du Creux, qui domine le port, est absolument à pic : on y remarque deux nuances très tranchées : une pierre rouge qui est une sorte de grès très ferrugineux, avec rognons de quartz, et une pierre gris clair, qui est un diorite granitoïde, analogue à celui de Herm. Cette dernière roche, offrant d'ailleurs des variétés, m'a paru dominer dans l'île.

Une fois arrivé au centre de l'île, j'ai tout d'abord visité l'église qui était ouverte, Le nouveau chœur ou « chancel » que je n'avais vu que de loin, en 1884, est une construction toute simple, mais l'intérieur en est très élégant. J'y ai remarqué de jolis vitraux, des plaques de marbre à la mémoire de M. Pierre Lepelley, seigneur de Serk, qui périt en mer, le 1er mars 1839, dans une tempête, de M. William Collings, un de ses successeurs, décédé en 1882, de M. Cachemaille, qui a

été ministre de l'église pendant quarante-deux ans, etc.

Les plus anciennes de ces inscriptions sont en français, les plus récentes en langue anglaise, qui envahit le pays de plus en plus !

J'ai remarqué au fond du chœur de cette église, — de même que dans deux églises anglicanes que j'ai trouvées ouvertes à Guernesey, — un autel se rapprochant, par la forme, de nos autels catholiques, quoique dépourvu de flambeaux et des ornements en usage chez nous : toutefois, d'après le souvenir que j'ai conservé de mes anciennes visites à ces mêmes églises, *(Serk, église principale de Saint-Pierre-Port, Saint-Etienne aux Roquettes)*, il me semblerait que la liturgie anglicane et la décoration intérieure des églises auraient été modifiées et tendraient à se rapprocher de ce qui existe dans les églises catholiques.

Puis, je me suis rendu à la Seigneurie, dont le parc magnifique et très boisé est ouvert au public tous les lundis et jeudis, de onze à cinq heures, (ce sont les jours et heures des excursions). Le principal sentier du parc aboutit à la falaise abrupte et tout à fait splendide, appelée le *Port du Moulin*. La roche dominante de cette falaise est un diorite à grain très fin, presque noir et très brillant. J'ai recueilli, sur le flanc de la falaise, deux plantes intéressantes : le *Dianthus armeria* et l'*Erythræa centaurium* variété *capitata*. Puis, j'ai regagné l'intérieur de l'île. (1)

(1) Ici, je me vois obligé de répéter ce que j'avais écrit dans les Mémoires de notre Société, 1879, page 476 : « Pour abré- » ger ma route, j'avais suivi un chemin qui n'était pas officiel, » et personne n'y a trouvé à redire, si ce n'est un chien, que » son maître a vite rappelé au silence ». Cette année, passant par le même chemin, j'ai retrouvé le même chien, qui, ayant quatorze ans de plus, a encore aboyé, par acquit de conscience, mais sans se déranger. Il porte bien son âge, et je ne mets pas en doute son identité.

Il s'agissait alors d'une grande affaire, de déjeuner, ce que j'ai fait à l'hôtel Victoria, ci-devant Bel-Air, toujours au nom de Vaudin, et situé au centre de l'île. Puis je me suis rendu à la Coupée, isthme très curieux et assez dangereux qui réunit les deux parties inégales de l'île, la grande et la petite Serk. Ayant décrit la Coupée dans nos Mémoires de 1879, je ne rappellerai ici que ses dimensions : longueur quatre-vingt-cinq mètres, hauteur quatre-vingt-deux, absolument à pic du côté Est, et offrant du côté Ouest une pente d'environ 75 degrés, largeur moyenne, deux mètres.

Il y a quelques années, des éboulements se sont produits, et le passage était devenu très périlleux, mais, depuis, des murs de soutènement, sans rien ôter au pittoresque, ont rendu la sécurité au passage, pourvu toutefois qu'on fasse attention : il n'y a point de parapet du côté qui est à pic, si ce n'est, de place en place, quelques quartiers de roche. Plusieurs auteurs que j'ai lus signalent à cet endroit, et ailleurs dans l'île, des veines de kaolin ; les roches de la Coupée sont formées en grande partie de gneiss très friable dont j'ai rapporté des échantillons que je ne manie qu'avec précaution, pour ne pas les mettre en poussière : il n'est donc pas étonnant que les pluies travaillant la Coupée par en haut, et la mer la sapant par le pied, il y ait quelquefois des éboulements.

Les bords du chemin, à la Coupée et aux abords, sont couverts d'un plantain peu commun, le *plantago maritima :* j'en ai rapporté pour mon herbier, et même pour essayer d'en élever, en souvenir de la Coupée de Serk.

Je dirai peu de chose de la petite Serk ; après avoir

dépassé son principal village j'ai visité une petite baie très pittoresque, nommée le port Gorey.

Après avoir franchi de nouveau la Coupée, j'ai voulu revoir encore la vallée de Dixcart, qui est extrêmement pittoresque et boisée, et se termine à la baie du même nom, laquelle est ravissante, entourée de falaises étranges et abruptes, avec des grottes et des arches ou arcades formées par la nature. A mi-côte et dans le plus bel endroit de la vallée, est l'hôtel Dixcart, très confortable, où l'on trouve des voitures et généralement tout ce dont on a besoin, mais à des conditions qui sont loin d'être écossaises. (J'entends par là, les Écossais de la Dame-Blanche, et non ceux de l'Écosse actuelle, qui sont à la hauteur de la civilisation.)

Lors de mon premier voyage à Serk, en 1857, cet hôtel n'existait pas : son nom appartenait à une maison voisine, devenue une habitation privée. Cette dernière était alors tenue par Madame veuve Hazelhurst, qui était de Saint-Servan. J'y avais alors passé trois jours dans de bonnes conditions. Cette année, comme en 1869, j'ai voulu la revoir de près, et je suis entré dans la cour : j'ai reconnu l'endroit où je m'étais entretenu quelque temps avec un aimable vieillard qui, me voyant revenir des mines avec quelques échantillons de minerai, m'en avait donné plusieurs autres, mieux choisis. Rapprochant, dans mes souvenirs, l'air grave et doux de cet excellent homme, avec ce que dit M. Cachemaille, alors ministre de Serk, dans son *Descriptive Sketch of the Island of Sark*, de la famille Hazelhurst avec laquelle il paraît avoir été fort intime, je suis de plus en plus convaincu que c'était M. Cachemaille lui-même avec lequel je m'étais rencontré à cette époque.

Je n'ai rien à dire des mines, qui sont toujours absolument abandonnées.

A 5 heures, tous les passagers se sont rembarqués et le *Rescue* a continué à longer l'île du côté du nord-est et du nord, il a côtoyé de très près l'île de Herm, que l'on a pu voir à une petite distance, puisque, comme il est dit plus haut, on n'y fait plus d'excursions.

Cette fois, il n'y avait pas de musique à bord. J'en avais toujours entendu à mes précédents voyages, et jamais on ne manquait d'exécuter des airs français : air national ou airs populaires.

Les deux jours suivants ont été employés à parcourir Guernesey, à pied, en choisissant les endroits où je pouvais avoir affaire : ceux que je connaissais le moins, et enfin ceux qui, bien que déjà connus, ne sont jamais visités trop souvent.

Le vendredi matin, j'allais dans la paroisse du Castel et je cherchais une ferme où se trouvait un homme auquel je voulais parler. Un jeune guernesiais, auquel je demandais des renseignements, m'a indiqué la route, et quant à mon homme, il m'a répondu, à deux reprises, qu'il le connaissait « hardi ». Je cite cette locution fréquemment employée dans les îles, et citée par M. Cachemaille, comme signifiant « beaucoup ».

Après une assez longue course dont le détail ne mérite pas d'être rapporté ici, je suis rentré en ville, et après avoir pris un solide repas, je me suis embarqué dans le tramway qui dessert Saint-Samson. Cette localité, située à trois kilomètres au nord de Saint-Pierre-Port, devient de plus en plus importante. Il y a un port de construction, et on y embarque constamment des cailloutis servant à entretenir le macadam de Londres.

Saint-Samson est entouré de nombreuses carrières, où l'on voit de petits moulins à vent servant de moteurs aux pompes d'épuisement. La pierre la plus exploitée est un diorite gris foncé ; il y a aussi des granites gris clair et rose. Aussi y a-t-il entre Saint-Samson et Saint-Pierre-Port un grand mouvement de voyageurs, que transportent constamment des trains composés d'une locomotive et de deux grandes voitures ; il y a en outre une ligne d'omnibus. Les navires voiliers de Guernesey qui nous apportent des chargements de charbon ont un itinéraire à peu près uniforme. Après leur déchargement à Cherbourg, ils s'en vont soit sur lest, soit à vide et alors remorqués par le *Rescue,* à Saint-Samson, où ils prennent un chargement de cailloutis pour Londres, de là ils se rendent ensuite aux ports où s'embarque la houille.

De Saint-Samson, je me suis rendu à l'église du Valle, édifice très ancien, situé sur une petite éminence dominant une baie pittoresque, dite du Grand-Hâvre. Je me suis dirigé vers le nord, et j'ai visité une partie de l'île qui m'était inconnue : la commune (terrain communal) de l'Ancresse. J'avais écrit en 1879, d'après un auteur, qu'il se trouvait là un dolmen, le plus beau de l'île : mais en visitant ce monument mégalithique, j'ai reconnu que c'est mieux qu'un dolmen : c'est une magnifique allée couverte composée de deux rangées de pierres, de dimension moyenne, environ dix de chaque côté ; le tout couvert de cinq énormes pierres, à peu près plates, tout le monument est en granit. Plus à l'est, il y a un autre monument du même genre, mais je ne l'ai pas visité.

Dans la paroisse du Valle, j'ai aperçu, de loin, beaucoup de serres très longues, dans lesquelles on cultive

exclusivement la vigne qui produit des grappes de raisin énorme dont on fait un grand commerce. Je sais, surtout par un article publié récemment dans le *Bulletin* de notre Société d'horticulture, par un de mes amis, qu'il en existe de semblables sur d'autres points de l'île. J'en ai vu aussi à Jersey.

Pour retourner à la ville, à pied, j'ai pris une autre route, plus directe, qui ne passe point par le village principal de Saint-Samson. A moitié route, et sur le territoire de cette dernière paroisse, j'ai vu une jolie chapelle catholique récemment construite sur la colline nommée *de Lancey Hill,* et dédiée à Notre-Dame-Etoile-de-la-Mer *(Our Lady Star of the Sea).* On doit en construire une autre, prochainement, dans la paroisse du Valle. (1)

En se rapprochant de la ville, on trouve, à quelque distance de la côte, les ruines d'un vieux fort nommé *Ivy Castle,* ou *le château des Prairies.* Son nom anglais est bien justifié par le lierre qui couvre ses murs, et son nom français par sa situation.

Le lendemain je me suis dirigé vers l'église de Saint-André, près de laquelle se trouve le délicieux chalet de Madame la générale Huysch. On est facilement admis à visiter les jardins et les serres qui sont très élégantes, et dans lesquelles il y a, outre les vignes, de nombreuses plantes ornementales, une très belle collection d'adiantes et autres fougères, de magnifiques *Hibiscus* en fleurs, etc. Je regrette de n'avoir pas pris des notes pour en rendre un compte plus exact à notre Société d'horticulture. Il est vrai que la description de ces serres a été déjà donnée à ladite Société

(1) Les églises catholiques de Guernesey dépendent maintenant du diocèse de Portsmouth.

par un de mes parents, et insérée au *Bulletin* de 1887. Mais, en trois ans, il y a toujours des changements ou des améliorations à signaler. Il y a, dans une des serres, un registre d'inscription présenté aux visiteurs.

De là, j'ai gagné l'église de Saint-Martin et la pointe Jerbourg, pour admirer, d'en haut, la magnifique baie du moulin Huet. Comme je cherchais un bon point de vue, j'ai remarqué, à quelques pas de moi, un écriteau avec cette inscription : « *Ce terrain est à l'amende. — Transpassers will be prosecuted.* » J'ai frémi, mais en dehors de cet enclos j'ai trouvé un bon endroit qui n'était pas « à l'amende » et d'où j'ai pu contempler à mon aise la baie et les falaises pittoresques qui l'entourent. Dans l'est, on voyait au loin la côte de France, mais comme il y avait un peu de brume je n'ai pu reconnaître aucun des détails de cette côte, qui me sont particulièrement familiers. En me rapprochant de la ville, j'ai visité la Baie des Fermains, bien différente de la précédente en ce qu'elle est beaucoup plus étroite et qu'on y descend facilement par une vallée très boisée, dans laquelle se trouvent plusieurs jolies maisons de plaisance.

Je pense avoir bien employé les trois jours que j'avais à passer dans ces îles. Beaucoup de nos concitoyens commencent à vouloir visiter Guernesey, quelques-uns visitent Serk, il ne faut pas y manquer.

LE MONT-SAINT-MICHEL

LA LÉGENDE DE TOMBELAINE,

par M. Étienne DUPONT,
Membre correspondant à Avranches.

A JACQUES NORMAND.

L'archange saint Michel attaquant Apollo
Ne ferait pas un choc plus étrange et plus sombre.

VICTOR HUGO.

I

LA PROVOCATION

Le crépuscule — Les Grèves — La mer est retirée — Dans la baie qui sépare la Normandie de la Bretagne, deux rochers nus : le Mont-Saint-Michel et Tombelaine.

UNE VOIX

J'ai nom Satan !

UNE AUTRE VOIX

Je suis l'archange saint Michel !

LA PREMIÈRE VOIX (Satan)

Mon royaume est l'Enfer.

LA DEUXIÈME VOIX (saint Michel)

Ma demeure est le Ciel.

LA PREMIÈRE VOIX

Je suis le Roi de l'Ombre.

LA DEUXIÈME VOIX

Et moi de la Lumière !

Regrettes-tu le temps de ta splendeur première,

O révolté ?

LA PREMIÈRE VOIX

Pourquoi ? Je fais ce qu'il me plaît !

LA DEUXIÈME VOIX

Moi, j'obéis à Dieu.

LA PREMIÈRE VOIX

Tu n'es donc qu'un valet !

LA DEUXIÈME VOIX

Je suis le serviteur du Très-Haut, mon seul maître :

Mon cœur est pur !

LA PREMIÈRE VOIX

Le mien trop fier pour se soumettre !

LA DEUXIÈME VOIX

Je t'ai vaincu jadis, avec l'aide de Dieu !

LA PREMIÈRE VOIX

Jadis ! mais aujourd'hui ?... Je suis le Roi du Feu !

LA DEUXIÈME VOIX

L'Azur est mon séjour !

LA PREMIÈRE VOIX

Moi, je commande au Gouffre.
Dans l'abîme où bouillonne un océan de soufre,
Des milliers de Démons savent tordre le Fer;
Adore-moi, je suis le Prince de l'Enfer!

LA DEUXIÈME VOIX

Que fais-tu, noir Démon, sur cette grève blanche?

LA PREMIÈRE VOIX

Je t'attendais!

LA DEUXIÈME VOIX

Pourquoi, Satan?

LA PREMIÈRE VOIX

Pour ma revanche!
Naguère, contre moi, ne t'es-tu pas battu?

LA DEUXIÈME VOIX

J'ai triomphé!

LA PREMIÈRE VOIX

Michel, un défi! le veux-tu?
Ce sera le combat de l'Azur et des Flammes!

LA DEUXIÈME VOIX

A la gloire de Dieu! Pour le salut des âmes!
Ton défi quel est-il, ô Prince des Démons?
Parle!

LA PREMIÈRE VOIX

Sur cette grève, on aperçoit deux monts,
Où viennent seulement les oiseaux et les fauves;

Leurs flancs sont broussailleux et leurs sommets sont chauves;
Et le flot chaque jour, deux fois sur le granit
De leurs bases déferle, écume et rebondit
Ou les baise en chantant lorsque la mer est bleue ;
Ils ont même hauteur : la moitié d'une lieue
Les sépare et l'un d'eux, jadis, rocher géant,
Fut appelé « *Terreur de l'immense Océan.* »
Ils semblent, quand la brume étend, le soir, ses voiles,
Deux poissons échoués sous le clair des étoiles !
Or, ces deux rocs rivaux sont faits pour deux rivaux.
Qu'on nous juge, Michel, d'après nos seuls travaux.
Plus de sang qui jaillit sous la pointe des piques !
Bâtissons un château digne des temps épiques.
Satan a ses Démons et Michel a ses Chœurs !
Et l'on saura demain le parti des vainqueurs.
Une nuit, est-ce assez ? veux-tu le jour encore ?

LA DEUXIÈME VOIX

Une nuit me suffit, à demain !

LA PREMIÈRE VOIX

A l'aurore !
La victoire sera pour la Flamme et le Fer !

LA DEUXIÈME VOIX (saint Michel)

Nous verrons bien. A moi le Ciel !

LA PREMIÈRE VOIX (Satan)

A moi l'Enfer !

II

On entendit un cri strident, moqueur, sauvage.

III

SATAN TRAVAILLE

Or, Bretons et Normands, accourus au rivage,
Étonnés, effrayés, sous le ciel obscurci,
Autour des deux rochers aperçurent ceci :
A l'horizon, la mer se cabrait avec rage
Sous les nuages gris où menaçait l'orage ;
Et des flots écumeux, creusés en entonnoirs,
Surgissaient par milliers, d'horribles démons noirs ;
Tout l'essaim monstrueux des puissances déchues,
Sous le regard du Diable, aux longues mains crochues,
Accourait et pressait ses bataillons ardents.
L'éclair aux yeux, la haine au cœur, la bave aux dents,
Tandis qu'un jet de feu fulgurait de sa gorge,
Satan criait : « à *l'Œuvre !* » et le fer dans la forge
Dont on apercevait le soupirail béant,
Flexible, se tordait sous le marteau géant ;
Des gonds étaient forés, puis on rivait des chaînes ;
Dans Coquelunde immense on arrachait des chênes ;

Et les pieds des Démons, fendant les granits durs,
Entassaient des rochers pour en faire des murs :
Et Satan commandait lui-même à ses cohortes :
« Élevez un rempart. Ici percez des portes !
Bâtissez une tour et bardez-la de fer ;
Faites que ce château soit digne de l'Enfer. »
Alors ils construisaient murailles sur murailles.
Et la terre en tremblait jusque dans ses entrailles,
L'eau de la mer sifflait à ce contact du Feu !
Et le Diable voulut encor défier Dieu.
Par son ordre on plaçait, énorme, sur le faîte,
Sa statue en airain que lui-même avait faite.
O Bretons et Normands qui dira vos effrois ?
Tous, pieux, se signaient du signe de la croix :
Plus d'une pauvre femme offrit alors un cierge
A Monseigneur Jésus, à Madame la Vierge,
A tous les bienheureux et saints du Paradis,
Pour que Dieu triomphât du Prince des Maudits.
Et les moines savants, aux pratiques austères,
Exorcisaient Satan de leurs grands monastères,
Et les vieilles tremblaient en tournant leurs fuseaux,
Et les petits enfants pleuraient dans leurs berceaux !...
Le château-fort montrait sa formidable enceinte.

IV

L'ŒUVRE DE L'ARCHANGE

L'autre rocher, depuis nommé Montagne Sainte,
Pris pour élection par l'Archange au cœur pur,
Était enveloppé d'un nuage d'azur,
Et dans un coin du ciel, la Nuit ouvrant ses voiles
Formait un diadème où brillaient les étoiles !
L'Archange de la paix et du divin amour,
Avait repris son vol au céleste séjour :
Quand blasphème Satan, que fait l'Archange ? Il prie
Et se prosterne aux pieds de la vierge Marie,
Car c'est la fête au ciel du doux Enfant Jésus :
De la terre montaient les sons de l'Angelus ;
Les Séraphins avec les légions bénies
Célébraient le Sauveur en longues harmonies ;
Les Vierges dont le front était couvert de fleurs,
Pour les péchés du monde offraient à Dieu des pleurs,
Et devant le Très-Haut demeuraient en extase.
L'Archange saint Michel prit alors un beau vase,
Qu'on eût dit être fait d'un rayon de soleil ;
Ensuite il recueillit dans l'urne de vermeil
Ces larmes, précieuse et féconde rosée
Que la prière au bord des yeux avait posée ;

Il vous offrit à Dieu, larmes du repentir;
Puis, au-dessus du roc où devait se bâtir
Le palais de l'archange, il épancha son urne.
O miracle ! Voici que dans la paix nocturne
Sur le vieux mont servant d'immense piédestal
Les larmes en tombant devenaient du cristal !
La pierre transparente avec l'arête vive
Accrochait sa dentelle aux cintres, à l'ogive
Et les lis décoraient les fronts des chapiteaux ;
Dans les airs, élancés, se croisaient des arceaux,
Sur un léger faisceau de colonnettes frêles
Des anges paraissaient soutenir de leurs ailes
La statue de la Vierge, et le hideux serpent
Ecrasé sous ses pieds se tordait en rampant,
Cependant que debout, sous la nuit étoilée,
Splendide se dressait la Vierge Immaculée !

V

A L'AUBE — L'ÉCHANGE

Alors les deux rivaux se parlèrent entre eux :

SATAN

« Je serai franc, Michel, mais toi, sois généreux. »

L'ARCHANGE

« As-tu perdu, Satan ?... »

SATAN

« Ton œuvre me surpasse :
Mon château c'est la force, et le tien c'est la grâce ;
Mon esprit, tu le vois, est loyal pour juger;
Michel, sois généreux ; dis-moi, veux-tu changer ?
Archange, je le sais, la prière te touche :
Je t'en prie ! »
Un rictus affreux tordit sa bouche :
« Donne-moi ton château, moi je t'offre le mien. »
L'Archange souriant lui dit : « Je le veux bien. »

VI

LA DÉFAITE DE SATAN

Soudain, on entendit des roulements de foudre ;
L'éclair zébrait le Ciel qui parut se dissoudre,
Sur le fort de Satan le tonnerre tomba
Et l'airain se fondit et le soufre flamba ;
Le granit s'écoulait en tortueuses laves
Dans les flots écumeux, souillés d'affreuses baves,
Où les débris du fort, portes, créneaux, épars
Avec des tourbillons sombraient de toutes parts.

De son faîte orgueilleux, par l'Archange abattue,
L'image de Satan, colossale statue
Qu'avait mise au sommet le Prince des Démons,
Croula ! Sa chute lourde en fit trembler les monts.
La foudre détruisait l'œuvre de la fournaise !
Satan cria : « C'est bien, Michel, fais à ton aise,
Moi, j'ai l'autre château, ton palais est à moi ! »
« Je te l'avais promis » dit Michel, sans émoi.
Aussitôt le soleil dans un ciel sans nuages
Brilla ; ses chauds rayons inondaient les rivages,
Et le beau palais, comme autant de diamants,
Projetait dans l'azur ses étincellements.
Au prisme ses couleurs furent décomposées ;
La lumière joua ses gammes irisées,
Et dans un gigantesque et splendide arc-en-ciel
Se résolut ton œuvre, Archange Saint-Michel !
La Vierge seulement, la Vierge Immaculée,
Des Anges soutenue en Haut s'est envolée,
Et dans le grand concert de bénédictions
Disparaît ; cependant qu'au milieu des rayons,
Les Séraphins chantaient sur leurs luths les louanges
De la Mère de Dieu, de la Reine des Anges !

VII

LA DÉROUTE

On entendit un coup de tonnerre, au lointain;
Et dans le haut pays qui fut plus tard Mortain
Se creusa dans le roc, avec fracas, un gouffre ;
Satan y disparut enveloppé de soufre!
Ces mots furent alors, des moines entendus :

LA VOIX DE SATAN

Damnation ! je suis vaincu!

LA VOIX DE L'ARCHANGE

Quis ut Deus.

Septembre 1890.

A TIRE-LARIGOT

par M. Jean FLEURY,
Lecteur en Littérature française à l'Université Impériale
de Saint-Pétersbourg.

D'où vient cette locution populaire usitée dans une partie de la France pour signifier : copieusement, largement, abondamment ?

Une historiette court le monde à ce sujet. On la trouve partout, même dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Un archevêque de Rouen, Odon Rigault, avait fait présent à la cathédrale d'une cloche qu'on aurait surnommée de son nom, *La Rigault* — comme une autre cloche de la même ville a été nommée *Georges d'Amboise* — et qui réclamait la force de douze hommes pour être mise en mouvement. Comme ce travail était très fatigant, on buvait beaucoup pour se donner des forces et se désaltérer. De là l'expression : Boire comme un sonneur qui *tire*, qui met en branle la Rigault.

Cette explication a été lancée dans le monde par Taillepied, qui l'a insérée dans son *Recueil d'antiquitez et singularitez de Rouen*. Par malheur, l'ouvrage de Taillepied est de 1587, et, jusque-là, personne ne paraît s'être douté de cette origine. Ce n'est pas que personne ne s'en soit occupé cependant, cette locution figure dans les *Quinze Joyes du mariage*. On ne la voit dans aucun ouvrage antérieur, au témoignage de Littré, bien qu'Odon Rigault ait été archevêque de Rouen en 1284, et que les *Quinze Joyes du mariage* ne soient que

du XV[e] siècle. Plus tard, le faux Olivier Basselin et Rabelais s'en sont servis, mais la cloche n'apparaît nulle part, même par allusion, dans le voisinage de cette locution.

Loin de là. On trouve dans quelques éditions de Rabelais une série de notes en forme de dictionnaire — l'*Alphabet de l'auteur françois* — attribuées à Rabelais lui-même. Une de ces notes se rapporte à tire-larigot. On ne peut douter que Rabelais, qui avait une antipathie toute particulière pour les cloches, n'eût fait au moins allusion à celle de Rouen, pour peu que cette histoire eût été connue de son temps. Il donne au contraire de cette expression deux explications tout à fait différentes. La première n'est qu'une plaisanterie, mais la seconde mérite attention. Je copie la première *(Œuvres de Rabelais,* éd. Le Duchat, t. VI, p. 102) :

« Aucuns tirent ce mot d'Alaric roi des Goths, qui
» fut défait en bataille rangée près Poitiers par Clovis :
» lors les soldats joyeux, lorsqu'ils buvaient, se di-
» saient : Je bé a ti, Alaric Goth ! »

P. J. Leroux, dans son *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*, Pampelune (Paris) 1786, consacre aussi un article à tire-larigot. Il connaît la note de l'*Auteur françois,* mais il ignore l'histoire de la cloche. Voici le commencement de son article :

« A tire-larigot. Pour dire à grands traits, à perdre
» haleine, largement,

Si bien que le grand Polyphême
Buvait à tire larigot.

SCARRON, *Virgile travesti.*

Et que je fouettois mes chevaux à tire larigot.
La Chapelle, *Comédie.*

» On appelle boire à tire-larigot lorsqu'on boit à » grands et longs traits, en levant le coude et baissant » le menton pour boire jusqu'à la dernière goutte, par » allusion à ceux qui jouent du larigot, petite flûte » d'ivoire, semblable au sifflet d'un enfant, qui rend » un son haut, et ceux qui en jouent soufflent de toute » leur force et tirent à perdre haleine pour lui donner » un son plus élevé. »

La petite flûte appelée *larigot* apparaît dans les *Églogues* de Ronsard, où l'on nous montre

Margot
Qui fait danser ses bœufs au son du larigot.

Ailleurs le poète dit aux fleurs :

Herbes qui boutonnez, vertes âmes sacrées,
Si sous mon larigot reverdir je vous voy.....

Au siècle suivant, Saint-Amand cite de même le larigot :

Danser le branle double au son du larigot.

Le nom de larigot figure encore parmi les jeux de l'orgue. C'est le jeu imitant la petite flûte de ce nom.

M. Gaston Raynaud a cherché à prouver *(Romania,* VIII, p. 100) qu'il s'agit, dans cette locution, de la ceinture de cuir dans laquelle les paysans de certaines parties de la France mettent leur argent : cette ceinture s'appelle *un rigot.* L'auteur rapproche ce mot du provençal *rigot*, frisure, boucle de cheveux, de *riga*, vieux haut allemand « anneau », en allemand moderne et en anglais *ring*. Suivant lui, il faudrait dire : à tire *le* rigot, c'est-à-dire : à *tirer*, à lâcher la ceinture.

Cette étymologie est ingénieuse, mais passablement compliquée. Quant à M. Scheler, il propose de faire venir larigot ou harigot — car cette forme se rencontre aussi — du nom du petit instrument dans lequel il voit une transformation d'*arinca*, espèce de blé qui aurait servi à fabriquer l'arigot ou du moins qui en aurait fourni le modèle.

Il me semble que Rabelais, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'*Alphabet* cité plus haut, est beaucoup plus près de la vérité. Pour lui, larigot est la forme populaire du larynx. Je copie :

« Je crois plutôt que ce [mot tirelarigot] soit un mot
» composé du françois et du grec, c'est-à-dire : fort
» copieusement, tant que peut tirer le larynx ou [or ?]
» le larynx est la sommité de l'aspre artère..... Par
» dessus ce larynx coule dans l'œsophage le boire et
» le manger et estant situé dans le gosier, il aide a
» l'attraction des vivres et principalement du breu-
» vage, qui passe doucement par dessus pour tomber
» dans le canal du ventricule nommé œsophage qui
» est joint et attaché contre luy. »

L'auteur oublie ici de nous dire, ce qui pouvait lui sembler superflu, mais ce qui est important pour nous, que larigot était le nom vulgaire du larynx. C'est ce que Nodier, Louis Dubois, dans son édition des *Vaux de Vire* du faux Olivier Basselin, le bibliophile Jacob, etc., nous apprennent. Ce mot s'écrivait aussi *larigau, larigaud, larigaude*.

Dans la partie du département de la Manche, voisine du cap de la Hague, où, en raison de l'isolement du pays, le langage a conservé des allures primitives, ce mot se prononce *larigáou,* ce qui équivaut à l'orthographe *larigau*, *áou* correspondant à *au* français.

De plus, ce qui indique qu'il s'agit bien ici du larynx, à la Hague on ne se borne pas à dire : boire à tire larigau — j'indiquerai la prononciation tout à l'heure — on y ajoute le mot « perrette » : Boire à tire larigau perrette.

Qu'est-ce que cette *perrette* qui apparaît ici ? Il ne peut être question d'une femme nommée Perrette. Ce mot est ici un mot commun. La perrette, dans le langage du pays, c'est la trachée artère, « l'aspre artère » dont parle l'auteur de l'*Alphabet*. A la Hague, quand on tue une volaille, les enfants ne manquent jamais de s'emparer de la « perrette » pour en faire une trompette grossière. Si donc on fait intervenir la perrette auprès du larigau ou larigot, c'est que ce mot désigne bien le larynx « attaché à la trachée artère ». Il est probable qu'à l'origine le mot *et* se trouvait entre les deux : Boire à tire larigau *et* perrette, ou, suivant la prononciation haguaise, où *l* et *r* permutent volontiers : Beire à tillarigáou — ou tal larigáou et perrette. — Cette expression signifie donc : boire jusqu'à s'étouffer, jusqu'à ce qu'on en ait jusqu'au nœud de la gorge, suivant une autre locution du pays, jusqu'à tirer, jusqu'à vous faire rendre le larynx et la trachée artère.

Cette locution ne s'applique pas à la boisson seulement, elle s'applique à la danse, au chant, à tout exercice violent qui peut apporter du trouble dans la digestion, comme on le voit par ces exemples :

Les villageois venoient aux festes chanter et danser, masles et femelles pesle-mesle, à tire larigot.

A. Paré, cité par Littré.

Je fouettois mes chevaux à tire larigot.

La Chapelle, cité par Leroux.

Quant à l'instrument de musique, du moment où il est admis que « larigau, larigot » est une forme populaire du larynx, il est inutile de chercher ailleurs la raison du nom qui lui a été donné ; le larynx étant une des parties importantes de l'organe de la voix, il est tout naturel qu'on ait donné ce nom à un instrument à vent.

Ce qui précède était écrit lorsque l'idée m'est venue de consulter le dictionnaire de Cotgrave *(a Dictionnary of the french and english tongues, compiled by Randle Cotgrave*, London, 1611, in-4°). Voici ce que j'y ai trouvé :

« Larigau, the head of the windpipe or throat, con-
» sisting of three little gristles, the instrument of re-
» ceiuing and letting out breath, also a flute or pipe
» is called so by the clownes in some parts of France. »

L'auteur ajoute :

« Boire à tire larigau, to drink till his throat crake
» with all. »

Ainsi l'explication à laquelle je suis arrivé laborieusement était déjà consignée dans Cotgrave en 1611, un quart de siècle après la fantastique histoire de la cloche, point de départ de l'étymologie à la Ménage qui a trouvé tant de faveur !

FABLES

par M. E. COUSIN,
Vérificateur des Douanes.

LES DEUX TÉLÉGRAPHES

Un télégraphe aérien
Réfléchissait un jour sur sa vogue écoulée,
Et, jaloux, regardait au fond de la vallée
Son heureux successeur jasant sur son maintien.....
— Eh ! criait ce dernier, pourquoi cette tristesse,
Confrère, allons, pas de faiblesse,
Et sachez vous raidir contre les coups du sort :
Vous vous désespérez à tort.....
Peut-être, quelque jour, vous rendant votre rôle,
Et par faveur nouvelle adoptant vos signaux,
L'homme, à qui je réponds de l'un à l'autre pôle,
Pour vous rompra mes fils et sciera mes poteaux !...
— De ce ton goguenard cessez le persifflage,
Reprit avec dépit le géant plein de rage :
Vous naissez..., je suis vieux, et j'ai droit au respect
Qu'inspire au haut des monts mon vénérable aspect !...

Vous rampez à mes pieds... Moi, debout sur la cime,
Je plonge au ciel mon front sublime,
Et de mon gigantesque bras
Je fais un signe... on m'entend tout là-bas!...
Mais vous avez besoin, vous, d'un intermédiaire;
Qu'un espiègle gamin le coupe d'un caillou,
Crac! du fragile fil le grêle auxiliaire
Arrête la dépêche expirant à son bout!.....
Dès lors, tournez la manivelle
Et comptez sur votre étincelle!...
Qu'un ivrogne charretier
Heurte en passant l'heureux système,
Encore adieu la vitesse suprême,
La roue, en dévoyant, a brisé le pilier...
Allez, faquin, tendez vos toiles d'araignée!...
— Oh! la bile s'échauffe... on m'en veut, par ma foi...?
Si votre Altesse est indignée,
Mots en l'air me font peu d'émoi;
Mais de fragilité vous parlez trop à l'aise;
Or, je réponds, ne vous déplaise,
Que la nuit annulant votre vaine action
Fait large compensation.
Même pendant le jour, un brouillard qui s'élève
A vos contorsions souvent vient mettre trêve;
Puis le vent furieux qui, sans respect pour vous,
Abat votre squelette accablé sous ses coups!...

A médire de moi vous avez bonne grâce ;
Malgré nuit, brouillard, vent, moi je franchis l'espace,
Et, vive fille de l'éclair,
Ma rapide étincelle en un clin d'œil fend l'air !!!
Donc, calmez-vous, avec vous je suis quitte ;
Si, rarement, un choc me vient briser,
Maïnt obstacle fatal vous sait paralyser.
Dormez, il est nuit, puis, la manette s'agite.
N'ai plus le temps de deviser !...

Pour un rival naissant, quand le sort se déclare,
Sages, sachons nous résigner :
A se mettre en fureur on n'a rien à gagner,
C'est un nouvel affront souvent qu'on se prépare !

LE NEUF ET LE ZÉRO

Un jour, le Neuf, enflé de vanité,
Devant l'humble Zéro vantait son importance :
— Pythagore, mon cher, vous a bien maltraité,
Vous êtes nul — soit dit entre nous sans jactance. —
Vous avez bien la rondeur d'un ballon,
Mais, par malheur, aussi vous êtes vide ;
Des chiffres je suis roi, moi, j'ai le haut galon.
Lorsqu'un 1, vrai bâton, dans la somme vous guide !
Votre enfance éternelle a besoin d'un tuteur ;
Triste avorton, vous naquîtes infirme,
Notre appui seul vous donne une valeur,
L'expérience le confirme !...
Que ce précaire état me semble un cruel sort ;
Près de nous, vous vivez ; sans nous, vous êtes mort !
Telle, la lune, au ciel, demeurerait dans l'ombre,
Sans la splendeur du généreux soleil,
Tel vous seriez obscur dans la tranche d'un nombre.
Sans l'influent concours d'un service pareil !...
Le Zéro répartit, piqué de l'apostrophe :
— Trêve, beau Neuf, d'ironique pitié ;
Je n'eus pas, s'il vous plaît, la moins belle moitié
Dans les calculs du philosophe :

Il vous a tous forcés de me payer tribut,
Je sais très bien sur vous, Messieurs, lever la dîme,
Et ne changerais pas le rôle qui m'échut
Pour votre servitude infime.
Le riche et le banquier ne me détestent pas,
Ils aiment à me voir à la plus belle place ;
C'est qu'à droite, un Zéro, je vous le dis tout bas,
Ne fait point à leurs yeux une si pauvre face :
Quand j'y parais, vous reculez d'un bond ;
Je ris alors de votre couardise,
On trouve, sans nul tort, que le compte est plus rond,
Et plus ronde aussi la valise.
Mais vous, d'ailleurs, vous n'êtes qu'un ingrat ;
Ne me devez-vous pas souvent bonnes aubaines ?
Sans reproche, et pour mettre un terme à ce débat,
De simples unités je vous change en dizaines !...

Combien, se pavanant dans leur mince grandeur,
Et qui n'ont jamais vu leur égal dans le monde,
Près des gens sans éclat se vantant sans pudeur,
Trouvent maître qui leur réponde !

LE PIGEON, L'ÉCREVISSE & LA POULE D'EAU

Trois animaux avaient un jour formé
Le bizarre dessein d'un nouvel attelage ;
Le pacte par serment fut même confirmé,
Et l'on se mit vite à l'ouvrage.
Il s'agissait de tirer un traîneau :
Le Pigeon, l'Ecrevisse avec la Poule d'eau
Inaugurèrent l'entreprise
A certaine heure par eux prise.
Voilà donc chacun attaché
Au susdit traîneau, sur la glace.
Un fort dégel survient, dont on fut bien fâché,
Mais on ne quitta point sa place :
— Hâtons-nous, disait le Pigeon,
Le succès est encor possible,
Et fuyons le danger terrible
D'un inévitable plongeon !...
Il tire en l'air déjà de l'aile,
Et l'Ecrevisse en reculant
Veut entraîner la charrette nouvelle,
Lorsque la Poule d'eau, de son côté plongeant,
Croit attirer tout après elle.
Le traîneau ne bougeant de lieu,

D'un vain travail on désespère,
Bientôt nos trois fous en colère,
Tout confus se dirent adieu !...

Montez-vous ensemble un commerce ?
Gardez-vous bien de vous contrarier ;
Car, si pour le succès l'effort doit s'allier,
Rien ne va, quand chacun travaille en sens inverse.

LE CADRAN SOLAIRE

D'une pension de village
Deux jeunes campagnards le modèle et l'honneur,
Aux vacances chez eux portaient, pleins de bonheur,
De prix et de lauriers un glorieux bagage.
D'une médaille à son gilet
François avec amour fait osciller l'insigne ;
De la croix de fer-blanc Jean-Pierre, jugé digne,
Dans son orgueil à l'adjoint s'égalait !...
Fiers comme députés promus à la pairie,
Nos aigles de hameau couraient, allaient bon train...
Mais ils s'arrêtèrent soudain
En passant devant la mairie...
Eh ! quel objet ainsi modère leur élan ?
L'aspect, nouveau pour eux, d'un superbe cadran
Où l'ombre, d'un trait noir, allait marquer dix heures !
Nos savants un moment font languir leurs demeures
Où sans doute on les attendait...
Sur l'appareil encor leur regard se tendait,
Quand un nuage épais obscurcit la lumière :
— Tiens ? je n'y comprends rien, sais-tu, toi, mon Jean-Pierre,
Comment la ligne, au soleil paraissant,
S'en va-t-elle, avec lui par degrés s'effaçant ?...

— Pas plus que toi je ne le comprends guère,
Fit l'Arago mis en défaut!...
Le vicaire qui se prévaut
De connaissances en physique
Vint à passer, et fit les frais de la réplique:
— Du soleil, dit-il, les rayons
Ne pouvant point percer l'épaisseur de l'aiguille,
Chaque fois que cet astre brille,
C'est donc du fer l'ombre que nous voyons;
Et quand sur le soleil passe un nuage sombre,
Le cadran tout entier, Messieurs, rentre dans l'ombre!

C'est l'image des faux amis:
Tant que brille sur nous la fortune prospère,
Dans son attachement chacun d'eux persévère,
Ils sont là, près de nous, fidèles et soumis...;
Mais, passe du malheur le nuage sévère,
Comme l'ombre ils se sont bientôt évanouis!!!

LE WAGON ET LA DILIGENCE

Sous le poids écrasant de replets voyageurs,
Certain soir une Diligence
D'une âpre côte, effroi des bons marcheurs,
Gravissait pas à pas la pénible éminence
Aux ronflements de vingt dormeurs !...
Près de l'infranchissable route
Stationnait un long convoi
Qui pour Mons, Lille ou Charleroi
Etait prêt à partir sans doute.
— Où donc, ma chère, allez-vous de ce train,
Cria d'un ton narquois un wagon satirique ?...
Ah ! je donnerais bien un petit coup de main
A votre attelage asthmatique...
Mais sur l'heure, au signal, je dois voler soudain
Vers la frontière de Belgique !
Allons, courage, et gardez d'enrhumer,
Car vous suez, et la brise est glacée ;
Entrez donc au buffet, sur la table est placée
Une liqueur qui va vous ranimer !!!
— Ignoble fanfaron, exclama la voiture
Blessée au vif de cette amère injure,
Il vous sied bien de vous moquer

Et de me venir attaquer...
Pleurez plutôt sur les tristes victimes
De votre homicide appareil... ;
Il n'est à vos railways aucun danger pareil,
Vos inventeurs n'ont commis que des crimes !!!
On ne voit dans tous les journaux
Qu'accidents et malheurs arrivés sur vos lignes,
Et les chemins de fer à tous égards sont dignes
De figurer en tête des fléaux !
Lancez-moi donc encore une plaisanterie ?
— Ma chère, raisonnons un peu,
Et ne faisons point la furie...
Vous prenez par trop vite feu,
Eh ! ne faut-il pas que l'on rie ?...
— Rire, grand Dieu, quand par des pleurs de sang
Vous devriez... — Suffit, suffit, ma bonne,
Je n'aime pas qu'on me sermonne !
Vous me placez au premier rang
Dans les calamités humaines,
Moi qui rapproche, ô merveilleux bienfait,
Les nations les plus lointaines ;
Moi par qui, dans un jour, et sans secousse, est fait
Un voyage accompli par vous en trois semaines !!!...
Vous parlez de danger ?... Eh ! ne versez-vous pas ?
— Outre la rareté du cas,
Des voyageurs ne meurent guère

D'une contusion légère
Ou de quelque foulure au bras...
Vous, vous les broyez net, souvent, et par centaines ;
Vos trains sont de bonnes aubaines
Pour les chirurgiens et le dieu du Trépas !...
Allez, mon cher, mieux vaut courir moins vite
Que laisser sa vie en chemin :
Vous arrivez la veille et moi le lendemain,
Mais on vient sain et sauf par *Caillard et Laffite !...*

Nous avons tous nos défauts, nos vertus ;
Donc n'attaquons personne et respectons les autres :
Les moqueurs sont souvent battus,
C'est bien fait pour ces bons apôtres !

HIPPOLYTE VALLÉE,

par M. Jean FLEURY,
Lecteur en Littérature française à l'Université Impériale
de Saint-Pétersbourg.

Il y a quelques années, j'avais donné à un des journaux de Cherbourg de courtes notices biographiques sur plusieurs de nos concitoyens qui, à diverses époques, se sont fait connaître à différents titres ; mû par l'idée de compléter, un jour ou l'autre, cette sorte de galerie, je m'étais adressé, tout récemment, à mon vieux condisciple du collège de Cherbourg (1829-1835) Jean Fleury, depuis bien des années déjà professeur à l'Université Impériale de Saint-Pétersbourg, pour avoir des renseignements sur un de nos camarades d'autrefois qu'il avait connu beaucoup plus intimement que moi, et que d'ailleurs j'avais entièrement perdu de vue (ainsi que beaucoup d'autres, la destinée nous ayant conduit les uns et les autres par des chemins différents) pour ainsi dire au sortir de l'enfance. Je savais seulement, et encore d'une manière très confuse, qu'après avoir longtemps et vainement cherché sa voie, au prix d'épreuves pénibles, il l'avait enfin trouvée pour le plus grand bien d'une classe de déshérités dans l'humanité. Mon vieil ami répondit à ma demande de renseignements par une causerie familière de laquelle, me disait-il, je pourrais, si j'en avais le goût, tirer une « notice » en style *pompeusement officiel ;* j'ai cru qu'il était bien préférable de la transcrire telle qu'elle, sans y rien changer : il me semble que le *héros* et le *biographe* y gagneront.

H. J.

A M. Henri JOUAN, Capitaine de Vaisseau :

Mon vieux camarade,

En 1840, il parut à Cherbourg un volume in-12, intitulé : *Cherbourg et ses environs ; Nouveau Guide du Voyageur à Cherbourg,* par Hippolyte Vallée et Jean Fleury, rédacteurs du *Journal de Cherbourg*, Imprimerie de Noblet. Le *Journal* est mort, l'imprimeur aussi, le livre est introuvable, l'un des deux auteurs a été également emporté par la mort. Puisque tu le désires, le survivant va causer un peu avec toi de son ancien camarade. *Causer,* entends-tu bien ? Aussi tu lui permettras de laisser de côté le style *officiel,* et d'intervenir lui-même, à l'occasion, dans le récit.

En 1840, nous étions tous deux, en effet, rédacteurs du *Journal de Cherbourg.* On nous trouvait partout ensemble depuis des années. A ce moment, cependant, nous étions près de nous séparer.

Nous nous étions rencontrés à l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne. Vallée était un garçon sérieux, studieux. Nous nous entendîmes bientôt, et lorsque, au bout de quelques mois, je quittai l'école où je le laissai, nous restâmes en correspondance : ce fut même là nos premiers exercices de style. Cette correspondance ne s'est plus guère interrompue, excepté dans les dernières années où Vallée était devenu très paresseux à écrire. Nous avions alors une douzaine d'années. J'avais trouvé dans une grammaire les règles de la versification et un modèle de rondeau, le rondeau de Voiture :

Ma foi, c'est fait de moi, car Isabeau, etc.

Je m'amusai à fabriquer un rondeau selon la formule et je le lui adressai en l'engageant à m'envoyer une pièce de vers semblable. Il me répondit par l'envoi d'un petit morceau de bois rond, en me disant qu'il n'était pas capable d'en fabriquer un autre. Cette réponse l'amusait fort, et il me la rappelait encore dans les dernières années de sa vie. Plus tard, cependant, il composa de fort jolis vers dont quelques-uns ont figuré dans le *Journal de Cherbourg.*

Vallée n'était pas de Cherbourg, non plus que moi. Son père était gendarme, et c'est à Forges-les-Eaux qu'il était venu au monde. Il s'appelait Hippolyte Tranquille. A l'époque où je le connus, sa mère tenait une petite boutique d'épicerie, rue Corne-de-Cerf, aujourd'hui rue Gambetta, en face de la rue de la Fontaine. Quant à moi, mes parents demeuraient à Octeville, à Belle-Vue, sur la hauteur qui domine Cherbourg, et nous pouvions nous voir facilement. Plus tard, il entra comme écrivain dans les bureaux des Ponts et Chaussées, rue du Val-de-Saire. J'étudiais alors au collège ; au sortir de la classe, à quatre heures, j'allais souvent le prendre, et nous faisions ensemble d'interminables promenades, au pied de la montagne du Roule, sur la montagne même, sur la Fauconnière, dans la vallée de Quincampoix, etc., causant des livres que nous avions lus, nous lisant l'un à l'autre nos petites compositions. Les livres des écrivains du jour étaient trop chers pour que nous pussions les acquérir, nous nous rejetions sur les classiques ; tous les écrivains marquants du XVIIe et du XVIIIe siècle furent ainsi passés en revue et commentés, au hasard des circonstances cependant, et en nous approvisionnant chez les fripiers, qui vendaient à la fois de vieilles

nippes et des livres dépareillés, les seuls à la portée de nos bourses. Nous profitions aussi quelque peu du passage des colporteurs qui étalaient des livres à bas prix. Quant aux libraires établis, on se contentait de regarder aux fenêtres les titres de leurs livres : c'était trop cher pour qu'on pût se permettre d'y aspirer. Vallée, qui avait continué de fréquenter un certain monde religieux, était alors très intolérant. Un jour qu'il avait trouvé chez moi la *Clarisse Harlowe* de Richardson, traduction de Letourneur, que j'avais rencontrée chez un fripier, il fit voler par la fenêtre les douze volumes, trouvant indigne de me voir perdre mon temps à lire des romans, et surtout des romans de cette taille. Il se calma plus tard, il passa même à l'autre extrême, et j'eus parfois à modérer son zèle antireligieux dans les correspondances qu'il m'adressait pour notre journal. C'est dans les dernières années seulement de mes études au collège que nous liâmes connaissance avec les auteurs modernes. Le *Génie du Christianisme,* les *Martyrs* produisirent sur nous l'effet d'une illumination. Puis vinrent, presque par ordre chronologique, les *Méditations,* les romans de Walter Scott, puis ceux de Victor Hugo, qu'on recommençait dès qu'on avait achevé de les lire, les drames de Dumas père, les œuvres de Vigny, les *Iambes* de Barbier, Musset, etc. Nous en avions la fièvre. Les bonnes heures que nous avons passées à nous raconter ces histoires, à déclamer ces vers à l'abri des arbres quand il pleuvait et, quand il faisait beau, moi dans l'arbre et lui dessous ! C'est dans ces causeries que Vallée fit son éducation, car il avait appris peu de chose à l'école.

A l'époque où nous en étions encore aux classiques, nous avions voulu jouer la comédie, mais il nous fallait

des pièces sans femmes. J'en fabriquai deux en découpant largement dans le *Joseph* de Bitaubé qu'un de nos professeurs nous avait recommandé comme un chef-d'œuvre : paix à sa cendre ! Vallée essaya d'arranger *Polyeucte* et ne réussit pas. Plus tard on chercha dans les pièces toutes faites. On monta *Un duel sous Richelieu,* une pièce peu connue aujourd'hui dont on a tiré un opéra : *Maria di Rohan,* dont Donizetti a écrit la musique. Je faisais le mari, et, comme je ne savais pas mon rôle, j'improvisais, au grand désespoir de l'ami qui jouait Marie de Rohan en travesti, mais Vallée, qui faisait l'amant, se tira brillamment d'affaire, autant qu'il m'en souvient. On joua encore le *Lorgnon,* pièce tirée par Scribe de la *Canne de M. de Balzac,* de Madame de Girardin, mais cette fois, je me récusai.

C'est à cette époque qu'apparut le *Journal de Cherbourg,* simple feuille d'annonces au début, puis petite feuille hebdomadaire, où les annonces judiciaires occupaient une large place, mais qui accordait une page ou deux aux faits de la localité. Le fondateur était un M. de Berruyer, légitimiste ardent, chansonnier et auteur de quelques vaudevilles qui furent joués à Paris, non sans succès. Il était lié alors avec Barbey d'Aurevilly, dont on a tant parlé dans ces derniers temps. Ils publièrent même ensemble un volume de chansons que j'avais autrefois, et dont il doit se trouver un exemplaire à la Bibliothèque de Cherbourg. Je me rappelle entre autres une chanson de Barbey, fort égrillarde, qui avait pour refrain : « On dit qu'chacune a son chacun..... » Berruyer publia aussi un *Guide du Voyageur à Cherbourg.* Quand il se retira, nous continuâmes le *Journal* et le *Guide,* dont l'édition était épuisée.

Pendant quelques années, nous avions contemplé de loin le *Journal* avec envie. De temps en temps, même, nous déposions timidement au bureau de petits articles......... qu'on n'insérait pas. Vallée fut favorisé le premier. Un jour qu'il était allé au bureau porter un article, on lui dit que Berruyer se retirait, et on lui demanda s'il se chargerait de le remplacer ; il accepta avec bonheur à la condition que j'en serais. Nous voilà arrivés au but de notre ambition du moment. Les appointements étaient minces. Etait-ce trois cents francs pour chacun, ou trois cents francs pour nous deux? Je crois que c'était à nous deux, mais nous étions dans l'âge où l'on professe que l'argent ne fait pas le bonheur, et nous nous mîmes résolument à l'œuvre. La matière n'abondait pas, car la politique nous était interdite. Je composai un certain nombre de nouvelles qui passèrent en feuilleton. Je m'inspirais surtout des traditions populaires, dont on n'avait pas encore fait une science sous le nom de folklorisme. Vallée allait aux tribunaux et brodait ensuite, sur ce qu'il avait entendu, des scènes fort jolies, mais qui ne cadraient qu'imparfaitement avec la réalité. Les juges s'en plaignirent, et il fallut mettre une sourdine.

Le *Journal de Cherbourg* avait alors un concurrent, le *Phare de la Manche,* qui lui a survécu. La lutte était imposée. On décida que le *Journal de Cherbourg* aurait le droit de parler politique, qu'il serait libéral et qu'il paraîtrait deux fois par semaine, en réduisant, il est vrai, son format. On m'offrit la rédaction en chef et la gérance de cette feuille ; il fallait un cautionnement, on l'avait trouvé, et on portait mes appointements à 1200 francs par an. Et Vallée ? — Nous ne pouvons donner davantage et nous ne voulons avoir affaire qu'à

vous. — La situation était embarrassante. Je demande à réfléchir et vais trouver mon camarade. Il me conseille d'accepter. — Soit, mais nous restons ensemble et nous partagerons. — Il refusa, il était offensé de se trouver mon subordonné. — Alors, rien de fait, je n'accepte pas. — Tu dois accepter. Si tu refuses, on trouvera quelqu'un à mettre à ta place. — La discussion se prolongea; il fut décidé enfin qu'il me fournirait des articles qui seraient payés à la ligne, mais il voulait quitter Cherbourg. Nous avions fait connaissance avec un jeune homme fort intelligent qui a fait son chemin depuis, qui est devenu un des premiers marchands d'antiquités de France, et qui a obtenu un prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour un travail envoyé au concours, M. Feuardent. Il était alors simple commis de librairie. Il avait l'ambition d'utiliser les connaissances qu'il avait acquises des livres curieux et des médailles, en servant d'intermédiaire aux savants et aux bibliothèques. Il fallait pour cela voyager et se procurer les moyens de vivre en voyageant. Il imagina de se faire colporteur de livres, et comme il lui semblait ennuyeux d'aller seul, il engagea Vallée à l'accompagner. Vallée y consentit; il donna sa démission de bureaucrate. On se procura un ballot de livres, et voilà les deux amis en route! On s'arrête à Valognes, à Saint-Lô, à Coutances, à Avranches. Il m'arrivait bien de temps en temps un article pour le *Journal,* mais la vente n'allait pas. Vallée n'avait rien du marchand; il était très disposé à céder à bas prix ce qui lui avait peu coûté, pour aller flâner à la recherche de sujets de correspondance. On se querella, et les deux compagnons revinrent bientôt, sans le sou, harassés et dégoûtés de leur métier.

M. Feuardent s'établit libraire à Cherbourg et Vallée se décida à aller chercher fortune à Paris.

Il essaya d'abord de faire la commission en librairie. Il m'envoya une foule de petits articles très piquants, dans le genre des *Guêpes* d'Alphonse Karr qui étaient alors à la mode ; mais il écrivait lentement, il ne trouvait pas le placement de ses articles et les commissions étaient rares. Heureusement il rencontra à Paris un Cherbourgeois qui joua pour lui le rôle de providence, M. Duvelleroy (Pierre). M. Duvelleroy s'était constitué à Paris le protecteur des jeunes Cherbourgeois qui méritaient d'être encouragés. Lui aussi avait vu de mauvais moments. Son père, qui était riche cependant, l'avait mis un jour à la porte avec deux ou trois pièces de cent sous, en lui disant : « Tire-toi d'affaire comme tu pourras ». Pierre Duval, qui allongea son nom paternel en y joignant celui de sa mère, était intelligent, actif, entreprenant. On l'envoya en Espagne pour étudier la fabrication de l'éventail ; il en revint le premier éventailliste du monde ; il eut un magasin à Paris, un autre à Londres, et à Nogent-sur-Marne une charmante maison de campagne, avec de vastes jardins, où il se plaisait à accueillir les hommes de talent. Il y est mort le 1er février 1889, à l'âge de 88 ans, par accident. C'est lui que Henri Gréville a fait figurer, dans l'*Avenir d'Alice,* comme le conseiller sage et trop peu écouté des personnages du roman. Il n'en était pas encore là au moment où Vallée arriva à Paris, mais il était assez répandu cependant pour pouvoir arracher mon ami à un emploi qui ne lui convenait pas et qui ne le nourrissait pas. Il lui trouva une place dans les bureaux de l'hospice de Bicêtre.

J'avais aussi quitté Cherbourg. Nous nous retrou-

vâmes à Paris. On avait assigné à Vallée pour logement un pavillon isolé où il pouvait recevoir ses amis. L'instituteur chargé d'instruire les idiots fut congédié à ce moment. On offrit à Vallée de le remplacer. Il avait trouvé sa vocation. Il avait remarqué que ces enfants, rejetés de la société, n'étaient souvent que de jeunes êtres arrêtés dans leur développement. Il se dit que si leur intelligence s'était atrophiée, c'est qu'on ne leur avait pas appris à se servir de leurs sens, qu'on ne leur avait pas appris à voir, à regarder, à flairer, à toucher les objets et à les reconnaître, à distinguer une surface lisse d'une surface scabre, un tissu de soie d'un tissu de laine, un carré d'un cercle ou d'un triangle, et le voilà qui imagine des exercices, des appareils pour faire éclore ces intelligences atrophiées. Il apprend à ces enfants à marcher en mesure, à évoluer; il les habitue à reconnaître les sons, les bruits; il éveille leur sensibilité, leur amour-propre, leur ambition même, en un mot, il anime ces statues qui n'avaient que la forme humaine... et encore! sans se lasser, sans s'impatienter jamais, et recommençant cent fois les expériences jusqu'à ce qu'il fût satisfait ou à peu près. Aux plus intelligents, il faisait apprendre des chansons, jouer de petites scènes appropriées qu'il composait ou arrangeait lui-même. Ce fut une entière transformation. Jusque-là, le quartier des idiots était triste, repoussant; tous s'en éloignaient, il y amena la joie, la gaieté. Cela rappelle, dans le *Télémaque,* Apollon au milieu des pasteurs égyptiens. On organisa des représentations où l'on invita des personnages officiels. Ceux qui avaient vu ce quartier autrefois, et qui le revoyaient maintenant, en étaient stupéfaits.

La renommée de Vallée s'étendit. Des familles riches, affligées d'enfants « arriérés », s'adressèrent à lui ; il donna des leçons à Paris et se fit bien payer. D'autres familles, qui n'étaient pas à portée, insistèrent pour qu'il se chargeât de leur progéniture désespérante et désespérée. Quand le nombre des solliciteurs lui sembla suffisant, il loua, sur la hauteur de Gentilly, près de l'hospice, un emplacement aussi sain que commode, des jardins en pente jusqu'à la Bièvre, des bâtiments faciles à disposer pour le but qu'il se proposait, et il y installa un pensionnat pour les estropiés de l'intelligence. Survint la révolution de 1848. Beaucoup de propriétaires s'effrayèrent, celui de Vallée fut du nombre ; il offrit de lui vendre la propriété pour un prix qui n'excédait guère celui de deux ou trois ans de loyer. C'est ainsi que Vallée devint propriétaire ; il ajouta de nouveaux bâtiments à ceux qui existaient déjà ; il s'installa confortablement et donna sa démission à Bicêtre.

Il était à son aise désormais ; son établissement prospérait, les journaux en parlaient. Je lui fis moi-même un long article dans le *Journal des mères et des enfants ;* il se trouvait au comble de ses vœux. Le second empire le fit Officier d'Académie, et Adjoint au Maire de Gentilly. Il se plaisait à ces fonctions représentatives et présidait avec dignité aux mariages. La troisième république le priva de son écharpe ; il était fatigué d'ailleurs ; il céda son établissement à un Brunswickois qui lui avait servi de second, et se retira dans une maison qu'il s'était fait construire dans la partie basse de son jardin, maison triste où il s'ennuya. Il ne s'était pas marié et s'était brouillé avec sa famille ; il ne s'était pas fait non plus beaucoup d'amis.

Il était timide et ne savait pas faire confortablement les honneurs de son hospitalité. Quand il invitait, il retenait ses hôtes si longtemps le soir qu'ils ne trouvaient plus de véhicules pour rentrer à Paris et se voyaient obligés de traverser à pied des quartiers réputés dangereux. Il s'était promis de faire par écrit l'histoire de son enseignement et l'exposé de ses procédés ; l'ouvrage n'a jamais été écrit et c'est grand dommage. Il alléguait l'état de sa santé, qui n'était pas mauvaise cependant. Il allait passer les hivers à Nice où il avait loué un logement à l'année. Il poussa même jusqu'à Alger. A la fin il s'établit à Paris, dans une rue voisine du Jardin du Luxembourg où il descendait pour lire un journal, un journal d'un sou, qu'il achetait au numéro. Dans les dernières années de sa vie, ses yeux s'étaient décollés ; il lisait et il écrivait sans peine cependant, mais il était découragé, persuadé qu'il mourrait bientôt. Quand je venais à Paris, cela l'égayait un peu, mais après mon départ, il retombait dans sa mélancolie. Nous allions quelquefois ensemble rendre visite à Duvelleroy qui, bien que notre aîné de beaucoup, était toujours alerte et joyeux, et composait des chansons en taillant les arbres de son jardin, mais Vallée se hâtait de retourner chez lui..... s'ennuyer. Dans l'été de 1885, je l'avais laissé assez gai. Il écrivait peu de lettres, par paresse, par timidité, prétendant qu'il ne pourrait jamais en écrire d'aussi jolies que celles qu'il recevait. Au mois de décembre de cette même année, cependant. surpris de ne rien recevoir de lui, je lui écris : on me répond qu'il est mort dans le courant de novembre. On ne savait pas mon adresse, et l'on ne m'avait même pas averti de sa maladie !

C'est ainsi que mon vieux camarade s'est éteint, triste, ennuyé, morose. Il n'avait pas été abandonné cependant ; sa sœur, qui demeurait à Bordeaux, était venue le soigner. Il avait fait une assez belle fortune, il l'a léguée à l'Etat, après le prélèvement de quelques legs en faveur des siens et d'un ancien camarade. Il était fort préoccupé de ne laisser aucun souvenir après lui, et c'est dans ce but qu'il avait fait de l'Etat son successeur, mais le legs ne fut pas accepté sans difficulté parce qu'il était trop modeste. Son œuvre reste et son système d'enseignement continue à être appliqué pour le plus grand bien de l'humanité souffrante.

Presque tout ce qu'il a écrit a paru dans le *Journal de Cherbourg*. C'est, en outre de ses correspondances non signées, un monologue en vers, *Caïn,* que je n'ai pas relu, mais dont j'ai gardé un bon souvenir, et une petite comédie en un acte, *Henriette,* où il y a une très jolie scène entre une petite fille et son père, qui ne la connaît pas et qu'elle réconcilie avec sa mère. Dans *Cherbourg et ses environs,* c'est à lui que revient la partie la plus importante : l'histoire et la description des travaux du Génie militaire à Cherbourg, rédigées sur des manuscrits dont il avait eu communication à la Direction des Ponts et Chaussées.

Voilà, mon bien cher ami, les renseignements que je puis te fournir sur un Cherbourgeois qui mérite une place dans ta galerie ; tires-en, si tu veux, une belle notice en style officiel ; l'ombre de Vallée viendra t'en remercier, car il aimait la pompe. Pour moi, je n'ai pas le courage de raconter cela en style sec et compassé : des choses de ce genre doivent être racontées sous forme familière. Toutefois fais de ces notes l'usage

qu'il te plaira ; je tiens à payer ma dette envers mon camarade ; la forme m'importe peu, celle que tu préféreras sera la meilleure.

Ton vieil ami,

JEAN FLEURY.

Saint-Pétersbourg, 15/27 Août 1890.

LE DEVOIR

par M. Albert LEGRIN,
Officier d'Académie,
Président du Tribunal de 1re instance.

Fais ce que dois.

Parmi les petites plages normandes, une des plus pittoresques est sans contredit la station de Carolles. Encadrée de trois côtés de bruyères roses et d'arbres à l'abondante frondaison, elle offre le double attrait de l'émeraude des bois et des couleurs changeantes de l'océan. Sur la grève, vous apercevez les côtes de la Bretagne terminées par la pointe de Cancale avec son phare à éclats ; un peu plus loin, le groupe des îles Chausey émergeant comme le dos des marsouins que l'on voit souvent se jouant dans les flots dont ils font jaillir l'écume ; à droite, la pointe du Roc et la ville de Granville dominée par la flèche de Notre-Dame dont les cloches puissantes chantent les joies et pleurent les douleurs des enfants de Granville-la-Victoire, cloches bénies, qui, lorsque le brouillard a étendu sur la mer son voile épais, lugubre, écrasant et pesant pour ainsi dire, sur les épaules, comme une chape de plomb, cachant l'entrée du port et dérobant les écueils, envoient au loin leur mélodie pour indiquer le salut à ceux qui sont en mer.

En suivant la côte et quittant Granville, vous voyez encore une flèche s'élançant dans les airs, du milieu d'un groupe de chalets : c'est Saint-Pair, célèbre dans

tout le pays par son pèlerinage au tombeau de Saint-Scubilion et de Saint-Gaud qui, depuis de longs siècles, sont l'objet de la vénération des fidèles de l'Avranchin ; enfin, Bouillon-Jullouville vous montre ses chalets élégants et sa plage au sable doré miroitant sous les étincelles du soleil.

Suivez maintenant la falaise ; à gauche, vous trouvez un petit golfe délicieux encaissé entre deux collines parsemées de fleurettes variées : serpolet odoriférant, mauves striées, digitales pourpres, boutons d'or, anthémis à la blanche corolle ; c'est le port du Lud dans lequel les vagues viennent tantôt chanter doucement leur mélancolique romance, en expirant plaintivement sur les galets, tantôt se précipiter écumantes, avec fracas, comme si elles voulaient l'envelopper dans leur sein.

Montez maintenant sur la dernière colline et de là le panorama se complètera par la vue de la merveille de l'Occident, le Mont-Saint-Michel *periculo maris;* auprès de lui Tombelaine.

Dans la baie, vous suivez les deux rivières la Sée et la Sélune qui coulent en nombreux méandres sur leur lit de tangue jusqu'au moment où elles vont s'ensevelir dans la mer. Restant un instant en contemplation, écoutez tous ces bruits mystérieux qui vous entourent : crépitement de la germination de la terre, murmure plaintif de la mer, cris des goëlands et des mouettes, sifflement joyeux de l'hirondelle, doux chant de la fauvette et du pinson, ajoutez à cela, surtout le dimanche, la voix des clochers appelant le peuple à la prière, vous vous sentirez le cœur imprégné d'une douce mélancolie et vous aurez assisté à un de ces merveilleux spectacles dont la nature seule a le secret.

Carolles n'est point bruyant ; on n'y fait pas trois toilettes par jour, ce n'est pas une plage où l'on pourrait suivre la mode nouvelle et prévoir ce qu'on portera l'année prochaine : on n'y perd pas non plus son argent aux petits chevaux ou au baccarat ; il n'y a point de casino et l'on s'y couche de bonne heure ; on passe l'après-midi sur la grève ; les mères surveillant les bébés courant sur le sable ou bâtissant gravement des monuments qu'un souffle détruit, au grand désespoir de l'architecte ; les hommes vont d'un groupe à l'autre, lisent le journal et échangent leurs impressions sur les faits du jour ; si la marée le permet, tout le monde endosse son costume de pêcheur et, le filet d'une main le croc de l'autre, va faire la chasse dans les flaques d'eau aux crevettes et aux crabes cachés sous les pierres ; bienheureux celui qui, par hasard, peut rapporter une sole, ou un congre, ou un mulet ; il est le héros de la journée et pendant plus d'une semaine on parle de sa chance inouïe. La vie n'est donc point accidentée à Carolles, mais en réalité est-elle plus monotone que celle que l'on mène à Trouville ou à Dieppe ? Nous ne le croyons pas et sur ces plages à la mode les gens qui bâillent d'ennui sont plus nombreux que sur notre modeste grève.

En 188..., dès les premiers jours de juillet, l'été étant exceptionnellement beau et chaud cette année-là, tous les chalets avaient été loués pour toute la saison, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre.

Une seule de ces charmantes habitations avait vu ses habitants la quitter dès le 1er août, rappelés par une circonstance imprévue ; mais on apprit immédiatement que le Chalet Bleu allait être de nouveau occupé. En effet, dès le lendemain, Madame Tainlot, la

plantureuse maîtresse de l'hôtel de Paris, annonçait aux domestiques, qui selon l'habitude de chaque jour venaient chercher du lait et de la crème pour le premier déjeuner, que les deux dames ou plutôt que la dame et « sa demoiselle » qui venaient habiter le Chalet Bleu étaient arrivées la veille au soir et qu'elles allaient s'installer immédiatement. Madame Tainlot dut recommencer son récit autant de fois que de nouveaux clients survenaient; il n'est pas besoin de dire qu'elle l'agrémentait d'un grand nombre de réflexions aussi variées que possible roulant sur les sujets les plus divers : entremêlant l'âge des nouvelles arrivées avec la rareté du poisson, le temps orageux existant depuis plusieurs jours, amenant des chaleurs fort nuisibles. Le résultat de toutes ces conversations fut que tout Carolles sut que les locataires du Chalet Bleu allaient faire leur apparition sur la plage dans l'après-midi : les moins curieux arrivèrent de bonne heure et l'on attendit, en causant de choses et autres, celles qui étaient l'objet de l'attente générale.

Cette curiosité n'a rien d'extraordinaire dans un endroit où tout le monde se connaît et où tout le monde se parle plus ou moins.

Elles ne tardèrent pas à arriver ; la mère, âgée d'une cinquantaine d'années, avait dû être fort belle, ses cheveux déjà tout blancs faisaient à son front une couronne admirable ; vêtue d'un deuil de veuve rigoureux, elle imposait par son air de dignité, en même temps qu'elle attirait par son regard mélancolique et doux. Sa fille, âgée de vingt ans, n'était pas ce que l'on peut dire belle, un artiste ami de la ligne correcte aurait pu trouver à redire dans les détails, mais elle avait une grâce sympathique qui attirait les plus indif-

férents. Affirmer qu'elles ne furent pas l'objet de quelques critiques serait aller un peu loin, rien n'est parfait en ce monde, mais en définitive on s'accorda pour leur faire le meilleur accueil si leur deuil ne les empêchait pas de se livrer aux innocentes et paisibles distractions qui sont l'apanage de notre plage.

Madame et Mademoiselle Berthe Hauteserre étaient venues à Carolles sachant qu'elles y trouveraient une vie tranquille ; l'air de la mer était nécessaire à Mademoiselle Hauteserre et, tous les ans, elle allait dans quelque station réparer ses forces un peu épuisées par une légère anémie. L'année précédente, M. Hauteserre, qui occupait une haute situation à la Cour de Paris, était mort, laissant à sa veuve et à sa fille, outre un nom honorable et respecté, une fortune importante.

Magistrat austère, profondément pénétré de la dignité de ses fonctions qu'il avait commencé à exercer très jeune, le président Hauteserre avait toujours eu peu de goût pour les relations mondaines, qu'il ne fuyait certes pas : lui-même recevait beaucoup, mais il n'était jamais plus heureux que lorsqu'il se trouvait dans l'intimité, entre sa femme et sa fille, qui, du reste, partageaient complètement ses goûts : aussi, avait-il rêvé de marier sa fille à un homme qui mettrait les joies intimes de la famille bien au-dessus de ce que l'on est convenu d'appeler les plaisirs du monde. Beaucoup de partis et des plus avantageux s'étaient déjà présentés, mais aucun n'avait paru à M. et à Madame Hauteserre capable de réaliser leurs espérances ; du reste, Berthe ne paraissait nullement pressée de se marier et répétait souvent à son père et à sa mère que sa plus grande joie était de vivre avec eux : c'était une âme sérieuse, réfléchie, qui ne se laissait

pas prendre à des dehors brillants mais superficiels et qui ne pensait pas qu'un bon valseur dût forcément faire un bon mari.

Parmi les jeunes gens reçus souvent chez M. Hauteserre s'en trouvaient deux qui paraissaient réunir les conditions exigées pour devenir le mari de Berthe : l'un, Bernard Darmandy, était attaché au Ministère des affaires étrangères, l'autre, Léon Neuville, appartenait à la magistrature du Parquet de la Seine. Riches, hommes du monde, travailleurs, ayant déjà un nom dans la littérature, ils étaient appelés à remplir une brillante carrière. Ils avaient demandé la main de Mademoiselle Hauteserre; les parents, heureux de cette démarche, avaient répondu qu'ils entendaient laisser leur fille complètement libre, ajoutant toutefois qu'ils verraient avec plaisir son choix s'arrêter sur l'un d'eux. La mort prématurée de M. Hauteserre, emporté en quelques jours par une maladie foudroyante dont rien n'avait pu entraver le progrès, relégua bien loin les projets de mariage et Madame Hauteserre avait demandé aux jeunes gens de rendre leurs visites plus rares. Darmandy et Neuville s'étaient inclinés devant cette prière qui ressemblait à un ordre ; mais quand ils apprirent le départ de Madame Hauteserre pour Carolles, ils sollicitèrent un congé et vinrent s'installer à Granville.

Se connaissant depuis leur enfance, ayant suivi les cours du même lycée, ils avaient contracté l'un pour l'autre une profonde amitié et n'ayant pas de secrets entre eux ils s'étaient confié leurs espérances. Après avoir étouffé au plus vite le mauvais sentiment de jalousie qui germa dans leurs cœurs, après s'être fait leur mutuelle confidence, ils convinrent que celui qui

ne serait pas agréé de Mademoiselle Hauteserre se retirerait aussitôt; entre ces deux âmes loyales, il ne pouvait exister aucun ressentiment et ce fut sans arrière-pensée qu'ils arrivèrent à Granville.

A peine installés, ils se rendirent à Carolles et hasardèrent une visite au Chalet Bleu. Madame Hauteserre et sa fille étaient absentes; elles étaient allées visiter Avranches, où elles avaient admiré, du Jardin des Plantes, la baie du Mont-Saint-Michel; fait la ravissante promenade de la Nafrée; prié dans l'église Notre-Dame des Champs, auprès de la statue de Sainte-Philomène et vu, dans l'église Saint-Gervais, le crâne de saint Aubert, perforé, dit la légende, par le doigt de saint Michel; elles ne rentrèrent que le soir à Carolles.

Quelques jours après, Darmandy et Neuville revinrent de nouveau et plus heureux rencontrèrent Madame Hauteserre qui leur permit de venir de temps en temps lui présenter leurs hommages. Il faut bien l'avouer, Madame Hauteserre se trouvait un peu isolée; elle ne connaissait personne et bien qu'elle fût admirablement reçue partout, qu'on s'empressât d'aller au-devant d'elle dès qu'elle descendait sur la plage, elle n'avait pas d'intimité et elle trouvait le temps long; aussi les visites de Darmandy et de Neuville lui firent-elles un réel plaisir; on organisa quelques promenades; on fut visiter Saint-Jean le Thomas, Genêts, les ruines encore imposantes de l'abbaye de la Lucerne, on alla à travers la grève jusqu'au Mont-Saint-Michel, et malgré sa tristesse, Madame Hauteserre ne put s'empêcher de sourire quand elle se vit ainsi que sa fille avec Darmandy et Neuville affublés de vieux manteaux de pêcheuses qui devaient les préserver des éclaboussures de la tangue soulevée par les roues de leur charrette assez primitive,

rudement secouée par le trot lourd et saccadé d'un cheval boiteux dont la performance laissait beaucoup à désirer : la lande de Beuvais fut explorée ; on s'y égara, chose qui parut très amusante lorsqu'on eut retrouvé son chemin ; on entrait dans les fermes isolées boire du lait, manger des fruits cueillis à l'arbre, enfin les journées, autrefois si longues, devenaient courtes et insensiblement Madame Hauteserre finit par s'habituer à l'idée du prochain mariage de sa fille. Il ne lui avait pas fallu bien du temps pour s'apercevoir que Berthe avait un penchant très marqué pour Darmandy : elle recevait Neuville très gracieusement, mais aucun doute ne pouvait exister sur le point de de savoir qui elle préférait.

Femme et fille de magistrat, Madame Hauteserre aurait préféré le substitut au futur ambassadeur, mais résolue à ne pas contrarier l'affection de Berthe elle lui déclara qu'elle approuverait son choix.

Neuville vit bientôt, lui aussi, qu'il fallait abandonner ses chères espérances si longtemps caressées et le jour où il fut convaincu que Berthe aimait Darmandy il éprouva un violent désespoir : il aimait profondément cette jeune fille ; depuis bien des années son rêve était d'en faire sa femme, mais ce rêve s'était évanoui et il fallait à tout jamais renoncer à l'espoir de le réaliser.

Un jour, il annonça son départ, il était, disait-il, rappelé par son chef pour une affaire importante dont il avait commencé à s'occuper avant son départ et qui prenait des proportions considérables. Madame Hauteserre l'invita à venir avec Darmandy passer le lendemain, son dernier jour de congé, au Chalet Bleu et il fut convenu que s'il faisait beau on organiserait

une partie de pêche : c'était justement grande marée.

Le temps se montra favorable : aucun nuage au ciel, un soleil splendide, une brise légère et rafraîchissante tempérait la chaleur ; cependant des marins expérimentés conseillaient de ne pas s'aventurer trop loin, parce que, disaient-ils, la marée montante pourrait bien être poussée par le vent et alors, malheur à qui se trouve dans la grève.

Berthe Hauteserre, Darmandy et Neuville partirent sous la conduite d'une pêcheuse de coques, laissant Madame Hauteserre sur la plage. Darmandy était bien heureux ; il avait obtenu la veille un doux aveu de Berthe qui, émue et rougissante, l'avait autorisé à demander sa main à sa mère.

On se mit à pêcher et grâce à l'expérience de leur guide, ils purent entasser dans leurs paniers force crevettes et crabes ; les uns étaient heureux, un seul était plongé dans le chagrin, aucun ne faisait attention à l'horizon qui s'embrumait ; tout à coup, la pêcheuse ayant regardé en arrière, s'écria : — Vite à la grève ; sauvons-nous, la mer monte, elle nous gagne !... On entendait en effet un bruit sourd, solennel, continu et on apercevait la mer verdâtre, formant une ligne d'écume, s'avancer rapidement, chassée par un vent violent.

Tous se mettent à courir, mais on ne marche guère vite dans ce sol mouvant et la mer s'avançait, s'avançait toujours ; en vain ils se débarrassèrent de tout objet inutile, le sol s'enfonçait sous leurs pas, ils ne pouvaient s'en arracher et la mer s'avançait, s'avançait toujours sans obstacle !... Berthe, à bout de forces, tombe presqu'évanouie, son fiancé la relève et l'emporte ; si léger que soit son fardeau, il est encore trop

lourd, il enfonce de plus en plus, il trébuche, s'arrête épuisé et la mer montait, montait toujours !... Neuville les relève, les soutient, les encourage ; il leur montre le rivage prochain où va bientôt aborder saine et sauve leur guide qui les a lâchement abandonnés. — Allons, dit-il, courage, encore un effort et nous sommes sauvés ! — Pendant qu'ils luttent, une vague énorme déferle sur eux et les ensevelit dans ses plis, mais en même temps, sa violence les arrache de ce sol où ils semblaient prendre racine et les pousse à la rive. Neuville, excellent nageur, emporte Berthe et la dépose entre les bras de sa mère qui assistait, impuissante, au drame qui se déroulait sous ses yeux ; il aperçoit son rival roulé par la mer et se débattant contre la vague qui va le saisir et l'étouffer.

Un flot de sang lui monte au visage, le Devoir lui crie : — Tu peux et tu dois le sauver, mais, d'un autre côté, il se dit : — S'il mourait, Berthe se consolerait peut-être, je l'ai sauvée et je pourrais réaliser le rêve de toute ma vie. — Ces idées tourbillonnent en quelques secondes dans sa pensée, mais le Devoir l'emporte, il se jette à l'eau, plonge et revient avec Darmandy qu'il dépose ou plutôt qu'il laisse tomber, épuisé, sur le galet où il est recueilli par la foule attirée par la nouvelle de l'accident. A bout de forces, Neuville s'évanouit et comme chacun est occupé à donner des soins à Berthe et à Darmandy, on ne s'aperçoit pas de sa chute ; une vague le couvre, l'emporte, et le jette dans un courant irrésistible qui l'ensevelit : reprenant un instant ses sens, il crie, il lutte, on l'entend, on veut lui porter secours, tous les efforts sont vains, il disparaît. Les algues et les varechs lui servirent de linceul !...

Profondément émue de ce dévouement, toute la population se mit le long de la côte à la recherche du corps auquel on voulait donner une sépulture digne de lui ; on le trouva le lendemain à Saint-Pair. La mer l'avait respecté et son visage était empreint d'un air de majestueuse sérénité qui impressionna vivement tous ceux qui le virent. L'église de Carolles fut trop petite pour contenir tous ceux qui voulurent rendre un dernier hommage à cette victime du Devoir.

Madame et Mademoiselle Hauteserre repartirent immédiatement pour Paris.

Quand, quelques mois après, Darmandy parla de fixer la date du mariage, Berthe fondit en larmes. — Soyez, lui dit-elle, mon frère, mon ami, mais je ne veux plus me marier, j'ai peur, je crains l'avenir!... —

Darmandy comprit que c'était fini, il n'insista pas et demanda à quitter la France. Nommé à Rio-de-Janeiro, il y mourut de la fièvre jaune après quelques mois de résidence ; il était heureux, avait-il dit, d'aller là, parce qu'on avait plus de chance d'y mourir qu'ailleurs !...

Berthe est à l'hospice de Hanoï ; sous la blanche cornette des admirables sœurs des Filles de la Sagesse, elle prodigue ses soins et ses consolations à nos héroïques soldats.

Quant à Madame Hauteserre, elle a fondé un asile pour l'enfance abandonnée à qui elle explique chaque jour la sublimité de cette devise qu'elle a fait inscrire au-dessus de la porte de son orphelinat : *Fais ce que dois.*

Avranches, Décembre 1890.

UN COUP D'ŒIL

SUR LES

CATACOMBES DE ROME

par M. Fl. LEFÈVRE,

Aumônier du Lycée de Cherbourg.

QUE SONT LES CATACOMBES ?

Par le prestige qui s'attache aux longs siècles de sa durée, par sa destinée merveilleuse, qui a fait d'elle tour à tour la capitale du monde ancien et la métropole de l'Univers catholique, la ville de Rome exerce une irrésistible attraction sur l'antiquaire et le pèlerin. C'est d'elle, si je ne me trompe, que Cicéron disait déjà :

« On ne peut faire un pas dans ses murs sans » mettre le pied sur quelque souvenir historique. »

Depuis les temps du célèbre orateur, les trésors de la Rome chrétienne sont venus s'ajouter aux richesses de la Rome profane et s'imposer à leur tour aux regards étonnés du voyageur.

Parmi ces merveilles qui doivent leur origine au Christianisme, la plus saisissante, peut-être, ce n'est ni la basilique de Saint-Pierre, malgré ses proportions gigantesques, ni Saint-Paul hors les murs, en dépit de sa majesté et du luxe étonnant de sa décoration, ni Saint-Jean de Latran, malgré tous les souvenirs qu'il

évoque. Ce qui nous émeut à Rome, ce sont les Catacombes.

Qu'on les visite dans un but purement scientifique, en dehors de toute croyance, ou qu'on les explore comme chrétien, elles offrent aux investigations de l'homme d'étude le champ le plus curieux, le plus vaste qui se puisse imaginer. Nous en donnerons dès l'abord une idée en disant que, d'après les plus modestes calculs, leurs diverses galeries, supposées à la suite les unes des autres, dépasseraient une longueur de 900 kilomètres. (1)

Qu'est-ce donc que les Catacombes? Pour nos imaginations françaises, les Catacombes de Rome, à l'instar de celles de Paris, doivent être d'anciennes carrières, situées sous la ville de Rome, et dont on nous a dit qu'elles ont servi de berceau à l'Église naissante. Deux erreurs et une demi-vérité !

Premièrement, les Catacombes ne sont pas des carrières, mais des cimetières. Ensuite, au lieu d'être situées sous la ville de Rome, elles l'entourent. Enfin, nombre d'années s'étaient écoulées depuis la première prédication de l'Évangile à Rome, quand elles servirent de refuge, et encore avec de nombreuses intermittences, aux chrétiens de la primitive Église.

I

D'abord les Catacombes ne sont pas des carrières. La géologie du terrain qu'elles sillonnent, aussi bien que leur structure, fournit une preuve matérielle de cette assertion. Trois classes de roches se partagent

(1) Certains auteurs vont même jusqu'à évaluer cette longueur à plus de 1500 kilomètres.

les couches supérieures de la campagne romaine. La plus ancienne et la plus compacte est éminemment propre aux constructions. La roche Tarpéïenne en est formée. C'est le *tuf lithoïde.* — La seconde espèce de roches est moins dure et moins consistante que la première. Elle se compose de grains agglomérés dont l'adhérence n'est pas assez forte pour la rendre propre aux constructions. Elle se délite promptement au grand air et à l'humidité. Dans les souterrains, au contraire, on la taille facilement et l'on peut, sans danger, y pratiquer des excavations. On l'appelle *tuf granulaire.* Enfin, la troisième espèce, qui est de même nature que la précédente, est très friable. On l'extrait comme du sable de certaines carrières spéciales. Mélangée avec de la chaux, elle forme le célèbre ciment romain. Les géologues l'appelle *tuf friable,* et le peuple, *pouzzolane.* (1)

Or, les excavations que l'on rencontre aujourd'hui dans ces trois variétés de roches sont de nature très différente. Dans le tuf lithoïde comme dans la pouzzolane, ces excavations sont de véritables carrières de pierres à construction ou de sable. On le reconnaît à leur situation et à leur forme. Elles sont en effet aussi près que possible de la surface du sol ; l'accès en est facile ; les voies en sont larges et sinueuses. Il est visible qu'on s'est préoccupé uniquement de l'extraction des matériaux pour la construction et qu'on a voulu faciliter, dans les souterrains, la circulation des ouvriers et l'introduction des véhicules nécessaires aux transports. En outre, on n'y voit aucune trace de tombeaux.

A ces excavations, pour ainsi dire industrielles,

(1) De Pouzzoles, près de Naples, où l'on trouve de curieuses carrières de ce *tuf.*

opposons les galeries que l'on rencontre dans le *tufo granolare* et que nous appelons Catacombes. Elles ont des entrées étroites, elles plongent profondément dans la terre et l'on n'y pénètre que par des escaliers très raides. A peu d'exceptions près, ces voies sont rectilignes, coupées entre elles à vives arêtes, à angles droits. Leurs parois sont verticales, parfois très élevées, avec des voûtes planes ou légèrement arquées. En outre, toujours étroites, ces galeries pourraient à peine, et très rarement, laisser circuler deux hommes de front. On reconnaît qu'ici personne n'a songé à faciliter l'enlèvement des matériaux produits par l'excavation. Ces matériaux, en effet, n'ont pas été enlevés ; ils sont, pour la plupart, restés dans le voisinage ; d'une galerie nouvellement creusée, ils ont passé dans une ancienne que l'on comblait après l'avoir préalablement utilisée.

Mais quel usage faisait-on de ces galeries ? Nous l'avons dit : c'étaient des cimetières. Il est facile de s'en convaincre par leur seule inspection. Au lieu qu'on ne découvre pas la moindre trace de sépultures dans les arénaires du tuf lithoïde et du tuf friable, c'est par millions que les tombeaux se comptent dans le tuf granulaire des Catacombes.

Du reste, l'usage des galeries funéraires n'est pas particulier à la ville de Rome ou aux seuls chrétiens de cette ville. Des sépultures de ce genre se rencontrent encore à Naples, Syracuse, Alexandrie d'Égypte, etc. De même, en sortant de la Ville Éternelle par la voie Appienne, on aperçoit bientôt, au-delà du tombeau des Scipions *(Sepulchra Scipionum)*, presque en face de la Catacombe chrétienne de Saint-Calixte, les Catacombes juives, où les Israélites contemporains des premiers temps du Christianisme avaient coutume

d'enterrer leurs morts. De la multiplicité même de ces cimetières souterrains, de leur existence en tant de régions différentes, il ressort pour nous que leur établissement à Rome n'était pas dû à l'action d'une cause purement fortuite et locale, comme l'était l'existence des carrières de pierre ou de sable : il était dû plutôt à d'antiques traditions. — En un mot, les sépultures n'ont pas été faites, si nous pouvons ainsi parler, pour les galeries souterraines, mais les galeries souterraines pour les sépultures.

II

En second lieu, avons-nous dit, les Catacombes de Rome ne sont pas dans Rome. Depuis 1578, époque où elles furent heureusement retrouvées, on leur a donné, il est vrai, le nom de *Rome souterraine*, mais ce terme n'est pas rigoureusement exact, car elles sont pratiquées en dehors de la ville, dans une zone qui commence à environ un ou deux kilomètres de l'enceinte et qui comprend une étendue de deux cent quarante-six hectares.

Ce serait une erreur de croire que toutes ces Catacombes forment un ensemble continu : elles sont, au contraire, complètement distinctes et séparées les unes des autres ; l'énorme superficie dont nous venons de parler est répartie entre plus de quarante cimetières petits ou grands. Il est probable que chacun de ces cimetières correspondit, dès l'origine, à autant de *titres* ou de paroisses de Rome.

Sur l'antique voie Appienne se trouvent trois des principales Catacombes : celles de Saint-Sébastien, de Saint-Calixte et de Prétextat. La voie Aurélienne nous

offre le cimetière de Lucine, et la voie Nomentane, la Catacombe de Sainte-Agnès. Au surplus, presque toutes les voies qui aboutissent à Rome donnent entrée dans les cimetières chrétiens.

III

Mais que penser de l'opinion commune d'après laquelle les Catacombes auraient servi de berceau caché à l'Église naissante ?

De nos jours, certaines Sociétés, qui ne font pas peu de bruit dans le monde, sont parvenues à exercer une influence quasi-prépondérante sur la marche des affaires publiques. Leurs débuts furent modestes, mystérieux, secrets. Si un jour, elles osèrent affronter la pleine lumière, ce ne fut qu'après avoir acquis la conscience de leur force. Le Christianisme, à ses origines, n'aurait-il pas, par hasard, usé des mêmes procédés ?

Ce rapprochement peut séduire l'imagination : il ne répond à aucune réalité. Dociles aux ordres de leur Maître, les premiers chrétiens prêchaient, non pas dans des souterrains, mais sur les toits, la doctrine qu'ils avaient reçue. Ni saint Pierre, à Jérusalem, ni saint Paul, à Athènes, ne conspiraient dans l'ombre. A Rome, même, la parole évangélique ne sentait pas le besoin de se cacher, car elle pouvait s'abriter sous le large manteau que le libéralisme d'alors offrait à toutes les religions. Cette hospitalité lui était d'autant mieux acquise que les Romains de la décadence, peu versés dans la Science religieuse, confondaient ensemble les Chrétiens et les Juifs. Les dieux que les uns et les autres apportaient à Rome ne venaient-ils pas de

Jérusalem? Or, les Juifs avaient obtenu, pour leur religion, la reconnaissance légale (1). Les Chrétiens en profitèrent.

Sous le bénéfice de cette confusion, l'Eglise put, pendant trente ans, se développer librement. Ce fut ouvertement qu'elle recruta ses membres, non seulement dans les rangs des Juifs, mais encore parmi les païens et jusque dans le palais impérial. En attendant que le nombre de ses fidèles fut assez considérable pour leur permettre de bâtir des temples, d'illustres patriciens ouvrirent leurs demeures aux cérémonies du nouveau culte. Si les légistes du temps eussent songé à les inquiéter, ils eussent excipé de leurs droits ou *titres* de propriété pour revendiquer, chez eux, leur liberté d'action. Ainsi firent-ils, dans la suite, aux heures de persécution, si bien qu'en ces temps d'oppression légale, la question du *titre* prit une importance considérable. Le mot devint synonyme de *lieu de réunion;* puis, par extension, il finit par signifier une portion du territoire romain que l'autorité pontificale rattachait pour le culte à ce lieu d'assemblée. Telle fut l'origine des paroisses.

Les débuts du Christianisme à Rome furent donc essentiellement pacifiques, et les disciples du Dieu crucifié pouvaient sans crainte marcher au grand jour. Mais leurs premiers et leurs plus irréconciliables ennemis, les Juifs, troublèrent leur repos en signalant à Néron la confusion dont profitait la nouvelle secte. Dès lors, commencèrent les persécutions et avec les persécutions, la nécessité, pour les Chrétiens, de modifier leur attitude.

(1) Edit de l'Empereur Auguste.

S'enfermèrent-ils aussitôt dans les Catacombes? Non, certes! Outre qu'ils étaient déjà trop nombreux pour se claquemurer dans d'étroits souterrains, ils n'étaient pas tous sujets aux mêmes vexations. Ceux-là, seuls, appelaient sur leurs têtes la rage des persécuteurs, qui étaient connus comme occupant les premiers rangs dans l'Église, ou comme affichant publiquement leurs croyances. Une certaine prudence suffisait pour n'être pas inquiété, d'autant plus que si les empereurs persécutaient les personnes, ils épargnaient généralement les biens et les institutions des chrétiens. Cette demi-tolérance se maintint pendant les deux premiers siècles de l'Église. Si donc, durant cette période du Christianisme, des adeptes de la nouvelle religion se réfugièrent dans les Catacombes, ils n'y demeurèrent que fort peu de temps et en trop petit nombre pour que l'on puisse, aujourd'hui, faire raisonnablement de ces nécropoles ténébreuses le berceau caché de l'Église.

HISTOIRE SOMMAIRE DES CATACOMBES

Au lieu d'ensevelir ses morts dans la terre, Rome païenne les brûlait. Des urnes recevaient les cendres que l'on déposait ensuite dans des monuments funèbres assez semblables à des colombiers, d'où leur nom de *colombaires*. (1)

(1) Plusieurs de ces *colombaires* subsistent encore à Rome, notamment près du tombeau des Scipions, et on en voit de pareils à Pompéi.

Au contraire, héritiers des traditions juives et égyptiennes, les chrétiens de la ville confiaient respectueusement à une terre bénite la dépouille de leurs frères.

Cet usage les amena bientôt à se réunir pour fonder des sépultures collectives, des lieux de repos, des cimetières, en un mot. Rien ne leur était plus aisé. La loi civile, en effet, accordait aux morts un respect religieux, et la dépouille même d'un ennemi était chose sacrée. Laissant pour les sépultures la liberté la plus absolue, elle se bornait à défendre d'inhumer personne dans la ville, à l'exception des empereurs et des vestales. Bien plus, la loi protégeait les tombeaux et les propriétés privées qui étaient destinées à les recevoir. Quand une famille riche avait fait choix d'un terrain pour le convertir en *area* funéraire, la situation, l'étendue, les limites de ce terrain étaient minutieusement décrits, soit dans un testament, soit dans un acte public ; le propriétaire pouvait introduire dans l'un et l'autre de ces actes telles clauses qu'il lui plaisait ; et aussitôt, la loi prenait ces clauses sous sa sauvegarde, le terrain devenait sacré et il ne sortait plus de la famille.

Dès les temps apostoliques, les familles opulentes qui avaient embrassé la foi et consacré leurs biens au service de leurs frères, créèrent ainsi pour elles-mêmes, pour leurs clients, pour leurs amis et même pour les étrangers, des areas funéraires. Telle fut la première origine des Catacombes. Plusieurs, comme la crypte de Lucine et le cimetière de Prétextat, portent encore aujourd'hui le nom de leurs nobles fondateurs.

Toutefois, par suite du nombre sans cesse croissant des Chrétiens, ces cimetières privés n'eussent pu suf-

fire longtemps. Heureusement, la loi civile fournit aux fidèles un moyen de sortir d'embarras. « Au premier et au second siècle, nous dit l'illustre explorateur des Catacombes, M. de Rossi, l'empire s'était couvert d'associations pour les funérailles (collegia funeraticia). Vraies Sociétés de secours mutuels, ces associations réclamaient de leurs souscripteurs une somme modique tous les mois, se chargeant ensuite de fournir à tous les membres une sépulture convenable et des obsèques décentes. Un sénatus-consulte spécial autorisa d'avance toutes les Sociétés de funérailles qui se fonderaient dans l'empire, en sorte qu'elles n'avaient pour exister légalement qu'à se faire inscrire sous ce nom sur les registres des magistrats. Les Chrétiens profitèrent de ce bienfait et les *Adorateurs du Verbe*, la *Corporation des Frères*, furent assimilés à ces Sociétés à demi-civiles et à demi-religieuses, telles que les *Cultores Jovis*, les *Cultores Dianae*, qui avaient été instituées pour donner la sépulture à leurs membres, et on les laissa jouir le plus souvent de la tolérance qu'on accordait aux autres. » (1)

On s'explique dès lors comment il fut possible aux Chrétiens de se livrer autour de Rome, à ces gigantesques travaux que réclamait l'ensevelissement de leurs morts si nombreux ; l'autorité civile connaissait le but de ces travaux et ne songeait pas à en prendre ombrage. De même, les rites spéciaux qui accompagnaient l'inhumation des fidèles ne lui étaient pas inconnus ; elle savait quels pèlerinages se faisaient aux tombeaux des martyrs et, cependant, elle n'avait pas la pensée de les interdire.

(1) Cité par de Bleser, *Guide à Rome*.

Cet état de paix légale autour des tombeaux chrétiens subsista pendant près de deux cents ans. Il fut troublé, pour la première fois, au commencement du troisième siècle. En 203, soupçonnant, sans doute, combien le culte des morts et l'existence des cimetières favorisaient le développement du Christianisme, les païens de Carthage se soulevèrent au cri de : « Plus de cimetières ! *Areæ non sint !* » — Cette première attaque n'eut pas de suites immédiates. Au contraire, Alexandre Sévère (222—235) reconnut aux chrétiens le droit de se rassembler dans leurs cimetières ; il l'étendit même à leurs réunions dans les églises extérieures.

Toutefois, c'est presque à dater de cette époque que commencèrent les grandes persécutions dirigées contre la liberté de réunion dans les cimetières chrétiens. Tour à tour, Valérien et Aurélien la proscrivirent. C'est à peine si, entre ces deux proscriptions, on peut signaler, sous Gallien, une période d'accalmie. Bientôt, avec les temps de Dioclétien, commencent les heures héroïques d'une guerre qui s'acharne, non seulement contre les vivants, mais encore contre les morts et contre tous les monuments du passé. L'empereur qui se flattait de détruire jusqu'au nom même des chrétiens ne pouvait épargner leurs cimetières. Il les confisqua et en ordonna la vente.

Mais qui s'en étonnerait ? Ces odieuses vexations n'eurent d'autre résultat que de rendre plus saints pour les chrétiens les lieux vénérables consacrés par les ossements des martyrs, leurs ancêtres. De nouvelles victimes tombaient, tous les jours, sous les coups des bourreaux : n'était-il pas juste de joindre leurs restes précieux à ceux de leurs compagnons de gloire ? Et

n'était-il pas naturel aussi d'aller puiser aux pieds des premiers défenseurs de la Foi le courage nécessaire à cette heure de lutte suprême ? Les Chrétiens continuèrent donc, au péril de leur vie, de se réunir dans les Catacombes et d'y ensevelir leurs frères. Usant, néanmoins, de prudence, ils détruisirent les escaliers ordinaires pour s'ouvrir des entrées plus secrètes. Cette période fut vraiment la période cachée de la primitive Église.

Les persécutions eurent enfin leur terme. Par l'édit de Milan (312), Constantin inaugura la paix religieuse et rendant à l'Eglise tous ses droits, la confirma par là même dans la possession de ses cimetières.

Que devinrent-ils désormais ? Indiquons-le brièvement. Peu à peu, les fidèles, suivant en cela l'exemple des Papes, cessèrent de se faire enterrer dans les Catacombes, et, à la fin du quatrième siècle, ces nécropoles souterraines n'étaient plus connues que comme des lieux de pèlerinage entretenus et embellis par la piété des Chrétiens et des Pontifes. Parmi ces derniers, on doit signaler le Pape saint Damase qui entreprit, pour la décoration de ces saints lieux, des travaux très considérables.

Malheureusement, le courant des invasions vint bientôt inonder Rome, et, chaque flot de Barbares qui se répandit dans la campagne romaine, pénétra dans les Catacombes, y portant avec lui la dévastation et le pillage. A la suite de l'invasion des Lombards, les Papes, désolés de tant de sacrilèges, firent transporter dans la ville même les corps des martyrs les plus illustres et, peu à peu, les Catacombes tombèrent dans l'oubli.

Enfin le seizième siècle vint, et, grâce au génie d'un

illustre antiquaire, Bosio, la Rome souterraine ressuscita sous les yeux des Chrétiens de cet âge.

Aimèrent-ils mieux, ces Chrétiens quelque peu dégénérés de leurs vaillants ancêtres, se passionner pour les monuments qu'une Renaissance païenne offrait alors à leur admiration ? — Nous ne savons ! — Toujours est-il que l'œuvre de Bosio ne fut pas continuée sérieusement. Il était réservé à notre époque de la reprendre et de lui donner une impulsion extraordinaire. Deux hommes, le P. Marchi, Jésuite, et le commandeur de Rossi, ce dernier surtout, ont, pour jamais, attaché leur nom à l'intelligente restauration des Catacombes. On peut dire que M. de Rossi a été le Champollion et le Mariette de ces vénérables nécropoles. Il lui revient bien une gloire égale à celle de ces illustres savants. C'est spécialement grâce à lui, qu'en 1854, la catacombe de Saint-Calixte, le plus remarquable des anciens cimetières chrétiens, a été retrouvée, puis déblayée. Sur les indications de cet infatigable chercheur, le Pape Pie IX avait fait l'acquisition du terrain qui la recouvrait. Il en confia la garde à des trappistes français et il en a transmis la propriété à son successeur Léon XIII.

« C'est là le dernier vestige du pouvoir temporel des Papes ! » nous disait, en 1888, le bon religieux qui nous guidait dans la visite de cette Catacombe. Etrange destinée de ce petit coin de terre ! Aux premiers siècles de l'Église, il abrita les pontifes Romains. Qui pourrait affirmer, dans nos temps troublés, qu'il ne servira pas encore de refuge à leurs successeurs ?

⁂

Une description sommaire des monuments archéologiques dont fourmillent les Catacombes eût été sans

doute la conclusion naturelle de cette modeste étude. La beauté du sujet nous attirait : son immense étendue nous effraie. D'ailleurs, depuis que, dans son magnifique travail sur la *Rome souterraine Chrétienne*. le commandeur de Rossi a décrit et même reproduit ces richesses, il s'est trouvé nombre d'auteurs pour les vulgariser. Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à leurs ouvrages.

« C'était dans les catacombes, a dit un écrivain moderne, que le Christianisme avait placé le premier cimetière de ses saints et de ses martyrs, le premier modèle de ses temples et de ses sanctuaires, le premier Vatican de ses papes, la première capitale, la première cité de ses Etats. » Ainsi se trouve résumé en peu de mots ce qui fait le prestige, disons mieux, la gloire des Catacombes. Quel homme de science, quel Chrétien surtout pourrait rester indifférent devant cette gloire ? Elle nous a séduit. C'est là l'excuse de ces lignes. Au surplus n'eussions-nous suggéré qu'à un seul de nos lecteurs la pensée d'approfondir cet intéressant sujet, nous n'aurions pas perdu notre temps.

DEUX ANCIENS DOCUMENTS

AYANT TRAIT A LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

UNE LETTRE DE DUMOURIEZ (1)

La Société Académique doit à l'obligeance d'un de ses correspondants, M. Bligny, Secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen, la communication de cette lettre, faisant partie des Archives du Ministère des Affaires étrangères *(T. 1665, F° 205, Normandie),* que Dumouriez écrivait, à la date du 18 (ou du 28) janvier 1782, probablement à M. le comte de Vergennes :

Monsieur le Comte,

Voici la deuxième partie du Mémoire que j'ai eu l'honneur de vous promettre ; j'en dois les deux premières parties au travail récent d'une Société académique que j'ai trouvée établie dans ce pays-ci par lettres patentes depuis quelques années. Les membres de cette société m'ayant choisi depuis deux ans pour leur directeur, les ayant trouvés zèlés et instruits, il ne m'a pas été difficile de réunir leurs travaux sur un

(1) Dumouriez était entré à la Société Académique en 1779, peu de temps après sa nomination de Commandant à Cherbourg, fonction qu'il exerça pendant onze ans.

point utile à leur patrie et à la gloire du Roi. J'ai regardé cette institution comme fort heureuse pour un pays neuf qu'il faut étudier sous tous les aspects : elle remplit le vrai but qu'on s'est toujours proposé dans l'établissement des académies en province. Si vous êtes content du travail de cette Société, et du parti que j'en ai tiré, et que je pense en tirer encore pour l'utilité publique, je vous supplie de la prendre sous votre protection pour les demandes que j'aurai par la suite à faire en sa faveur. Les encouragements et l'appui que le Roi voudra bien accorder aux personnes qui se dévouent à éclairer le pays, serviront à faciliter et à hâter l'agrandissement et l'amélioration de Cherbourg.

— J'ai l'honneur d'être, etc.

En 1773, une Ordonnance Royale avait autorisé, sur sa demande, la Société Académique à tenir deux séances publiques par an. L'année d'après, elle sollicitait et obtenait un privilège beaucoup plus important, surtout pour les intéressés, ainsi qu'on peut en juger par le passage suivant copié sur un vieux papier jauni, un feuillet détaché probablement d'une *Revue*. (1)

« La Société littéraire académique de Cherbourg tint, le 10 du mois dernier, son assemblée publique, dans laquelle plusieurs membres de cette académie dont les recherches principales roulent sur ce qui a rapport à la navigation, lurent des mémoires relatifs

(1) Quelques lignes, dans ce feuillet, consacrées à des événements qui se passaient alors dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, en pleine lutte pour leur indépendance, doivent faire supposer que cette publication est de 1778.

à ce sujet. On procéda ensuite à la distribution des prix que la Société adjuge tous les ans aux élèves de l'école d'hydrographie, prix qui excitent d'autant plus l'émulation des concurrents qu'il en résulte, pour celui qui remporte le premier prix, l'avantage d'être reçu capitaine de long-cours, avec dispense, par le Roi, d'une année d'âge, ou d'un an de navigation sur les vaisseaux marchands, ou d'une campagne au service de S. M. Il arrive même quelquefois que cette faveur s'étend plus loin, en proportion des progrès et des talents de celui qui a été couronné le premier : c'est un avantage dont a joui, l'année dernière, le sieur Félix-Jacques-Antoine Postel, officier marinier de Cherbourg, à qui S. M. a bien voulu, dans l'intention de le récompenser d'une manière distinguée, accorder une dispense extraordinaire de près de trois ans, pour être élevé au grade de capitaine. »

LA PRESQU'ILE DE LA MANCHE

ET

L'ARCHIPEL ANGLO-NORMAND

ESSAI SUR LE PATOIS DE CE PAYS

par M. Jean FLEURY,

Lecteur en Littérature française à l'Université Impériale
de Saint-Pétersbourg.

I

Y a-t-il un dialecte normand? Le fait a été contesté (1) mais à tort. Si, en quittant la Picardie ou l'Ile de France, l'Anjou ou la Bretagne, il vous prend fantaisie de vous mêler aux campagnards qui ont apporté leurs denrées au marché dans une ville quelconque de la Normandie, pour peu que vous vous soyez éloigné de la frontière, vous sentez tout de suite que vous vous trouvez dans un milieu tout nouveau. Si, d'un autre côté, vous vous rendez, par exemple, de Dieppe à Avranches ou de Gisors à Cherbourg, vous éprouverez, en traversant les divers marchés, la sensation

(1) Voir, dans *Romania* 1883 et 1884, les articles de M. GILLIÉRON et de M. JORET. Voir encore *Mélanges de phonétique normande,* par Ch. JORET, in-8°, Vieweg, 1884.

que vous n'avez pas changé de famille. Dans la diversité du langage de tous ces campagnards vous sentez cependant l'unité.

Mais ce dialecte normand, quels sont les caractères précis qui le distinguent de ses voisins ? M. Joret qui a publié un savant et curieux ouvrage sur les *Caractères et l'extension du patois normand* (1) ne les a pas réunis en faisceau. Il divise la Normandie en sections, il nous dit comment on parle dans chacune, mais non ce que ces langages offrent de commun.

Certains caractères se retrouvent cependant dans toute la province. Là où le français et le picard emploient la diphtongue *oi*, prononcée *oa* ou bien *oué*, le normand emploie généralement *é, ei*. Le *c* ou *k* latin est traité tout différemment. Le français, de *cattus* a fait chat et de *canis* chien, le normand dit *cat*, et *quien* sur la rive droite de la Seine, *tchien* sur la côte ouest. Il a une tendance à dire *er* là où le français dit *ar* : *er*gent, m*er*que ; il aspire fortement l'*h* dans un grand nombre de cas, tandis que le français a cessé de l'aspirer ; l'*r* ne sonne jamais à la fin de ces mots : *fini, serviteu, Jupité, tréso,* au lieu de *finir, serviteur, Jupiter, trésor*, etc.

M. Joret a déterminé sept régions purement normandes, dont le langage se caractérise de plus en plus à mesure qu'on s'avance vers l'ouest et vers le nord. Outre les traits sus-indiqués, il tire encore un caractère de la forme donnée par les Normands aux terminaisons latines en *ellus, ellos*. A l'est, par exemple, on dit, comme en français : *marteau, couteau ;* au

(1) Un volume in-8°, XXXII — 211 pages, avec une carte. Veiweg, 1883.



centre on dit *martè, coutè*, et au pluriel : *martias, coutias*, etc.

M. Joret trouve aussi un caractère dans la forme qu'ont prise les groupes *o+c, e+c,* et *u+c.* Ces trois groupes, dans la Normandie orientale, donnent *ui* comme en français : *nocere*, nuire, *sequere*, suivre, *lucere,* luire, *in hoc die,* en-hui (aujourd'hui) ; dans d'autres parties ces groupes ont donné *iè*, *ieu :* nière, nieure ; sière, sieure ; lière, lieure, etc.

A ses sept divisions, M. Joret aurait dû en ajouter une huitième, celle dans laquelle on dit au pluriel des *coutès* et des *coutiáoux ;* dans laquelle *o+c, e+c* donnent úĕ ; núĕre, súĕre, *u+c, i : lucere,* lire, et qui offre un grand nombre d'autres caractères qui ne se retrouvent pas ailleurs, en Normandie du moins. C'est de cette huitième région que je m'occuperai uniquement. M. Joret n'a pas eu l'occasion d'y séjourner et les informations qu'on lui a fournies sont souvent inexactes. Dans une matière aussi délicate que des nuances de prononciation, il est si facile d'obtenir d'un observateur superficiel la réponse qu'on lui a suggérée... involontairement. Il est si facile de se tromper soi-même quand on n'est pas en situation de corriger une observation par une autre. L'étonnant n'est pas qu'il y ait des erreurs, l'étonnant serait qu'il n'y en eût pas. Je ne releverai pas toutes celles que M. Joret a enregistrées sur parole ou par suite d'une observation insuffisamment prolongée. Je me contenterai d'indiquer, au passage, celles qui me semblent les plus graves.

Avant d'indiquer les caractères qui distinguent le langage de cette partie de la Normandie de celui du reste de la province, il n'est pas hors de propos de jeter un coup d'œil général sur le pays lui-même.

II

L'ancienne province de Normandie présente trois régions distinctes qui ne cadrent qu'imparfaitement avec les départements qu'on en a formés : la Haute-Normandie, à droite de la Seine, touchant à la Picardie et à l'Ile-de-France — la Moyenne-Normandie entre la baie de Cancale à l'ouest, au nord la partie de la Manche que les géographes appellent le Golfe de Seine et le cours même du fleuve — et la Normandie Maritime, composée de la presqu'île qui forme le nord du département de la Manche et de l'archipel que les Anglais appellent *Channel Islands*, Iles du Canal, qui sont normandes de langue et de population, bien qu'appartenant à l'Angleterre.

Chacune de ces parties a son caractère particulier, même pour le climat. Celui de la Haute et Moyenne-Normandie est en général le climat de Paris, un peu plus doux seulement et plus humide à cause du voisinage de la mer. Ce sont partout de grandes plaines ondulées, variées d'aspect et d'une merveilleuse fertilité. Peu de cultures, des prairies surtout. En hiver, la neige peut y persister quelque temps ; l'estuaire des Veys forme parfois un vaste glaçon.

La Normandie Maritime ignore presque la neige. S'il y en tombe quelquefois, elle fond presque immédiatement. A Cherbourg et aux environs, les lauriers deviennent de grands arbres, les figuiers aussi produisent des figues délicieuses, les myrtes, une foule de plantes délicates vivent tout l'hiver en pleine terre ; en revanche, le raisin a peine à y mûrir, et le tilleul n'y fleurit pas.

Les bords de la mer sont nus et sans arbres, les hauteurs sont souvent des landes où les ajoncs à fleurs jaunes et les bruyères carmin dessinent sur la verdure sombre des ajoncs nains, de gracieux tapis. Le granit et le grès quartzeux percent souvent la terre sous forme de roches blanchâtres et abruptes. L'aspect du pays est plus agreste, et d'un pittoresque plus original. Il en est de même dans les îles, où des roches surgissant au milieu des verdures, offrent à chaque pas des tableaux variés et d'une piquante sauvagerie.

Chacune de ces divisions se caractérise aussi par les grands artistes et écrivains qu'elle a produits. La Haute-Normandie a produit Corneille, Poussin, Géricault, Bernardin de Saint-Pierre, qui voyaient en grand, Madeleine de Scudéry et Fontenelle, qui apercevaient aussi le grandiose, mais le traduisaient sous une forme précieuse et d'autres génies modérés, gracieux et conciliateurs : Casimir Delavigne et Boieldieu.

Ce sont ceux-ci qui dominent dans la Normandie Moyenne. C'est Malherbe, le patron des poètes sages et pondérés, Jean Le Houx, auteur des vaudevilles de Basselin, Bertaut, le poète mignard de la *Pléiade*, Ségrais, l'ami des Précieuses, Huet, l'érudit qui écrivit une introduction à un roman de Mme de La Fayette, des poètes descripteurs, Castel, Chenedollé, un musicien gracieux, Auber, qui eut un jour une inspiration supérieure, *La Muette*, un poète élégant, Malfilâtre, nombre d'historiens remarquables, dont quelques-uns encore vivants.

La Normandie Maritime nous offre un caractère plus accentué d'originalité. C'est là qu'est né Jean-François Millet, si profondément, si hautement idéal dans sa

reproduction de la nature agreste ; Barbey d'Aurevilly, un poseur, mais un écrivain puissant et original dans ses exagérations. Puis des écrivains plus tempérés et non moins artistes dans la forme distinguée et finement pénétrante de leurs écrits : Alexis de Tocqueville et Octave Feuillet, Qu'il me soit permis de citer encore, quoiqu'elle me touche de près, Mme Henry Gréville. Wace est né à Jersey, mais il a vécu à Caen et à Bayeux, et il appartient aussi à la Normandie Moyenne par le caractère de ses écrits.

La population de la Normandie est composée des mêmes éléments que celle du reste de la France, mais ces éléments y sont diversement combinés. Il y a eu d'abord une population primitive sur laquelle les historiens sont muets, puis une population celtique dont les historiens savent peu de chose, une population gallo-romaine sur laquelle on est aussi médiocrement renseigné, une invasion germanique plus ou moins sensible suivant les pays, et enfin pour la Normandie une invasion dont l'histoire est mieux connue, celle des hommes du Nord venus en pirates au neuvième siècle, et enfin, dans le même pays, un mélange des nationalités qui habitent les deux rivages de la Manche, conséquence de deux invasions : la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant au onzième siècle et la guerre de Cent ans au quinzième.

Dans ce qui suit, je laisserai de côté la Haute et la Moyenne-Normandie pour ne m'occuper que de la partie insulaire et péninsulaire, qu'on peut appeler la Normandie Maritime.

La péninsule, entourée de trois côtés par la mer, est isolée au sud par la lande de Lessay — lès Ay, près de la rivière d'Ay — et les prairies en parties conquises

sur les marais de Carentan, autrement dit par une ligne imaginaire tirée de l'embouchure de l'Ay, dans le passage de la Déroute, à l'embouchure de la Vire et de la Taute, dans le golfe de la Seine. Ce pays est divisé non officiellement, mais par les habitants en trois sections distinctes : la Hague au nord-ouest, le Val de Saire au nord-est, le Cotentin au sud, entre les deux mers. Chacune de ces sections a son caractère propre.

La péninsule et les îles voisines étaient autrefois réunies. Les trois grandes îles : Jersey, Guernesey, Aurigny ; les plus petites : Herm, Serk, et les divers groupes de rochers habités ou non, sont les parties proéminentes d'un continent enseveli sous les eaux (1). Quant à la population, il y a identité complète de caractère comme de langage entre les habitants — non Anglais — des îles et ceux de la presqu'île.

Si la population préhistorique ne nous a rien raconté d'elle-même, elle a en revanche laissé de nombreux monuments partout : dolmens, menhirs, allées couvertes ; la Bretagne seule est plus riche à cet égard. On cite entr'autres, à Jersey, le Creux des Fées, la Roche qui sonne, à l'Ancresse, à Jersey, la Table des Marthes, l'allée couverte de Couperon, etc., situés dans des sites pittoresques et dans des halliers sauvages. La plupart des monuments plus rapprochés des habitations ont été détruits. Il en est de même dans la presqu'île où des nombreux dolmens, cromlechs, pier-

(1) On a beaucoup discuté sur cette invasion de la mer, qui paraît s'être opérée, non brusquement, comme quelques-uns l'ont cru, mais *paulatim,* peu à peu. La question a été traitée à fond dans le savant et consciencieux travail que vient de publier (1891) M. le vicomte de Potiche : *La Baie du Mont-Saint-Michel,* grand in-8°, 304 pages et 46 cartes. Avranches, librairie Lebel-Anfray.

res butées et galeries qu'on y voyait autrefois, il ne reste plus guère d'intact que les *pierres pouquelées* de Jobourg. Ces constructions mégalithiques sont — est-il besoin de le dire ? — des monuments funéraires, probablement antérieurs à l'établissement des Celtes dans le pays et surtout fort antérieurs au druidisme, importé à une époque relativement récente, de la Grande-Bretagne, à ce qu'il paraît. Attribuer, comme on le fait encore dans quelques ouvrages récents (1), les monuments mégalithiques aux Druides, c'est comme si l'on attribuait la construction des Pyramides d'Égypte à Alexandre ou à César. Les Celtes établis en Gaule oublièrent leur langue au contact des Romains ; ils ont dû laisser des monuments sur le sol, mais il n'en est aucun qui puisse leur être attribué incontestablement. Ce qui remonte à leur époque, c'est ce trésor de monnaies anépigraphiques trouvé en 1820 dans la baie d'Urville (Hague). Une trace vivante laissée par eux, ce sont leurs descendants. Il existe en effet, au moins dans la presqu'île, deux types fort distincts : les uns sont de grande taille, cheveux blonds, visage allongé, os plus ou moins saillants, dolichocéphales. Ces caractères sont ceux des Scandinaves, mais aussi des Germains et même des Galates, Celtes de Belgique. Les autres ont les cheveux plus ou moins blonds dans leur enfance, mais ces cheveux passent au brun et au noir ; la tête est légèrement brachycéphale, le visage est arrondi, le menton aussi et les yeux, plus foncés, sont souvent pers. Ces caractères sont ceux que M.

(1) *Les Français dans les îles de la Manche,* par Aristide et Charles Frémine, in-8°.

Belloguet attribue aux Celto-Ligures (1). Certaines familles ont conservé ce type dans toute sa pureté.

Les Celtes de la Normandie Maritime se firent Romains comme leurs voisins, ils acceptèrent la langue romaine et ne conservèrent qu'un petit nombre de mots de leur langue nationale. La preuve que le changement fut rapide, c'est que nous voyons arriver de divers points des apôtres chrétiens portant des noms latins ou latinisés prêchant l'évangile dans le pays : saint Clair, saint Germain, saint Floxel et nombre d'autres. Le gaulois semble s'être conservé plus longtemps dans les îles, car là les apôtres qui christianisèrent les habitants, viennent plutôt de Bretagne et d'Irlande.

A cette époque se rattachent des villes encore existantes : *Cosedia*, qui devint Coutances plus tard et donna ce nouveau nom au Constantin ou Cotentin, *Alauna*, Alleaume près de Valognes, *Coriallo*, où la plupart voient Cherbourg, que d'autres cherchent à droite ou à gauche de la pointe de la Hague, à Goury, par exemple, petit port d'échouement sur le Raz Blanchard, auquel on ne peut songer que si l'on n'a pas vu les lieux, ou encore dans l'anse de Saint-Martin, où il y a en effet deux petits ports, mais aux environs de laquelle on n'a trouvé aucune sorte d'antiquités. D'autres enfin (DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, I.) supposent que Coriallo désigne un pays, celui qu'on a appelé la Hague plus tard.

Quant aux îles, on les trouve désignées sous les noms suivants : *Riduna*, Aurigny, Alderney en an-

(1) M. Joret se récrie sur ce mot de Ligures. Je le renvoie à l'*Ethnologie gauloise* de M. Belloguet.

glais — *Sarnia,* Guernesey — *Cæsarea,* Jersey — *Arma,* Herm. A l'époque romaine, les deux pays se couvrent d'églises et d'ermitages. C'est de là que tant de paroisses portent encore des noms de saints. L'invasion allemande, qui mit fin à l'empire romain, pénétra-t-elle dans la presqu'île ?... Nous n'en savons rien. Les noms de localités à physionomie allemande peuvent s'expliquer par le scandinave. Nous savons cependant qu'une colonie allemande se fixa à Bayeux et que la langue saxonne y fut parlée longtemps. Il n'en reste plus de trace aujourd'hui.

Quant à l'invasion des Scandinaves, nous avons des témoignages précis conservés par l'histoire, et des témoignages plus précis encore dans les reliques laissées par eux. Sont-ce les Scandinaves qui ont construit le Hague-Dik, ce fossé de près de neuf kilomètres de long, bordé par un mur de six, huit, et même douze mètres de hauteur sur dix à douze mètres de large, qui s'étend d'Eculleville au nord-est à Herqueville à l'ouest et fait de l'extrémité de la presqu'île un vaste camp retranché ? Cette construction existait-elle avant eux, comme quelques-uns le pensent ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils s'en sont servis, c'est qu'ils l'ont nommée, comme ils ont nommé la Hague. On a cherché à expliquer ce mot par l'islandais, devenu aujourd'hui le dano-norvégien. L'islandais a fourni le vieux mot *hagi,* qui signifie pâturage ou même pâturage clos. Le mot a disparu complètement des dictionnaires modernes, qui n'ont que *hage,* s. menton, croc et *hage*, v. accrocher, agrafer. Si l'on eût consulté un dictionnaire suédois, on aurait trouvé *Hague, Hague-Dik,* à peine modifiés : *Haga,* dans cette langue, avec accent sur le premier *a,* et sonnant à peu près Hague,

signifie un enclos. Ce mot, comme nom propre, désigne aujourd'hui un parc au nord de Stockholm, où se trouve un château de plaisance. On se rappelle que Gustave III, encore prince royal, pendant le long séjour qu'il fit en France avant d'aller régner et se laisser tuer en Suède, se faisait appeler comte de Haga, en français comte de la Hague, de l'enclos. *Dik* se trouve également dans les Dictionnaires suédois avec le sens de fossé. Le mot est absent des Dictionnaires dano-norvégiens. On le retrouve en anglais. Mais le suédois a l'avantage de nous fournir, sans changement aucun. *hague-dik,* fossé de l'enclos.

Ce ne sont pas les seuls mots suédois, et non dano-norvégiens, que nous trouvions à peu près intacts à la Hague. Quelques localités voisines du petit port d'Omonville-la-Rogue portent des noms qui ont fort préoccupé les étymologistes. *Lait-Heu, Jard-Heu, Trent-Heu, Hutch-Heu. Lait-Heu,* a-t-on dit, est l'anglais *Light-height*, hauteur à lumière ; il a dû y avoir là un phare, dont il ne reste à la vérité aucune trace ; *Jard-Heu,* c'est *jarred height*, hauteur disputée ; *Trent-Heu,* c'est *tranched height,* hauteur retranchée ; *Hutch-Heu,* c'est *hut height*, une hauteur avec une hutte. Ces étymologies ont deux défauts : 1° elles imposent aux mots des contorsions quelque peu compliquées ; 2° elles ne s'accordent pas avec l'aspect des lieux.

Il faut dire qu'avant ces étymologies fantaisistes. Depping, dès 1844, avait établi que l'origine de ces appellations devait être cherchée dans les langues scandinaves. Ces langues, en effet, nous fournissent des étymologies qui satisfont aux deux conditions ci-dessus. Elles n'imposent aucune contorsion aux mots et répondent à l'aspect des lieux.

En suédois, une hauteur, une colline s'appelle *heug*. Les Suédois écrivent h ö g, les Danois h œ i, mais dans les deux langues on prononce *heu*, le *g* final ne se prononçant pas. *Lait-Heu*, m'écrit M. Picquot, instituteur communal à Gréville, est un plateau ou landage assez étendu à Eculleville. On y voit quelques restes qui font supposer qu'il a pu y avoir là un fort. En suédois *Lait-Heu* écrit l ä t t - h e u g, signifie hauteur commode, de facile accès. Depping écrit *Led-heu* et M. Joret propose *lid* pour *hlid*, norois, « pente » ; mais il n'y a pas de pente ici, puisque nous avons affaire à un plateau. On prononce d'ailleurs *lait* dans le pays. — *Jard-heu*, m'écrit-on encore, est un petit cap peu élevé au bord de la mer. Le suédois nous donne j o r d h e u, hauteur de terre, étymologie déjà proposée par M. Joret. Pour *Trent-heu*, le suédois nous donne t r ä n g h e u g, hauteur étroite ; la colline ainsi nommée se trouve en effet dans ce cas. « *Hutch-heu* ou Castelet de *Hutch-heu*, est un coteau élevé à l'ouest d'Eculleville, tête dénudée, boisé dans la vallée d'Omonville. On remarque sur cette hauteur les restes d'une fortification circulaire ». Le suédois nous fournit ici plusieurs étymologies : *heugt-heu*, h ö g t h e u g, hauteur élevée ; h ö g s t h e u g, hauteur la plus élevée, à moins qu'on ne préfère — à tort, selon moi — *hutt-heu* (h y t t h e u g), colline où il y a une habitation. Dans tous les cas, ces mots sont purement suédois ; les équivalents danois n'existent pas ou offrent une physionomie un peu différente.

La présence de mots suédois et purement suédois dans la langue de la Hague est donc incontestable. (1)

(1) M. Joret a donc eu tort d'écrire *(Romania*, 1887) : « On peut dire à coup sûr qu'il n'y a pas deux mots suédois... qui aient pu passer dans le haguais. »

Le dano-norvégien ressemble au suédois, mais les deux langues ne sont pas identiques. Le suédois est plus primitif, plus rapproché du gothique, commune origine des deux idiomes. Le suédois a trois genres par exemple et le danois n'en a que deux, et les deux mêmes que l'anglais. Il y a surtout entre les deux langues une différence qui nous intéresse. Le suédois a généralement *a* là où le danois a *e*, dans les substantifs et les adjectifs. Les pluriels sont souvent en *ar* en suédois dans les cas où en danois ils sont en *er ;* les verbes suédois ont l'infinitif en *a*, les verbes danois l'ont en *e :* älska, *elske*, aimer, etc.

Le suédois donne à la lettre *a* un double son : *a*, c'est l'*a* français, accentué ou non, — å surmonté d'un petit *o* a dû désigner dans l'origine un son intermédiaire entre *a* et *o*. Ce son a disparu du suédois actuel, où å se prononce comme *ô* long : åbo (ville de Finlande) se prononce ôbo.

Nous pouvons suivre dans la Normandie péninsulaire le mouvement de transition d'un son à l'autre. A la Hague, à Guernesey, à Serk, etc., la plupart des verbes en *are*, les participes en *atus*, les substantifs en *atem* ont un *a* comme les mots latins correspondants. Cet *a* est suivi d'une voyelle faible ĕ, ĭ qui sonne comme le petit coup de marteau qui succède au grand quand on frappe un métal à coups redoublés, une voyelle *enclitique*, sur laquelle se *résout* le son, dirait-on en musique. Au Cotentin, on entend l'enclitique, mais l'*a* tourne à l'*o* et prend à peu près le son qu'il a dans l'anglais *law ;* on peut le représenter par l'å scandinave. Au Val de Saire, et même dans quelques communes à l'extrémité de la Hague, ce son a passé à *o* aigu, sans enclitique. Il y a identité complète, pour

ce passage de *a* à *o*, dans le langage de la Suède et celui de la péninsule normande.

On a résumé les trois prononciations de cet á, å, ó dans la phrase suivante :

Hague. Des poumes de terre et du lait fetlâĕ, cha barde biein mais cha n'dure pâĕ.

Cotentin. Des poumes de terre et du lait fetlåĕ, cha barde biein mais cha n'dure påĕ.

Val de Saire. Des poumes de terre et du lait fetló, cha barde biein mais cha n'dure pó.

Dans ces divers mots, le français a changé l'*a* du latin en *e*. La présence de *a* dans nos patois est-elle un fait anormal et qui ait besoin d'explication ? A priori, non. *Aimâĕ* — je ne parle que de la terminaison — c'est *amare* dans lequel *r* est tombé et *e* atone s'est affaibli. Cet *a*, le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, toutes les langues romanes, excepté le français, l'ont conservé. Pourquoi veut-on que notre Normandie Maritime, dans son coin reculé, ait fait autrement que ces langues, autrement que le provençal en contact avec des populations chez lesquelles l'*a* s'était adouci en *e* ? Le latin avait *a* dans ces mots, nos patois ont encore *a*, nous devons conclure qu'ils l'ont toujours eu. Les feuilles des arbres étaient vertes il y a deux mille ans, elles sont encore vertes aujourd'hui, ne devons-nous pas conclure, même en l'absence de témoignages, qu'elles ont été vertes pendant les siècles intermédiaires ?

Ce raisonnement si simple ne satisfait pas M. Joret. Forcé d'admettre le fait initial et le fait final, il émet une hypothèse sur ce qui s'est passé entre deux. Suivant lui, les populations qui ont *a* aujourd'hui, ont commencé par changer cet *a* en *e* pour revenir ensuite

à *a*, — non pas toutes les populations il est vrai, celles du Midi sont exceptées : nous avons des documents prouvant que celles-là n'ont jamais abandonné *a*; — mais celles de la Normandie Maritime, sur laquelle les documents font défaut.

Sur quoi se base cette hypothèse ? sur un argument bien frêle, sur l'analogie. Les populations du nord de la France, dans les cas susdits, ont changé cet *a* en *e*, donc les habitants de la Normandie Maritime *ont dû* faire de même. Cela aurait pu arriver sans doute, mais prouvez que cela est arrivé. M. Joret et moi, nous aurions pu naître chez les Peaux-Rouges, et alors nous ne nous serions pas escrimés sur ces pointes d'aiguilles. Mais cela n'est pas arrivé et nous discutons mordicus sur une hypothèse.

A défaut de fondement solide, voyons si cette hypothèse a du moins pour elle la probabilité. Nous venons d'admettre que du son *a* on a pu passer à *o* parce que nous avons rencontré le son å qui forme la transition. Mais où est, dans notre pays, le son intermédiaire à travers lequel on aurait pu revenir de *é* à *a* après avoir — hypothétiquement — passé de *a* à *é*? Ce son intermédiaire, ce serait l'*è* très ouvert, celui de: all*ais!* march*ais !* de la Moyenne-Normandie. Mais ce son est étranger à notre coin du monde. L'*e* dit grave de notre région tend non pas à l'*a*, mais à l'*i*, — comme chez nos demi-congénères les Anglais, chez lesquels l'*e* a une tendance constante à passer à *i* sans jamais remonter à *a*. C'est vers l'*i* qu'est la tendance de notre prononciation. Nous ne prononçons pas *ciêl*, mais cíeil, en appuyant sur le premier *i*, une partie des verbes latins en *are* changent cet *a* en *i* : *fatigare*, fatiguíeĭ, etc., tous nos passés sont en *i* : il *aimit*, etc.

On devrait bien nous dire aussi l'époque où a pu se faire ce passage de *é* à *a*. Les îles ont été détachées politiquement du continent en 1106. Depuis lors les communications réciproques sont restées relativement rares, et l'on ne peut admettre qu'elles aient influé sur la prononciation. Il faudrait donc supposer que, dans les deux pays, il s'est fait une évolution parallèle, et que, parties de *é*, les deux populations, sans s'entendre, sont arrivées à *a*, réalisant ainsi cette harmonie préétablie de Leibnitz contre laquelle on n'a pas eu assez de railleries ! On conviendra qu'il n'y a à cela aucune probabilité.

L'évolution se serait-elle faite antérieurement à la séparation et peut-être sous l'influence du suédois ? Ceci nous ramènerait aux origines de la langue, à l'époque où elle se dégageait péniblement du latin dans lequel *a* prédominait. Les documents de cette époque nous montrent dans les verbes, les participes, des terminaisons en *ad, at* tout aussi bien qu'en *ed*. Pour les pays qui nous occupent, on ne nous fournit pas de documents spéciaux. En fournirait-on même qu'ils ne prouvéraient rien, à moins d'être nombreux et concordants. Nous savons par expérience que dans les pays mêmes où le patois est seul parlé, quand on rédige une pièce officielle, on s'efforce de la mettre en français, dans la langue distinguée. Pour nous en tenir à notre pays, quand on est entre soi, « no préiche, » mais quand on écrit, « no parle ».

M. Joret nous renvoie aux chartes des îles anglo-normandes. C'est là une plaisanterie. Ces chartes sont en français comme tous les documents législatifs, judiciaires, etc., des îles. La langue officielle du pays est le français. Quelques mots tirés du patois ont pu se glisser

dans les textes comme dans le *Journal d'un sire de Gouberville,* seizième siècle (1), mais on a donné soigneusement à ces mots la forme française. La grammaire est française et c'est de grammaire qu'il s'agit ici. C'est en ces derniers temps seulement que l'on s'est amusé, par pure fantaisie, à écrire le patois. Dans ce qui devait être conservé, on s'est toujours exercé à imiter le français du continent, tel qu'il était parlé au moment où l'on écrivait. Le *Saint Matthieu,* de Métivier, n'a pas été écrit à l'usage des paysans. L'ouvrage n'a été tiré qu'à cent cinquante-six exemplaires, qui n'ont pas même été mis dans le commerce. Les paysans guernesiais lisent l'Évangile en français ; les chansons en patois du pays sont modernes, comme les chansons cherbóuĕrquaises de M. Alfred Rossel. Les seuls documents recevables ici seraient des compositions populaires authentiques en patois médiéval des îles. Voilà ce que M. Joret devrait fournir pour justifier sa thèse. Ces documents, nous les attendons.

L'hypothèse de M. Joret n'a donc pas même pour elle la probabilité. Mais surtout elle est inutile, les faits s'expliquant sans elle et même beaucoup mieux qu'en la faisant intervenir. Nous pouvons donc n'en tenir aucun compte.

Il est en revanche un autre fait qui mérite d'être expliqué. M. Joret ne l'explique pas, — il est vrai que cela entamerait son hypothèse — il se contente de le nier (2). Dans un petit nombre de communes de la

(1) *Journal manuscrit d'un sire de Gouberville et de Mesnil-au-Val,* gentilhomme campagnard du Cotentin, de 1553 à 1562, publié par M. l'abbé TOLLEMER, ancien proviseur, officier de l'Université. — Rennes, in-12, 1880.

(2) M. Joret écrit *(Revue critique,* 1887) :

Hague et du Cotentin, formant deux îlots, on termine uniformément les mots susindiqués en *éi* ou *ey*, aim*éi*, sant*éi*, jet*éi*, etc. Ces communes sont, à la pointe de la Hague : Jobourg, Digulleville, Omonville-la-Petite et, sur le détroit à l'ouest, Barneville, Surtainville, Sortosville, les Moitiers-d'Alaune. On prononce *á*ĕ dans les communes qui entourent ou séparent ces îlots.

Cette prononciation n'est pas nouvelle et née sous l'influence du français. Nous possédons un poème du treizième siècle en « Hague langage » (1) où les mots en question sont terminés en *ei, ey : jureir, procureir (r* muette), *nommey, santey, viltey.* Ce poème n'a pas moins de mille quatre-vingt-quatorze vers. Nous ne savons pas, il est vrai, dans quelle partie de la Hague il a été composé, mais nous devons supposer que c'est dans les communes où cette prononciation s'est conservée.

Ce fait de petits îlots conservant la prononciation du treizième siècle au milieu de communes où l'on prononce autrement, montre la force de la tradition chez nos populations. Mais le fait est assez curieux lui-même pour qu'on cherche à l'expliquer. Il n'y a qu'une seule explication plausible : l'établissement, sur ces deux

« Il n'y a pas dans le Cotentin — il comprend la Hague sous ce nom — de région où le patois ait aujourd'hui *ei* pour *a*. ».

Qu'il fasse une excursion dans le pays, il verra ce que vaut son assertion.

(1) *Vie du Bienheureux Thomas-Hélie de Biville, à l'usage des pèlerinages de la paroisse de Notre-Dame du Vœu, de Cherbourg..... suivie d'un poème du treizième siècle, publié pour la première fois,* par M. de PONTAUMONT, in-12, Cherbourg, Feuardent, 1868.

L'ouvrage a dû être rajeuni par endroits, mais cela ne change rien à ce que nous en disons.

îlots ainsi circonscrits et qu'aucune montagne n'isole, d'une population spéciale, d'une colonie. L'histoire se taisant sur l'arrivée de ces colons, je proposerai une conjecture. Le séjour des Suédois, leur établissement définitif peut-être, est prouvé par les noms de lieux qu'ils ont imposés dans la Hague et qui s'y sont conservés jusqu'à présent. Dans ce pays, c'est l'*a* qui domine, comme dans les infinitifs et autres mots suédois. Les mots danois analogues sont au contraire en *e*. Ne pourrait-on pas voir dans la prononciation en *éi* l'influence d'une colonie norvégienne ou danoise établie sur ces points ?

Ce qui viendrait à l'appui de cette conjecture, ce sont les noms de deux des communes où l'on prononce éĭ. Les cartes officielles donnent à l'une de ces communes le nom de Surtainville, mais on sait que ces cartes se mettent à l'aise avec les noms locaux, qu'elles dénaturent et rendent souvent méconnaissables. Les habitants prononcent Sortainville ; une commune tout auprès se nomme Sortosville. Or *sort* en danois veut dire *noir*. Sortainville, Sortosville seraient donc des noms correspondant à Négreville, autre commune du Cotentin. *Sort* est le mot danois, les Suédois disent *svart (schwarz* en allemand). Ces deux communes par conséquent doivent avoir été occupées par des Danois. Barneville est aussi un nom scandinave, mais on n'en peut rien conclure, *barn* désignant un enfant dans les deux langues. Je donne cette explication à titre d'hypothèse en attendant qu'on en trouve une meilleure.

Tous les verbes latins en *are, atus* ne conservent pas l'*a* en passant dans nos patois, beaucoup d'entre eux se terminent en íeĭ, cela arrive après certaines lettres surtout quand il y a dans le voisinage un *i* accentué

ou prépondérant; il y a même des verbes qui se terminent en *ié: necare,* nié, *precare,* prié, mais ici le scandinave n'a rien à voir.

Il en est autrement pour la transformation des gutturales.

Le k suédois se prononce

K devant les voyelles fortes: *a, o, ou: katt,* chat (normand *cat), ko,* vache, *kulle* (koulle), écueil, etc.;

Tch devant les voyelles faibles: *i, eu, u* (écrit *y):* Norrköping (Nortcheuping), kyrka (tchurka), église, etc.;

Ch devant *i* et quand il est précédé de *s* : Nordenskiold (Nordencheuld).

Le *c* subit à peu près les mêmes transformations dans nos patois.

Devant *a, o, ou,* c dur persiste généralement: *cattus,* cat, *caminus,* quemyn, *carruca,* quérue, *cuminitiare,* coumenchíeĭ, etc.;

Devant *i* et *u* (français), médiat ou immédiat, il devient *tch ; qui,* tchi, *canis,* tchíeyn, *culus,* tchu, *coquina,* tchúĕsine, Tcherkville (officiellement Querqueville), sous l'influence du suédois *Kyrka* (tchurka) et de l'anglais *church*, église ;

Devant *e* et *i* le *c* latin devient généralement *ch, centum,* chent; *quinque,* chȳn, *cæmentum,* chīment, *ecce ille;* etc., chela, chennla, chenna, cha. Mais de *cædere, cæsum,* on tire cisiáoux; *ecce ille* donne le cíein à Guernesey et dans la presqu'île, le *chen* à Jersey. Il y a donc, dans ce dernier cas surtout, de nombreuses exceptions, dont les lois seront données plus tard.

Ces rapprochements ne sont pas les seuls qui, en dehors du vocabulaire, puissent être faits entre nos patois et les langues scandinaves.

Dans les trois phrases traditionnelles citées plus haut à propos des terminaisons en áĕ, åĕ, ó, j'ai écrit *poumes* et non *pommes*. Dans nos patois, en effet, l'*o* a une tendance à passer à *ou*, surtout quand il se trouve dans le voisinage d'une nasale, même soupçonnée. L'*o* suédois a la même tendance à passer à *ou*.

III

Déterminons maintenant, sauf à nous répéter quelquefois, les caractères spéciaux qui distinguent le patois de la Normandie Maritime des patois congénères. Ces caractères se rencontrent surtout dans les voyelles.

Avant de les exposer, convenons des signes à employer pour indiquer ceux des sons que l'alphabet français est insuffisant à exprimer.

Les directeurs de la *Revue des patois gallo-romans*, MM. Gilliéron et Rousselot, ont inventé, pour représenter les sons des patois, un alphabet très savant, très précis autant qu'on en peut juger, et, dans tous les cas, très ingénieux. Par malheur, cet alphabet a près de deux cents caractères, de sorte qu'il est excessivement incommode de s'en servir. La simple lecture exige un apprentissage aussi pénible que fastidieux, et auquel peu de personnes sont disposées à s'astreindre. M. Joret, dans ses *Mélanges de phonétique normande*, propose un autre système qui, bien que plus simple, ne laisse pas d'être encore très compliqué. Ces alphabets ne peuvent guère être considérés que comme des curiosités ingénieuses, utiles en théorie, mais qui ne peuvent guère passer dans la pratique.

Les mots ont leur physionomie, on les comprend

encore plus par la vue que par l'oreille. Il me semble que, si l'on tient à être compris, à ne pas exposer à la torture les imprimeurs et surtout les lecteurs, qui autrement, se lasseront bientôt de vous suivre, il ne faut pas trop dérouter les yeux. J'ai cru devoir, dans mes transcriptions, conserver toutes les formes des mots, qui ne sont pas incompatibles avec la prononciation du mot patois. Je conserve donc les caractérisques *s, x, z,* non seulement lorsqu'elles désignent le pluriel, mais encore quand elles indiquent l'allongement de la syllabe. J'ai de même conservé les terminaisons des verbes, et j'écris *j'ai,* j'aim*ais,* etc. Je conserve même l'*a* lorsque, comme dans j'*aimais, ai,* ici initial, est un adoucissement de l'*a* protonique. Cet *ai* ne saurait être confondu avec la diphtongue á ĭ (de f r á ĭ s e, par exemple), que j'écris toujours avec deux signes diacritiques. Je conserve aussi *t* et *l* à la fin de certains mots où ils ne se prononcent pas, mais où ils influent sur la prononciation. Seulement j'avertis, par l'emploi des italiques, que ces lettres sont muettes ou latentes. J'indique l'*h* muette de la même façon. Mais je n'ai pas cru nécessaire, comme l'a fait Métivier dans son Dictionnaire guernesiais, de conserver les *r* des infinitifs, tout en annonçant qu'elles ne se prononcent pas.

J'indique partout la voyelle tonique par un accent aigu. Dans les diphtongues et triphtongues, c'est la voyelle portant l'accent qui est tonique ; f r á ĭ s e, i á o u (eau), *nié* (noyer).

Le français n'a qu'un *a,* nos patois en ont un second.

Le français n'a que trois *e* caractérisés : *e* muet, *é* aigu, *è* grave. L'*e* grave de nos patois est peu ouvert et tend

à *i*. Nos patois ont encore plusieurs autres *e*, l'un, qui tient le milieu entre l'*é* aigu et l'*è* grave, figure souvent dans la syllabe initiale : decidáĕ, *repoundre*, etc., et non décidáĕ, *répoundre*, etc. Nous avons encore l'*e* rapide qu'on entend dans lĕs *houmes*, mĕs *amyns*, etc., presque *m's amyns*, *l's houmes*, — et l'*e* enclitique — qui résonne faiblement après la voyelle portant l'accent tonique, jetáĕ, le jóuĕ (jour), húĕrque (tertre), fúĕlle, etc. J'ai pensé que, pour ne pas trop multiplier les signes, il n'y aurait aucun inconvénient à représenter également par ĕ, l'*e* rapide et l'*e* enclitique. — l'*e* muet et l'*e* intermédiaire entre *é* et *éi*.

Le français n'a qu'un *i*, l'*i* aigu ; nos patois ont en plus l'ĭ enclitique, qui n'en diffère que parce qu'il est plus bref. Mais ils ont en outre un *i* grave, qu'on prononce du gosier en élargissant le fond de la bouche. Cet *i* est inconnu au français, mais il est d'un usage très fréquent dans les langues slaves. Celles de ces langues qui emploient l'alphabet latin le représentent par *y*, le russe emploie pour le représenter un signe très différent de celui qui figure l'*i* aigu. Métivier dans son *Dictionnaire* et ses *Poésies* l'écrit en marquant l'*i* d'un accent grave *ì*. Il m'a semblé plus commode de suivre l'exemple des langues slaves ; j'écris ce son *y*. Il est très fréquent dans nos patois.

O, n'est jamais très ouvert et tend à *ou*.

U a rarement le son de *eu* : *une* femme ; on dit *eune* femme, seulement au Cotentin et au Val de Saire.

En revanche *eu* s'emploie dans beaucoup de cas où le français à un *u* : *veu*, *recheu*, la *veue*, une *écáoufeure*, (échauffure), etc.

O, *eu*, ne sont jamais suivis d'une enclitique. Les voyelles rapides ne se font entendre qu'après á, å (áĕ, áĭ), après *i* (íeĭ), après *u* (úĕ) et après *ou* (óuĕ).

Toutes les voyelles peuvent être longues ou brèves.

Longues, je les indique par le signe consacré quand leur longueur n'est pas autrement indiquée. Quand elles portent l'accent circonflexe, on entend nettement dans la prononciation la voix s'élevant et s'abaissant. Cette nuance a disparu du français.

Toutes ces voyelles peuvent devenir nasales ; elles le sont même bien plus souvent ici qu'en français.

An dans nos patois a un son différent de celui de *en*. Il en a été de même en français à l'origine. *An* diffère de *en* dans le premier *Alexis* (onzième siècle), mais à l'époque où fut composée la *Chanson de Roland,* les deux sons se confondaient déjà. Ce fait dépose en faveur de l'antiquité et de l'immutabilité de nos patois. C'est un argument de plus en faveur de l'ancienneté de á ĕ dans nos verbes et autres mots.

On entend dans notre *an* comme une double nasale. *An* suivi de *on*. Les Portugais, qui ont le même son, l'écrivent ão, l'*a* surmonté d'un tildé. Pour ne pas trop dérouter, je l'écris ãon. Métivier l'écrit *àn* avec accent grave sur l'*a*.

En se prononce comme *en* français.

La nasalité fait passer l'*i* aigu à l'*y* grave. *In* ne se rencontre jamais, du moins à ma connaissance ; nos patois ne connaissent que *yn*.

On est également absent de nos patois, qui ne connaissent que *oun*.

Un ne se prononce pas *eun*. C'est *u* pur qui est nasalisé.

L'*n* qui entre dans le son nasal ne se prononce jamais sur la syllabe suivante. Dans : Ol est *finyn-e,* Ol est *venun-e* (elle est finie ; elle est venue), c'est l'*e* muet seul qu'on entend après la nasale.

L'*h* est toujours fortement aspirée dans les mots germaniques ou scandinaves, au point de passer parfois à l'*r* gutturale. Elle est muette dans les mots venus du latin.

L est très souvent mouillée ; elle l'est toujours après les labiales, très souvent après les gutturales : *fablle*, *Glliàoume* (Guillaume), et même au commencement des mots, comme en espagnol : llieĭ *(elle,* féminin de *lui). L* mouillée ne se prononce jamais *ye* comme à Paris.

L a une tendance à passer à *n*. *No, nou* = l'on. *Cela* se dit *chen'la* et même *chenna,* etc.

Le français a deux *rr* équivalentes, l'une gutturale, employée généralement dans la conversation, l'autre vibrée, préférée par les chanteurs. Ces deux *rr* se rencontrent aussi dans la Normandie Maritime. Mais celle-ci en a une troisième qui lui est propre, c'est une ṛ mouillée, voisine de *h,* de *z,* de *dh (th* doux anglais), etc. On produit ce son en donnant à la langue à peu près la position qu'elle prend pour émettre le *z,* mais de manière à permettre à son extrémité de vibrer derrière les dents. Ce son n'existe pas dans le français, mais il est très fréquent en russe. C'est en réalité une *r* mouillée, et elle figure à son rang parmi les consonnes *molles* des Russes. On l'emploie, en Russie comme en France, au lieu de *r* ordinaire entre deux voyelles, — comme notre *s* sonnant *z,* — et, dans quelques autres cas encore. Dans nos patois, c'est toujours cette ṛ qu'on entend après une enclitique et entre deux voyelles. Un vice de prononciation peut faire confondre cette ṛ molle avec le *th* anglais doux. Une chanson de Jersey, que j'ai sous les yeux, le *gron-neux* (grondeur), raille un personnage qui confond ces deux sons. M. Joret nie avec

persistance l'identité de l'*r* molle de la Hague avec l'*r* molle des Russes. J'habite la Russie depuis trente-trois ans, j'applique aux mots russes la prononciation de l'*r* mouillée que j'ai apprise dans mon enfance à la Hague, et cette prononciation est reconnue d'une correction parfaite. Il est impossible de comprendre pourquoi M. Joret, qui n'a jamais habité la Hague ni vécu en Russie, s'obstine à contester ce fait qu'il est si facile de vérifier.

Les diphtongues françaises ont toutes l'accent sur la dernière voyelle : iá, ĭé, ieú, uí, etc. Nos patois ont ces diphtongues *faibles,* mais ils ont aussi des diphtongues *fortes* qui ont l'accent sur la première voyelle : áĕ, áĭ, áou, úĕ: aimáĕ, fráïse, máoux (maux), fóuĕrque (fourche), húĕrtáĕ, heurter, donner des coups de corne. La diphtongue áou est des plus employées. Elle figure au pluriel d'un grand nombre de substantifs et d'adjectifs, et dans tous les mots provenant du latin ou de l'allemand dans lesquels on écrit *au*. Je ne sais pourquoi M. Joret me reproche de ne pas écrire cette diphtongue *ao*. J'ai toujours entendu prononcer áou, à la Hague comme au Val-de-Saire.

Nos patois ont aussi des triphtongues. Celles-ci commencent par *i*. Lorsque dans ce cas l'*i* porte l'accent tonique, il est suivi généralement d'une enclitique dans laquelle on entend un *e* suivi d'un *i* : íeĭ : prêchíeĭ (parler).

Le français a dû avoir un son analogue, sinon identique, jusqu'au dix-septième siècle. A cette époque, les mots *meurtrier, sanglier* n'avaient que deux syllabes. L'Académie réprimanda Corneille d'en avoir donné trois à *meurtrier* dans ce vers :

Il est juste, grand roi, qu'un *meurtrier* périsse.

Rotrou et La Fontaine sont restés fidèles à la tradition en écrivant :

De quel œil puis-je voir le *meurtrier* de mon père ?
Mais bons et beaux *sangliers*, daims et cerfs bons et beaux.

Cette prononciation se conservait encore au dix-huitième siècle dans la littérature populaire, témoins ces vers de la chanson du Juif-Errant auxquels la musique ne donne que six syllabes :

Portant, comme un *ouvrier*,
Devant lui z-un *tablier*.

Comment prononçait-on cette syllabe unique : *trier, glier, vrier, blier ?* Littré déclare la chose impossible. Elle l'est effectivement si l'on fait de l'*e* un *é* aigu ou un *è* grave. La prononciation est facile au contraire si l'on fait porter l'accent tonique sur *i* et si l'*e* suivant résonne comme *ei ;* o u v r í e ĭ. Il est probable que cette prononciation, familière à nos patois, était alors aussi celle du français.

Dans les triphtongues, l'accent peut porter sur la seconde voyelle : i á o u (eau).

Les mots français n'ont qu'un accent tonique qui porte toujours sur la dernière syllabe sonore. Dans *affourcher,* il n'y a qu'un accent qui porte sur *cher.* Il y en a deux dans le mot patois correspondant : a f ó u ĕ r q u í e ĭ, un accent principal sur q u í e ĭ un accent secondaire sur f ó u ĕ r.

Les enclitiques n'apparaissent jamais que dans la syllabe qui porte l'accent principal ou l'accent secondaire. Quand une consonne suit l'enclitique, c'est ordinairement une liquide *(l, r)* mouillées ou une chuintante. Si la consonne finale n'est pas pro-

noncée, on se trouve en face de mots comme le jóuĕ, le fóuĕ (le jour, le four), le tchúĕ (le cuir).

Au sud cet *e* enclitique devient *o*. M. Joret (Bessin) et M. Le Héricher (Avranchin), écrivent le *jouo*, le *fouo*. Ici la syllabe est brève ; quand elle est longue, je l'indique par le signe des voyelles longues ou par une *s* : bōuĕ ou bōuĕs, faisceau de verges dont les maîtres d'école se servaient autrefois.

Comme on l'a indiqué plus haut :

Le *c* latin ou germanique peut prendre dans nos patois les sons *k, tch, ch, s ;*

Les groupes *o* + *c*, *e* + *c* donnent à la Hague úĕ, *legere,* lúĕṛe, *u* + *c* donne *i ; lucere,* liṛe, *ducere,* condiṛe, etc.

Les terminaisons latines en *are, atus, atem,* donnent ordinairement áĕ, et ó ; — sous une influence indéterminée, le danois peut-être ? — éĭ. Sous l'influeṇce d'un *i* dans le voisinage ces terminaisons deviennent íeĭ ; pēquíeĭ (pêcher), et même *ié : plicare,* pll*ié*.

Nos patois présentent en outre, bien entendu, les caractères généraux du normand : la diphtongue *oi* du picard et du français remplacée par *é, éi ; a* devant *r* passant à *e* : *er*gent, m*er*que, etc.

Je résume en tableau les principales particularités que présente le langage de la Normandie Maritime :

Les mots peuvent avoir deux accents ;

La voyelle accentuée est souvent suivie d'une enclitique ;

Les diphtongues sont souvent fortes. Dans les triphtongues, l'accent est quelquefois sur la seconde voyelle ;

Les nasales sont fréquentes ; *an* se prononce autrement que *en ;*

C peut devenir *k, ch, tch, s ;*

o + *c, e* + *c* donnent úĕ, *u* + *c* donne *i ;*

h est d'ordinaire fortement aspirée ;

L est fréquemment mouillée après les labiales, les gutturales et même au commencement des mots.

Nos patois ont deux lettres spéciales *y* grave et ṛ mouillée.

Les mots en *are*, *atus*, *atem*, conservent en général l'*a* du latin, mais cet *a* peut passer à å, et à ó ; — sous l'influence d'un *i* ces terminaisons deviennent íeĭ et même quelquefois *ié*.

Nos patois présentent en outre les caractères attribués au normand en général.

Ces caractères sont, on le voit, assez nombreux et assez importants pour qu'on ait le droit de créer pour eux une section spéciale du dialecte normand.

Il reste à montrer que ces caractères se retrouvent dans leurs traits essentiels, sur toute l'étendue de la région : îles et péninsule. Quelques extraits empruntés à des ouvrages en patois en fourniront la preuve. Il est regrettable sans doute que nous ne puissions établir cette comparaison que sur des traductions d'Évangiles et des chansons, mais c'est là seulement que nous trouvons le patois dans toute sa pureté. Le langage employé dans quelques journaux des îles n'est que du français mélangé de patois et d'anglais ; nous n'avions donc pas le choix. Notre thèse n'en sera pas moins évidente.

Ce qui est plus fâcheux, c'est que chacun de ceux

qui ont écrit notre patois a son système spécial de transcription, et cela rend les comparaisons difficiles. Métivier, dans son Dictionnaire et ses Poésies, s'est fait un système auquel il est fidèle. Il écrit *àn, ìn (yn), ùn*, en marquant la voyelle d'un accent grave pour avertir que le son n'est pas celui de *an, in, un*, en français. Il écrit — áou — *aû*, et á ï — *aï*. Il ajoute des *rr* aux infinitifs, tout en prévenant qu'on ne les prononce pas. Mais il ne distingue pas les deux sortes de *rr* et n'indique qu'imparfaitement les voyelles enclitiques.

Le transcripteur de Serk met des doubles *tt* à la fin des verbes : *semaitt, quitt*. Je ne sais si l'on prononce réellement ces deux *tt*, n'étant jamais allé à Serk. Je suppose cependant qu'ils servent simplement à indiquer la brièveté de la syllabe.

Le système du docteur Lejoly-Sénoville est tout fantaisiste. L'*h* lui sert à remplacer l'r mouillée et à indiquer la présence d'une enclitique. Il multiplie les *sss* et les *chchch* hors de saison, etc., etc. J'ai respecté l'orthographe des îles, mais j'ai souvent corrigé celle du docteur d'après mes propres observations.

La transcription de M. Axel Romdahl est très précise, elle atteint bien le but que l'auteur s'est proposé, mais en enlevant aux mots leur physionomie, en ne tenant aucun compte des accidents grammaticaux, elle rend la lecture très pénible au commun des lecteurs. Cette transcription exige d'ailleurs des caractères spéciaux, que les imprimeurs doivent se procurer et avec lesquels les lecteurs ont à se familiariser. Cela m'a décidé à écrire la *Parabole de l'enfant prodigue* d'après le système suivi dans mes transcriptions en haguais.

Je laisse la parole aux exemples.

Région où *are, atus*, *atem* est

GUERNESIAIS

ÉVANGILE DE SAINT-MATHIEU

Traduit par Métivier (1)

CHAPITRE II

19. Quànd *H*érode fu*t* mor*t*, un ànge du Signeu*r* appàru*t* à Joseph en Égypte coume i dormai*t*,
20. E*t* lli dit : L' v'ous, pernáez l'éfàn*t* et sa mére, e*t* r'tournáez dàn*s* l'pais d'Israël, car chaeu*x* qui trachaien*t* l'éfãon*t* pour lli halaï*r* la vie, sont mort*s*.
21. Joseph s'étàn*t* l'vái, prin*t* l'éfãont e*t* sa mére e*t* s' mi*t* en ch'min pour rev'ni*r* dàns l' pais d'Israël.
22. Mai*s* quàn*d* nou lli aeu*t* di*t* qu'Archelaus régnai*t* en Judaie à la plleche d'Hérode sen pére, il apprehendit d'y allaï*r* e*t* quànd il a eu r'chu coume i dormait un guernissemen*t* du ciel, i se r'tiri*t* dàns la Galilaie.

Remarques : Les principales différences entre les textes proviennent du système différent de transcription.

Guernesiais, *lli*, Haguais, *li : l* n'est mouillée qu'au féminin. — G. *chaeux*, H. *cheux*, et plus souvent à Cher-

(1) *Evangile selon saint Matthieu traduit en normand de Guernesey d'après la version française de Le Maistre de Sacy par Georges Métivier*, auteur des *Rimes guernesiaises*, Londres, 1863, in-16, 136 pages. *Impensis Ludovici Luciani*

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

HAGUAIS

ÉVANGILE DE SAINT-MATHIEU

Traduit du guernesiais en haguais

CHAPITRE II

19. Quãon*d* *H*érode feut mor*t*, un ãonge du Signeu appareu*t* à Josè en Egypte coume i dormai*t*,

20. E*t* li di*t* : L'v'óuĕs, prenáĕz l'éfãont e*t* sa méĭre e*t* r'tóuërnáez dãons l'pãĭs d'Israël, car les cíeyns tchi trachaient l'éfãont póuĕr li haláĕ la vie, soun*t* mor*ts*.

21. Josè s'étãont l'váĕ pryn*t* l'éfãon*t* e*t* sa méĭre et s'mynt en qu'myn póuĕr rev'nyn dãons l'pãĭs d'Israël.

22. Mai*s* quãon*d* no li di*t* qu'Archeláu rengnai*t* en Judaie à la plléĭche de sen péĭre, il apprehendi*t* d'i aláe, e*t* quãon*d* il eu*t* r'cheu coume i dormai*t* un avertissement du cíeil, i s' retiri*t* dãons la Galilaie.

bourg, *les ceux*, à la Hague, *les cieyns*. On dit aussi *les ciens* à Guernesey et *les chens* à Jersey. — G. pĕrnaïz, H. prenáĕz. — G. *aeut*, H. *eut*. — G. qui, H. qui, tchi. — G. *r'chu*, H. *r'cheu*. — G. *sont*, H. *sount*. — G. *nou*, H. *no*. Pãĭs se prononce en une syllabe avec ā long.

Bonaparte. Strungeways and Walden. Castle street, Leicester square, tiré à 250 exemplaires, — Paris. Bibliothèque nationale, Réserve.

Région où *are*, *atus, atem* est

GUERNESIAIS

LE SERMON SUR LA MONTAGNE (1)

1. Aquán*d* Jésus vi*t* tou*t* chu peuplle-là, i monti*t* sus une montaigne où i s'assiévi*t* e*t* ses discipIles s'aperchiren*t* de li

2. É*t* il ouvri*t* sa bouche, l's enseigni*t* e*t* di*t* :

3. Bienhâeuareu*x* le*s* paure*s* d'espri*t*, parç que l'royaûme des ciu*x* est à aieu*x*.

4. Bienhâeuareu*x* cheux qui plleuren*t* parç' qu'i s'ron*t* consolaï*s*.

5. Bienhâeuareu*x* cheu*x* qui son*t* paisiblle*s* parç' qu'i posséd'ron*t* la terre.

6. Bienhâeuareu*x* cheu*x* qui on*t* faïm e*t* se*t* d' la justice, parç' qu' s'ron*t* rassasiaï*s*.

11. Vou*s* êtes haeuareux quàn*d* l's houme*s* vous esclàudreron*t* e*t* qu'i vous persécuteron*t* et qu'i diron*t* fàuss'men*t* toute sorte de ma countĕr vou*s* à càuse de mé.

12. Rejouiss'ou*s* là d'ssu*s* e*t* tersaûtáiz de jouaie, parç'qu'une grànde récompense vous atten*d* dàn*s* les ciu*x*, car ch'es*t* de même qu'il on*t* persécútáe les prophète*s* qui étaien*t* devàn*t* vou*s*.

14. Vous êtes la lumiére du monde, une ville situáée sus une moutâigne, n'sairai*t* pas êtĕr muchíe.

(1) *The Sermon on the Mount and the Parable of the Sower. translated into the french norman dialect of Guernsey...* by

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

HAGUAIS

SAINT MATTHIEU, Chapitre V

1. Aquãon*d* Jésus vit tout chu peuplle-là, i mounti*t* sus une mountáĭgne où i s'assiĕisi*t* e*t* ses discipIles s'apprechirent de li.

2. E*t* il ouvri*t* sa bóuĕche, l's enseigni*t* et di*t* :

3. Bieinheureu*x* les póuĕr*s* d'espri*t* parç' que l'roiáoume du cíeĭl est à ieu*x*.

4. Bieinheureu*x* les cíeyn*s* (cheux) qui plleurent parc' qu'i s'roun*t* counsoláĕ*s*.

5. Bieinheureu*x* les cieyn*s* (cheux) qui soun*t* paisi-blle*s*, parc' qu'i possèd'roun*t* la terre.

6. Bieinheureu*x* les cieyn*s* (cheu*x*) qui 'oun*t* fáym e*t* seu d'la justice, parç qui s'roun*t* rassasiáĕs.

11. Vo s'ráĕz heureu*x* quãon*d* l's houme*s* vous agōnis'roun*t* d'sottise*s*, qu'i vou*s* persecut'roun*t* et qu'i diron*t* fáouss'men*t* toute sorte d'ma d'vóuĕ*s* à cáouse de méĭ.

12. Réjouiss'oúĕ*s* là d'ssu*s* e*t* tressáoutáĕ*z* de jouaie, parç' qu'une grãonde recompense vous atten*d* dãon*s* l'cíeĭl, car ch'es*t* de même qu'il on*t* persecutáĕ le*s* prophéĭte*s* qui soun*t* v'nu*s* devãont vóuĕs.

14. Vos ête*s* la lumíéĭre du mounde : une ville situáĕe sus une mountáyngne, n'sairai*t* pa*s* être mu-chíeĭe.

Georges Métivier, in-16, XII—41 pages. Edited by Linwood Pitts, Guernsey.

Région où *are, atus, atem* est

15. Et nou n'allume pa*s* une làmpe pour la mettĕr sous l'bouissè, mais no la me*t* sus ùn chàndille*r*, à ceulle fin qu'olle écllaire tous chaeu*x* qui son*t* dan*s* la maison...

16. Car, j' vous di*s*, et ch'es*t* la véritaï, que l'cieil et la terre ne pass'on*t* pouin*t*, en tché que chu qui'est dâon*s* la loué n'set accomplli à fin et à fai*t* jusqu'à un seul titre et à un seul pouin*t*.

Remarques : G. *s'assieivit*, H. *s'assiéisit*. — G. paures, H. póuĕrs. — G. *chaeux*, H. cheux, les cieyns. — G. *set*

GUERNESIAIS

LA CHANSON DES FAOUCHEUX (1)

Dès qu' l'air du matin nous réville,
Oy' ous chàntaï*r*, fiers et réjouis,
Brànlànt l'fàux émoulu qui brille,
Les faûcheux le long d' nos courtis ?
La joùaie au cœur,
A flleur de bras,
Abattànt l' fein, fáouchànt la flleur !
Houras !

(1) *Poésies guernesiaises et françaises* par Georges Métivier,

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

---

15. E*t* no n'alume pas une lãompe póuĕr la mettre sóuĕs l'bóuĕssè, mais no la met sur un chãondelíeĭ à ceule fyn qu'ol éclléĭre tóuĕs les cieyns (cheu*x*) qui soun*t* dãons la maisoun...

16. Car, j' vous dis, et ch'est la véritáĕ, que l'cíeĭl e*t* la terre ne pass'ount páĕ avãont que tout che qui'est dãons la loué n' set accoumplli à fyn et à fait jusqu'à un seul titre et à un seul poueynt.

(soif), H. *seu.* — G. *en tché que,* en cela que, avant que. — *Loué,* dans les deux pays, loi.

HAGUAIS

LA CÃONCHOUN DES FÁOUQUEU*X*

Dès qu' l'air du matyn nous réville,
Entend'óuĕ*s* chãontáĕ, fíeĭrs et réjouis,
Brãonlãon*t* la fáou*x* émoulue qui brille,
Les fáouqueu*x* le loun*g* d' nos cllo*s* ?
La jouaie ou cueu,
A la forche des bras,
Abattãont l'féÿn, fáouquãont la fleur !
Houras !

in-8°, 322-XLVII pages, souvent à deux colonnes. — Guernesey, 1883.

Région où *are, atus, atem* est

Au haut d' sen cerclle l'soleil monte,
D' râtel'resses v'chîn un troupè,
Les bras nus — j'en ai quasi honte —
L's iers crass'tillànt sous leux chapè.
Allons, Rachè,
A flleur de bras !
Suzon, Mad'lon, jouaïz du râtè !
Houras !

D' fumet d' fein la tête èbêsouie,
L'terrien r'garde sa diguedi,
L'front russ'lànt d' sueu*r*, le faûx manie,
Et dit : Pense à ten rion, Judi*th* !
Goulo charmà*nt*,
A flleur de bras,
Fai*s* ta vieillotte e*t* n' ri*s* pa*s* tànt !
Houras !

Remarques : Oy' ous, se comprend, mais se dit peu à la Hague. — G. le faûx, H. la fáoux. — G. faoucheux, H. fáouqueux. — Courtis, ne s'emploie plus à la Hague. — On ne dit pas non plus : A flleur de bras. — Un troupè = un groupe.

représenté par áĕ, áï et íeï.

Ou háout d' sen cerclle, l' soléï mounte,
D' râtel'resses v'chyn un troupéï,
Les bras nus — j'en ai quasi hounte —
L's úĕrs étynch'lãon*t* sóuĕ*s* lū capè.
Alouns, Rachè,
A la forche des bras!
Suzoun, Mad'loun, jouáĕ*z* du râtè!
Houras!

D' fumet d' feyn la tête ébêsouie,
L'fâouqueu*x* r'garde sa bóuĕnne amÿe
L'frount russ'lãon*t*, manye la fáou*x*,
Et di*t* : Pense à ten rioun, Judi*th*!
Goulo charmãon*t*,
A la forche des bras!
Fais ta vúĕllote e*t* n'ri*s* pa*s* tãon*t*!
Houras!

— G, iers, H, uĕrs, les yeux, *oculos*. — G. terrien, habitant des terres. — Goulo! « jolie bouche », en anglais *sweet lips*. A la Hague, on dit à un enfant : « Baille mé ta goulette! » c'est-à-dire : Embrasse-moi! — Rion, rangée de foin. — Vúĕllotte, meule de foin.

Région où *are*, *atus*, *atem* est

ILE DE SERK

LA PARABOLE DU S'MEUX (1)

SAINT-MAKYU, CHAP. XIII

3... L'chen qui sème s'n alli*t* s'maï.

4. Et tàndi*s* qu'i s'mai*tt,* une partie d'la s'menche qui*tt* le lon*g* du ch'min e*t* l's oesiaû*x* du cieil vindre*nt* e*t* i la màndgire*nt*.

5. Une aûtre qui*tt* dàn*s* des endret*s* roquieur*s*, où alle n'avai*t* pas for*t* de terre, e*t* ou l'vi*tt* ossi vite parç' que la terre où al' tai*t* n'etai*t* pa*s* ben avàn*t*.

6. Mais l'solé se l'vi*tt* e*t* ou fut brulaie ; et coumme ou n'avai*t* pa*s* d'rachinnes, ou s'qui*tt*.

7. Une aûtre qui*tt* dàn*s* d's épinne*s*, et l's épinne*s* viendre*nt* à craitre, et l'étoupidre*nt*.

8. Une aûtre enfin qui*tt* dàns d'bouanne terre, et ou porti*t* du fri*tt ;* quiq' gràins rendire*nt* chent pour un, d'aûtres sessànte, et d'aûtres trente.

9. L'chen qu'a d's oureille*s* pour oui, qu'il ouêt !

REMARQUES. — Le traducteur indique la nasale grave *yn*, en redoublant les *nn:* cheminn, rachinnes, etc. ; il écrit, comme Métivier, la nasale *an*, *àn* ; la diphtongue áou, *aû*. — *Le chen*, celui, à Guernesey, et à la Hague, *le cieyn*. — Toutes les troisièmes personnes plurielles du passé sont en *irent*, ici comme à Guernesey, comme à la Hague. M.

(1) *The Parable of the Sower in the Sark dialect*, — avec

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

HAGUAIS

LA PARABOLE DU SUMEUX

SAINT-MATHIEU, Chap. XIII

3... L'cieyn qui sume, s'n ali*t* sumáĕ,

4. Et tãondi*s* qu'i sumai*t*, une partie d' la sumenche es*t* quée le loun*g* du qu'myn e*t* l's ouesiáou*x* du cíeĭl vynre*nt* et la móuĕgire*nt*.

5. Une áoutre est quée dãon*s* des endret*s* roqueu*x*, où o n'avait páĕ for*t* de terre, et o l'vi*t* tou*t* de suite, parç' que la terre où ol étai*t* n'tai*t* pas biein founse.

6. Mais l' soléĭ se l'vit et o fut brûláĕe et coume o n'avait pas d'rachynes, o s'quit.

7. Une áoutre est quée dãons d's épynes et l's épynes vynrent à craître et l'étouffirent.

8. Une áoutre enfyn est quée dãons d'bóuĕne terre et o portit du frit ; quiqu' grãyns rendirent chent póuĕr un, d'áoutres sessãonte, et d'áoutres trente.

9. L' cieyn qui a d's olleires póuĕr oui, qu'il ōe !

Joret a donc tort de prétendre que *itent* est la terminaison régulière. C'est le contraire qui est vrai ; la terminaison *itent* s'emploie très rarement et on ne la trouve guère que dans la bouche de ceux qui parlent mal. — Le verbe *quée*, choir, qui paraît plusieurs fois ici, n'est guère usité à la Hague qu'au présent de l'indicatif et au participe, il n'a

Région où *are, atus, atem* est

pas de passé défini, de sorte que *quitt* doit se traduire par *est quée.* — S. *étoupidrent*, H. *étouffirent.* — Etoupăĕ, en haguais, c'est boûcher, fermer : étoupăĕ une brèque,

---

COTENTIN

LA RATE BLLANCHE (1)

Boujouhe, Aônine. — Boujouhe, Tounette. — Qu'est qu' t'en di*s* ? — Biein, et té ? — Et mé itou. Prêche un mio par ichin. Prêche ! — Ah ! ch'es*t* que j' n'ai pa*s* l' tem*ps*. I fâou*t* que j' m'en vêche trachi ma vaque, qui s'es*t* écapáie. — Cha n' fait riin, prêche un miotiné tout d' même ; j'ai qui qu' se*t* à te dire. — Eh biin ! viiouns ! qui qu' ch' es*t* ? — A*s*-tu veu ce pouer Dolphin ces jouers drénis ? — Veïre, j' l'ai veu et pas plus tard qu'ihi. — Qui qu' t'en troû'es, té ? — Ah ! je l' troue biin ma. Il est iziqui coume eune étamin*s* et bllan*c* coume une fueulle de papi. — Sais-tu c' qui l' tiint ? — No di*t* qu' les mechchchins on*t* di*t* qu'i s' moueurai*t* d' langueu. — Eh biin ! ch'est pa*s* cha. Ecoute. Tu counais biin la vûeule Cathyn ? — Veïre. — Tu sais biin qu'olle est biin au fait poueur les méhanieures ? — Veïre. — Eh biin ! l'aôt' jou*h*e, j' lai rencontraie dan*s* la cache Végoutte, qui revenai*t* de

(1) *Le patois parlé dans la presqu'île du Cotentin* par le docteur Le Joly-Sénoville (*Mémoires de la Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de l'arrondissement de*

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

étoupáĕ un fóuĕ. — S. oureilles, H. ollieires; les deux liquides permutent. — *Alle*, *ou*, en haguais: *o*, *ol* = le pronom *elle*, sujet. — *Fons*, *fonse*, en haguais: profond.

HAGUE

DIALOGUE ENTRE DEUX PAYSANNES

Bóuĕjóuĕ, Aounyne. — Bóuĕjóuĕ, Tounette. — Qu'est qu' t'en dis? — Biein, et té? — Mé itou. Prĕïche un mio*t* par ichyn. Prĕïche! — Ah! ch'es*t* que j' n'ai pa*s* l' tem*ps*. Il fáou*t* que j' m'en ale trachíeĭ ma vaque, qui s'est écapáĕe. — Cha n' fai*t* rieyn; prĕïche un miotine*t* tou*t* d' même, j'ai qué qu' sei*t* à te dire. As-tu veu chu póuĕr Dolphyn ches jóuĕr*s* dreníeĭ*s*? — Oui, j' l'ai veu et pas pu*s* ta*rd* qu'*h*iei. — Qu'est qu' tu en troues, téĭ? — Ah! je l' troue bíein ma. Il es déssquíeĭ coume une esquelette et bllāon*c* coume une fúĕlle de papíeĭ. — Sais-tu c' qui l' tíeynt? — No di*t* qu' les mechtchyns oun*t* di*t* qu'i s'móuĕrai*t* d' lāongueu. — Eh bieyn! ch'n'est pas cha. Ecoute bíeyn ce que j' vai*s* te dire. Tu counai*s* bíeyn la vúĕlle Catyn! — Vĕïre. — Tu saí*s* qu'ol est bieyn ou fai*t* póĕr les méhāngneure*s*. — Vĕïre. — Eh bíeyn! l'áout' jóuĕ j' l'ai rencountráĕe

Valognes, T. II. (Valognes, 1882, in-8°.) Le patois dont il est question ici, est surtout celui des cantons de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

vai*s* la p'tiotte à la Dinaôde. J'avon*s* prêchi de Dolphin et vchin ç' qu'o m'a di*t* : Vé-tu, ma poueur file, les mechchchins n' counaisse*nt* riin à c'te maladie là, brin en tout, mèche ! I n'y a pas besoin d' savé lueure coume mousieu l' tchuré póuër savé cha. J'sis vûeule et j'en ai biin veu d'ité. I en ont tou*h*e trêjou*x* moueuru. C' qui l'tiin*t*? Ch'es*t* qu' sa fenme a la rate bllanche. Ch'es*t* aussi vrai coume j' te prêche à ch't heu, aussi vrai qui y a-z- eun bouen Guieu. Quand eune fenme a la rate blianche, il en sort eune humeu pouaisouneuse qui toueurne le san*g* aux homme*s* et le*s* fai*t* moueuri de fi*h*eblièche. Tu verras, ma boueune file, si n' meur*t* pas coume j' te l' dis, puchalé c' qu' no li fêche. V'là ç' que m'a di*t* la vûeule Cathin, et ch'es*t* d'autan*t* pu créiablieu que c' qu'olle a prédi*t* es*t* tréjous arrivaï. — Ah ! le poueur houme ! il a z eu biin du malheu*x* de se mahiyai -z-à ç'te criyateure là. — Ah ! biin seu qu'veïre. — Bouon sé, Tounette. — Bouon sé, Aônine.

Remarques : L'orthographe du Docteur est très fantaisiste, voir ce que nous avons dit plus haut. Il n'écrit pas toujours le même son, ni le même mot d'une manière uniforme. Ce qui l'embarrasse surtout, c'est l'*r* mouillée et les enclitiques. Il écrit *aô*, le son que je note áou. En général on prononce *aô*, là et ailleurs, quand on veut prendre une prononciation « distinguée », quand on veut « parler » et non prēĭchieĭ. Le Docteur n'indique pas non plus cette dernière nuance de l'*i* que j'écris ieĭ, bien qu'on

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

---

dāon*s* la cache Végoutte, qui revenai*t* d'vée la p'tiote à la Dináoude. J'avoun*s* prĕĭchíeĭ de Dolphyn e*t* v'chyn c'qu'o m'a di*t* : Veis-tú, ma póuĕre fille, les méchtchyns n'counaisse*nt* rieyn a ch'te maladie-là, bryn, méĭche ! I n'y a pas besouen d'saváĕ lúĕre coume moussieu l'tchuráĕ póĕr saváĕ cha. J'siei*s* vúĕlle et j'en ai bíeyn veu d'itáĕs, il en soun*t* tóuĕ*s* tréjou*s* mor*ts*. Cha qui l' tíeyn*t* ? Ch'est qu' sa feme à la rate bllāonche. Ch'est aussi vrai coume je te prĕĭche à ch't'*h*eu, oussi vrai qu'il y a un bouen Dieu. Quāon*d* une fenme a la rate bllāonche, il en sor*t* une *h*imeu pouésouneuse qui tóuĕrne le sāong ès houme*s* et les fai*t* móuĕri de fíeĭblleche. Tu verras, ma bóuĕne fille, s'i n'meur*t* pas coume j' te l' di*s*, qui que ch'est qu'no li féĭche. V'là c'que m'a di*t* la vúĕlle Catyn, et ch'es*t* d'outāon*t* pu criiablle que c'qu'ol a prédi*t* est trejouĕ*s* arriváĕ. — Ah ! le póuĕr houme ! il a z-eu bieyn du malheu de se marié à ch'te criiaiture-là. — Ah ! bieyn seū qu'vĕĭre. — Bóuen sé, Tounette. — Bóuen sé, Aounyne.

l'entende distinctement dans les cantons de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont il a spécialement étudié le langage. C'est plus au sud dans le Cotentin que l'a a une tendance à se rapprocher de l'o.

Le langage noté par le Docteur est à peu de nuances près celui de la Hague ; les principales différences viennent surtout de la transcription, et aussi de ce que je me suis efforcé de saisir la prononciation de plus près. A la Hague, on ne dit pas : que je *vèche,* mais que *j'ale.* — As-tu veu...? Vĕĭre.

Région où *are*, *atus, atem* est

Le haguais répondrait *oui*. Vèïṛe ne sert que lorsqu'on veut dire : ce que vous dites est *vrai*. — Iziqui, esquiei, desquieï, desséché. — Étamins, anatomie et par suite squelette. — Être au fait, ou fait, c'est être habile. —

Région où *are, atus, atem* est

Tout le Val-de-Saire ; à la Hague : les communes

LA PARABOLE

EN VAL-DE-SAIRAIS (1)

Un houme aveit deuz éfants. L' pu jone di*t* à sen péire : Men péire, qŭ'i li di*t*, fáout m' douné cha qu'i dei*t* me r'v'nyn d' vot' bien apréïs vou*s* jóuërs. Et l' bouonhoume s' débroulli*t* d' li en ballíéi eune miétte. Apréi*s*, l' pu*s* jone d' ses deu*z* éfan*ts* s' mi*nt* à ramassó tou*t* sen biblo*t* e*t* sen ali*t* bíen louan dépensó tou*t* s'n erjent. Hélas ! qu' cha n' fu*t* pon lon*g* ! Quand il eu*t* tou*t* avaló, v'la-t-i pó qu'eune gran*d* famyne vin*t* desoló tout chu païs-là, e*t* ag'vó de l' métte dans la mynzéire. Póuër du cou*p* i fu*t* obligié de s' loué domestique tcheu un houme qui li di*t* qu'i

(1) *Glossaire du patois du Val de Saire* (Manche), *suivi de Remarques grammaticales*, par Axel ROMDAHL, docteur en philosophie, in-8°, 1881. — Lindköping (Suède).

représenté par áĕ, áĭ et íeĭ.

Puchalé, « peu en chalait », au présent, « peu en chaut », n'importe. On ne dit, à la Hague: *ila* móuĕṛu, que si l'on pense au fait même, autrement ou emploie partout le v. *être*. — La cache *Végoutte*, le sentier où l'on ne « voit goutte. »

---

représenté par ó et íeĭ.

---

d'Auderville et de Saint-Germain des Vaux.

DE L'ENFANT PRODIGUE

EN HAGUAIS (1)

Un houme avait deux éfãonts. L' pu*s* jĕne dit à sen péïṛe : Men péïṛe, qu'i li di*t*, i fáou*t* m' dounáĕ cha qu'i déĭ*t* me r'venyn d' vot' bieyn apréĭs vou*s* jóuĕrs. Et l' bouenhoume se débróuĕlli*t* d' li en ballíeĭ une miette. Apréĭs, l' pu*s* jĕne de ses deu*x* éfãon*ts*, s'myn*t* à ramassáĕ tou*t* ç' que no li dounai*t* et s'en ali*t* bieyn lou*ay*n depensáĕ tout s'n ergent. Hélas ! qu' cha n' fu*t* pas loun*g* ! Quãon*d* il eu*t* tou*t* frecachíeĭ, v'la-t-i pas qu'une gran*d* famỹne vyn*t* désoláĕ tou*t* chu páĭs-là e*t* ag'váĕ de l' mettre dan*s* la mynzéĭre. Póüĕr du coup, i fu*t* oblligíeĭ de s' louáĕ coume do-

(1) Cette Parabole n'est pas une traduction, mais une imitation, en style du pays, du récit de saint Luc. Je ne donne que le commencement.

Région où *are, atus, atem* est

faleit s'en âló à eune d' ses fermes por i gardó les cochons. Quãond il i fut arrivó, la mínzéire l' décachit si tretãont qu'il airait biein voulu ãvó peu majíeï cha qu'i douneit à ses cochons, mais i n'i était pó permîns d'i touquíei.

Cha li fit r'pensé à tcheu li et i s' diseit dans li qu' les valets sont bien pus heureux tcheu li qu'ichin ; i fáout que je m'i en r'tourne, et j' dirai à men péïre que j' n' si pus dingne d'êt' ap'lo s'n éfant, car j'ai trop manquié au bouon Dieu et à li itou. J' li d'mand'rai de m' mette aveu ses valets, etc.

Remarques : M. Axel Romdahl a employé dans sa transcription divers caractères que notre imprimeur n'a pas et dont l'emploi eût exigé des explications dont nous pouvons nous passer. Les mots ont donc été transcrits selon le système employé dans les reproductions précédentes. Les mots sont les mêmes qu'en haguais. Il n'y a entre les

Région où *are, atus, atem* est

Deux groupes, à la Hague : Jobourg, Omonville-la-Petite, Digulleville ;

VIE DU B. THOMAS-HÉLIE

HAGUAIS DU XIII[e] SIÈCLE

... Don Pietre, personne en la ville
Parrochial de Buyeville

représenté par ó et íeĭ.

---

mestique tcheu un houme qui li di*t* qu'i falait s'en ālăĕ à une de ses ferme*s* póuĕr i gardăĕ les cochouns. Quãon*d* il y fut arrivăĕ, la mynzéĭre l' décachi*t* tãon*t*, qu'il airait bieyn voulu avăĕ peu móuĕgíeĭ cha qu'i dounai*t* à ses vêtus d' saie, mais i n' li étai*t* pas permyns d'i touquíeĭ.

Cha li fit r'pensăĕ à tcheu li, et i s' disai*t* dans li qu' les valet*s* soun*t* bieyn pu*s* *h*eureu*x* tcheu li qu'ichyn ; i móuĕjue*nt* trejóuĕ*s* d' bouen payn et mé j' créĭve la fayn ichyn. I faou*t* que j' m'i ien r'tóuĕrne e*t* j' dirai à men péĭre que je n' sieĭ*s* pus dyngne d'être aplăĕ s'n éfãon*t*, car j'ai tro*p* manquíeĭ ou bouen Dieu et à li itou. J' li demãond'rai de m' mettre aveu ses valets, etc.

deux dialectes que des nuances de prononciation. Exceptons-en *manger* qui se dit majiéĭ au Val de Saire et mouĕgiéĭ à la Hague. — Le mot *cochon* est rarement employé dans ce dernier pays. On donne à l'animal qui le porte le nom adouci de *vêtu du saie* (vêtu de soie.)

---

représenté par éi, ey et ieu.

Sur le détroit : Sortainville, Sortosville, les Moitiers-d'Alonne, Barneville.

VIE DU B. THOMAS-HÉLIE

HAGUAIS MODERNE

Don Pierre, persoune de la ville
Parrouessiale de Biville,

Région ou *are, atus, atem* est

Et plusieurs de la région
Esquels fut à confession
Par le congieu de sen curey,
Ont, devant le peuple, jurey
Et affirmé tretous de veir
Qu'ils ne peurent apercheve*ir*
Que sa conscienche fùs bleschieu
Onques de nul mortel peschieu,
Par pense*ir*, par fet, par lengage.
De bonne euvre, bon tesmoignage....

. . . .

Mestre Thomas de Buieville
Qui estet nommey en la ville
De plusieurs gens, Thomas Elie
Termina sa corporel vie
Que deit fere bon chrestien,
Plein de jours, viel et ancien,
Qui o Dieu est et fut et set,

L'an mil CCLVII,
Dont l'en ploura moult en tel cas,
Lendemain du jour Saint-Lucas
Drestement à l'houre de none,
A l'houre que porta courone
D'espine nostre Salveur,
Et qu'en la croix pour le pecheur
Mouri pour notre salvement;

représenté par éi, ey et ieu.

E*t* pusúërs de la regioun
A qui i fi*t* sa counfessioun
Par le coungíeï (permission) de sen tchuráë,
Oun*t* devãon*t* le peuplle juráë
Et affirmáë tóuë*s* coume vrai
Qu'i n'oun*t* peu aperchevâe
Que sa counscienche ai*t* étáë blechíeïe
Jãmais d'áoucun péchíeï mortéï[l]
Par pensáëe, par feit, par lãongage.
De bouëne œuvre, bouën témouëgnage.

. . . .

Maître Thouma*s* de Biville
Qui étai*t* noumáë dãons l'pays,
Par pusúërs gens, Thoumas Elie
Termina sa vie corporéïle
Que déït faire un bouen chrétiãon,
Plleyn de jóuërs, vúë*s* e*t* ãonciãon,
— Qui est, qui feu*t* et qui pieïsse être aveu [l' bouen Dieu, —
L'ãon mil deux chent chynquãonte se*p*t,
— Ce dount no plleurit bieyn alors, —
Le lendemayn du jóuë Saint-Lucas,
Tout dréït à l'heure de noune,
A l'heure que not' Sáouveu
Porti*t* cou*r*oune d'epÿne,
Que sū la croue*t* póuër le pécheu,
I móuërit póuër nous sáouváë ;

Région où *are, atus, atem* est

Si le deprions humblement
Qu'il nous vuille si expireir
Qu'ave li nous vuille tireir, etc.

REMARQUES : Ville, de *villa*, localité. — « Par penseir », etc. Par pensées, par actions, par paroles. — De bonne euvre,

---

Région où *are, atus, atem* est

Je n'ai de texte moderne de cette variété du patois haguais que le refrain d'une chanson populaire. C'est

LA DEMOISELLE

Nicolas, si tu es sage,
Je te donnerai mon cœur ;
Et, si tu n'es pas volage,
Je ferai tout ton bonheur.

On dirait en haguais

Aimăĕz-méi ou n' m'aimăĕz păĕ,

Région où *are, atus, atem* est

JERSIAIS

LE VIER GARÇON (JERSIAIS)

Qu'i sont heureux les viers garçons !
I n'ont ni éfants, ni maisons,

(1) *The Patois Poems of the Channel Islands with parallel*

représenté par éi, ey et ieu.

Aynchyn, j' le prions humblement
Qu'i veulle que j' móuĕriouns aynchyn
Et veulle nous tiráĕ d'aveu li.

etc. C'est un aphorisme : A bonne œuvre, bon témoignage ! — « O Dieu », avec Dieu. — Thomas, fils d'Elie ou Hélie.

---

représenté par éí et íeu.

---

un dialogue entre une demoiselle et un jardinier. La demoiselle parle français, le jardinier répond en patois.

Le Jardinier

Aiméiz-méi ou n' m'aiméiz péĭ,
Qu'est qu' cha m' feit, mé, mad'mouèsele ?
Aiméiz-méi ou n' m'aiméiz péĭ,
Laissíeiz-méĭ pliãontéĭ mes péĭs.

---

sans souci de la rime :

Laissieĭz-mé pllãontáĕ mes péĭs.

---

représenté, comme en français, par *é*.

HAGUAIS

LE VÚĔS GARÇOUN (haguais)

Qu'i sont hereux les vúĕs garçouns !
I n'ount ni éfãonts, ni maisouns,

english traduction by John Lindwood Pitts, *two* series, in-8°. — Guernsey, 1888.

Région où *are, atus, atem* est

Ni femm's à leus badre*r* la tête !
Je dis pour mei qu'i fâout êt' bête
Quand nou z est libre et sans souci,
De prendre un' femm' pour vous plaigui.
Je ne l' ferai pon, nennin, nennin,
Quand nou z est ben, i faut s'y t'nyn,
Non, non, non, non, je ne l' ferai pon,
Je resterai bouon vier garçon.

Quànd nou-z-est, coume je sis á ch't heu
Assis à s' n' aise auprès du feu,
Fumant sa pipe à sen tout seu,
Dit's mé, n'y fait-i pas milleu
Qu' d'avé mâtée endrait sei
Une femme, o fût-che, à vous gron-ne*r* !
Et d's éfants, par dessus l' marchi,
A vous assommer de leus brit?
Ah oui, oui, oui ! qu'on n' m'en parle pon,
Je sis et serai vier garçon.

Car ben des femm's sont coum' not' catte;
Tout s' pass' de charm' tant qu' nou la flatte
Ou vent se frotter contre vous
En miaunant et fait patt' de v'lous,
Que tout d'abord en véyant chla
Nou dirait qu'ou n' peut faire de ma,
Mais qu' no la prenne à rebours pè[l],
Ou sort ses patt' pour vous grime*r*.

représenté, comme en français, par *é*.

Ni femm's à lũ roumpre la têĭte !
Je dis póuĕr méĭ qui fáout êt' bêĭte,
Quãon*d* no z est libre et sãons souci,
D'prendre un' femme póuĕr vous tóuĕrmentáĕ.
Je ne l' f'rai páĕ, nennyn, nennyn,
Quãon*d* no z est bieyn i fáout s'y t'nyn.
Non, non, non, non, je n' l' f'rai páĕ,
Je resterai bouen vúĕs garçoun.

Quãon*d* no-z-es*t*, coume je sieĭs à ch't heu,
Assis à s'n aise oupréĭ*s* du feu,
Fumãon*t* sa pipe à sen tou*t* seu,
Dit's-méĭ, n'i fait-i pas milleu
Que d'ãváĕ, pllãontáĕe à côté d' séĭ,
Une fenme, peut-être, à vous tarabustáĕ
Et d's éfãonts par dessus l' marchíeĭ,
A vous assoumáĕ de lũ brit ?
Ah ! oui, oui, oui, qu'on n' men parle páĕ,
Je síeĭs et serai vúĕs garçoun.

Car bíein des fenm's sount coum' not' catte ;
Tout s' pass' de charm' tãont qu'no la fllatte,
O vieynt se frottáĕ countre vóuĕs
En miáounãont, et fait patt' de v'lou,
Que tout d'abord en véiãont cha,
No dirait qu'o n' peu*t* faire de ma ;
Mais qu' no la prenne à rebóuĕr*s* pè,
O sort sa patt' póuĕr vous égrimáĕ.

Région où *are*, *atus, atem* est

Le pus seu, ch'est de s'y fier pon.
Pour mei je reste vier garçon, etc.

R. Pipon Marett.

Remarques : *Vier,* haguais : vûës, vûëlle, pluriel, vûërs, *veclus, l* se change en *r*. — *Pllaigui*, c'est l'anglais *to plague,* tourmenter, martyriser. — Gron-ner, gronder, grogner. — A la rebours, à rebrousse poil. — Nãon, en haguais

Je crois inutile de poursuivre ces citations. Il est évident qu'il n'y a entre ces dialectes que des différences de peu d'importance. Tous les caractères essentiels que j'ai signalés s'y retrouvent. J'ai montré plus haut que ces caractères sont assez notables pour qu'on puisse y trouver la base d'une section bien tranchée du langage normand. Il me reste maintenant à préciser les lois suivant lesquelles ce patois a modifié les mots latins, germains, scandinaves, etc., qu'il s'est appropriés.

Saint-Pétersbourg, 4 Octobre 1890.

POST-SCRIPTUM

A la page 7, ligne 5 de l'alinéa, on a imprimé par inadvertance « Jersey » au lieu de « Guernesey », Jersey a sa part plus loin.

A la page 18, « les Moitiers d'Alaune ». Certains auteurs écrivent ainsi. Ce sont ceux qui, à tort selon moi, veulent retrouver dans cette localité l'ancienne *Alauna*. La forme officielle est Alonne.

J'ai dit, à la page 15, que l'*è* très ouvert est « étranger à notre coin du monde ». Il en était ainsi dans mon enfance —

représenté, comme en français, par *é*.

Le pu*s* seŭ, ch'est de n' páĕ s'i fié,
Póuĕr méĭ je reste vúĕs garçoun.

négation affirmative. Nãon, j'affirme que je ne le ferai pas. Non, je nie simplement.— A ch't heu, à cette heure, maintenant. — O fût-che, mot à mot : serait-ce, c'est-à-dire : peut-être, probablement.

---

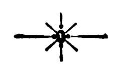
il y a déjà longtemps. — L'è, non pas très ouvert, mais l'è ouvert moyen, a gagné beaucoup de terrain depuis cette époque, comme je puis m'en convaincre depuis que je demeure à Gréville, où l'on me reproche de prononcer le patois comme les « gens d'autrefois ». Ce changement dans la prononciation tient évidemment aux communications plus fréquentes avec la ville, au voisinage d'ouvriers venus de divers points attirés par les travaux de Cherbourg, et aussi surtout à l'influence du français qui, en gagnant de jour en jour sur le patois, jette de l'incertitude sur la prononciation des e. Dans quelques communes au sud, on donne aux mots *maire, notaire* et même *père, frère,* etc., une prononciation très ouverte, mais ce n'est plus l'è ouvert que l'on entend ici, c'est la diphtongue forte áĭ, telle qu'on la prononce dans fráĭse, etc. Tous ces mots en effet ont en latin un *á* accentué suivi d'un consonne tombante. L'á ne s'est pas introduit ici, il est primitif : *májor, notárius, páter, fráter,* etc.

J'ai cité, page 17, les chansons cherbóuĕrquaises de M. Alfred Rossel. J'ai transcrit la prononciation de Cherbourg. Les patoisants nomment cette ville Tchilbóuĕṛ(g), Chiṛbóuĕṛ(g) ou Chidbóuĕṛ(g).

Si l'on admet la prononciation *Cherbourg* pour authentique, on peut ajouter ce mot à ceux dont j'ai indiqué l'origine comme suédoise. *Bourg* ne fait pas question, c'est le mot *burg* allemand, le mot *borg,* scandinave. Mais *Cher ?* La forteresse de Svéaborg qui défend le port de Helsingfors, est établie sur divers îlots séparés par des écueils sous l'eau et à fleur d'eau, qu'on appelle en suédois, skär (prononcez *cher*) c'est le nom général donné sur les côtes de Suède, de Finlande à ces sortes

d'écueils. Il y a de ces écueils à marée basse sous Cherbourg; notre ville a donc pu être nommée la ville aux écueils : Skärborg, prononcez Cherborj, ou Cherbourg. Dans un travail qui a paru dans un journal de Cherbourg sous la signature d'*Un Bonhomme de la Hague* (M. Anténor Mabire), l'auteur cite une lettre d'un savant danois adressée à l'auteur d'une Histoire de Cherbourg restée manuscrite, dans laquelle on indique comme l'origine du nom de Cherbourg, le danois Skiœrborg, ville des écueils sous l'eau (prononcez Cheurborj) Le nom de notre port peut provenir aussi bien du mot danois que du suédois Le suédois a pourtant l'avantage de fournir le nom de Cherbourg sans altération.

Gréville, 7 août 1891.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG

BUREAU

(Art. 8 des Statuts du 14 janvier 1755)

MM.

1883	5 décembre	JOUAN O. ✻, ✿, Directeur ;
1886	3 août	FRIGOULT ✿ I., Secrétaire ;
1885	2 décembre	DE LA CHAPELLE (Henri) ✿, Archiviste-Trésorier ;
1885	4 novembre	DE PONTAUMONT ✻, Archiviste-Trésorier honoraire.

MEMBRES TITULAIRES

(Art. 7 des Statuts du 14 janvier 1755)

MM.

1832	6 décembre	DE PONTAUMONT ✻, Inspecteur de la Marine en retraite ;
1853	18 avril	FRIGOULT ✿ I., Professeur en retraite ;
1858	4 juin	JOUAN O. ✻, ✿, Capitaine de vaisseau en retraite ;
1867	1er mars	BERTIN O. ✻, ✿ I., Ingénieur de la Marine, Docteur en Droit ;
1871	5 décembre	LE BOULLENGER ✻, Agent comptable de la Marine en retraite ;
1874	3 mars	DE LA CHAPELLE (Henri) ✿, Contrôleur des Douanes en retraite ;
1877	10 avril	INGOUF O. ✻, Capitaine de frégate ;
1878	5 mars	LE POITTEVIN O. ✻, Commissaire de la Marine en retraite ;
1879	6 août	Dr GIRARD LA BARCERIE O. ✻, Médecin en chef de la Marine en retraite ;
1882	1er février	VIBET, Propriétaire ;
—	2 août	DUTOT, Greffier du Tribunal de commerce ;
—	8 novembre	AMIOT ✿, Bibliothécaire de la Ville ;

MM.

1884	2 janvier	CORBIÈRE ✿, Professeur de Sciences Naturelles au Lycée ;
—	3 décembre	LEGRIN (Adrien), Avocat ;
1886	5 mai	MENUT (Henri) ✿ I., Négociant, Maire de Tourlaville ;
1887	2 février	RIONDEL O. ✱, Capitaine de frégate en retraite ;
1888	4 juillet	COUSIN (Edouard), Contrôleur principal des Douanes ;
1889	1er mai	LEFÈVRE (l'abbé), Aumônier du Lycée ;
1890	5 mars	LEROUX (l'abbé), Archiprêtre, curé de Sainte-Trinité ;
—	5 novembre	LE MAOUT (Emile), Imprimeur-Éditeur ;
1891	4 février	RENARD, Professeur de Rhétorique au Lycée ;
—	—	GUTELLE (Eugène), Architecte ;
—	—	COURTOIS-LES-HOUGUES (Charles), Avocat ;
—	4 mars	ANDRIEU ✱, Lieutenant de vaisseau ;
—	—	GUTELLE (Gaston), Architecte de la Ville ;
—	6 mai	NOEL (Maurice) ✱, Lieutenant de vaisseau ;
—	3 juin	LE GOUPIL (Gustave), Notaire ;
—	—	LE GOUPIL (Auguste), Propriétaire ;
—	—	POUILLAT, Notaire à Tourlaville.

MEMBRES HONORAIRES

(Art. 3 des Statuts du 14 janvier 1755)

MM.

1876	5 décembre	LIAIS (Alfred) ✱, ancien Maire de Cherbourg ;
1877	20 mai	VIBERT ✿, ancien Inspecteur de l'Académie de la Manche ;
1887	5 janvier	CARLET O. ✱, ✿, Directeur des Constructions navales.

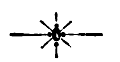
MEMBRES LIBRES

(Art. 4 des Statuts du 14 janvier 1755)

MM.

1877	10 avril	MOLL C ✱, ✿ I., Directeur des Constructions navales, en retraite, Maire de Cherbourg ;
—	7 août	LUCAS ✿, Avocat.

TABLE



Cherbourg. — Imp. Emile LE MAOUT.



